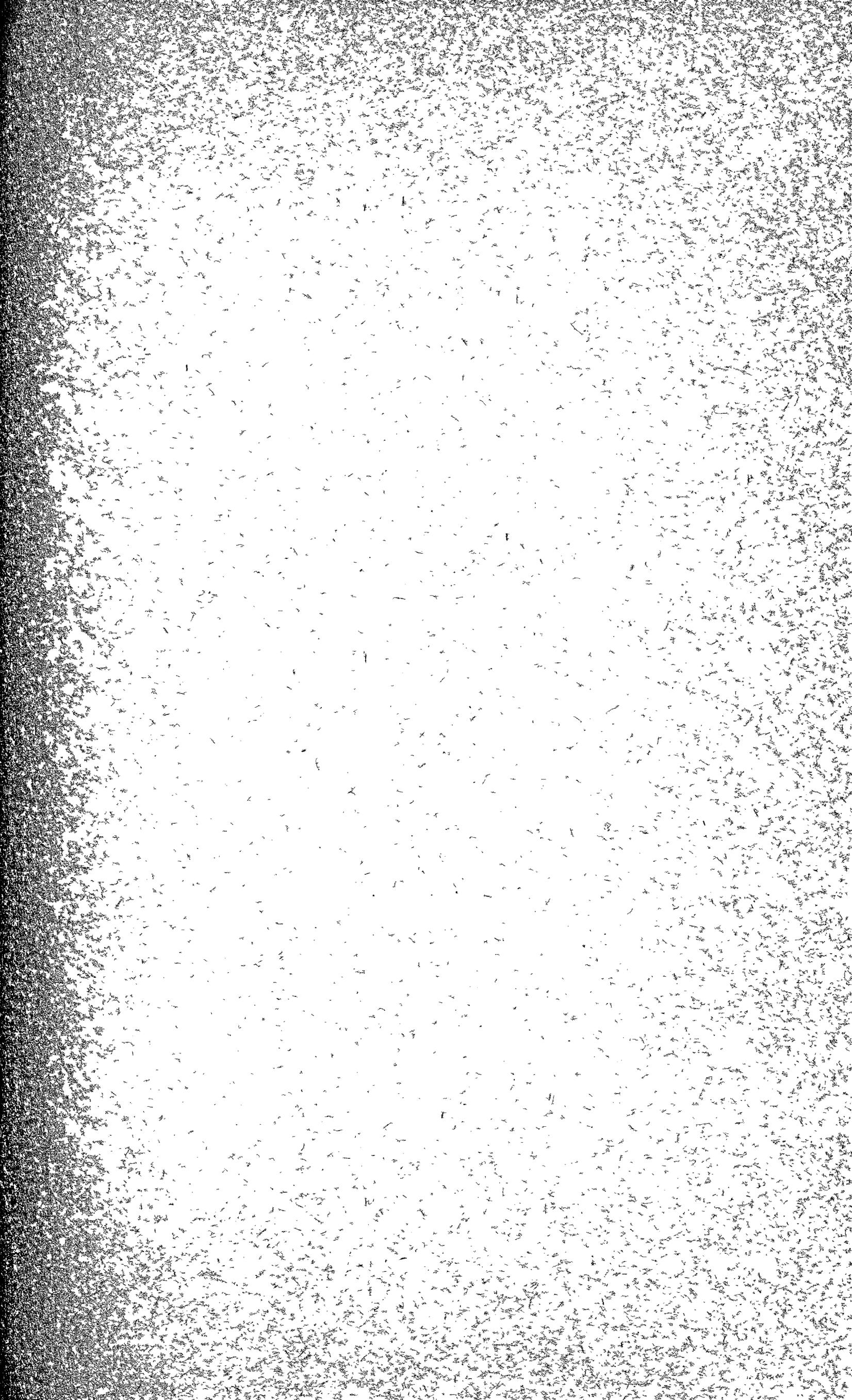


C 7. 212

(SF)





MANIERE
DE BIEN BASTIR
POVR TOVTES
SORTES DE PERSONNES.

P A R

PIERRE LE MVET, Architecte ordinaire du Roy,
& conducteur des desseins des Fortifications en la
Prouince de Picardie.

*REVEVE, AVGMENTEE ET ENRICHIE EN
cette seconde edition de plusieurs Figures, de beaux Bastimens & Edifices,
de l'invention & conduite d'udst sieur le Muet, & autres.*

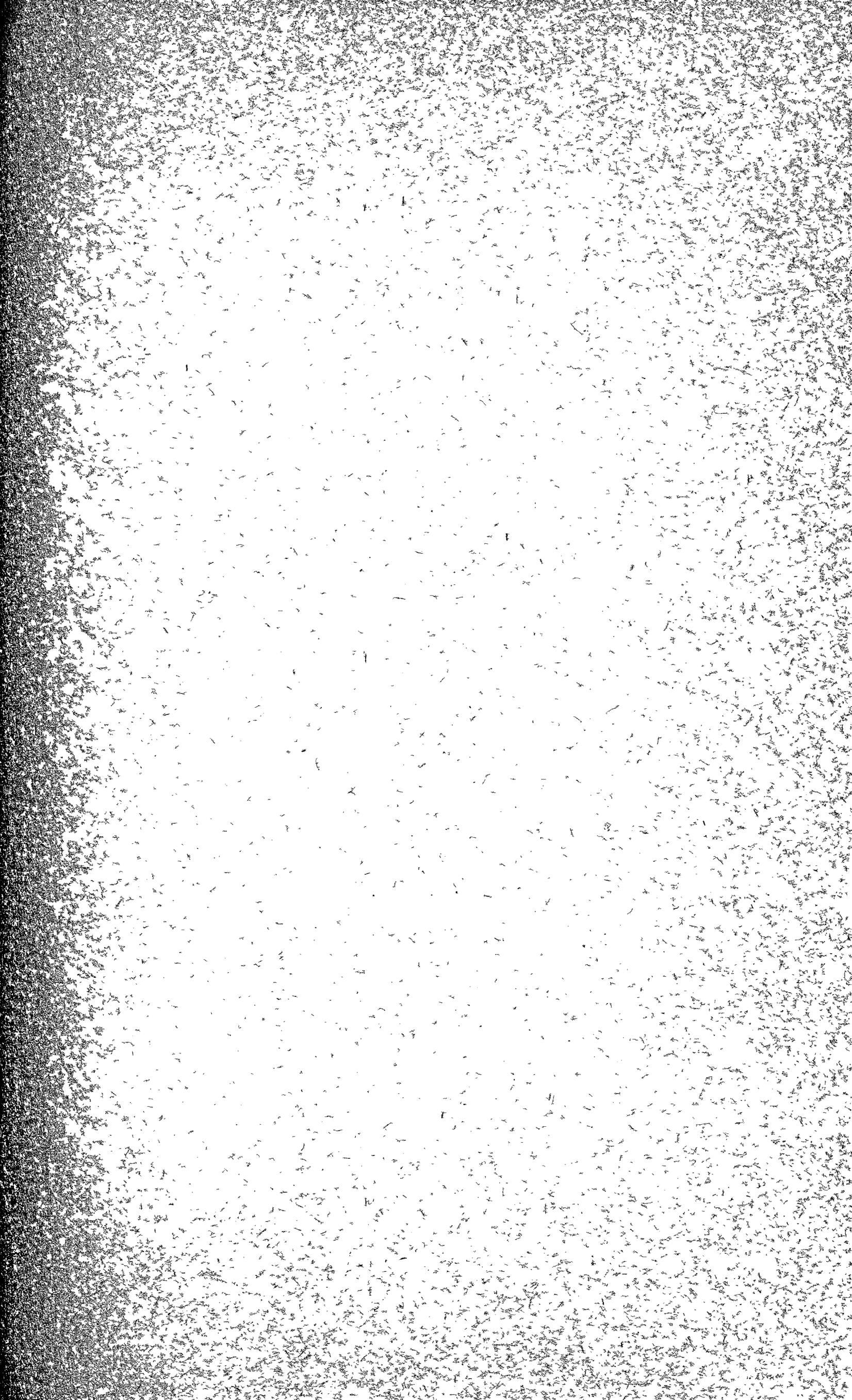


A PARIS,

Chez FRANCOIS LANGLOIS di& CHARTRES, Marchand
Libraire, ru& S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DC. XLVII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





MANIERE DE BASTIR
pour toutes sortes de personnes

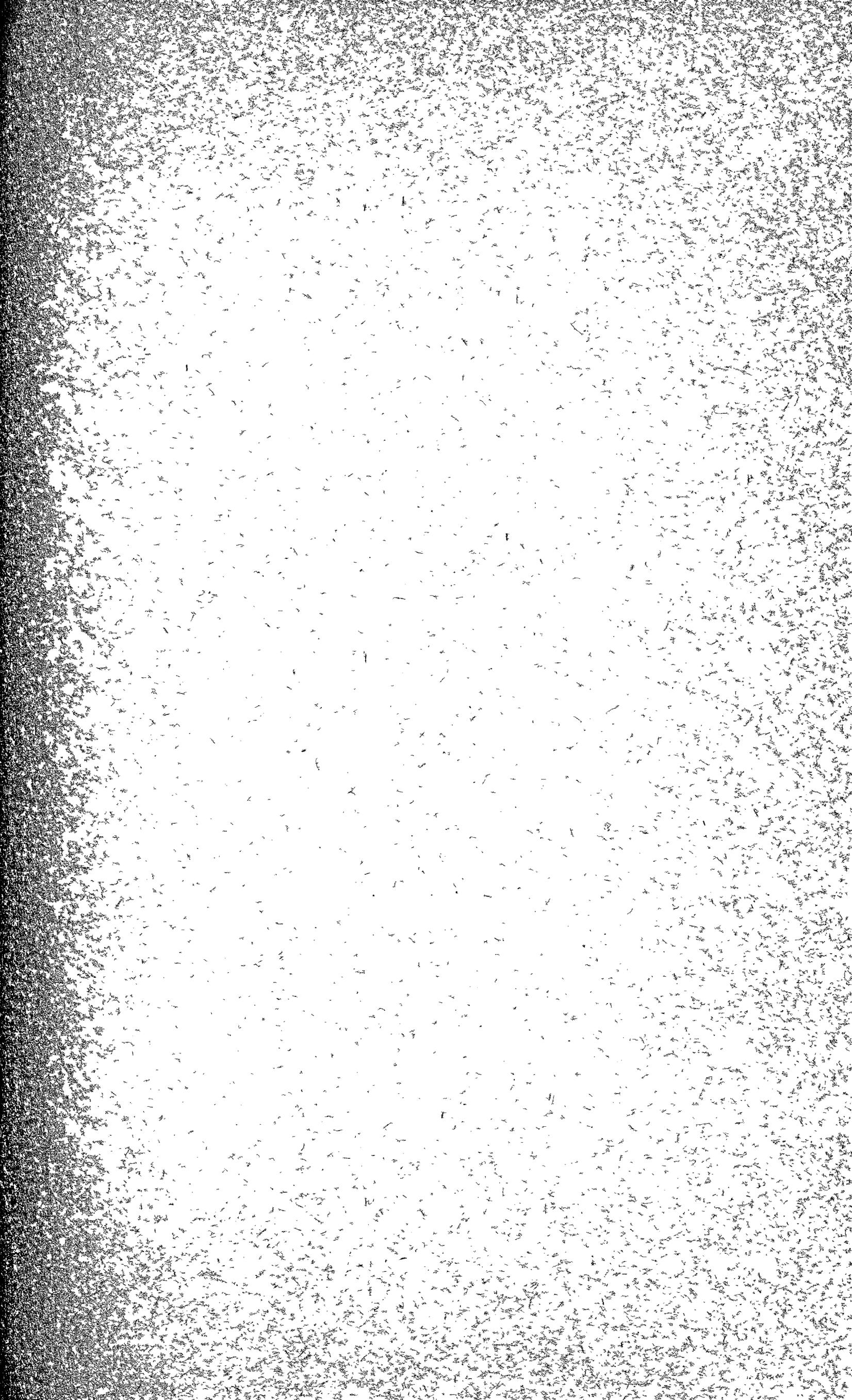
PAR

Monsieur le Maitre Architecte ordinaire
du Roy et Contrôleur des Bâtimens
de la Cour de France en la presence
de M. de la Harpe
Rédigé et assemblé, en cette
ville de Paris, le 15 Mars 1717.
Par M. de la Harpe, et
M. de la Roche, et
M. de la Roche, et
M. de la Roche, et

A PARIS

Chez F. Langlois
dict Chartres
Marchand Libraire
Rue S' Jacques aux
Colonnes d'Hercule
contre le Lion d'Argent

Avec Privilège du Roy MDCXXVII





A V R O Y.



SIRE,

Encores que vous consacrant cet ouurage, i'imité Vitruue, qui dedia ses liures d'Architecture à l'Empereur Auguste ; ie n'ay pas toutesfois la presumption de croire pouuoir approcher de l'excellence de ce grand & celebre autheur , comme vostre Maiesté surmonte la gloire de ce fameux Monarque. Je sçay bien que mes trauaux ne sont point dignes de parestre deuant vous, comme les siens ont merité d'estre veus & chers de son Prince: & neantmoins i'eusse encor manqué d'auantage de ne vous les presenter pas, que ie ne fais en vous les offrant. Car puis que vostre Majesté m'a iusques à present departy liberalement les moyens de m'exercer en cet art, où i'ay acquis quelque cognoissance pour assister le public; ie serois reprochable d'vne ingratitude extreme de ne vous offrir point ce que ie puis, veu que ie ne le puis que par vous. Apres auoir eu (outre mon allidu trauail) la conference des plus capables en ceste matiere que ie traite; il y a deux ans que ie pris resolution de mettre cet œuure au iour: dequoy ie fus empesché pour l'obligation que i'auois de suiure les armées de vostre Majesté, afin de me rendre d'autant plus experimenté & digne de la charge que i'ay aux fortifications, & dont il vous a pleu me gratifier. Maintenant que ie me voy de retour, i'effectue ce

que i'auois proietté en ce temps-là : & commençant par ce qui concerne les edifices de vos sujets, pour l'embellissement de vostre Royaume; i'espere SIRE, discourir par apres, & faire voir quelques desseins des bastimens Royaux, où ie m'esforceray que mes inuentions respondent à la dignité du sujet. Pour me donner courage d'en venir à bout, ie vous supplie tres-humblement, SIRE, de receuoir cependant ce liure que ie vous adresse: & que vostre Majesté ne trouue point mauuaise, s'il luy plaist, l'ambition que i'ay de vous témoigner par ce moyen l'affection, le zele, & le desir d'estre toute ma vie

SIRE,

*Vostre tres-humble, tres-obeissant
& tres-fidele sujet.*

LE MVET.

AV LECTEUR.

CE qui a premierement donné suiet aux hommes d'edifier, a esté la nécessité, lors que battus des intemperies de l'air, & trauaillez de l'excez des chaleurs du Soleil, des rigueurs du froid, des fascheuses importunitiez des neiges, gresles & pluyes, ils secherent de semetre à couuert dès le plus tendre âge du monde, comme aussi pour se garantir de l'incursion des bestes sauuages & cruelles. Il est croyable que la rudesse des esprits de ce siecle là, ne leur permettoit pas de construire des bastimens fort magnifiques, mais que peu à peu leurs successeurs mettant la main à l'œuvre (comme il arriue à toute autre chose de se polir avec le temps) acquirent vne plus grande connoissance en l'art d'edifier, & qu'ils en laisserent des preceptes, que leur posterité enrichist encores, iusques à perfectiō. Tous les Historiens nous font foy que les Assyriens & les Medes ont esté grands edificateurs, iusques là qu'ils ont fait des maisons & des murailles de villes d'vne immense & presque incroyable grandeur, comme aussi les Perse: & les pyramides d'Egypte seruent encore aujourdhuy de témoignage, combien les peuples de ce pays la se sont employez, aux bastimens. Ce temple sans renommé de Salomon fait qu'aucun ne peut douter que les Hebreux n'ayent eu pareillement vne tres-grande & tres-parfaite intelligence de l'Architectüre: ie diray pourtant que les peuples Occidentaux ayans toujours augmenté les sciences qu'ils ont receuës des Orientaux, ont aussi surpassé en la connoissance de l'Architectüre toutes les nations que ie viens de nommer. Les Grecs les premiers s'y sont rendus excellens; les Italiens par apres ont fait des ouvrages merueilleux; & les François maintenant peuuent pratiquer tout ce que les vns & les autres en ont sceu; ayans mesmes fait esclorre sur ce sujet plusieurs singulieres & tres-rares inuentions. De sorte qu'il faut aduouër que si l'Art a iamais contribué avec la Nature pour rendre quelque chose de parfait; son dessein a plus heureusement reüssy au fait des bastimens de nostre France, qu'en aucun autre sujet où il se soit voulu occuper par tout ailleurs. Car comme la Nature favorisée de la situation temperée de ce Royaume, y fait voir presque en tous lieux en abondance ce qu'elle a espars & semé en diuers quartiers de la terre: ainsi l'Art par l'ornement des somptueux edifices, a eu soin de l'embellir, donnant par ce moyen vn contentement indicible aux yeux des hommes, & les logeans commodement & magnifiquement, qui est vn des plus agreables plaisirs de la vie. Mais ce seroit chose superflue de discourir en ce lieu de la belle structure des tels edifices, ayant seulement intention de faire voir au public vn moyen de bastir sur toutes grandeurs proposées, afin qu'aux maisons des particuliers on puisse obseruer la bien-seance & commodité, proportionnement à celle qu'on garde ordinairement aux bastimens publics, & autres edifices de despence. l'ay donc commencé depuis la plus petite estendue sur laquelle on puisse bastir, iusques à vne grandeur, telle qu'il se trouue plusieurs personnes posseder des places de semblable mesure: par apres ie trauailleray sur des places plus spatieuses, & declareray tout

ce qui se pourra faire commodement deffius. En cela Lecteur ay-je creu ne s'assister pas moins, que si t'eusses parle profondement de l'Architecture & declaré toutes ses regles: à quoy toutesfois se ne renonce pas, esperant de satù faire dans peu de temps la curiosité d'un chacun sur ce point. Ce sera lors que ie mettray en lumiere mes desseins des bastimens Royaux, ou tu verras les diuers ordres des Colomnes entierement obseruez, & les edifices conduits selon eux, avec les enrichissemens qui leur sont plus conformes. l'espere que l'on y trouuera ce qui sert à la decoration des Palais & des Eglises, & seray comme vn abbregé de tout ce qui est necessaire à la construction des grands bastimens. Recey cependant Lecteur, cet œuure que ie vouë à l'utilité d'un chacun, & oblige moy l'acceptant fauorablement, de travailler de plus en plus à l'utilité publique en ce qui regarde mon employ & ma profession.

EXTRAIT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR Grace & Priuilege du Roy, il est permis à FRANÇOIS LANGLOIS dit CHARTRES, Marchand Libraire de cette ville, de faire grauer & imprimer en telle forme, grandeur, & caractère; & autant de fois que bon luy semblera, vn liure intitulé. *Maniere de bien bastir pour toutes sortes de personnes, par Pierre le Muet*, Ingenieur & Architecte ordinaire du Roy, Reueue & augmentée en cette seconde edition de plusieurs figures de beaux bastimens & edifices, de l'inuention & conduite dudit sieur le Muet: & ce durant le temps de vingt années, à commencer du iour que ledit liure aura eité achene d'imprimer, avec deffences a tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, Imagers & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de coppier, ny faire coppier, imprimer ou faire imprimer ledit liure du Muet ny en partie, ny par aucun deguinement de quelques figures que ce soit dudit liure pendant ledit temps, ny mesme susciter les estrangers à ce faire, à peine de confiscation des exemplaires, qui se trouueront auoir eité contrefaits, de six mille liures d'amande, & de tous despens dommages & interests, voulant en outre que foy soit adioustée au present extrait, comme à l'original, & qu'il soit tenu pour signifié, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Priuilege. Donne à Paris le 7. Iuillet 1645. Signé LOUIS, & plus bas par le Roy la Reyne Regente sa mere presente, PHILIPPEAUX, & scelle du grand sceau de circulaire.

Achene d'imprimer pour la premiere fois, le premier de Ianuier, 1647.



SOMMAIRE DISCOUVRS DE CE QUI DOIT ESTRE

OBSERVE' EN LA CONSTRUCTION

DE TOVT BASTIMENT.



EN LA CONSTRUCTION DE TOVT BASTIMENT, ON doit auoir esgard à la durée, à l'aissance ou commodité, à la belle ordonnance, & à la santé des appartemens.

LA DVREE consiste, à trauailler de bonne matiere, mais d'autant qu'elle change selon la diuersité des lieux, il ne s'en peut donner de preceptes particuliers. Cela est remis à la discretion & iugement de celuy qui bastit, lequel se reglera sur la cognoissance qu'il aura acquise par experience de la bonté desdits materiaux.

Donner aux murs des espaisseurs conuenables selon la hauteur & charge que l'on leur veut faire porter. Or d'autant que cela depend en partie de la bonté desdits materiaux, la cognoissance desquels ne se peut acquerir que sur lesdits lieux; nous auons aussi remis cet article à la discretion de celuy qui bastira; ayant pour cet effect pris dedans œuure toutes les longueurs & largeurs de nos desseins: & neantmoins les espaisseurs que nous y auons pratiquées peuuent estre obseruées & suiues en toute seureté aux bastimens qui se feront à Paris & és enuiron; en quoy (comme par tout ailleurs) il sera bon d'observer, qu'apres que l'espaisseur des bastimens communs aura esté arrestée pour ce qui doit estre sous terre, il faudra reduire le tout aux deux tiers, pour ce qui sera hors de terre; & ce par le moyen de deux retraictes de part & d'autre.

Faire que les fardeaux de dessus soiét posés sur parties capables de les soustenir, & d'autant que les planchers & tout ce que l'on pose dessus sont portés par les poutres, il faut bien prendre garde de ne point asseoir lesdites poutres sur des vuides, comme sur fenestres ou portes. En somme il faut faire que le vuide soit assis sur le vuide, comme le plain sur le plain. Il se faut bien aussi garder de faire passer les poutres dans les cheminées, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer, & faut pareillement regarder que la longueur des poutres ne soit point excessiue, eu esgard à leur grosseur; desquelles, & de la bonté du bois, depend toute la force.

Donner aux solues vne longueur conuenable, selon la proportion de leur gros-

2
 feu; Car plus elles sont longues & plus foibles sont elles en leur partie du milieu. C'est pourquoy il est bon que les poutres (lesquelles seruent de regle a la longueur des solives) soient espacées depuis neuf iusques à douze pieds d'interualle, & estés contraincts, iusques à treize: Et est besoyn qu'elles portét dans l'espaisseur du mur, de quinze à dix huit pouces de chacun costé, & plus si faire se peut. Et afin que les planchers puissent auoir la fermeté requise, les solives seront espacées en sorte qu'il y ait autant de plein comme de vuide, car cela seruira aussi d'ornement.

Pour ce qui regarde l'aisance & commodité, il faut obseruer.

Que les appartemens soient assis les vns aupres des autres, selonc le besoyn qu'ils ont l'un de l'autre, & desgagés entr'eux le plus que faire se pourra.

Que les principaux appartemens, comme les Salles & Chambres principales, soient accompagnés d'une garderobe, & aussi d'un cabinet, s'il se peut faire.

Que les appartemens d'un mesme estage soient assis de plain pied, autant que faire se pourra.

Que chaque appartement soit d'une grandeur conuenable pour le seruice à quoy vous l'aués destiné: Et pour cet effect, il fera à propos, aux lieux non contraincts, d'observer les mesures suiuanes.

La Salle aura de vingt-deux à vint-quatre pieds de largeur, auquel cas on luy pourra donner de trente-quatre à trente-six pieds de longueur: Mais en grands bastimens, il sera bon de donner à la longueur le double de la largeur: Et lors qu'il se fera des offices sous terre, il est à propos de leur donner de huit, neuf, à dix pieds sous solives, ou neuf à dix pieds sous clef de voûtes.

La hauteur du premier estage sur les longueur & largeur susmentionnées pour la salle, pourra estre de puis treize pieds iusques à quatorze pieds, sauf à augmenter selonc ceste mesme proportion, quand l'on donnera plus de longueur & de largeur à la salle.

Pour le regard de la hauteur du second estage, sera bon de luy donner de douze à treize pieds sous solives.

Au troisieme onze à douze pieds.

Et si l'on veut faire des chambres en galetas, soit au troisieme ou quatrieme estage, il suffira de leur donner huit à neuf pieds de hauteur.

Pour les chambres, elles auront vingt-deux ou vingt-quatre pieds, & est toujours bon qu'elles soient carrées.

En la construction des chambres, il faut auoir esgard à la place du liét, qui est ordinairement de six pieds en carré, & la ruelle de quatre à six pieds, & à la situation de la cheminée, laquelle en ceste consideration ne doit pas estre située iustement au milieu, mais distante d'iceluy de quelque deux pieds, afin de donner place au liét, & par ce moyen l'inegalité est peu recognoissable.

La moindre garderobe aura de largeur de neuf à dix pieds; & ayant dauantage de place, de quinze à seize pieds.

Les portes du dedans du logis auront de largeur deux pieds & demy, & trois pieds au plus, en de grands bastimens, quatre pieds.

Leur hauteur sera de six pieds & demy à sept pieds.

Les portes cocheres auront de largeur sept pieds & demy du moins, & lors que vous estes contrainct, & de huit à neuf pieds lors que rien ne vous oblige: la hauteur sera d'une largeur & demie: Mais quand vous aurez la hauteur à vostre discre-

tion, il sera bon de luy donner le double de la largeur.

L'escalier aura d'onze à douze pieds de largeur: mais estans contraints, on se passera à neuf pieds.

La hauteur des marches sera de cinq poulces & demy à six poulces.

Le giron de la marche, sera d'un pied outre la saillie, laquelle sera de deux poulces ou enuiron.

Et faut noter que là où il viendra à propos de faire les marches en tournant, nous n'en pouuons faire plus de dix au demy cercle, qui font cinq au quart de cercle; Et si la largeur de l'escalier venoit iusques à dix huit pieds, plus ou moins, on pourroit faire iusques à douze marches au demy cercle.

Les fenestres auront d'ouerture de quatre pieds à quatre pieds & demy entre les deux tableaux, ou pieds droicts.

Pour leurs hauteurs, elles se termineront le plus pres des planchers ou soliuues que faire se pourra; comme six, huit, dix, & douze poulces au plus: Car par ce moyen les salles ou chambres en sont mieux esclairées, & faisant autrement on les rend obscures & tristes.

Que si l'ordre de l'architecture de dehors, contraindoit de tenir le haut de la fenestre plus bas que la mesure susdite; en ce cas il faudroit faire le dedans d'icelle en arriere voulfure, embrasée vers le plancher, afin qu'il en fust esclairé dauantage.

Les appuis des fenestres auront depuis deux pieds huit poulces, iusques à trois pieds au plus.

Les meneaux, ou croisillons des fenestres, auront d'espaisseur de quatre à cinq poulces.

Leurs feüilleures seront d'un pouce & demy à deux poulces au plus, afin de conseruer d'auantage de force au derriere d'iceux, & que les membrures & chassis de bois qui portent les volets de menuiserie pour fermer le fenestres, puissent auoir force conuenable.

Les pieds droicts des fenestres seront fort embrasés, & reseüillez de deux poulces au moins, afin que la menuiserie puisse ioindre contre les murs, & dans les dites feüilleures, & seroit besoin que les premiers volets fussent brisez apres la longueur des embrasémés: Car par ce moyen ils font moins d'épescemét, & donnent plus de clairté: Et cet article regarde aussi bien la durée, comme l'aissance & comodité.

Les cheminées des salles auront dans œuvre six à sept pieds entre les deux iambages; & sera bon de prendre le tuyau d'icelles dans l'espaisseur du mur; s'il est tout vostre; sinon elles seront adossées contre, en lieu où elles puissent correspondre à celles des chambres, lesquelles ne s'escartent que bien peu du milieu, comme il a esté dit: & s'il est possible, il faut faire que la cheminée soit veüe de front par celui qui entrera dans la salle.

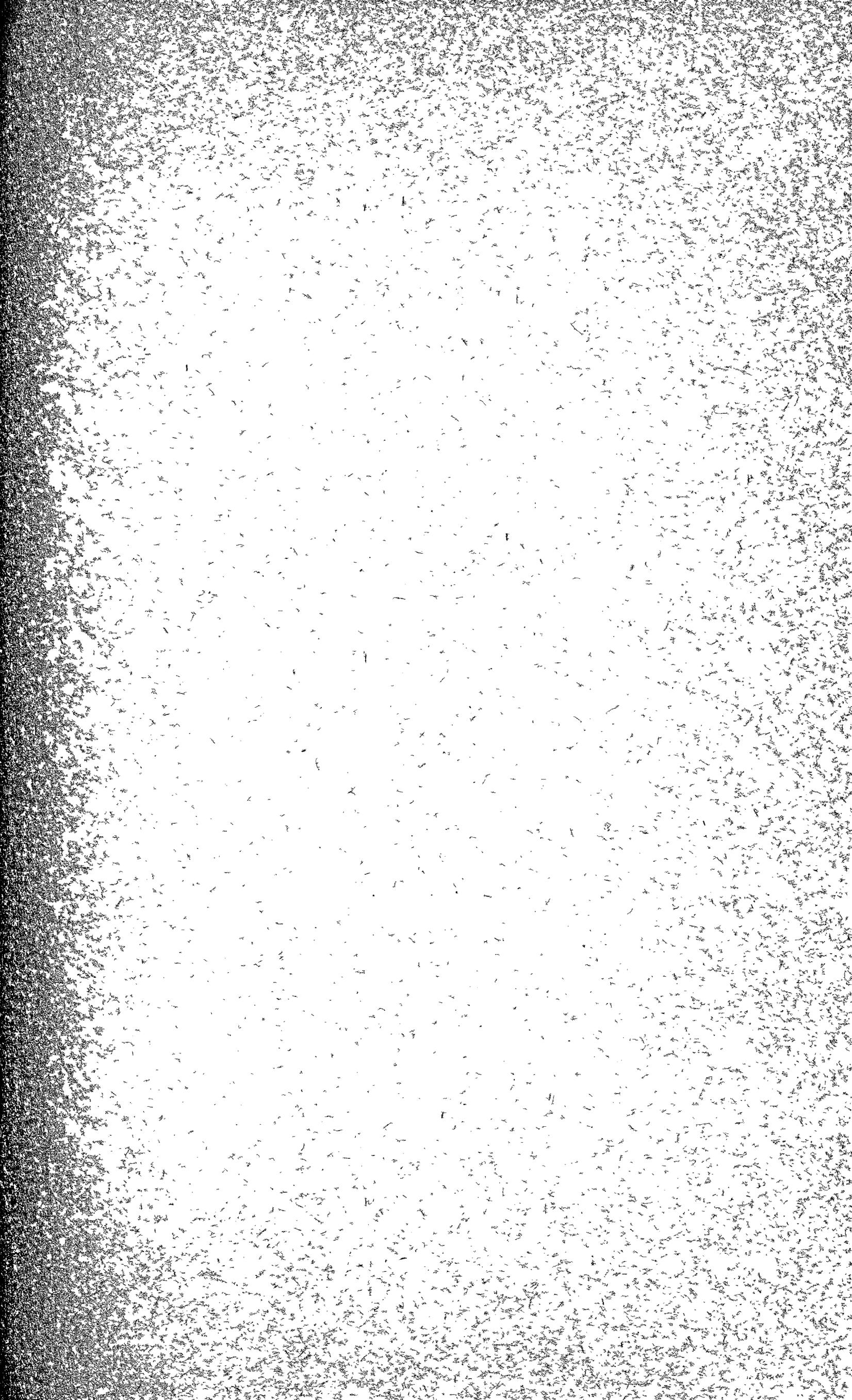
Leur hauteur sera de quatre à cinq pieds iusques sous la plate bande du manteau: Leur saillie aura deux pieds & demy à trois pieds, depuis le mur iusques hors le manteau.

Les iambages des cheminées auront sept à neuf poulces de largeur au plus, selon l'ordre de l'architecture, avec laquelle on la veut enrichir.

Les cheminées des chambres auront de largeur cinq pieds, ou cinq pieds & demy, & seront placées comme dit est cy-dessus, à cause de la place du liét.

Leur hauteur sera de quatre pieds, ou quatre pieds & demy, iusques sous le manteau ou plate-bandes.

Leur saillie sera de deux pieds à deux pieds & demy, depuis le contrecœur iuf-



ques au deuant des pieds droicts, ou iambages.

Les cheminées des garderobbes seront de quatre pieds, ou quatre pieds & demy de largeur.

Leur hauteur de quatre à cinq pieds iufques sous le manteau.

Leurs faillies, deux pieds trois pouces.

L'ouuerture des cheminées en general aura d'onze à douze pouces de fente, & aux cheminées des grandes cuisines quinze pouces, à cause du grand feu que l'on y fait, & se conduiront le plus vniment que faire se pourra, d'autant qu'à faute de se faire, on est quelquesfois incommodé de fumée.

Leur longueur sera de quatre à six pieds; si les cheminées ont six pieds par bas dans œuure; elles se diminueront dans leurs manteaux par les pentes des hottes d'icelles, & leurs tuyaux seront conduits à plomb.

La pente du dedans des cheminées, autrement la hotte commence depuis le manteau iufques à l'endroit du plancher.

La belle ordonnance consiste en la simmerrie, qui doit estre prise selon la largeur ou hauteur.

SELON la largeur, elle consiste à faire que les parties esgalement esloignées du milieu soient esgalées entre elles.

Que les parties soient proportionnées au total & entre elles.

Selon la hauteur, elle consiste à faire que les parties esquelles mesmes simmerrie aura esté obseruée pour le regard de la largeur, soient aussi de mesme niueau en leur hauteur. Car il peut arriuer qu'une partie simmetriée en largeur ne le sera point en hauteur. Pour exemple, les demies croisées, lesquelles vous pouuez asseoir en pareille distance du milieu de l'edifice, neantmoins les frontons qui leur seront imposés n'arriueront pas à la hauteur de ceux des croisées entieres; ainsi ce qui sera simmetrié en largeur, ne le sera pas en hauteur; partant tels ouurages sont à couter.

Quant à la santé des appartemens.

Vous y pourriez faisant faire des salles du premier estage plus haut que les rés de chauffée de la terre de deux pieds, & plus, selon l'humidité du lieu auquel vous bastirez. Car en ce faisant vous ne pourroyez pas seulement à la santé, mais aussi à la belle ordonnance, rendant par ce moyen vostre bastiment plus auguste & mieux esclairé: & faisant les offices sous terre, il sera bon que la moitié de leur hauteur soit en terre, l'autre moitié dehors.

Voilà ce que nous auons iugé nécessaire de traiter touchant les preceptes generaux, lesquels s'ils ne sont entierement obserués aux premiers desseins de nos bastimens, il ne le faut trouuer estrange, d'autant que le peu d'espace en largeur nous a contrainct de sortir de nos regles propres. Pour les considerations particulieres elles se remarqueront aux desseins & discours que nous ferons sur chacune place: surquoy nous vous donnerons aduis vne fois pour toutes, que tout ce qui est situé à droit peut estre mis à gauche, sans changer aucune dimension, selon que la beauté de l'aspect ou vne lumiere plus forte, ou la bonté du mur voisin, ou que que autre consideration importante, vous conuiera d'eslire plustost l'un que l'autre.

*ADVERTISSEMENT TOVCHANT LES TOISES DES
ouurages, tant de maçonnerie que des vuydanges de terre.*

 Es mesures dont on se fert pour mesurer toutes choses sont, ou lineaires, ou superficielles, ou solides & massives.

Les mesures lineaires sont celles, qui n'ont qu'une seule dimension, auxquelles n'est considerée que la seule longueur, sans largeur, ny profondeur, comme quand nous faisons mention de la seule longueur d'une salle, ou chambre, ou bien de sa seule largeur, ou bien de sa hauteur seulement, sans y comprendre les autres dimensions: Ou bien quand nous disons que de tel village, à un tel, il y a deux lieues, nous ne considerons que la longueur seulement.

De ces mesures lineaires la plus commune est la toise lineaire, laquelle se diuise en six pieds de Roy, qui est aussi une mesure lineaire. La longueur de l'une & de l'autre est exprimée au Chastelet de Paris, & auons representé en marge la mesure d'un pied, afin que l'on sçache de quelle mesure nous auons parlé en nos desseins, & que l'on y puisse reduire les autres, selon qu'il viendra à propos.

Le pied se diuise en douze pouces, & le pouce en douze lignes, qui est la plus petite mesure dont on se serue en Architecture.

Les mesures superficielles, sont celles qui ont deux dimensions, longueur & largeur, comme quand nous disons qu'une chambre contient seize toises quarrées, nous entendons qu'elle a quatre toises lineaires en un sens, & autant en l'autre: Si bien que multipliant la longueur & largeur, l'un par l'autre, vous auez sa superficie: tellement que puis qu'une toise lineaire contient six pieds, la toise superficielle contiendra six fois six pieds, qui seront trente six pieds superficiels: Ainsi un arpent de terre contient dix fois dix perches, qui sont cent perches superficielles.

Les mesures solides ou massives, sont celles qui ont trois dimensions, longueur, largeur & espaisseur, ou profondeur, comme quand nous disons qu'en certain vuidange de terre, il y a soixante & quatre toises, & que la longueur, largeur & profondeur en sont égales, nous entendons qu'il y en a quatre toises de long sur quatre de large, & quatre de profond: ainsi quatre fois quatre, font seize, & quatre fois seize, font soixante & quatre: tellement que pour sçauoir combien de toises solides, ou massives, contient un tel ouurage, il faut multiplier la longueur par la largeur, & multiplier encor le produit de ces deux, par la profondeur ou espaisseur, & en ceste signification une toise solide ou massive, ou cube, contient deux cens seize pieds solides ou cubes ou massifs, qui sont six fois six pieds lineaires,

pied de Roy diuise en douze pouces.

DISTRIBUTION DE LA

PREMIERE PLACE, AYANT DE LARGEVR

DOVZE PIEDS, ET DE PROFONDEVR DEPVIS VINGT-VN

PIEDS ET DEMY A TOVTE AVTRE QVI SERA

moindre que vingt-cinq pieds.



EN CETTE place premiere de douze pieds de largeur, sur vingt-vn pieds & demy de profondeur, la largeur se distribuë en vne salle de neuf pieds, & vn passage de trois pieds; la profondeur se diuise en la salle de quatorze pieds, & en vne cour de cinq pieds & demy de largeur: & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur, est employé en vn escalier qui aura six pieds en quarré, où sous le rampant des marches fera fait le priuë. A vn des angles de la cour, joignant la salle, est le puy. Pour la descente de la caue elle se fera au passage, par le moyen d'vne trappe, tant en cest e figure comme aux suivantes, iusques à la sixiesme distribution de la sixiesme place.

Pour le regard du second estage, la chambre occupera la largeur, tant de la salle que du passage, & partant aura douze pieds de largeur; & pour la profondeur, elle est reglée par celle de la salle de dessous, qui est quatorze pieds: le reste de ce plan ne differe point du premier.

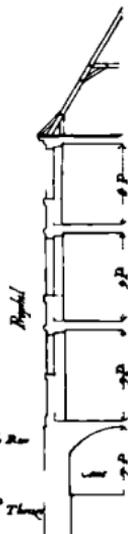
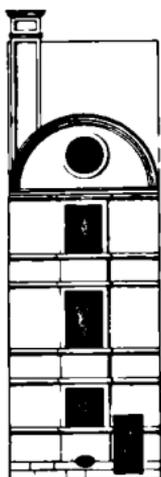
Et quant sur ceste mesme largeur d'edifice, la profon leur se trouueroit entre vingt vn pieds & demy, & vingt-cinq, les mesures de la largeur demeurant en leur entier, il faudroit distribuer le surplus de la profondeur en la cour, & en la salle, selon le desir de celuy qui bastiroit.

Et auons trouue bon de declarer toutes les mesures des edifices, sur le discours particulier que nous auôs fait de la structure d'vn chacun: encor que nous les eussions marquez par chiffres sur les plans, pour plus grande instruction de ceux qui sont moins exercez en la cognoissance des plans.

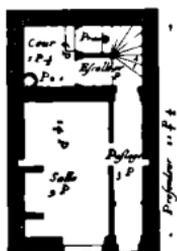
ET POUR le regard des hauteurs, le premier estage aura neuf pieds sous soliuës depuis l'aire de la salle; & l'espaisseur du plancher, les soliuës comprises, aura huit pouces, qui sera plus que suffisamment sur vne si petite largeur. Dont toute la hauteur sera de neuf pieds huit pouces, laquelle estant departie en dix-huit marches, ce sera six pouces cinq lignes deux tiers pour la hauteur de chacune: laquelle distribution suivra aussi au second estage, lequel a neuf pieds de haut, comme le premier. Le troisieme estage a de hauteur huit pieds sous soliuës, & huit pouces d'espaisseur, compris les soliuës & plancher: Ceste hauteur de huit pieds & huit pouces estant distribuëe en seize marches, nous donnera six pouces & demy de hauteur pour chacune, qui sont deux tiers de ligne de plus que les autres marches, & partant leur difference est comme insensibile.

Au dessus seront greniers.

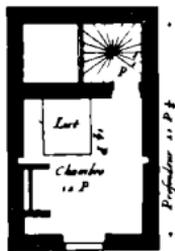
Et d'autant que l'eschapée necessaire pour l'escalier est empeschée par la hauteur qu'il faut donner au priuë, on descendra de la cour au priuë par deux marches, dont l'vne sera dans la cour, & l'autre dans le priuë, ayant chacune neuf pouces de hauteur.



Rai. de charpente de la Bar



Largeur 11 P.
Plan du premier Etage



Largeur 11 P.
Plan du second Etage

DISTRIBUTION DE LA

SECONDE PLACE, AYANT LA MESME LARGEVR

DE DOVZE PIEDS, SVR VINGT-CINQ DE PROFONDEVR, LAQVEL-

LE SERVIRA PAREILLEMENT IVSQVES A QUINZE PIEDS DE

largeur, & trente cinq & demy de profondeur, le tout inclusivement.



OVT AINSI que la largeur totale n'est en rien differente à celle de la figure precedente, aussi n'y aura il aucune difference aux parties. Doncques la salle aura neuf pieds de largeur, & le passage trois pieds, & ainsi pour l'estage de dessus, la chambre aura toute la largeur de douze pieds. Mais la distribution de la profondeur se peut faire en deux façons: l'une comme la precedente, sans cabinet, donnant l'excez de la profondeur, qu'à ceste figure plus que la precedente, à la salle, ou à la cour, ou bien partie à l'une, & partie à l'autre. La seconde façon est en prattiquât vn cabinet au bout de la salle, & de mesme largeur de neuf pieds, sur trois pieds & demy de profondeur, qui est la moindre que vous puissiez donner à vn cabinet; & ceste mesme profondeur de trois pieds & demy, est aussi la plus grâde que vous puissiez donner au cabinet, en ceste profondeur presente: Car le faisant plus profond, vous n'aurez pas assez de place pour la situation du hêt, & en ceste sorte il demeurera quatorze pieds de profondeur, tant pour la salle, que pour la chambre.

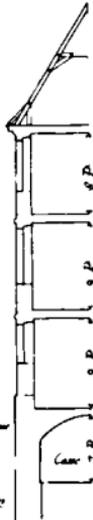
Et faut noter que depuis ceste largeur iusques à celle de dix-neuf pieds, le cabinet ne se peut trouuer en autre sens; mais venant à vingt, on le pourra changer, comme il sera dict cy-apres.

Et ou la largeur de la place sera plus grande que douze pieds, & plus petite que quinze; il faudra donner le surplus à la largeur de la salle & de la chambre, laissant tousiours le passage de trois pieds.

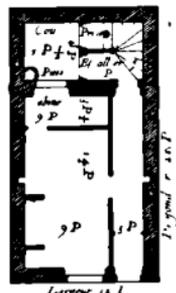
Et pour le regard de la profondeur, depuis vingt-cinq pieds, iusques à trente-cinq & demy; l'augmentation en sera de partie à la salle, cabinet & cour, à la discretion du bastissant.

LES HAVTEVRS seront de neuf pieds sous soliuës pour le premier & second estage, & de huit pieds pour le troisieme, comme en la figure precedente; Et partant, la mesme hauteur des marches sera suiue en l'ouurage present.

La precaution, pour le regard de l'eschappée de l'escalier au dessus du priué, sera gardée comme en la figure precedente.



R. de la Chambre de la rue



Longueur 22 P.
Plan du premier Etage



Longueur 12 P.
Plan du second Etage

PREMIERE DISTRIBUTION

DE LA TROISIÈME PLACE, DEVIS QUINZE
PIEDS DE LARGEUR IUSQUES A DIX-HUIT PIEDS
ET DEMY : ET DE PROFONDEUR DEVIS TRENTE-CINQ
pieds & demy, iusques à quarante huit pieds & demy.



ESTE distribution se peut faire en trois sortes différentes, à chacune desquelles nous auons approprié son dessein. La première retient la diuision en largeur des précédentes en la salle de douze pieds, & le passage de trois, mais la profondeur adjouste aux précédentes vne cuisine par bas, & vne garde-robe par haut, au lieu du cabinet. L'escalier retient sa première situation & largeur, mais non pas sa première forme: Car sa profondeur, compris l'escalier, en est augmentée iusques à dix pieds, qui est celle de la cour, & les marches se rencontrent de front à ceux qui entrent; ce qui n'auoit lieu aux desseins précédens. La cuisine aura doncques neuf pieds de profondeur, la salle quinze, & la cour dix, comme dit est: & en ceste distribution on pourra changer de place à la salle & à la cuisine fort aisément, n'estant question que de transporter la cloison, reseruant à chacune sa propre profondeur. Ce qui se doit aussi entendre de l'estage de dessus, si l'on veut, d'autant qu'on le peut laisser en sa forme, en changeant celuy de dessous.

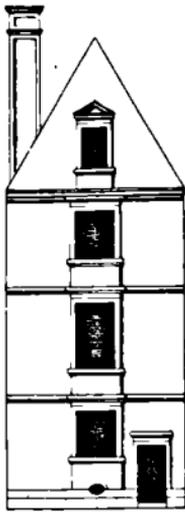
Au surplus, nous auons voulu représenter la face du deuant de cét edifice en biais, parce que cela arriue souuent aux situations des places des villes, afin de montrer qu'encores qu'il y ait vne des faces biaise, il ne faut pas laisser de faire les appartemens avec des angles droicts; Ce qui soit dit vne fois pour toutes.

LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous solives, qui seront dix pieds huit poulces, compris l'épaisseur du plancher, de laquelle hauteur la distribution se peut faire en l'escalier en deux manières. La première, suiuant le dessein selon lequel on monte par dixneuf marches; & partant chacune marche aura six poulces neuf lignes de hauteur. La seconde manière se pratique, en donnant huit marches au tournant de l'escalier, au lieu de dix, pour le rendre plus aisé, & continuant l'escalier en tournant iusques contre la chambre, qui le haussera de quatre marches, & ainsi nous aurons en tout vingt-vne marches: Par lesquelles estant diuisée toute la hauteur de dix pieds huit poulces, nous aurons pour la hauteur de chacune marche six poulces vne ligne, selon ceste seconde manière.

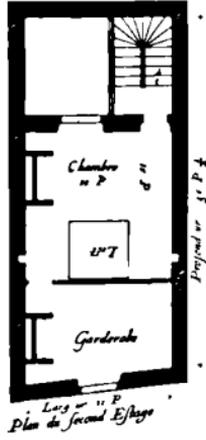
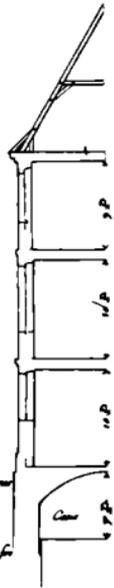
Le troisième estage a de hauteur neuf pieds sous solives, qui sera compris l'épaisseur du plancher neuf pieds huit poulces; lesquels diuisez par dixneuf marches, nous donneront six poulces vne ligne pour la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous solives.

L'incommodité de l'eschapée de l'escalier au dessus du priué, s'esuitera par la manière desuite cy dessus.



Re. de la chaussee de la rue



DEUXIESME DISTRIBUTION

DE LA TROISIEME PLACE.

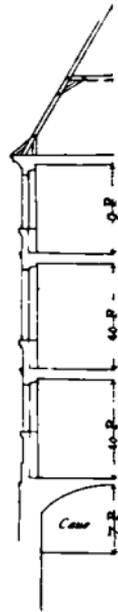


A seconde maniere de distribution de la place sus mentionnée retient bien celle de la precedente en la largeur, qui se partit en la salle, de douze pieds, & au passage de trois. La difference consiste au changemēt de place de l'escallier, & de la cuisine, & en l'elargissement de la cour pour l'estage de dessous, & au changement de place de la chambre & garderobe en celuy de dessus. La salle aura quinze pieds de profondeur, la cuisine neuf, sur huit & demy de largeur, d'autāt que le reste est employé en l'escallier, qui a six pieds en quarré. La cour a dix pieds de profondeur sur quinze de large; l'estage de dessus est conforme à celuy de dessous, hormis le passage: Tellement que la chambre aura quinze pieds en quarré, le tout dans œuvre comme dessus.

LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous solive, qui sera dix pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Laquelle diuisee par les dix neuf marches de l'escallier, nous donnera six poulces neuf lignes pour la hauteur de chacune marche.

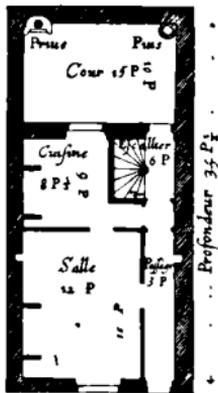
La hauteur du troisieme estage aura neuf pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Et partant chacune marche aura six poulces vne ligne de hauteur, comme en la figure precedente.

Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.

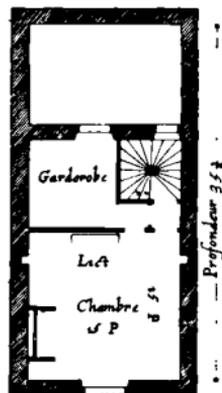


Vue de la chaufferie de la rue

Echelle de deux Toises



Largeur 15 P.
Plan du premier Etage



Largeur 15 P.
Plan du Second Etage

TROISIÈSME DISTRIBUTION DE LA TROISIÈSME PLACE.



A TROISIÈSME maniere retient la distribution precedente pour le regard de la largeur en la salle de douze pieds, & au passage de trois; mais faut faite changer de place à l'escalier, à la cuisine, & à la salle.

L'escalier doncques se rencontre sur le deuant, & a mesme largeur de six pieds en quarré. A l'endroit du noyau se fera vne seconde porte qui se tiendra fermée lors que la premiere sera ouuerte: à costé de l'escalier est la cuisine, ayant de profondeur neuf pieds & demy sur huit & demy de largeur; la salle quinze pieds de profondeur: & à l'vn des bouts se fera vn petit ferre-nape; derriere lequel sera le priué: la cour aura neuf pieds & demy de profondeur sur dix & demy de largeur.

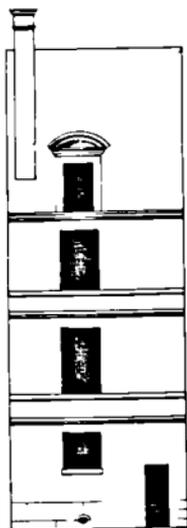
L'estage de dessus la garderobe sera en tout & par tout semblable à la cuisine, & la chambre aura quinze pieds en quarré, en vn angle de laquelle regnera vn cabinet sur toute la profondeur de la cour.

Et depuis la largeur de quinze pieds iusques à dix-huit & demy exclusiement, vous pouuez garder la mesme distribution en donnant tousiours trois pieds au passage, & six à l'escalier, & eslargissant les autres parties du surplus. Mais pour le regard de la profondeur depuis trente cinq pieds & demy iusques à quarante cinq & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, cuisine & cour, à la discretion & volonté de celui qui bastira; comme aussi luy est reserué l'élection de l'vne des trois formes precedentes.

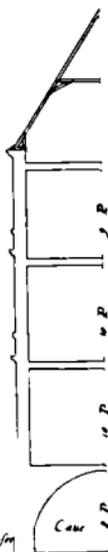
LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous soliués, & dix-neuf marches; & partant la hauteur de chacune marche sera de six pouces neuf lignes, comme en la figure precedente.

La hauteur du troisièsmè estage aura, compris le plancher, neuf pieds huit pouces, & pareille quantite de marches; & partant la hauteur de chacune sera de six pouces vne ligne.

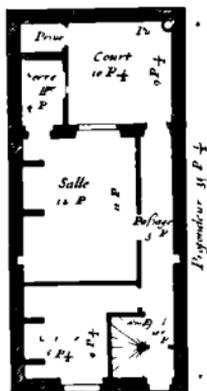
Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous soliués de hauteur.



La Face du de vant



Rue de la face de la R.



Plan du Premier Etage



Plan du Second Etage

DISTRIBVTION DE LA

QVATRIESME PLACE DEPVIS DIX-HVICT

PIEDS ET DEMY DE LARGEVR, IVSQVES A VINGT,

ET DE PROFONDEVR DEPVIS CINQVANTE

pieds iusques a soixante vn & demy.



EN CETTE distribution vous gardez tousiours celle de la largeur en donnant trois pieds au passage, & le reste a la salle & autres appartemens. La diuision d'avec les precedés consiste en vn corps de logis de plus, qui se fait au bout de la cour, dont vous pouuez faire seruir d'ecurie l'etage d'embas, ou de chambre a vostre discretion. La salle donc aura quinze pieds de largeur sur dix-sept pieds de profondeur. La cuisine aura onze pieds & demy de largeur sur neuf de profondeur a costé de laquelle sera l'escalier tousiours de six pieds en carré. La cour aura dix-huict pieds & demy de largeur sur onze de profondeur. Au bout de laquelle sera vn petit corps de logis sur toute la largeur de dix-huict pieds & demy, sur dix pieds & demy de profondeur, & a l'vn des bouts de ladite largeur sera le puits, derriere lequel sera la place d'vn lieu pour vn garçon. L'estage de dessus suivra la distribution de celui de dessous, & aura de plus vne gallerie de trois pieds de largeur, pour aller d'vn corps de logis a l'autre. La chambre doncques aura dix huict pieds & demy de largeur sur dix sept de profondeur, & la garderobe onze pieds & demy de largeur sur neuf de profondeur.

Ceste distribution se pourroit encore changer en chacune des deux autres représentées par la troisieme & cinquieme figure, n'estoit la difficulté de l'escalier lequel ne donnoit pas si commode communication d'vn corps de logis a l'autre, comme il fait en la presente forme.

Et de puis la largeur de dix-huict pieds & demy iusques a vingt, vous pourriez garder la mesme distribution, donnant tousiours trois pieds au passage, & six pieds vn quart a l'escalier, & enlargissant les autres parties de surplus. Mais pour le regard de la profondeur de plus cinquante pieds iusques a soixante vn pieds & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, la cuisine, cour & logis de derriere, à la discretion & volonté de celui qui bastira.

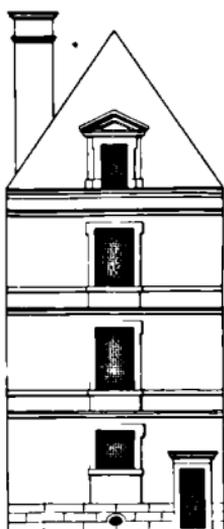
LA HAUTEVR du premier & secôd estage du principal corps de logis qui est sur le deuant aura dix pieds sous solives qui sera dix pieds huict pouces, compris l'épaisseur des solives & planchers; laquelle hauteur distribuée aux dix-neuf marches de l'escalier, nous donnera six pouces neuf lignes pour la hauteur de chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huict pouces de haut, compris l'épaisseur des solives & plancher, laquelle distribuée sur pareille quantité des marches, ce sera six pouces vne ligne sur la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galeries de sept a huict pieds sous solives.

La hauteur du corps de logis de derriere aura huict pieds quatre pouces sous solives, qui sera neuf pieds compris l'épaisseur des solives & plancher, & d'autant que la hauteur de chacune marche est de six pouces neuf lignes il y faudra moter par seize marches, dont les douze se prendront en l'escalier, & les quatre, tant en l'épaisseur du mur qu'en la profondeur de la gallerie.

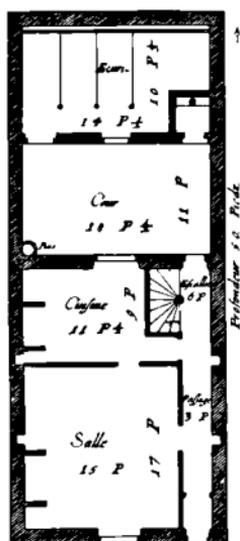
Le secôd estage aura neuf pieds sous solives, & ne it peds huict pouces, compris l'épaisseur des solives & plancher, & au dessus seront greniers.



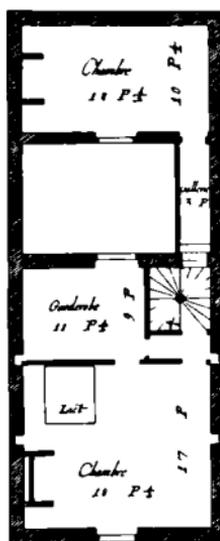
La face du Logis de devant



La face du petit corps au Logis de derrière



Plan du premier Etage



Plan du second Etage



DISTRIBUTION DE LA CINQUIESME PLACE DEPVIS VINGT PIEDS

DE LARGEVR, IVSQVES A TRENTE, ET SVR LA
MESME PROFONDEVR DE SOIXANTE ET

vn pieds & demy.



A GRANDEVR de ceste place nous donne des aduantages que nous ne pouuions auoir aux precedentes, c'est pourquoy sa distribution est grandement differente des autres & pouuons auoir deux cours au lieu d'vne, & vn escalier à deux palliers, & le passage assis au milieu, ou en l'angle, à nostre choix, au lieu qu'aux bastimens precedents il estoit relegue en l'angle necessairement. Ce passage donc est constitué au milieu de la largeur de l'edifice de quatre pieds de largeur, ayant d'vn costé la cuisine & l'escalier, & de l'autre le gardemanger.

La cuisine, comme aussi le gardemanger, auront de largeur huitz pieds, sur dix de profondeur, la cour aura treize pieds de largeur sur dix-neuf de profondeur, & le reste de la largeur qui sont sept pieds demeureront pour la largeur de l'escalier, compris l'epaisseur du mur. De la cour on monte deux marches pour entrer en la salle qui aura vingt pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, & le reste de la profondeur, qui est dix pieds, sera employé en vn petite cour de derrière, & en vn cabinet à l'vn des angles de la salle, qui aura six pieds de largeur sur la mesme profondeur de la cour.

Pour l'estage d'enhaut du corps de logis de deuant, vous aurez l'chambre & escalier d'vn costé, & la garderobe de l'autre, la chambre aura treize pieds de largeur sur dix de profondeur, & la garderobe sept pieds de largeur sur la mesme profondeur, & en l'vn des angles de la chambre, entre la chambre & l'escalier sera le prieu.

Pour le corps de logis de derrière, la chambre aura treize pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, la garderobe sept pieds de largeur, sur quinze de profondeur, le cabinet de dessus sera semblable à celuy de dessous.

Cette distribution se peut changer sans alterer aucune des mesures. Premièrement en laissant le passage dans le milieu où il est, ce qui se peut faire en deux manieres: A sçauoir en transposant la cuisine & le gardemanger d'vne main à l'autre, & ne bougeant l'escalier de sa place, ou bien en faisant le mesme eschange, & transposant aussi l'escalier. Et celle cy semble estre plus a propos, d'autant que la cuisine, l'escalier, & entrée de la salle estans de mesme costé, le seruire se fera à couuert: Secondement le changement se peut faire en ostant le passage du milieu pour le situer à l'vne des extremités: quoy faisant vous poserez la cuisine & le gardemanger l'vn contre l'autre, & pourrez eslargir la cuisine iusques à dix & douze pieds, que vous guignerez sur le gardemanger, qui n'a pas besoin de si grande largeur; en quoy faisant vous auez election de situer, ou le passage, ou la cuisine du costé de l'escalier, selon que vous trouuerez l'vn plus a propos que l'autre.

Cette distribution se peut encore changer en quatre sortes, selon les desseinz portez par les figures, trois, quatre, cinq, & sixiesme, en separant l'augmentation de la place, tant en largeur qu'en profondeur, a chacun apparemment, selon qu'il sera trouué plus conuenable.

Et depuis la largeur de vingt pieds iusques à trente, vous ne pouuez nen changer en la forme, mais bien pourrez vous donner sept ou huitz pieds de largeur à vostre escalier, & le reste à la salle, & autres parties: & lors que vostre largeur excedera vingt quatre pieds, il faudra changer l'assiete de vos poutres de la largeur en la profondeur. Pour la profondeur elle ne reçoit point d'autre changement que celuy qui est mentionné cy dessus.

Et la mesme largeur demeurant comme dessus, si la profondeur n'excedoit point cinquante huitz pieds, alors il ne faudroit plus parler de faire deux cours, mais la distribution se pourroit faire en l'vne des deux manieres suivantes.

LA HAUTEVR du premier & second estage du corps de logis sur le deuant aura neuf pieds sous soliués, qui seront neuf pieds huitz pouces, compris l'epaisseur des soliués & plancher. On y montera par vingt & vne marches, & partant la hauteur de chacune sera de cinq pouces six lignes vn tiers.

Du rez de chaussee de la cour, on montera par deux marches pour entrer en la salle du principal corps de logis qui est derrière, laquelle salle aura de hauteur depuis l'aire sous soliués onze pieds, qui sera, compris l'epaisseur des soliués & plancher, onze pieds huitz pouces. Et d'autant que les marches ont cinq pouces six lignes vn tiers de haut, il en faudra vingt six, dont il y en a dix-neuf en l'escalier, resteroit sept marches qui seront practiquées dedans le rampant qui est sur la cour.

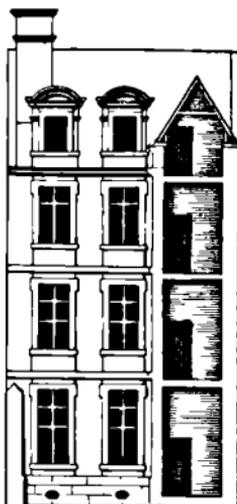
Le second estage du principal corps de logis aura dix pieds sous soliués, & huitz pouces d'epaisseur de plancher, compris les soliués, & partant on y montera par vingt trois marches de cinq pouces & demy chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huitz pouces, compris l'epaisseur du plancher, & partant on y montera par vingt & vne marches de cinq pouces & demy chacune.

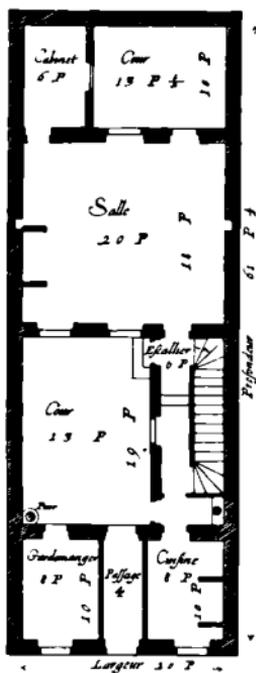
Au dessus seront greniers, ou chambres en galletes de sept à huitz pieds sous soliués de hauteur.



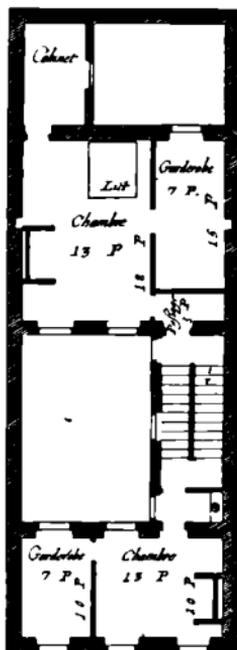
Face du Loge de devant



Face du profil orges de Loge du côté de la Cour



Plan du premier étage



Plan du second étage



DISTRIBUTION DE LA

SIXIESME PLACE DE TRENTE PIEDS DE

LARGEUR, IUSQVES A TRENTE-HVICT PIEDS,

ET DE CINQVANTE HVICT DE PRO-

fondeur, iusques à cent.



EN LA premiere figure de ceste distribution qui est la huitiesme en ordre, la largeur de trête pieds est diuisee en vn passage de quartt pieds & demy, & vne salle de vingt cinq pieds sur vingt de profondeur, laquelle est l'issue de la cour quia dix neuf pieds de profondeur & de largeur vng. Et le reste de la largeur employé en vn escalier qui a huitt pieds de largeur dans œuvre. Le reste de la profondeur est employé en vn corps de logis derriere, ayât quinze pieds de profôdeur, dôt la largeur se diuise en vne cuisine de dix-neuf pieds, & vn gardemanger de dix. La distribution du second estage fut celle du premier, horsmis au corps de logis de deuant, ou la chambre aura vingt pieds en carré, & la garderobe neuf pieds & demy de largeur.

Et quand sur la mesme largeur la profondeur se fut trouuée plus grande, en sorte que l'on eust peu practiquer vne cour ou iardin sur le derriere, on eust peu faire que le corps de logis de derriere eust este esclaire de deux costez, sans changer la distribution des parties.

Il faut noter qu'en tous les desseins precedens, à cause du peu de largeur des places nous auons fait estat de cloisons d'ais qui n'ont qu'vn pouce d'espais: Aux suiuians ou nous auons plus de commodite pour la largeur, nous les supposons de charpenterie & plâtre, dont les poiteaux & sablières auront de quatre à six pouces, afin que personne ne se trompe aux nombres par lesquels sont marquez les largeurs & profondeurs de nos appartemens, lesquels doiuent tousiours estre entendus dans œuvre comme cy deuant.

Il faut aussi prendre garde que iusques icy nous auons tousiours donné huitt pouces pour l'espaisseur des solives & du plancher, qui sont trois pouces pour l'espaisseur du plâcher & cinq pouces pour celles des solives, qui estoit suffisamment pour la petite portee des edifices precedens. Maintenant pour ceux qui liuent, nous en donnons neuf, dont les six sont pour l'espaisseur des solives, & trois pour l'espaisseur du plâtre qui ne croist ny diminue.

QUANT AUX HAUTEURS, l'aire de la salle sera plus haute d'vn pied que le rez de chauffée de la cour, à laquelle salle on môtéra par deux marches. La salle aura de hauteur sous solives douze pieds trois pouces, & compris les solives & espaisseur du plancher treize pieds; à laquelle hauteur on montera par vingt six marches de six pouces chacune, dont les vingt trois seront au rampant adossé contre le mur, & les trois autres à celui qui regarde la cour.

Le second estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisee par vingt six marches, nous donnera cinq pouces pour la hauteur de chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisee par vingt six marches donnera cinq pouces pour la hauteur de chacune.

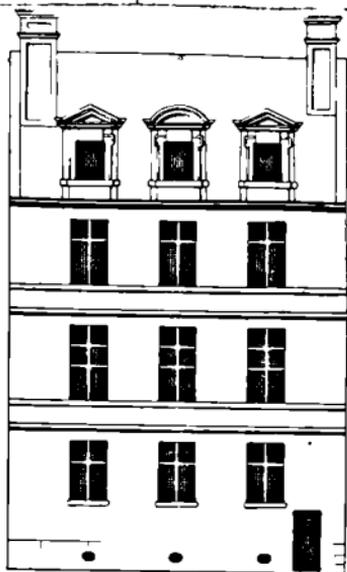
Au dessus seront greniers ou châbres en galletas de sept à huitt pieds sous solives de hauteur.

Le corps de logis de derriere sera aussi plus haut d'vn pied que le rez de chauffée de la cour, auquel on montera pareillement par deux marches, & aura de hauteur depuis l'aire sous solives dix pieds neuf pouces, & avec l'espaisseur des solives & plâcher onze pieds & demy: auquels on montera par vingt trois marches de l'escalier de six pouces chacune. Et pour le second estage, il aura de hauteur sous solives huitt pieds & demy, & avec les solives & plâcher dix pieds cinq pouces de laquelle hauteur, il faut deduire, vn pied & demy pour la hauteur de trois marches, qui sont au rampant qui regarde sur la cour: reste huitt pieds onze pouces à monter par des marches qui auront cinq pouces cinq lignes chacune, & partant il y en aura vingt, dont il faudra faire la distribution contre le mur.

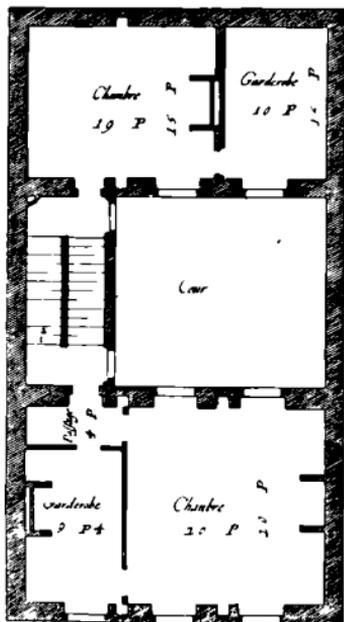
Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huitt pieds sous solives de hauteur.



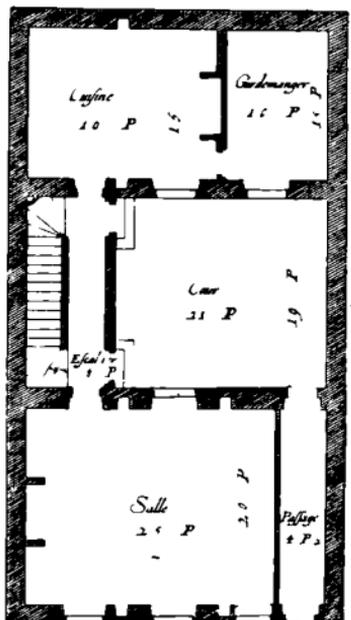
Face du corps de Logis de derrière.



Face du corps de Logis de devant.



Plan de l'ét. 2^e



Longeur 30 Pieds
Plan du premier étage



DEUXIESME DISTRIBUTION

DE LA SIXIESME PLACE, AYANT MESME
LARGEVR DE TRENTE PIEDS, ET DE PROFONDVR
CINQUANTE HVICT PIEDS.



AS ECVNDE distribution de ce mesme espace, suit en largeur la separation precedente, en vn passage de quatre pieds & demy, & le reste en vne salle de vingt cinq pieds, sur vingt de profondeur, laquelle est suivie d'une cuisine de dix sept pieds de profondeur, sur vingt de largeur, & le reste de la largeur est employé en l'escalier, qui a neuf pieds de large dans œuvre; & au bout de la cuisine est vn gardemanger de huit pieds de largeur, sur onze de profondeur, derrière lequel est le priué. Et par ce moyen nous auons fait vn corps de logis double, en mettant la cour derriere, qui a vingt & vn pied de largeur, sur dix-sept & demy de profondeur.

Il n'y a aucun changement en l'estage de dessus, sinon que la chambre a vingt pieds en quarré, & la garderobe neuf pieds & demy en largeur, on l'on pourra faire vne cheminée ainsi qu'il est porté par la figure cy deuant.

POVR LES HAVTEVRS, la salle aura douze pieds trois pouces sous soliués, & treize pieds, compris l'épaisseur des soliués & plancher, auquel estage on montera par vingt six marches de six pouces chacune.

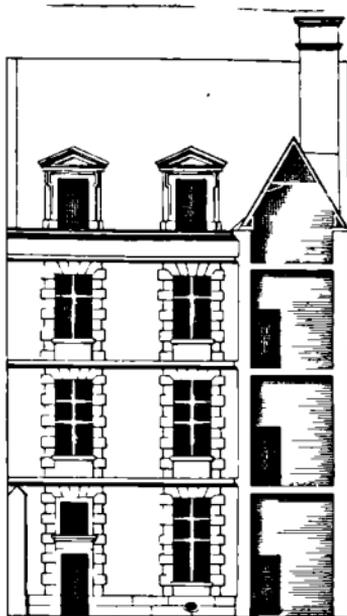
Le second estage aura onze pieds neuf pouces de hauteur, compris l'épaisseur du plancher, & monteront par vingt quatre marches.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'épaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt deux marches.

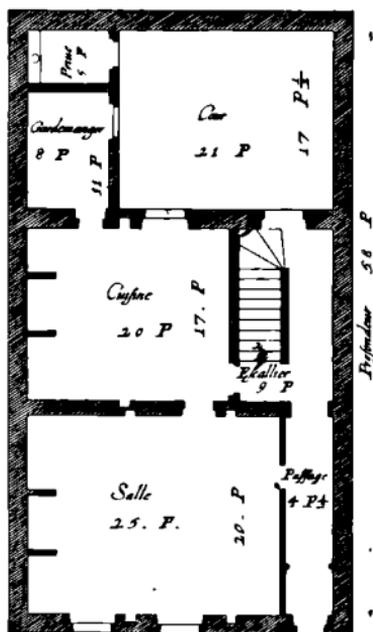
Au dessus se feront greniers ou chambres & galletas à la maniere susdite.



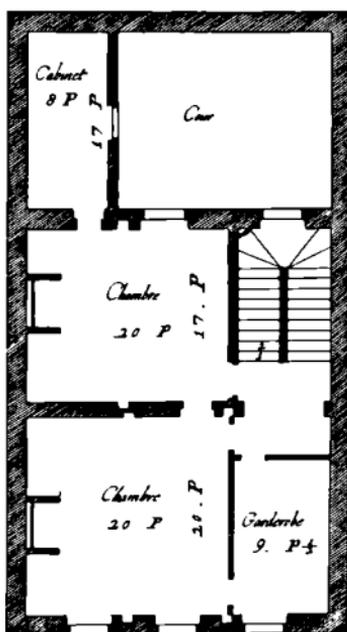
Face du logis du cote de la rue



La face du cote de la cour



Largeur 70 Pieds
Plan du premier étage



Plan du second étage



DISTRIBUTION DE LA SEPTIESME PLACE, DE TRENTE-HVICT PIEDS DE LARGEVR OV ENVIRON, ET DE PROFONDEVR CENT PIEDS.



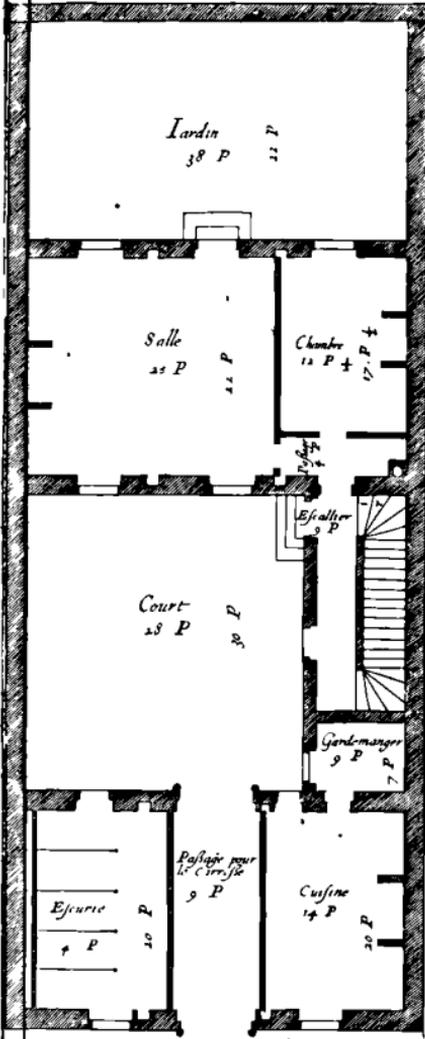
ESTE PLACE n'a qu'une seule distribution, d'autant que tout le changement qui se peut faire d'icelle peut estre reduict aux deux figures precedentes. Elle a doncques trente-huict pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, & consiste en deux corps de logis; le premier sur le devant, dont la largeur se distribuë en vne cuisine de quatorze pieds de largeur sur vingt pieds de profond, & vne escurie ayant pareilles dimensions que la cuisine, & vn passage pour carrosse entre les deux, de neuf pieds de largeur. Apres suit la cour ayant trente pieds de profondeur sur vingt huit de largeur, & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur est employëe en vn escalier qui a neuf pieds de largeur, & en vn gardeinanger de pareille largeur, sur sept pieds de profondeur, ioignant la cuisine.

Le principal corps de logis qui est sur le derriere, consiste en vne salle, ayant vingt cinq pieds de largeur, sur vingt deux de profondeur; & au reste de la largeur est vne chambre ou tallette, entre laquelle & l'escalier y a vn passage de quatre pieds, au fond duquel se pratiquera vn priuë. Au reste de la profondeur sera vn iardin, dans lequel on entrera par la salle, ou par la sallette, ainsi que l'on voudra.

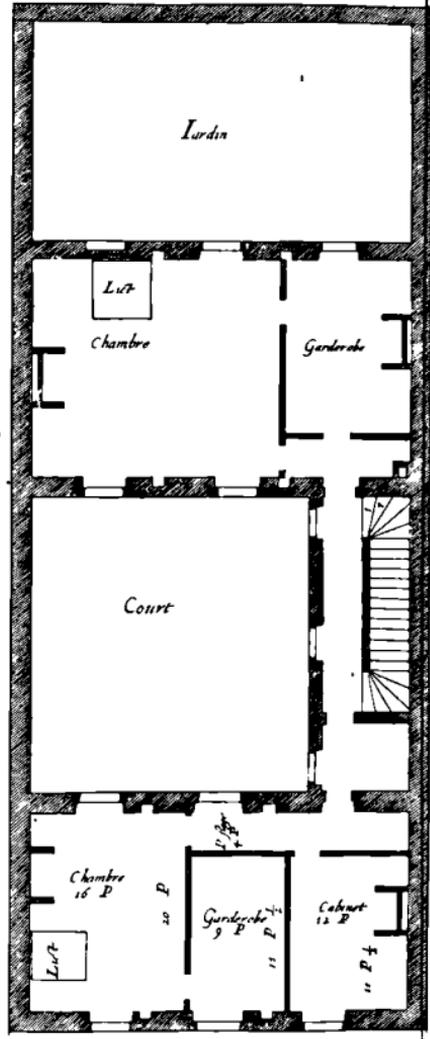
L'estage de dessus a les mesmes distributions que celuy de dessous, reserué qu'au corps de logis de devant sur l'escurie est vne chambre sur le passage, vne garderobe; & sur la cuisine, vn cabinet.

Il arriuera quelquefois que la place proposëe aura plus de largeur que les susdites, & moins de profondeur qu'il en faudroit pour construire deux corps de logis, en la situation qu'ils sont aux figures precedentes, & alors il faut changer l'ordonnance selon l'une des manieres qui sera deduite cy-apres.

La descente de la caue se fera par le dessous de l'escalier, tant au principal corps de logis qu'en celuy sur le devant; & si l'on vouloit du costë de la ruë, par dessous la cheminëe de la cuisine.



Longeur 98 P.
Plan du premier Etage.



Profondeur 100 P.
Plan du Second Etage.



ELEVATION DE LA FACE

TANT DV CORPS DE LOGIS DE DEVANT QUE
CELUY DE DERRIERE DE LA SEPTIESME PLACE.

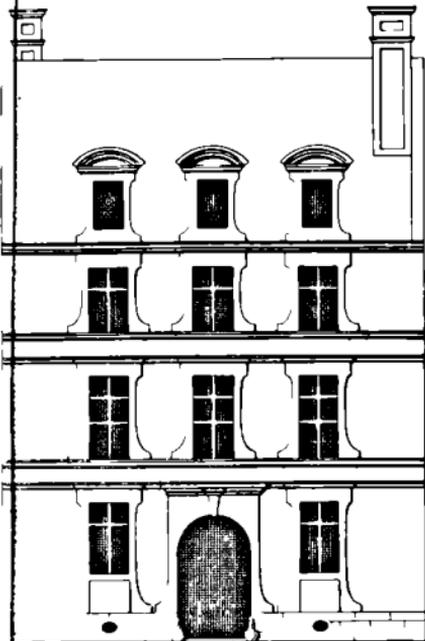


L'AIRE du corps de logis de deuant aura mesme niveau avec celle de la cour; le premier estage aura de hauteur quatorze pieds six poulces sous foliues, & quinze pieds trois poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par trois marches de six poulces de hauteur chacune, qui sera l'aire du passier de l'escallier & du corps de logis de derriere, lequel aura de hauteur sous foliues treize pieds, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, treize pieds neuf poulces: auquel on montera par vingt quatre marches, de six poulces dix lignes chacune, lesquelles vous conduiront tant au corps de logis de deuant, qu'en celuy de derriere, puis qu'ils ont mesme niveau.

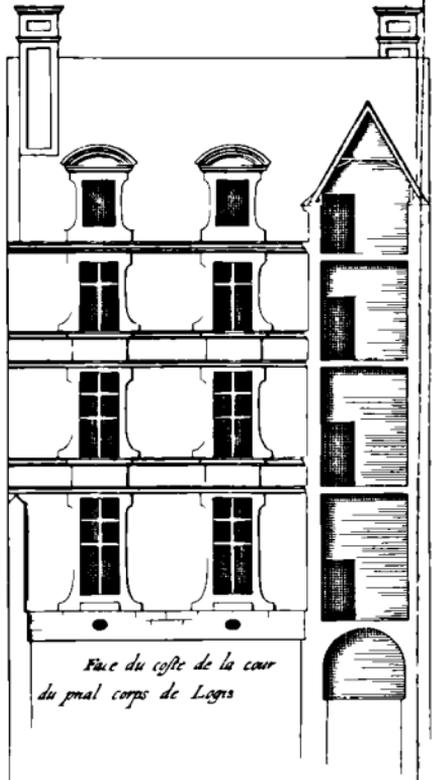
Le second estage, tant de deuant que de derriere, sera esleué de douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, lesquelles auront six poulces cinq lignes chacune.

Le troisieme estage, tant de deuant que de derriere, aura de hauteur dix pieds sous foliues, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt quatre marches de cinq poulces cinq lignes chacune.

Au dessus, sont greniers ou chambres en galletas, de huit à neuf pieds sous foliues de hauteur.



Face du corps de Logis sur le devant



Face du costé de la cour du principal corps de Logis

DISTRIBUTION DE LA HVICTIESME PLACE , AYANT DE LARGEVR CINQVANTE PIEDS , SVR CINQVANTE HVICT PIEDS DE PROFONDEVR.



A DISTRIBUTION se peut faire en trois manieres, en la premiere desquelles ceste largeur de cinquante pieds est employée en vn corps de logis sur le deuant, de vingt deux pieds de profondeur, dont la largeur se distribuë en vne salle de vingt sept pieds & demy, vn passage de huit pieds, & vne escurie de treize. Le reste de la profondeur consiste en vne cour de trente deux pieds de largeur, & le reste de la largeur comprend vne cuisine, gardemanger, & escalier ioignant la salle, dont les mesures sont descrites sur le plan; & à l'vn des angles de l'escalier sera le priué. La distribution du second plan se verra en la feüille suiuiante.

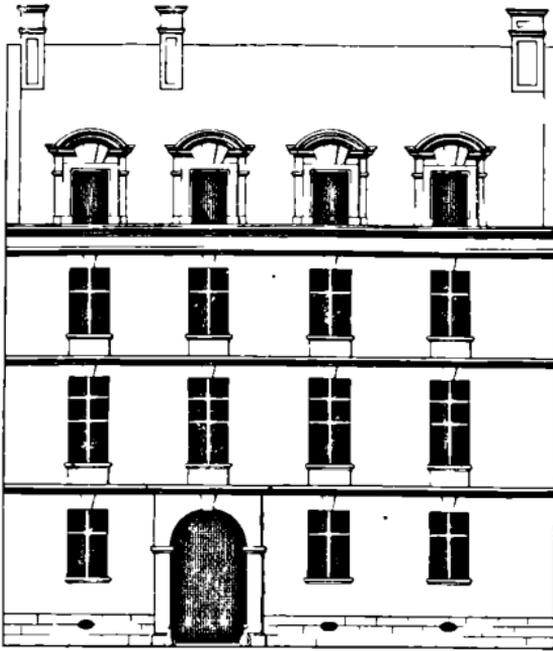
POVR LES hauteurs, l'aire des salle, escalier gardemanger, & cuisine, seront de plain pied, esleuez d'vn pied au dessus du rez de chauffée de la cour: de laquelle on ira à l'escurie de plain pied comme aux autres; on y montera par deux marches.

Le premier estage aura treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt sept marches, de six poulces vne ligne chacune.

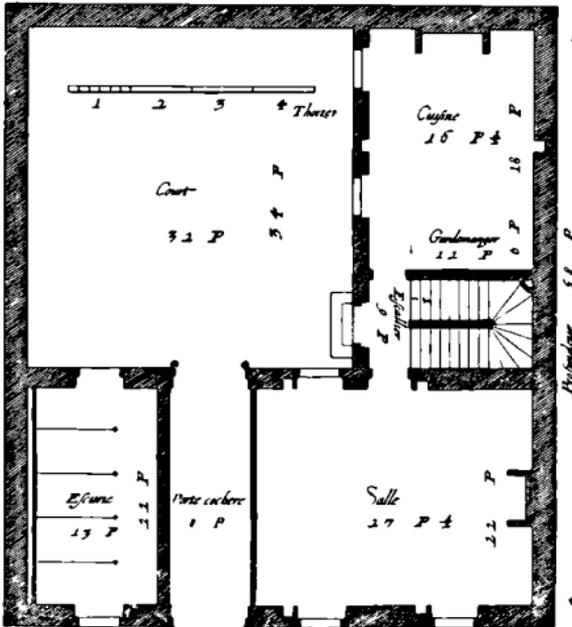
Le second estage aura douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt six marches, de six poulces de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuës & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de six poulces de hauteur.

Et au dessus se fera chambre en galletas, ou grenier.



Face du corps de Logis de devant



Largeur 50 Pieds
Plan du premier étage

SECONDE ESTAGE D.E L A

PREMIERE DISTRIBUTION DE LA

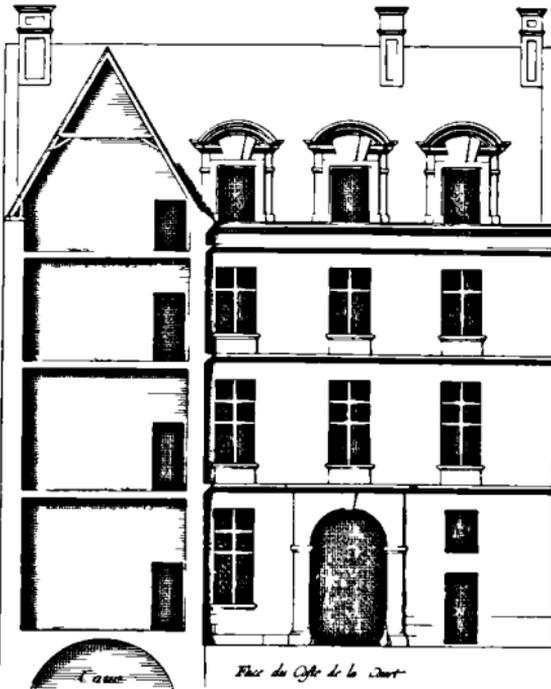
HVICTESME PLACE.



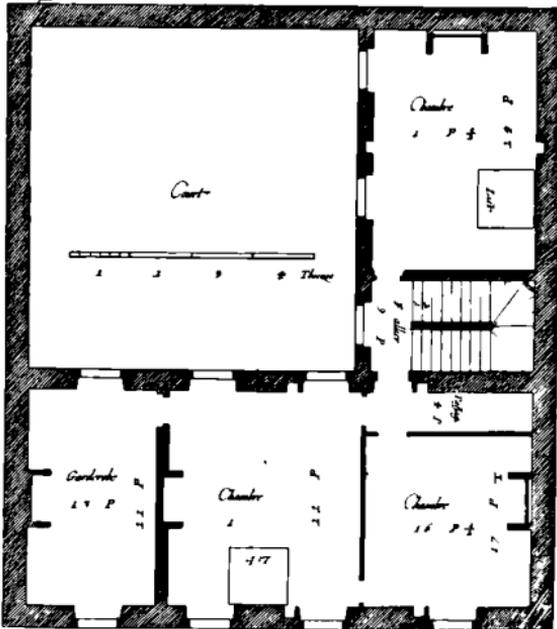
LE SECONDE estage consiste en deux chambres & vne garderobe; la premiere assise sur la salle, ayant treize pieds & demy de largeur; sur dix sept & demy de profondeur, le reste de la profondeur estant employé en vn passage de quatre pieds entre ladite chambre & l'escalier; la seconde chambre joignant la premiere aura dix-neuf pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt deux pieds; la garderobe sera de treize pieds de largeur sur la mesme profondeur; la place du liét de la principale chambre se peut mettre contre la cloison.

Au dessus de la cuisine & du gardemanger sera vne chambre de seize pieds & demy de largeur, sur vingt-quatre de profondeur, & est à l'option de celuy qui bastit d'esleuer également les deux corps de logis, ou autrement, ainsi qu'il verra bon estre.

L'eleuation de la face qui regarde la cour est icy inferée au dessus de l'eleuation du second estage: mais elle n'a besoin d'aucune declaration particuliere, pour ce qu'elle ne change point de mesure avec la precedente.



Face du Côté de la Cour



Plan du premier et de

DEUXIESME DISTRIBUTION

DE LA HVICTIESME PLACE, AYANT MES-
ME LARGEVR DE CINQVANTE PIEDS, SVR CINQVAN-
TE HVICT DE PROFONDEVR.



A SECONDE maniere selon laquelle se peut distribuer l'espace sus-mentionné; est par vn corps de logis scitué sur le deuant, ayant de profondeur trente huit pieds & demy dans œuure, sur toute la largeur, laquelle se distribuera sur le deuant en vne salle, ayant trente pieds de largeur sur vingt de profondeur, vn passage de cinq pieds, & vne escurie de quatorze pieds de largeur. Le derriere comprendra vne cuisine & vne chambre, l'escalier estant entre les deux. La cuisine aura vingt-cinq pieds de largeur sur dix-sept de profondeur, l'escalier neuf pieds, & vne chambre treize pieds & demy. Au bout de la cuisine est vn gardemanger ayant neuf pieds de largeur, sur onze pieds & demy de profondeur, derriere lequel sera le priué: l'on pourra mettre à vn des angles de l'escalier vn priué pour seruir en haut. La cour aura quarante pieds de largeur sur dix-sept & demy de profondeur.

La descente de la caue se prendra toute droicte sous le premier rampant de l'escalier.

Que si on vouloit dedans la mesme profondeur tenir la cour vn peu plus grande, on pourroit gagner deux pieds sur la profondeur de la salle.

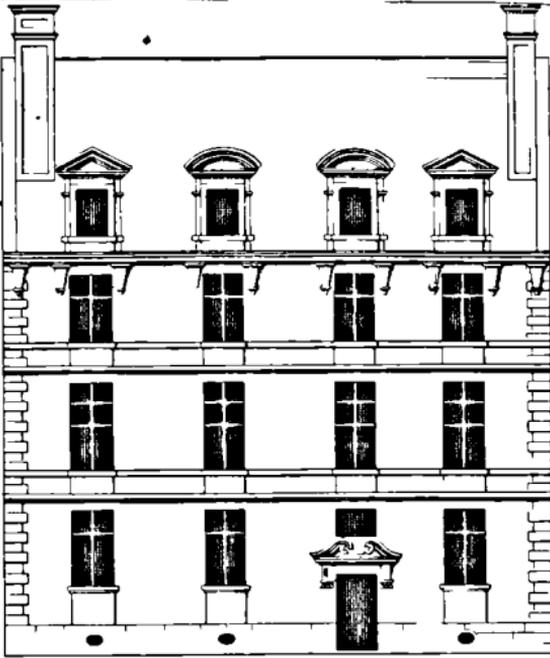
POVR LES HAUTEVRS, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chauffée de dehors, & pour y monter vous pourrez auoir diuerses façons. La premiere en prenant vne marche ou deux sur la rue, & le reste en l'espaisseur du mur, si vous est permis: sinon vous prendrez toutes les marches dans le passage, ainsi qu'elles font ponctuéés sur le plan. Et pour descendre en la cour qui aura mesme rez de chauffée que le dehors (l'escoulement des eaux deduit) on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner eschappée conuenable à la porte de la cour.

Le premier estage aura de hauteur treize pieds sous soliués, & treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt neuf marches de cinq poulces huit lignes de hauteur chacune.

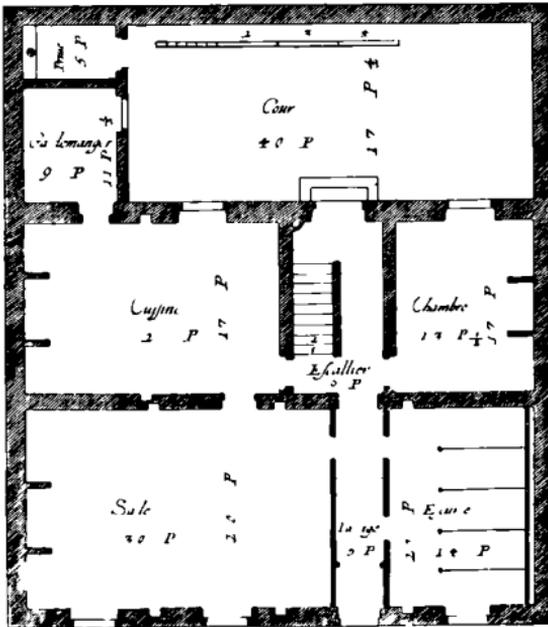
Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt six marches, qui auront cinq pieds vne ligne de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf poulces de hauteur, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt six marches de cinq poulces chacune.

Au dessus se feront greniers ou chambres en galletas de huit à neuf pieds sous soliués.



La face du Logis de devant



Plan de 1^{er} Etage

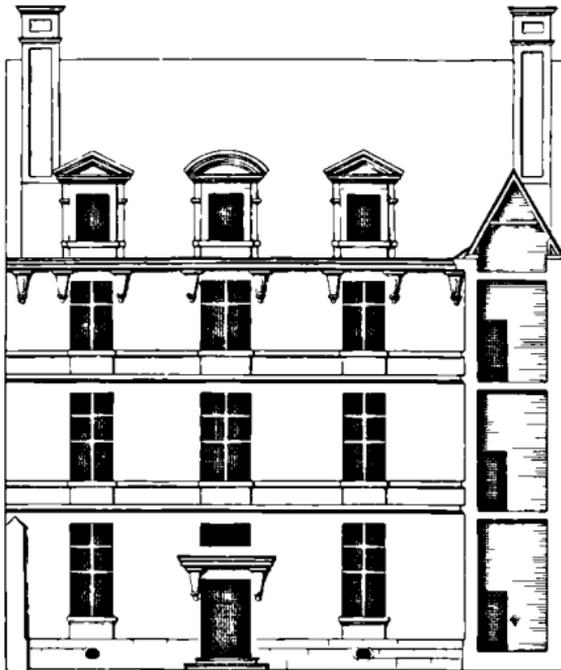
SECONDE ESTAGE DE LA DEUXIESME DISTRIBUTION DE LA HUITIESME PLACE.



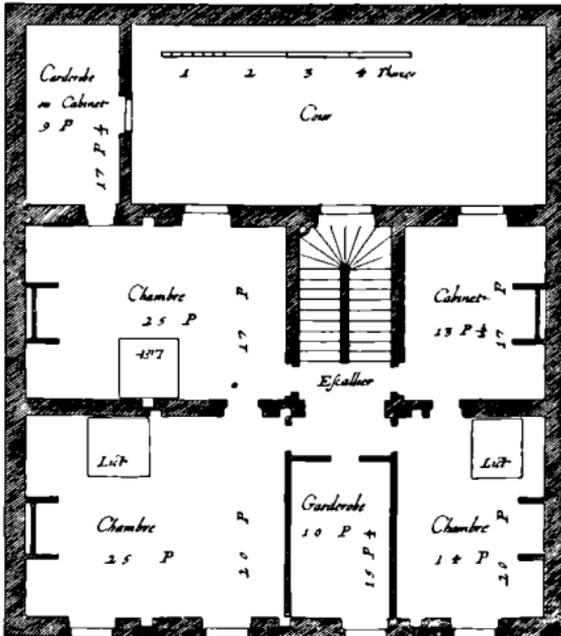
LE SECONDE estage consiste en deux chambres sur le deuant, & vne garderobe ou cabinet entre deux. La premiere chambre aura vingt-cinq pieds de largeur, sur vingt de profondeur; la garderobe ou cabinet dix pieds de largeur, sur quinze & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds derriere le dit cabinet. La chambre aura quatorze pieds de largeur, sur toute la profondeur, & sur le derriere y aura deux chambres, & l'escalier entre deux; la premiere de vingt-cinq pieds de large, sur dix sept de profondeur, l'escalier de neuf pieds de largeur, l'autre chambre ou cabinet treize pieds & demy de large, sur toute ladite profondeur de dix sept pieds. Au bout de la premiere chambre sur le gardemanger sera vne garderobe, sur toute la profondeur de la cour.

Toutes les parties de ces estages sont tellement desgagées, que l'on s'en peut seruir ainsi que l'on voudra.

Vous auez au dessus du plan du second estage, l'elevation de la face qui regarde la cour, laquelle pour n'auoir point de mesures separées, n'a besoin d'aucune particuliere declaration.



La face du Logis sur le derrière



Plan du

logis d'usage

TROISIEME DISTRIBUTION

DE LA HVICTIESME PLACE DE MESME

LARGEVR DE CINQVANTE PIEDS, SVR CINQVANTE

HVICT DE PROFONDEVR.



ESTE distribution consiste semblablement en vn corps de logis double, ayant de profondeur dans œuure trente six pieds, sur toute la largeur de cinquante pieds, laquelle se distribuera en vne salle, escurie, & cuisine, lesquelles escurie & cuisine seront séparées de la salle par vn passage & escalier. La salle aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur, l'entrée & escalier neuf pieds de largeur, l'escurie dix huit pieds de largeur sur quinze pieds & demy de profondeur, la cuisine aura mesme largeur de dix-huit pieds, sur vingt de profondeur; en suite de laquelle sera vn gardemanger de neuf pieds, de large, & quatorze pieds de profondeur. Derriere le gardemanger sera vn priué; la cour aura quarante pieds de largeur, sur vingt de profondeur; le passage aura depuis l'entrée iusques au pallier de l'escalier quinze pieds & demy.

La descente de la caue se prendra toute droite sous le rampant de l'escalier.

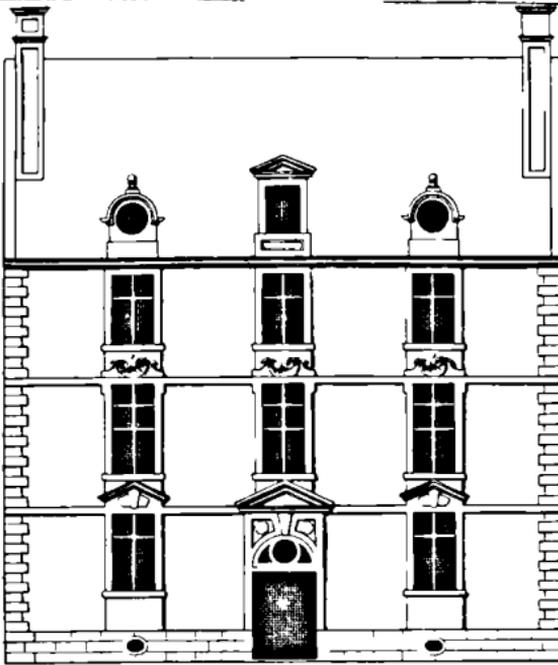
POVR LES hauteurs, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chauffée de dehors: & pour y monter vous pourrez prendre vne marche ou deux sur la ruë, & le reste en l'espaisseur du mur, en cas qu'il vous soit permis de prendre des marches en la ruë: sinon vous les prendrez toutes dans le passage, ainsi qu'elles sont ponctuées dans le plan, & pour descendre en la cour, on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner à la porte de la cour son eschapée.

Le premier estage aura treize pieds de hauteur depuis l'aire sous solives, & treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par trente vne marches, de cinq poulces huit lignes chacune.

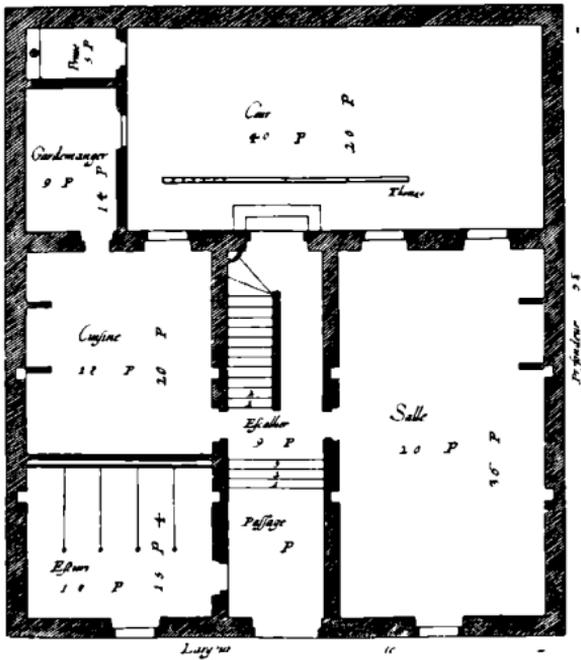
Le second estage aura douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, de six poulces quatre lignes & demy chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf poulces de hauteur, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel en montera par la mesme quantité de vingt quatre marches, de cinq poulces quatre lignes & demy chacune.

Et au dessus seront greniers, ou chambre en galetas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.



Face du corps de Logis de devant



Plan du p^r

SECOND ESTAGE DE LA

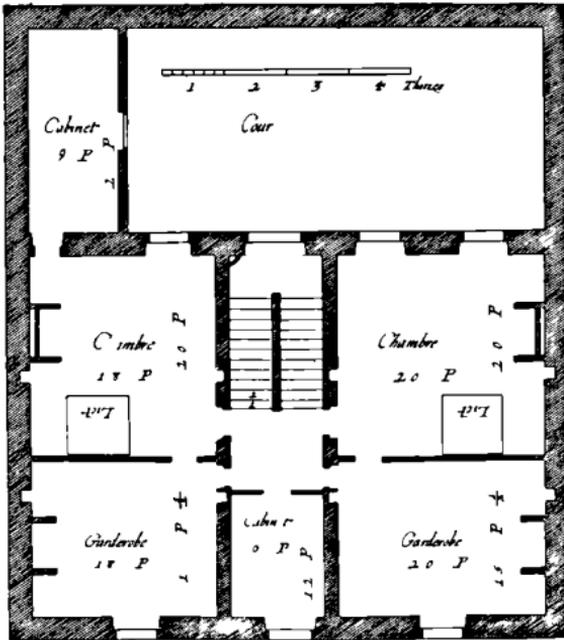
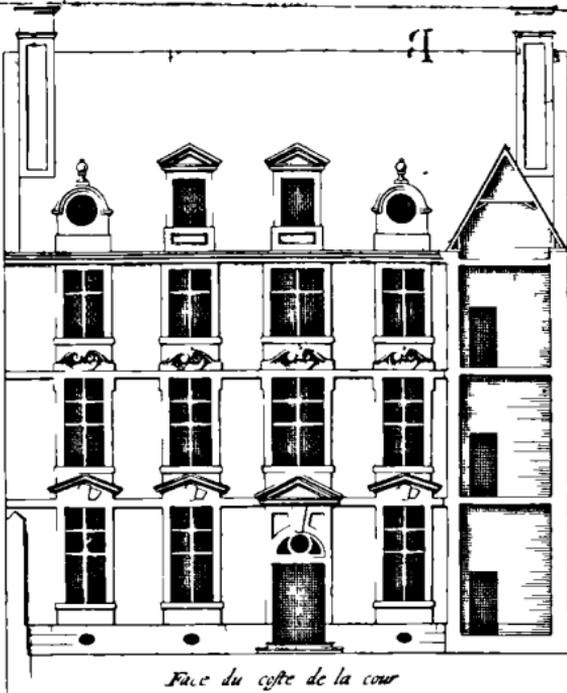
TROISIEME DISTRIBUTION DE LA

HVICTIESME PLACE.



LE SECOND estage consiste en deux chambres, chacune accompagnée de garderobe & cabinet. La premiere chambre sur le derriere, & sur la salle aura vingt pieds en quarré, & le reste de la profondeur qui est quinze pieds & demy, sera pour la garderobe sur la mesme largeur. Le cabinet sera au dessus du passage & aura neuf pieds de largeur, sur douze de profondeur: la seconde chambre sur la cuisine ayant dix-huict pieds de largeur & de mesme profondeur que la precedente de vingt pieds, & le cabinet sera sur le derriere au dessus du gardemanger, sur toute la profondeur de la cour, qui est vingt pieds. Quant à la garderobe elle contiendra le mesme espace de l'escurie, sur laquelle elle est assise.

Au dessus du plan du second estage, est l'eleuation qui regarde la cour.



Plan du 1er étage

DISTRIBVTION DE LA

NEVFIESME PLACE , DE LA LARGEVR

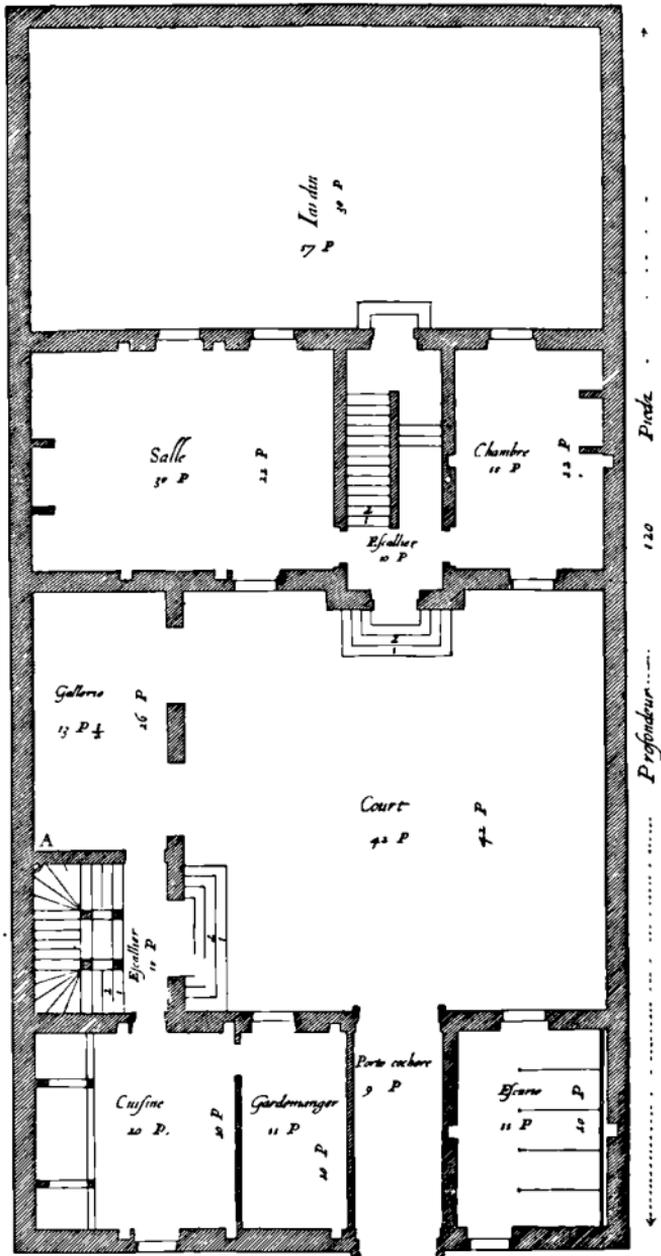
DE CINQVANTE SEPT PIEDS ET , SVR SIX-VINGTS

PIEDS DE PROFONDEVR.



ETTE place se peut distribuer en cinq manieres, chacune desquelles a son dessein particulier: la premiere contient deux corps de logis, le premier sur le deuant, le second sur le derriere: Celuy de deuant a vingt pieds de profondeur, sa largeur consiste en vne cuisine ayant vingt pieds de largeur, vn gardemanger onze pieds, vn passage pour le carosse neuf, & vne escurie quinze. Aubour de la cuisine est vn escalier, ayant de largeur treize pieds & demy, sur quinze de profondeur, derriere l'escalier est vne gallerie de mesme largeur que l'escalier, sur vingt six pieds de profondeur: à l'vn des angles de l'escalier sera le priué, ou au lieu marqué (A) la cour aura quarante deux pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere, qui sera le principal, aura vingt-deux pieds de profondeur, sur mesme largeur que celuy de deuant, & consistera en vne salle de trente pieds de largeur, vn escalier de dix pieds, & vne chambre de quinze pieds. Le iardin aura trente pieds de profondeur, sur toute la largeur de cinquante sept.



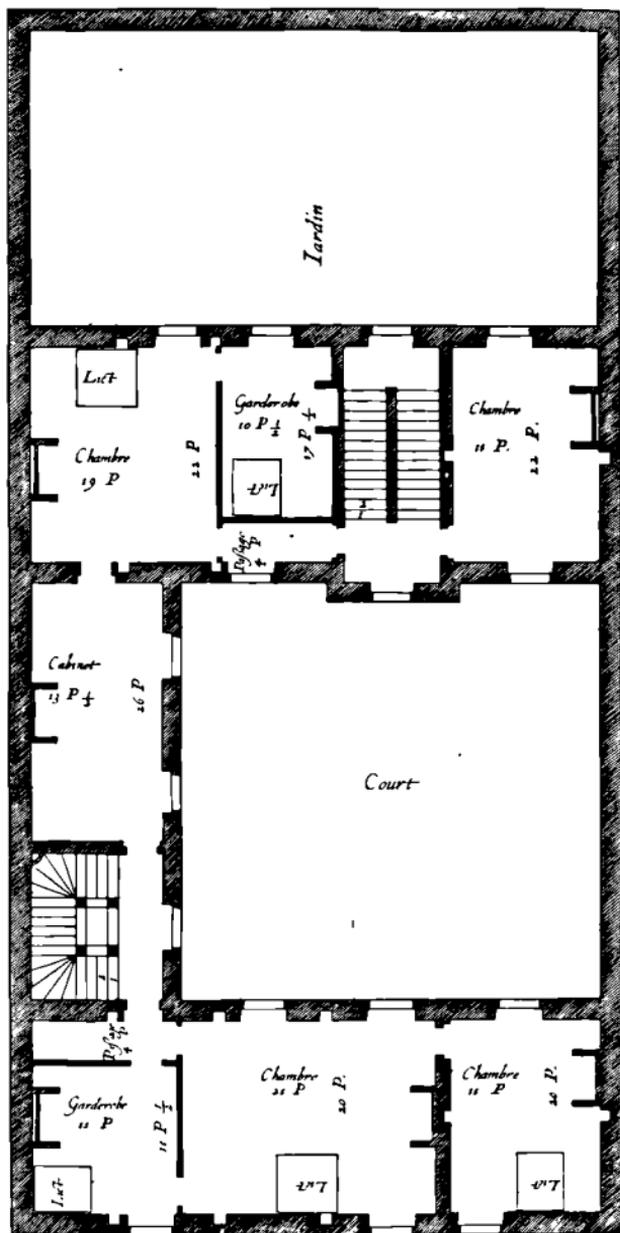
Plan du Premier Etage



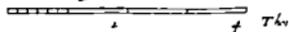
SECOND ESTAGE DE LA PREMIERE DISTRIBUTION DE LA NEVFIESME PLACE.



LE SECOND estage consiste en vne garderobe assise sur la cuisine, ayant quinze pieds de largeur, sur quinze & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds entre elle & l'escalier; vne chambre vingt-cinq pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt pieds; & vne autre chambre de quinze pieds de profondeur. Joignant le passage susmentionné, est l'escalier suiuy d'un cabinet de vingt six pieds de profondeur, qui le joint au principal corps de logis, lequel consiste en vne chambre & garderobe au dessus de la salle: la chambre ayant dix neuf pieds de largeur, & la garderobe dix & demy: joignant laquelle est l'escalier mentionné en l'estage d'embas, & en suite, vne chambre de quinze pieds, le tout sur la profondeur de vingt deux: le priuë se pratiquera dans l'espaisseur du mur de refend l'escalier.



Plan du second Étage



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT , DV COSTE' DE LA COVR

DE LA NEVFIESME PLACE , DISTRIBVEE SELON

LA PREMIERE MANIERE.



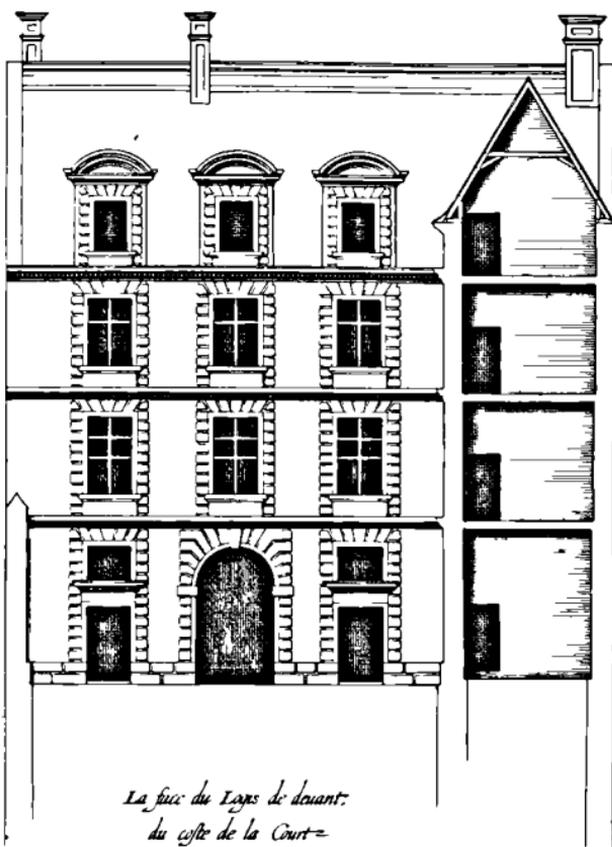
LE CORPS de logis de deuant, horsmis l'escurie & le passage sera esleué au dessus de l'aire de chauffée de la cour, de deux pieds, aufquels on montera par quatre marches prises en la cour à l'endroit de l'escalier.

LA HAUTEUR du premier estage, depuis l'aire, sera de treize pieds neuf poulces, compris l'epaisseur des solives & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt cinq marches de six poulces sept lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulces, compris l'epaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches de six poulces vne ligne chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'epaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches de cinq poulces huit lignes de hauteur chacune.

Et au dessus, sont greniers ou chambres en galletas, de huit à neuf pieds sous solives de hauteur.



1 2 3 4 Toises

ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DV COSTÉ' DE LA COVR DE

LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE SELON LA PRE-

MIERE MANIERE, LEQUEL CORPS DE

logis est celuy de derriere.



LE CORPS de logis de derriere sera esleué au dessus du rez de chauffée de la cour, de deux pieds, ausquels on montera par quatre marches, prises en ladite cour; & pour descendre de l'aire du logis au iardin, on prendra deux marches au passage de l'escalier, & deux dedans le iardin, afin de donner à la porte dudit iardin l'eschapée conuenable.

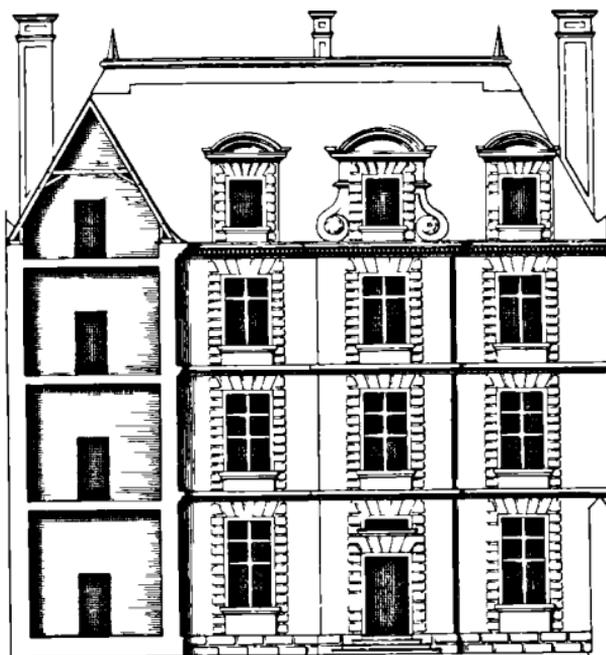
LA HAUTEUR du premier estage, depuis l'aire, sera de treize pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt huit marches miparties sur les deux rampans de l'escalier, lesquelles marches auront cinq poulces onze lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-huit marches de cinq poulces & demy chacune.

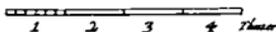
Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt-huit marches de cinq poulces chacune.

Et qui voudroit garder au second & troisieme estage mesme hauteur de marches qu'au premier, qui sont cinq poulces onze lignes, il s'en troueroit vingt six au second estage, & vingt-quatre au troisieme estage; lequel changement on peut encore faire par toutes les autres eleuations.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas, de huit à neuf pieds sous foliues de hauteur.



*La face du grand Logis du
côté de la Cour.*



SECONDE DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE MESME LAR-
GEUR DE CINQUANTE SEPT PIEDS, SUR SIX-VINGT
PIEDS DE PROFONDEUR.



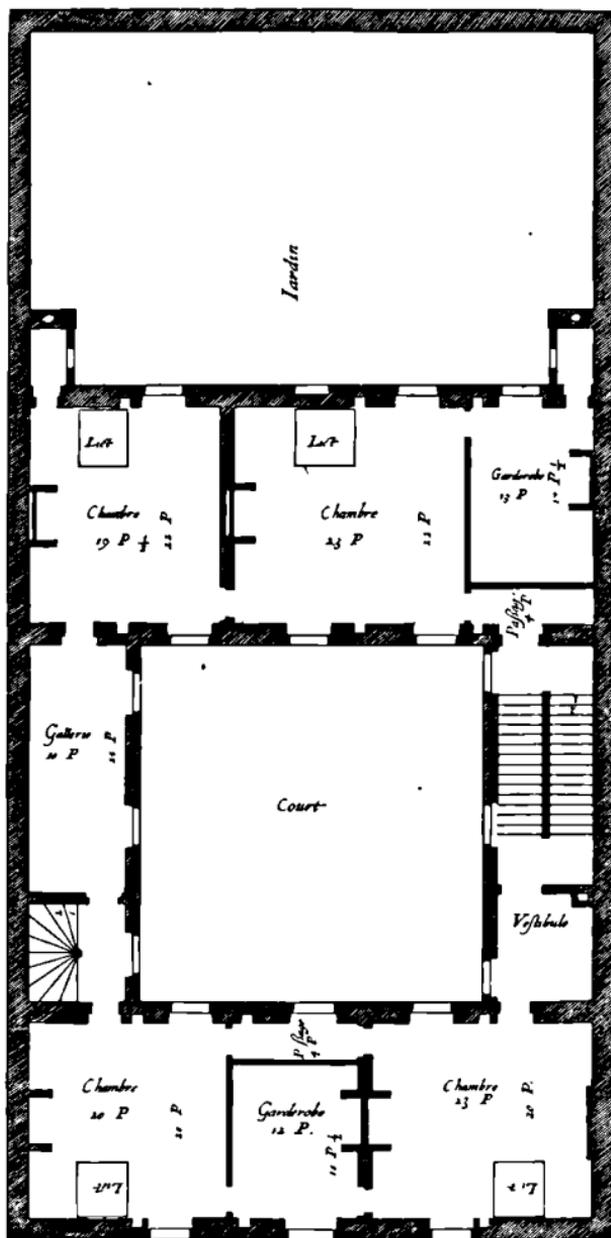
LA SECONDE distribution de l'espace susmentioné, consiste en deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt pieds de profondeur, dont la largeur consiste en vne escurie, porte cochere, & cuisine. L'escurie à double rang a de largeur vingt trois pieds & demy, le passage pour le carosse neuf pieds, & la cuisine vingt deux & demy, à costé de laquelle est le gardemanger de dix pieds de largeur, sur onze de profondeur, à vn des angles duquel sera le priué: En suite du gardemanger est l'escalier, sur la mesme largeur de dix pieds, & vingt-quatre de profondeur. La cour aura trente quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de l'escalier & gardemanger, qui font trente six pieds, y compris l'espaisseur du mur entre le gardemanger & l'escalier. Le reste de la largeur est employée en vn escalier joignant l'escurie, & vne gallerie au bout: l'escalier a dix pieds en quarré, & la gallerie vingt-cinq de profondeur, sur pareille largeur, dans laquelle on pourra mettre les carosses, & derriere les carosses au lieu marqué (A) se pourra mettre vn priué.

Le corps de logis de derriere, qui est le principal, aura de profondeur vingt deux pieds, sur toute la largeur de cinquante sept. Il consiste en vne salle qui a trente six pieds de largeur, & vne chambre de dix neuf pieds & demy. Aux deux angles de ce corps de logis, se pourront faire par le dehors, dans le iardin, deux petites aduances pour priués, qui ne seront esleuez que iusques au second estage: le iardin aura trente six pieds de profondeur, sur toute la largeur, dans lequel on descendra par vn perron.

SECOND ESTAGE DE LA DEUXIESME DISTRIBUTION DE LA NEVFIESME PLACE.



LE SECOND estage consiste en deux chambres, au milieu desquelles est vne garderobe; la premiere assise sur la cuisine, ayant vingt trois pieds de largeur, la garderobe douze, sur quinze pieds & demy de profondeur. A cause du passage, elle sera pour seruir à l'une des deux chambres, & la deuxiesme chambre sur l'escurie aura vingt pieds en quarre. Ioignant la premiere chambre, & dessus le gardemanger sera vn vestibule de mesme grandeur & forme que le gardemanger; & de l'autre costé de la cour sera vne gallerie entre l'escalier & le principal corps de logis, qui auravint cinq pieds de profondeur, & consistera en deux chambres & vne garderobe. La premiere ioignant la gallerie aura dix neuf pieds & demy de largeur; la seconde vingt trois, & la garderobe treize pieds, sur dix sept pieds & demy de profondeur. A cause du passage de quatre pieds, aux deux angles du corps de logis, dans le iardin, se feront deux aduances pour les prieuez.



Plan du Second Etage



ELEVATION DV CORPS DE LOGIS DE DEVANT, QUI REGARDE LA RVE DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE SELON LA SECONDE MANIERE.



E CORPS de logis de deuant a mesme rez de chauffée que celui de la cour. Il aura de hauteur depuis le rez de chauffée iusques sous foliues dix-neuf pieds, laquelle hauteur se diuifera au dessus de la cuisine & del'escurie, par vne entre-sole qui aura dix pieds sous foliues, depuis l'aire qui sera avec l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces; à l'entre-sole au dessus de l'escurie, l'on montera par quinze marches, qui auront huit pouces sept lignes de hauteur chacune. Le reste de la hauteur depuis le plancher de l'entre-sole, iusques à celui du premier estage sous foliues, sera huit pieds trois pouces, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, neuf pieds à laquelle hauteur on montera par treize marches, qui auront de hauteur huit pouces quatre lignes chacune. A l'entre-sole au dessus de la cuisine, se môtera par trois marches qui seront en la cour de six pouces chacune. Pour venir à l'aire du pailier du principal escalier, & au rampant du coste de la cour se prendront sept marches de six pouces chacune: Pour venir sur le pailier de l'escalier joignant la salle, & dans l'autre rampant contre le mur, se prendront quinze marches de cinq pouces onze lignes chacune, qui môteront à la hauteur de sept pieds quatre pouces & demy, laquelle adioustée avec cinq pieds, à quoy montent les marches de la cour, & de l'autre rampant, ce seront douze pieds quatre pouces & demy. Mais nous n'auons à monter iusques à l'entre-sole, que dix pieds neuf pouces; donc il faudra descendre en ladite entre-sole de deux pieds quatre pouces trois lignes, par le moyen de quatre marches qui se prendront au dessus du gardemanger.

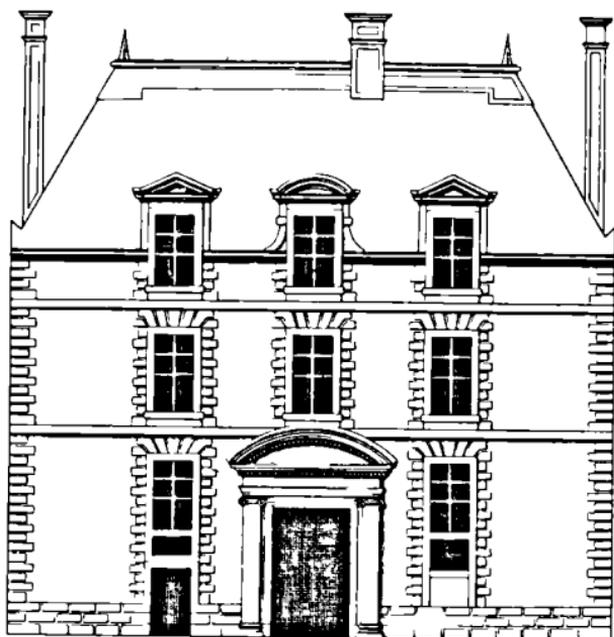
L'aire du corps de logis de derriere au: à cinq pieds au dessus du rez de chauffée de la cour, à cause des offices qui seront au dessus; & à ceste hauteur on montera par les trois marches susmentionnées en la cour, & par les sept du rampant de l'escalier, comme il a esté dit cy dessus.

Le premier estage du corps de logis de derriere, aura depuis l'aire sous foliues, quatorze pieds, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, quatorze pieds neuf pouces; auquel on montera par trente marches, ayant cinq pouces onze lignes de hauteur chacune, lesquelles seront distribuées par moitié sur chacun rampant, & en ceste façon le principal escalier donnera communication au principal corps de logis, & à l'entre-sole de celui de deuant. Mais il n'en donnera point au premier estage de deuant, & toutesfois le petit escalier le donne à l'un & l'autre, d'autant que les deux corps de logis de deuant & derriere sont de plain pied.

Mais si l'on vouloit auoir communication d'un corps de logis à l'autre, aussi bien par le grand escalier, côme par le petit, du rez de chauffée de la salle, on môteroit au second estage par vingt-cinq marches, en adioustant cinq marches sur chacun tournant, & auroit sept pouces vne ligne de hauteur chacune: & au second estage qui a douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plâcher, auquel on môtera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne de hauteur chacune: Mais en ceste maniere le grand escalier n'aura aucune cômunication avec l'entre-sole de dessus la cuisine, laquelle n'en a point aussi par le petit escalier, & partant ladite entre-sole demeureroit entierement inutile: pour donc la faire seruir, il faudroit prendre sa communication du petit escalier, par le moyen de l'entre-sole au dessus del'escurie, en passant au dessus de la porte, laquelle a treize pieds de hauteur, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, treize pieds neuf pouces, & par consequent trois pieds au dessus de l'aire de l'entre-sole: il faut donc pratiquer des marches reuenantes à ceste hauteur, en l'une & en l'autre entre-sole, les vnes pour monter, les autres pour descendre.

Le second estage, aura de hauteur douze pieds sous foliues, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-deux marches en deux reuolutions, & partant chacune marche aura sept pouces vne ligne.

Le troisieme estage sera en galetas, & aura de hauteur, compris l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces, à laquelle on montera d'une reuolution, par seize marches de huit pouces quatre lignes chacune.



*La face du Logis sur le
deuant*



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DERRIERE QUI REGARDE LA

COUR DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA SECONDE MANIERE.



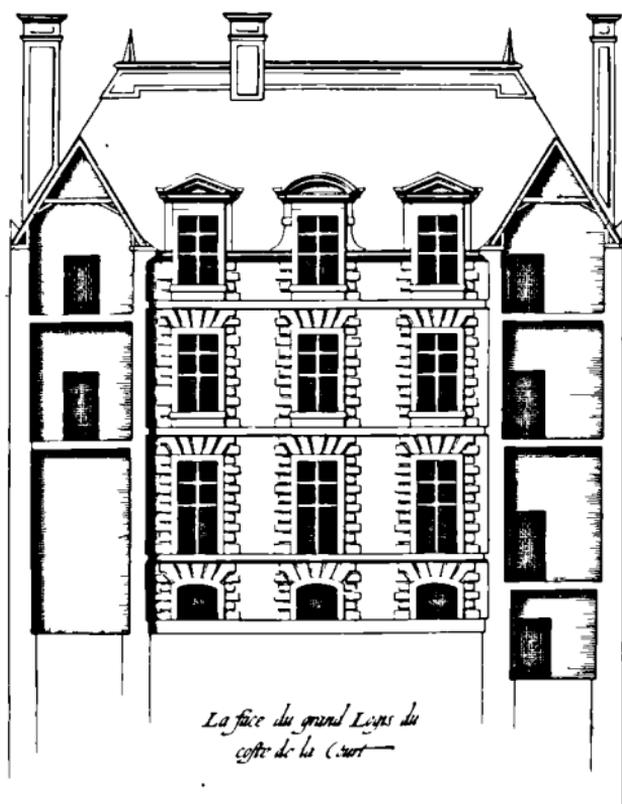
LE CORPS de logis de derriere aura ses offices au dessous du logis, qui auront neuf pieds sous soliuves ou sous voure, dont les quatre pieds neuf poulces seront au dessus du rez de chaussée de la cour, & l'on y descendra par neuf marches de six poulces quatre lignes chacune, à cause des trois marches qui auront esté montées depuis la cour. Les autres quatre pieds trois poulces au dessus, seront avec l'espaisseur des soliuves & plancher cinq pieds, lesquels on montera par dix marches, dont les trois seront en la cour, & les autres sept au rampant de l'escalier qui est sur la cour, comme dit a esté cy-dessus.

Le premier estage depuis l'aire de la salle iusques sous soliuves aura quatorze pieds, & compris l'espaisseur des soliuves & plancher, quatorze pieds neuf poulces, auquel on montera par trente marches; ayant cinq poulces & vne ligne de hauteur chacune: lesquelles seront distribuées par moitié sur chacun rampant, comme dit a esté en l'elevation du corps de devant.

Le second estage aura de hauteur douze pieds sous soliuves, & compris l'espaisseur des soliuves & plancher, douze pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt-six marches de cinq poulces onze ligne chacune de hauteur.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des soliuves & plancher, auquel estage nous monterons par des marches egales en haueur à celles du second estage de cinq poulces onze lignes; & partant y en aura vingt deux.

Au dessus se pourront faire des greniers.



*La face du grand Logis du
côté de la Cour*



TROISIÈSME DISTRIBUTION

DE LA NEUVIÈSME PLACE, DE MESME LARGEUR

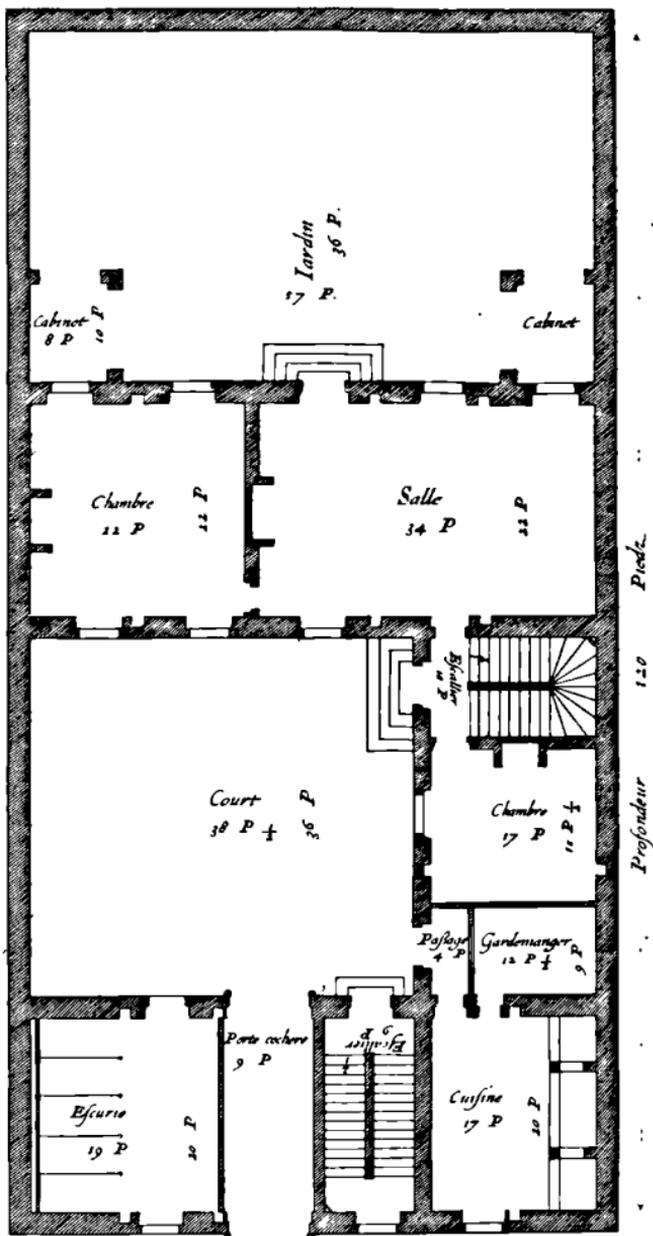
DE CINQUANTE SEPT PIEDS, SUR SIX-VINGTS

DE PROFONDEUR.



A TROISIÈSME distribution du meisme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six vingt de profondeur, consiste en deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere; le premier ayant vingt pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribuë en vne escurie de dix-neuf pieds, vn passage pour carosse de neuf pieds, vn escalier de neuf pieds, & la cuisine de dix-sept pieds, au bout de laquelle est vn gardemanger de neuf pieds de profondeur, sur douze & demy de large, & vn passage de quatre pieds de large, pour aller dans la cuisine. Et ces deux largeurs faisant dix-sept pieds, font celle d'vne chambre en suite dudit gardemanger, laquelle a quinze pieds & demy de profondeur, & au bout d'icelle est vn autre escalier, la largeur duquel aura son assiette selon la profondeur de l'edifice, consideré en son total: & partant nous vserons de ce mot de profondeur, qui sera de dix pieds sur dix-sept de large. La cour aura le reste de la largeur qui est trente-huict pieds & demy, sur trente six de profondeur.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur. Il consiste en vne salle de trente quatre pieds, & vne chambre de vingt deux en quarré. Aux angles tant de la salle que de la chambre, s'aduanceront dans le iardin deux cabinets de huit pieds de largeur sur dix de profondeur. Le iardin aura trente six pieds de profondeur sur toute la largeur, auquel on descendra par quatre marches.



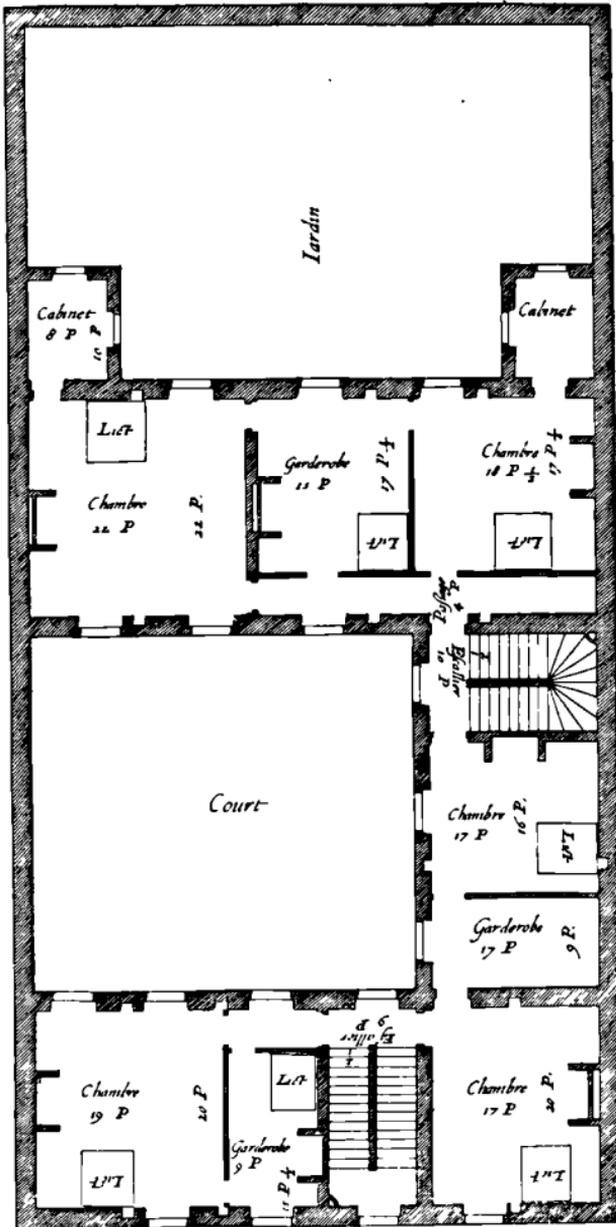
Largueur 57 Piedz
Plan du premier Estage



SECOND ESTAGE DE LA TROISIÈSME DISTRIBUTION DE LA NEUVIÈSME PLACE.



LE SECOND estage consiste en vne chambre au dessus de l'escurie; ayât de largeur dix neuf pieds sur toute la profondeur de vingt pieds, vne garderobe de neuf pieds de large, sur quinze pieds & demy de profond; à cause d'un passage de quatre pieds, qui est derriere; vn escalier de neuf pieds de large; & vne chambre de dix sept pieds. A costé de laquelle est vne garderobe de mesme largeur, sur neuf pieds de profondeur; & vne chambre de seize pieds, tousiours sur ladite largeur de dix-sept. Au bour de laquelle chambre se rencontre l'escalier, puis le corps de logis principal, lequel consiste en deux chambres: chacune garnie de son cabinet, & vne garderobe au milieu. La premiere joignant l'escalier, aura dix huit pieds & demy de largeur, sur dix sept & demy de profondeur; la garderobe aura quinze pieds de largeur, sur dix sept pieds & demy de profondeur; & derriere lesdites chambres & garderobe, sera vn passage de quatre pieds pour leur desengagement: l'autre chambre qui est la principale, aura vingt deux pieds en quarré, & à l'angle de chacune des chambres s'avancera dans le iardin vn cabinet de huit pieds de largeur, sur dix de profondeur.



Plan du Second Estage



ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE DV CORPS DE LOGIS DE DE-
VANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE
SELON LA TROISIESME MANIERE.



LE CORPS de logis de deuant, excepté l'escalier, a mesme rez de chauffée que celuy de la cour, & aura de hauteur, depuis l'aire, quinze pieds, & avec l'espaisseur du plancher, quinze pieds neuf poulces. L'aire de l'escalier aura vn pied au dessus dudit rez de chauffée, auquel on montera par deux marches dans la cour : restera quatorze pieds neuf poulces, où l'on montera par vingt huit marches de six poulces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds, & compris l'espaisseur des solives & plancher, douze pieds neuf poulces, auquel on montera par vingt huit marches de cinq poulces & demy chacune.

Le troisieme estage qui consiste en chambres en galeras, aura dix pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par marches de pareille hauteur que les precedentes, à sçauoir, de cinq poulces & demy, & partant y en aura vingt quatre.



Face du Logis de devant



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS PRINCIPAL QUI EST SVR LE DERRIERE,
 ET REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE,
 SELON LA TROISIESME DISTRIBUTION.



AIRE du corps de logis de derriere, ensemble de la chambre ioignant l'escalier, est esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de la cour; lesquels on montera par quatre marches estans en ladite cour.

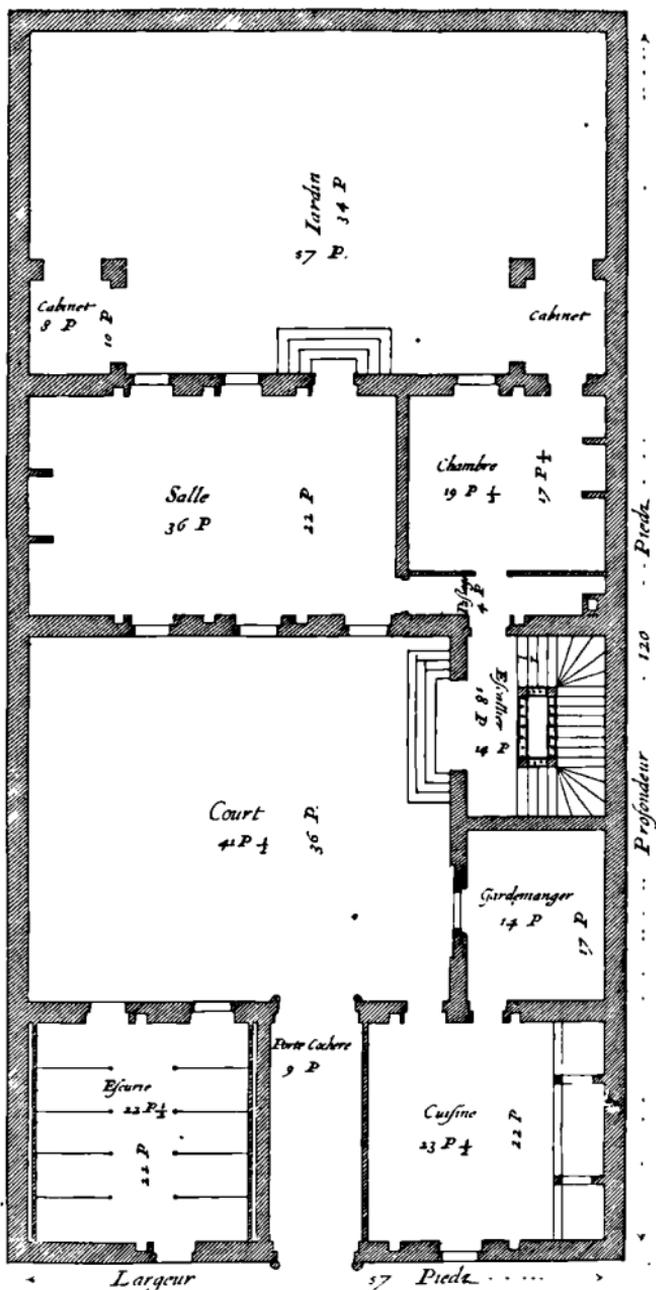
Le premier estage depuis l'aire de la salle, aura treize pieds sous foliues, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, treize pieds neuf poulces; auquel on montera par vingt-sept marches de six poulces vne ligne chacune.

Le deuxiesme estage, aura douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & du plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, lesquelles auront cinq poulces huit lignes chacune.

Le troisieme estage, aura onze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par marches de pareille hauteur, que celles du second estage, de cinq poulces huit lignes, & partant y en aura vingt-cinq.

Au dessus du troisieme estage, sera vn grenier ou chambre en galetas, de neuf à dix pieds sous foliues d'exaucement, si l'on veut.

Il faut aussi remarquer, qu'encore qu'il semble que nous tenions les premiers estages des corps de logis de deuant plus esleuez qu'il ne seroit besoin; neantmoins cela ne se fait sans raison: Car c'est pour égaler les aires des deux corps de logis, afin que l'on puisse aller de plain pied des vns aux autres, & qu'on ne soit point contraint de monter pour descendre.



Plan du Premier Etage



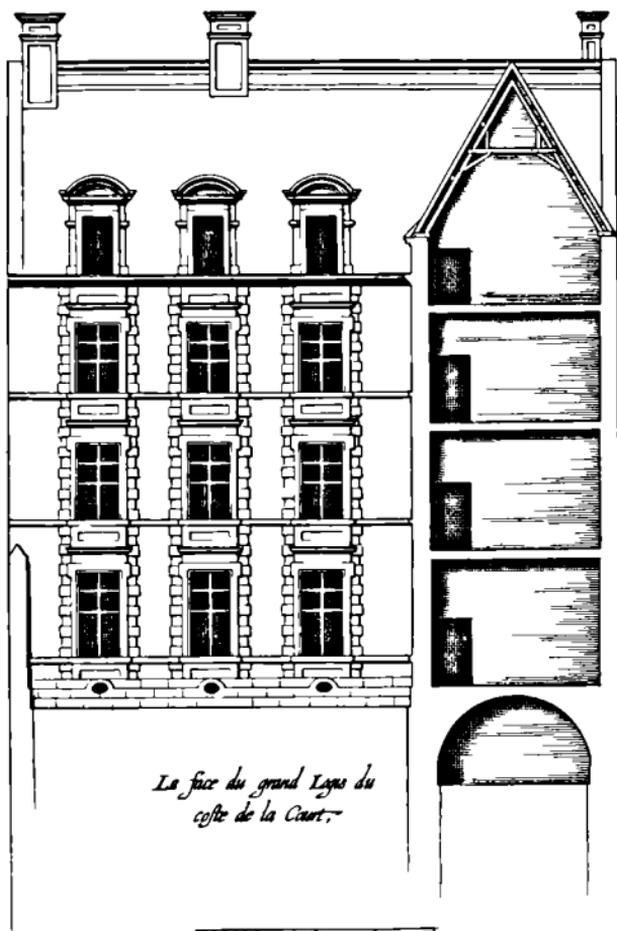
QVATRIESME DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE LA MESME LARGEVR
DE CINQVANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-VINGTS
DE PROFONDEVR.



ETTE quatriesme distribution du mesme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingt de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribue en vne escurie à double rang, de vingt-deux pieds & demy; vn passage pour le carosse, de neuf pieds, vne cuisine de vingt trois pieds & demy; à costé de laquelle est vn gardemanger, de quatorze pieds de largeur, sur dix-sept de profondeur: & en suite de la profondeur dudit gardemanger, est l'escalier de dix-huict pieds de profondeur, sur mesme largeur de quatorze pieds. Cet escalier a quatre noyaux garnis de balustres, & aura enuiró trois pieds de vuide dans le milieu, pour luy donner plus de clairté. La cour aura trente six pieds de profondeur, sur quarante-vn & demy de largeur, & d'icelle on montera par quatre marches au pailier de l'escalier.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura mesme profondeur de vingt-deux pieds, sur mesme largeur de cinquante-sept pieds, & consiste en vne salle, de trente six pieds de large, & en vne chambre de dix neuf pieds & demy, sur dix-sept & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est entre ladite chambre & l'escalier: & dans vn angle du passage sera le priué. Aux deux angles du iardin, ioignant la salle & la chambre, s'aduanceront deux cabinets de dix pieds de largeur, & y aura descente à vostre choix, de la salle ou de la chambre, au iardin, de quatre marches.



*La face du grand Logis du
côté de la Court.*

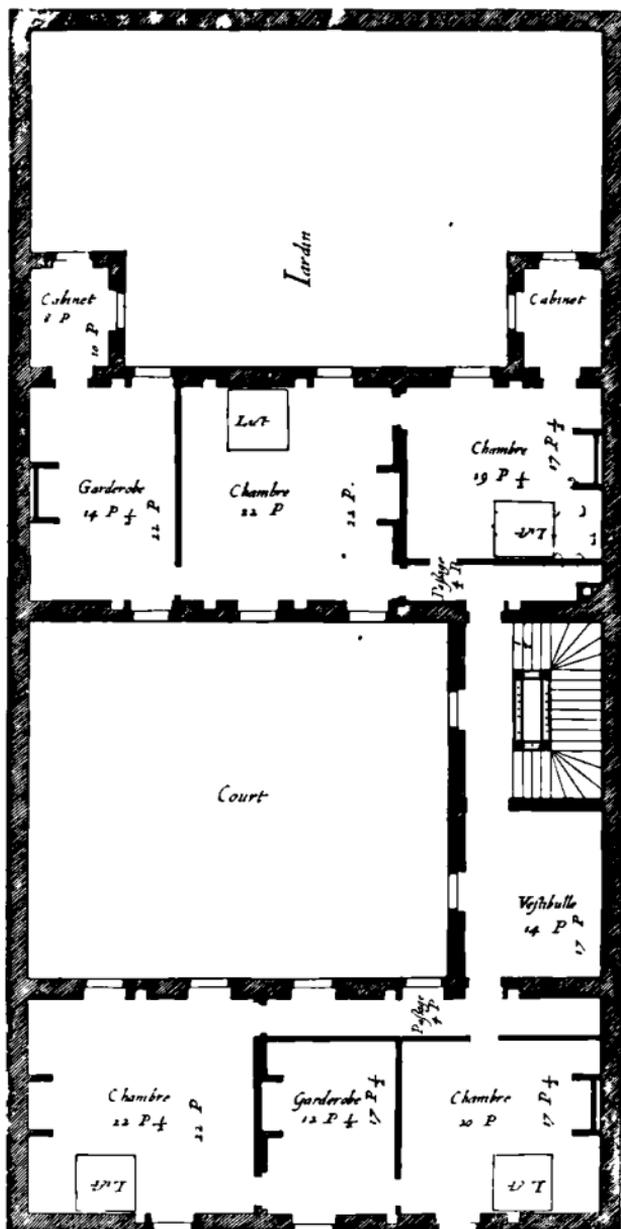
1 2 3 4 Toise

SECONDE ESTAGE DE LA QUATRIESME DISTRIBUTION DE LA NEVFIESME PLACE.



LE SECONDE estage consiste en deux chambres, au milieu desquelles est vne garderobe: la premiere sur l'escurie aura de largeur vingt deux pieds & demy, sur vingt-deux de profondeur; la garderobe douze pieds & demy, sur dix sept & demy de profondeur, a cause d'un passage de quatre pieds; derriere icelle, vne autre chambre de vingt pieds de largeur sur la mesme profondeur de dix sept pieds & demy; & au dessus du gardemanger sera vn vestibule, de la largeur & profondeur dudit gardemanger.

Le corps de logis de derriere consiste en deux chambres & vne garderobe; la premiere chambre proche de l'escalier ayant mesme largeur & profondeur que celle de l'estage de dessous; la seconde joignant la premiere au dessus de la salle, ayant vingt-deux pieds en quarré, & la garderobe quatorze pieds & demy de largeur, sur la mesme profondeur de vingt deux pieds; & aux deux angles de la chambre, & de la garderobe, seront continuez les deux cabinets en saillie sur le iardin, comme ceux du premier estage.



Plan du Second Etage



ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE, DV CORPS DE LOGIS DE
DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE
SELON LA QVATRIESME MANIERE.

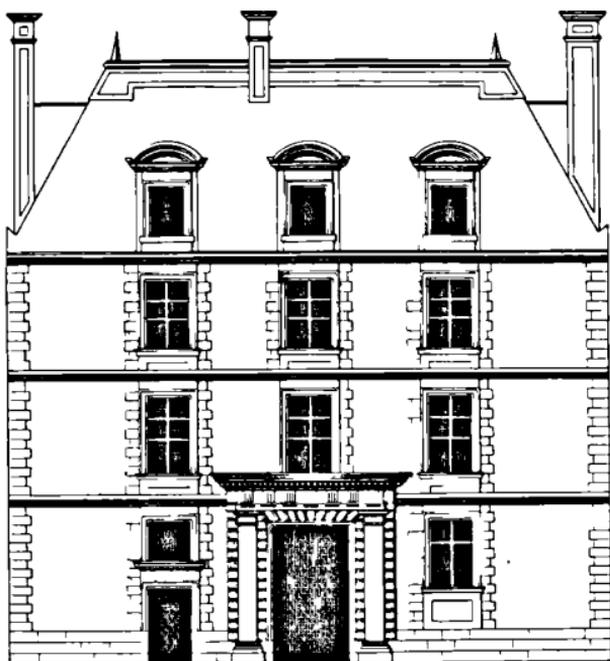


LE CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chauffée que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire, quinze pieds & demy, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, seize pieds trois poulces; auquel on montera par trente vne marches, à sçauoir quatre en la cour, qui monteront deux pieds; & vingt sept en l'escalier, qui auront six poulces quatre lignes chacune.

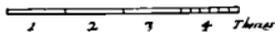
Le second estage aura douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par vingt-sept marches de cinq poulces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous foliues, & onze pieds trois poulces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de pareille hauteur que cels du second estage, qui sont cinq poulces huit lignes.

Et au dessus se feront des chambres en gale as, de neuf pieds sous foliues de hauteur, ou bien des greniers, si l'on veut.



*La face du Corps de Logis
sur le devant*



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS PRINCIPAL QVI EST SVR LE DERRIERE, EN LA
FACE QVI REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE,
SELON LA QVATRIESME DISTRIBUTION.



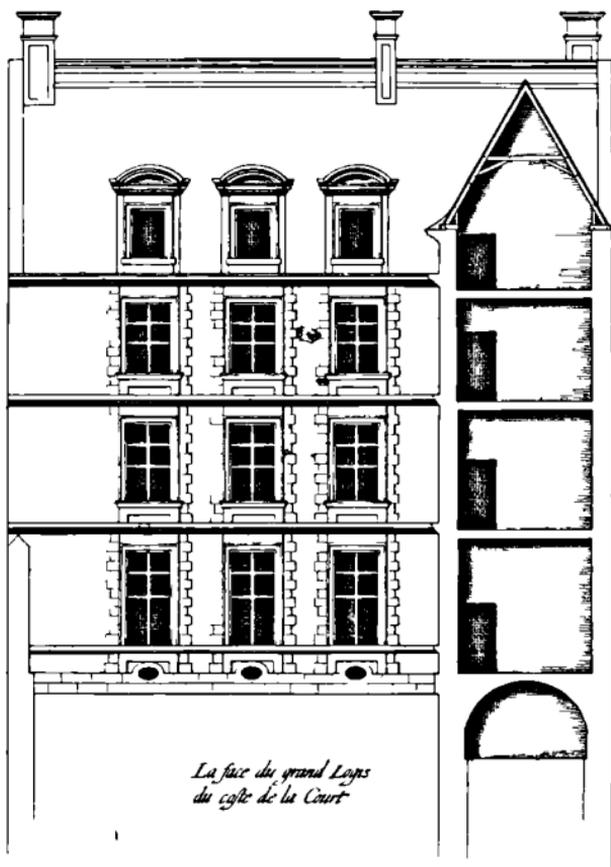
AIRE du corps de logis principal, ensemble le paffier de l'efcalier, fera cfeué de deux pieds au deffus du rez de chauffée de la cour; lesquels on montera par les quatre marches, que nous auons dit estre en la cour.

Le premier estage aura treize pieds & demy depuis l'aire sous foliues, & quatorze pieds trois poulces, compris l'epaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches de six poulces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf poulces, compris l'epaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, de cinq poulces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous foliues, & onze pieds trois poulces, compris l'epaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de pareille hauteur de cinq poulces huit lignes.

Et au deffus se feront greniers ou chambres en galetas, de neuf pieds sous foliues de hauteur.



*La face du grand Logis
du côté de la Court*



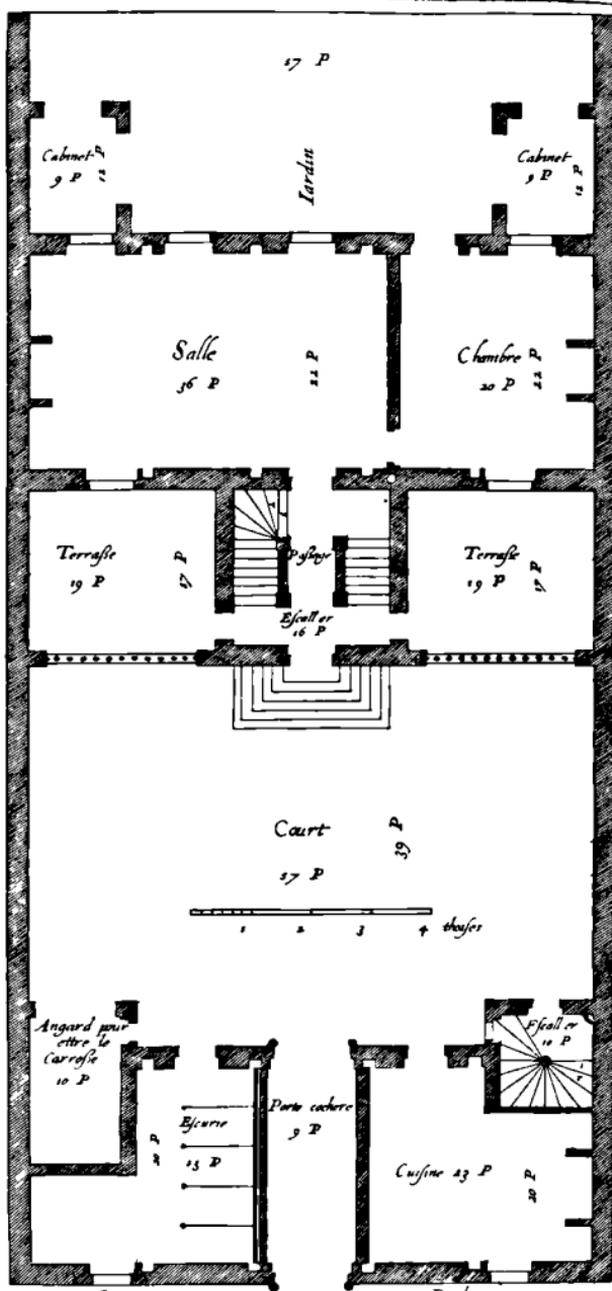
CINQVIESME DISTRIBUTION

DE LA NEUFIESME PLACE, DE LA MESME LARGEVR
DE CINQVANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-VINGTS
DE PROFONDEVR.



ESTE cinquiesme distribution de la neufiesme place de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingts de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; le premier sur le deuant, ayant de profondeur vingt pieds sur toute la largeur, laquelle se distribuë en vne escurie de treize pieds de largeur, en l'angle de laquelle est pratiqué vn hangard pour mettre vn carosse, derriere lequel est la place d'vn liët. A costé de l'escurie est la porte cochere de neuf pieds de largeur, & vne cuisine de vingt-trois pieds: à l'vn des angles de laquelle moitié dedans, moitié hors œuure, est l'escalier en forme de vis, ayant dix pieds en quarré; & à l'vn des angles dudit escalier sera le priué. La cour aura trente neuf pieds de profondeur sur toute la largeur, & de la cour on montera par six marches sur vne terrasse, qui sera separée en deux par l'escalier situé au milieu, lequel aura seize pieds en quarré, & au milieu d'iceluy est le passage pour entrer en la salle: chacune partie de la terrasse aura dix neuf pieds de largeur, sur dix sept de profondeur.

Le corps de logis de derriere ioyant la dite terrasse aura vingt deux pieds de profondeur, & consiste en vne salle & vne chambre. La salle aura trente-six pieds de largeur, & la chambre vingt, & dans le iardin, aux deux angles, tant de la salle que de la chambre, s'aduanceront deux cabinets de douze pieds de profondeur sur neuf de largeur. Le iardin aura le reste de la profondeur sur toute la largeur.



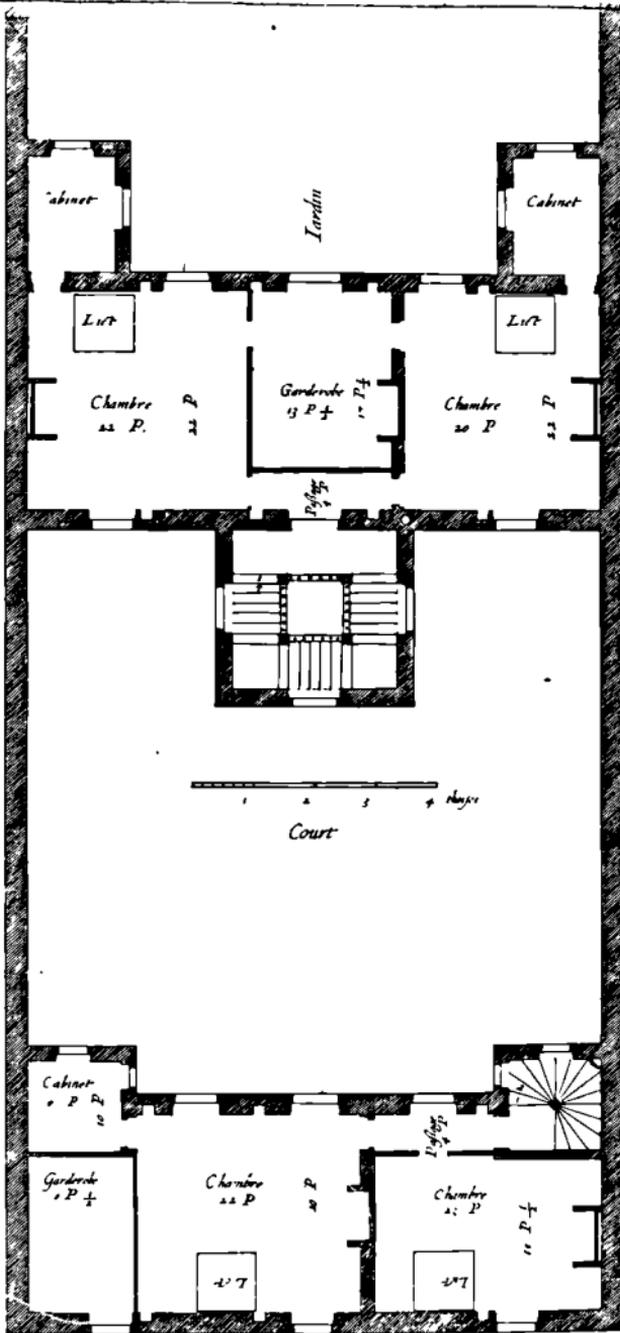
Plan du Premier Etage.

SECOND ESTAGE DE LA CINQUIESME DISTRIBUTION DE LA NEVFIESME PLACE.



LE SECOND estage du corps de logis de deuant consiste en deux chambres, garderobe & cabinet: la premiere sur la cuisine, ayant mesme largeur de vingt-trois pieds, sur quinze & demy de profondeur, à cause de l'escalier & passage. La seconde chambre aura vingt-deux pieds de largeur, sur vingt de profondeur. La garderobe aura dix pieds & demy de largeur, & le cabinet dix pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere consiste en deux chambres, & vne garderobe au milieu: la premiere estant sur la salle aura vingt-deux pieds en quarré, la garderobe treize pieds & demy de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est au deuant. L'autre chambre aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur; chacune chambre aura son cabinet saillant sur le iardin, comme dit est.



Plan de Second Etage

ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE, DV CORPS DE LOGIS DE

DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

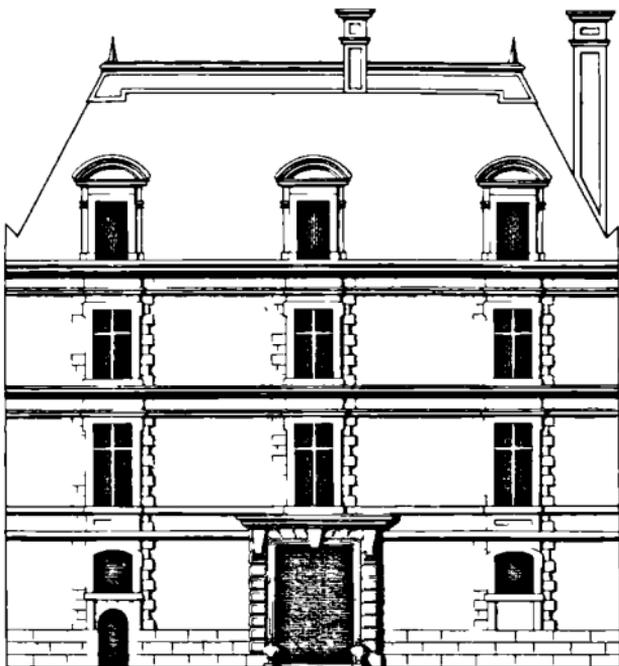
SELON LA CINQVIESME MANIERE.



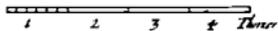
LE CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chauffée que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire sous foliues, douze pieds, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne chacune, lesquelles occuperont vne reuolution entiere, & le quart d'vn autre.

Le second estage, aura onze pieds sous foliues, & onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura pareille hauteur, & pareille distribution de marches. Au dessus se feront greniers, ou chambres en galleras, à la maniere susdite.



*Face du corps de Logis
sur le devant*



ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA COVR DV CORPS DE LOGIS DE
 DERRIERE , DE LA NEVFIESME PLACE , DISTRIBVEE
 SELON LA NEVFIESME MANIERE.



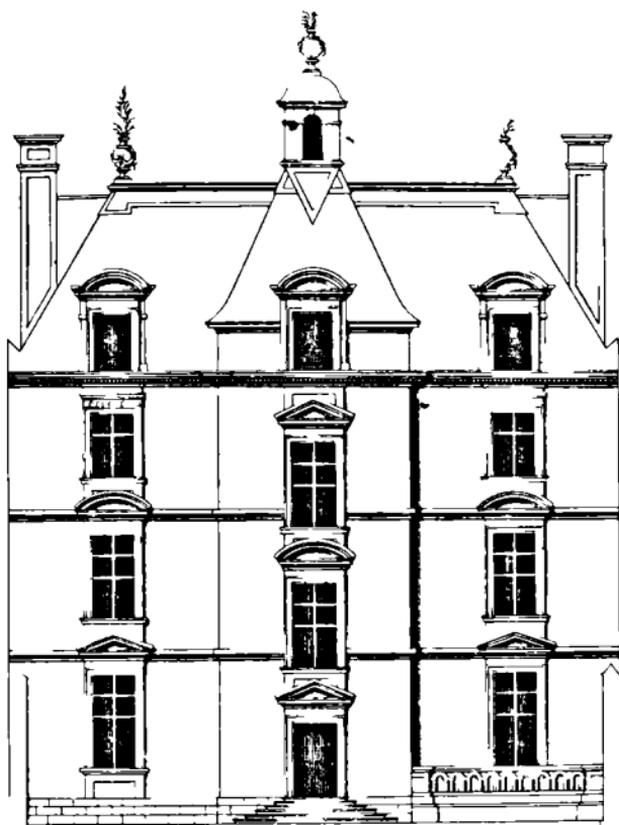
A TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chaussée de la cour, de trois pieds, à laquelle on montera de ladite cour par six marches de six pouces chacune.

L'aire du corps de logis aura mesme niveau que la terrasse, & aura de hauteur quatorze pieds sous solives, & avec l'espaisseur des solives & plancher, quatorze pieds neuf pouces; ausquels on montera par vingt huit marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second aura de hauteur treize pieds sous solives, & treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher; auquel on montera par pareille quantité de vingt-huit marches, qui partant auront cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds sous solives, & dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches de cinq pouces cinq lignes de hauteur chacune.

Au dessus se feront des greniers ou chambres en galetas.



*1^{re} fac. du grand J. ges
du 1^{er} de la Court*



DISTRIBVTION DE LA DEUXIESME PLACE, AYANT SOIXANTE ET DOVZE PIEDS DE LARGEVR, SVR SOIXANTE ET QVA- TORZE DE PROFONDEVR.

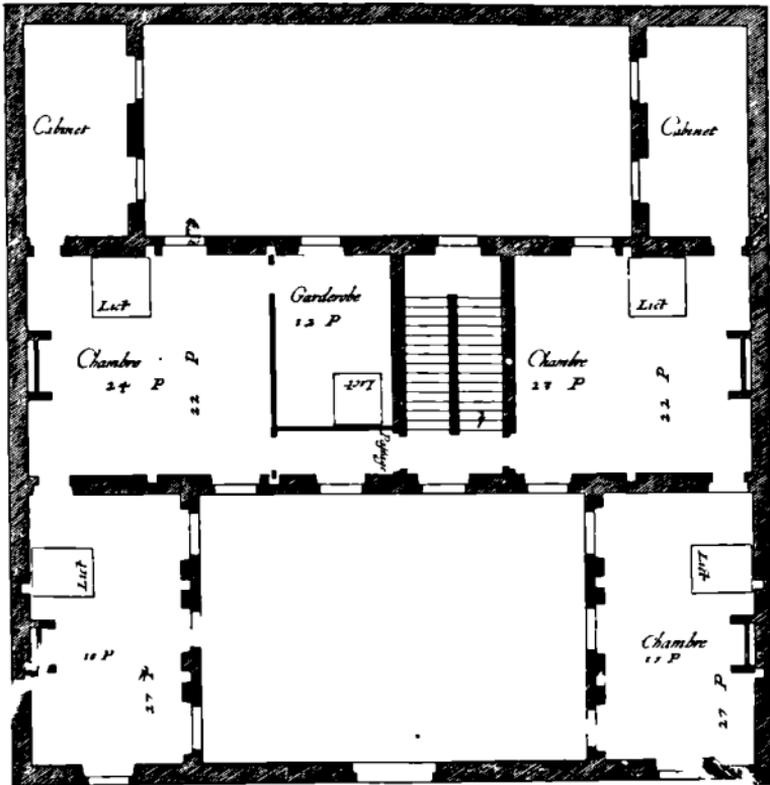


A PROFONDEVR de ceste place se distribuë en vne cour sur le deuant, & vn corps de logis, & iardin sur le derriere. Aux deux costez de la cour, & du corps de logis seront construits vne escurie, avec vn hangard pour mettre vn carosse, & à l'autre costé vne cuisine, & vn gardemanger: chacun aura quinze pieds de largeur, la profondeur de l'escurie & de la cuisine seront de dix neuf pieds, le hangard & le gardemanger de huit pieds. La cour aura tréte neuf pieds de largeur, sur vingt sept de profondeur, de laquelle cour on montera par quatre marches au corps de logis, qui aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur de soixante & douze, & consistera en vne salle, & vne chambre, entre lesquelles sera assis l'escalier. La salle aura de largeur trente six pieds, l'escalier dix, & la chambre vingt-trois, & au bout, tant de la salle que de la chambre, seront continuées dedans le iardin deux petites galeries, ayant chacune dix pieds de largeur, sur toute la profondeur du iardin, de vingt-vn pieds. Lequel iardin en aura quarante neuf de largeur, & descendra on en iceluy par le passage de l'escalier de deux marches, & de deux autres dans le iardin, qui font les quatre marches, dont on est monté de la cour au corps de logis. Ce qui se fait pour pouuoir donner à la porte vn exaucement conuenable. Le priué se pratiquera dans l'espaisseur du mur du refan de l'escalier.

SECOND ESTAGE DE LA DISTRIBUTION DE LA DIXIESME PLACE.



LE SECOND estage contient vne chambre sur l'escurie, & vne sur la cuisine, ayant chacune quinze pieds de largeur, sur vingt-sept de profondeur. Et quant au principal corps de logis, il consiste en deux chambres & vne garderobe: la premiere sur la salle, aura vingt-quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la garderobe joignant ladite chambre, aura douze pieds de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds qui est au deuant. A costé de ceste garderobe sera l'escalier, & joignant iceluy, la chambre ayant mesme largeur & profondeur que la premiere, & aux deux bouts des deux chambres seront deux cabinets, ayans mesme largeur & profondeur que les galeries de l'estage d'embas: on pourra en ces cabinets faire des cheminées si l'on veut.



Plan du 1er end Etage



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE LA DIXIESME PLACE, TANT EN CE
 QUI REGARDE LA COVR, QUE LES DEUX
 AISLES SVR LA RVE.

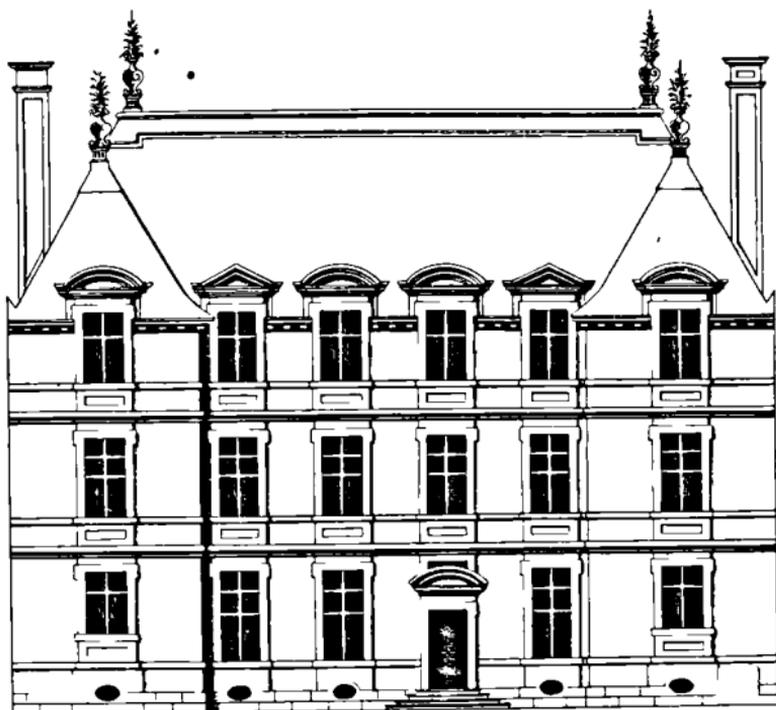


L'AIRE tant de l'escurie que de la cuisine, sera de mesme niueau que la cour, & celuy du corps de logis sera esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de ladite cour, auquel on montera par quatre marches assises en ladite cour.

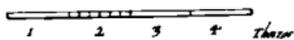
Le premier estage aura treize pieds sous soliués, & compris l'espaisseur des soliués & plancher, treize pieds neuf pouces, auquel on montera par trente marches de cinq pouces & demy de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel on montera par vingt-huict marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy.

Le troisieme estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-six marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy chacune, au dessus on pourra faire des greniers.



*Face du côté de la Court avec les deux
Pavillons sur le devant.*



DISTRIBUTION D'E LA

ONZIESME PLACE, DE SOIXANTE-DOVZE PIEDS

DE LARGEVR, SVR CINT-DOVZE DE PROFON- DEVR, SANS LE IARDIN.



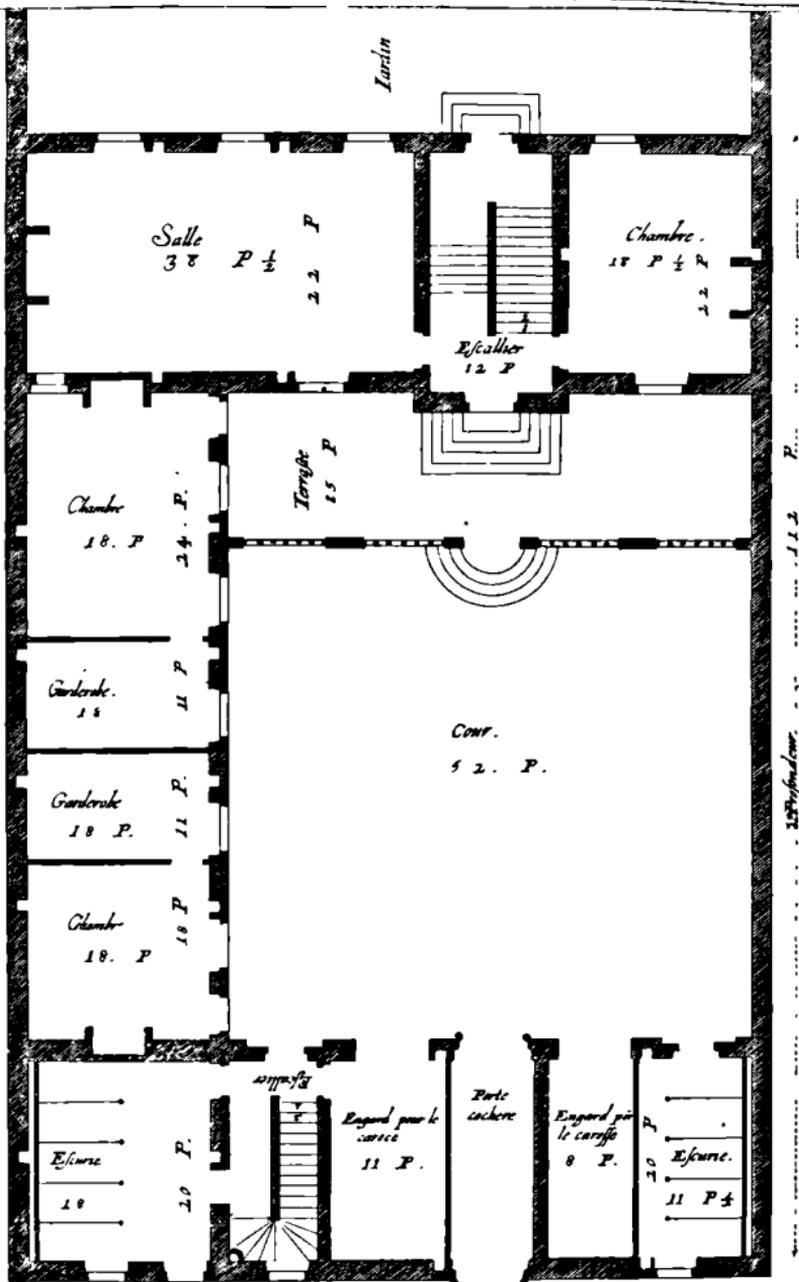
ETTE place se peut distribuer selon les cinq manieres de la neufiesme, en augmentant les parties tant en largeur qu'en profondeur selon qu'il se trouuera plus à props : & d'abondant selon la maniere qui en suit.

Elle aura deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, avec vne gallerie qui les joindra l'un à l'autre, & la cour au milieu.

Le corps de logis de deuant aura vingt pieds de profondeur, & sa largeur se distribuera en vne escurie de dix-huiët pieds, vn escalier de neuf, vn hangart de onze pieds, vne porte cochere de neuf, vn autre hangart de huiët pieds, & vne autre escurie de onze pieds & demy.

En suite de la premiere escurie, sur la main gauche y aura vn autre corps de logis qui joindra celuy de deuant à celuy de derriere, sur la mesme largeur de l'escurie de dix-huiët pieds, lequel se distribuera en deux chambres, dont chacune ioindra son corps de logis & aura celle qui sera joignant l'escurie dix-huiët pieds en quarré, & celle qui joindra le corps de logis de derriere, aura vingt-quatre pieds de profondeur, sur la largeur de dix-huiët. Les deux garderobes seront entre les chambres, de onze pieds de profondeur chacune. La cour aura cinquante-deux pieds de largeur, sur quarante huiët de profondeur.

En suite de la cour, & au deuant du principal corps de logis, sera vne terrasse de quinze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la cour; & en suite de la terrasse sera le principal corps de logis de vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur de soixante-douze: lequel se distribuë en vne salle sur la main gauche, vn escalier & vne chambre. La salle aura trente-huiët pieds & demy de largeur, l'escalier douze, & la chambre dix huiët pieds & demy, & au dessous du principal corps de logis seront les offices, dont la hauteur sera moitié au dessous du rez de chauffée de la cour, & moitié au dessus.



Plan du premier étage

SECOND ESTAGE DE

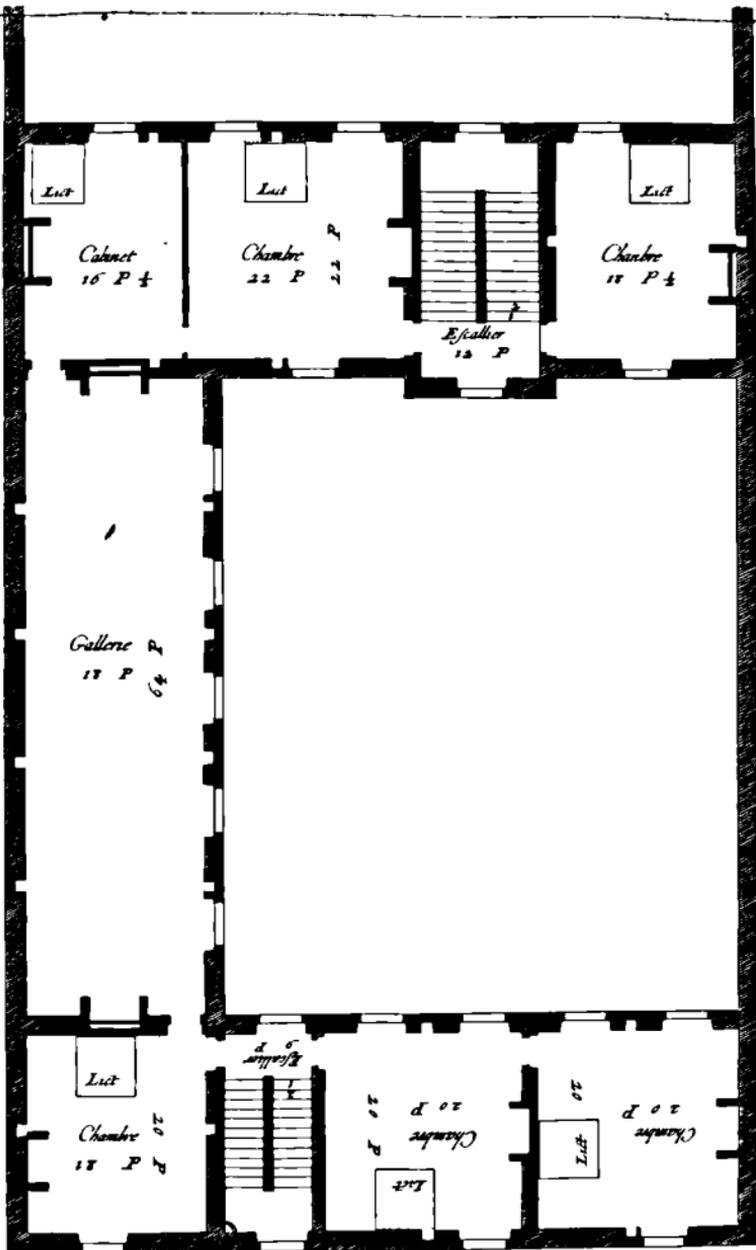
L'ONZIESME PLACE, SELON LA
DISTRIBUTION PRECEDENTE.



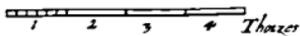
LE SECOND estage du corps de logis de devant consiste en vne chambre sur la premiere escurie, vn escalier & deux autres chambres: la premiere aura dix-huict pieds de largeur, la seconde & troisieme, vingt pieds en quarré. En suite de la premiere chambre est vne galerie, ayant soixante quatre pieds de profondeur; sur dix-huict de

largeur.

Le second estage du principal corps de logis consiste en vn cabinet, & vne chambre sur la salle, vn escalier & vne autre chambre. Le cabinet aura seize pieds & demy de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la chambre aura vingt-deux pieds en quarré, & l'autre chambre dix-huict pieds & demy de large.



Plan du second Etage



ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT, DE L'ONZIESME

PLACE, EN LA FACE QUI REGARDE

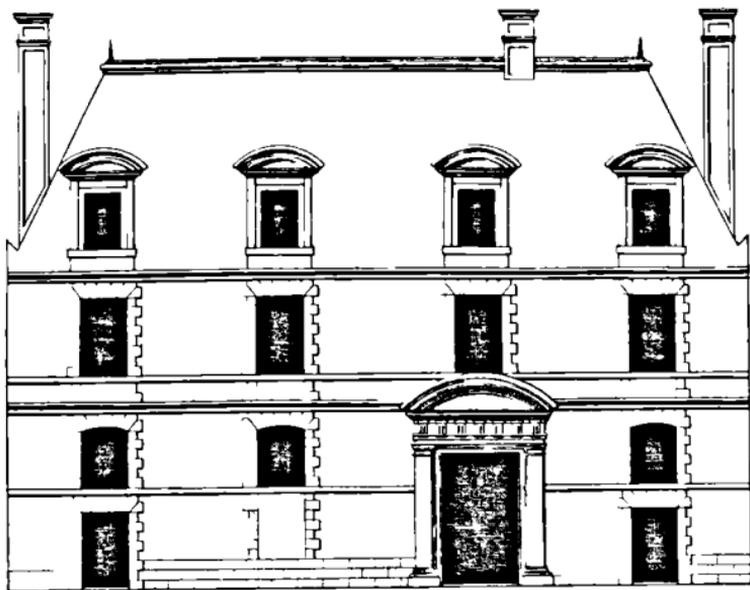
SVR LA RVE.



L'aire du corps de logis de deuant, & de la premiere chambre & garde-robe de celuy de main gauche, seront de mesme niueau que la cour: & aura de hauteur dix-huict pieds & demy sous soliuues, laquelle hauteur sera separée par vn entre-sole en tous les appartemens qui seront sur la main gauche de la porte. La hauteur depuis l'aire sous soliuues de l'entre-sole aura dix pieds, & compris l'espaisseur des soliuues & plancher, dix pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-vne marches de six pouces deux lignes chacune, & depuis l'aire de l'entre-sole iusques sous soliuues du premier estage, il y aura sept pieds neuf pouces; & comprenant l'espaisseur des soliuues & plancher huict pieds & demy; auquel on montera par dix-sept marches de six pouces de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds sous soliuues, & compris l'espaisseur des soliuues & plancher douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-quatre marches, qui auront de hauteur six pouces quatre lignes & demy chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galeras, de neuf à dix pieds sous soliuues.



Face du Corps de logis de devant

7



91

ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DE L'ONZIESME PLACE,
EN LÀ FACE QVI REGARDE LA COVR.



A TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chaussée de la cour de deux pieds, comme aussi la chambre & garderobe contiguës; ausquels on montera de la cour par quatre marches; & l'aire du corps de logis principal sera esleuée au dessus de celuy de la terrasse de deux pieds & demy, ausquels on montera par cinq marches de six pouces chacune: ainsi l'aire du corps de logis sera esleuée au dessus de celle de la cour de quatre pieds & demy, dont il y a neuf pouces pour l'espaisseur des solives & plancher: ainsi restera sous le plancher trois pieds neuf pouces; mais nous donnons neuf pieds de hauteur sous solives aux offices; restera donc à prendre sous l'aire de la cour cinq pieds trois pouces, & aurons à descendre neuf pieds neuf pouces. Ce qui se fera commodement par dix-neuf marches de six pouces deux lignes chacune, dont les cinq se prendront dans le passage pour aller au iardin, lesquelles serviront pour donner à la porte du iardin l'exaucement conuenable: les autres quatorze se prendront sous le rampant de main droicte. On descendra au iardin par quatre marches pour reuenir au rez de chaussée de la cour.

Le premier estage aura de hauteur depuis l'aire sous solives quatorze pieds, & compris l'espaisseur des solives & plancher quatorze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-huict marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par mesme quantité de vingt-huict marches de cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura onze pieds sous solives.

Au dessus se pourra pratiquer des greniers.



*La face du grand Logis
du côté de la Cour.*

1 2 3 4 Toises

DISTRIBUTION DE LA

DOVZIESME PLACE ; QVI EST VN PAVILLON DOV-
BLE , AYANT DE LARGEVR SOLVANTE ET DIX PIEDS SVR
TRENTE-SIX DE PROFONDEVR.



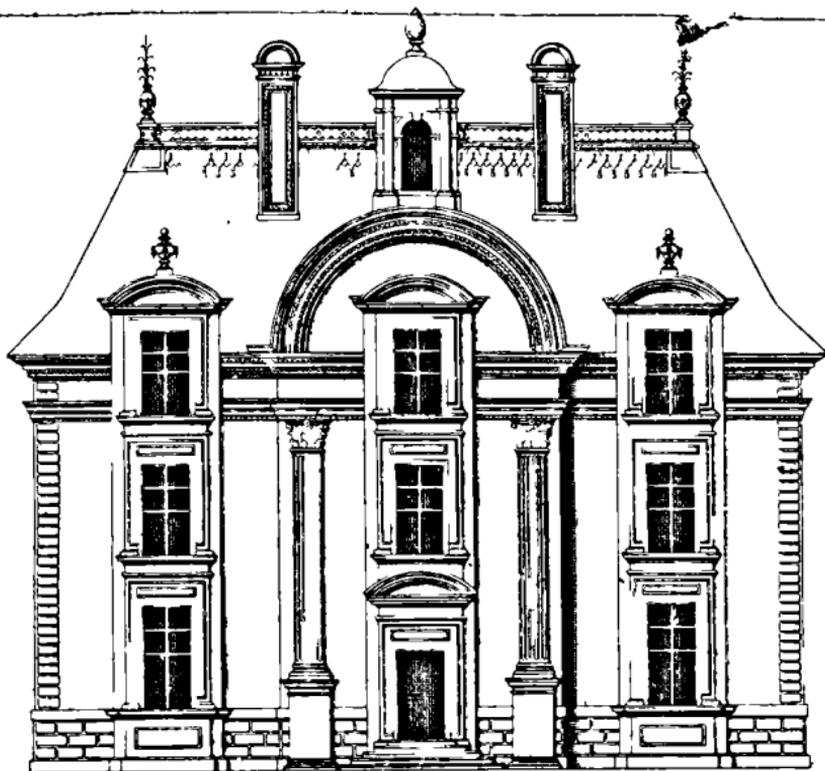
LE PAVILLON consiste en vne chambre sur la main gauche, escalier, salle, ayant veü de trois costez, vestibule derriere l'escalier, & gardero-
be ioignant la chambre, laquelle chambre aura vingt-deux pieds en
quarré; l'escalier aura de largeur vingt-deux pieds, sur dix-neuf de pro-
fondeur, au milieu duquel est le passage de six pieds; la salle aura vingt-deux pieds
de largeur, sur toute la profondeur de trente six; le vestibule aura mesme largeur
que l'escalier, sur dix-huict pieds de profondeur; & la garderobe treize pieds &
demy de profondeur, sur toute la largeur de la chambre.

Le second & troisieme estage seront semblables au premier, excepté que au
dessus de la salle se pratiqueront des garderobes de mesme profondeur que celle
d'embas, & au dessus du vestibule se feront des chambres.

POVR LES hauteurs, l'aire du corps de logis sera esleué de trois pieds au dessus du
rez de chaussée de dehors, auquel on montera par six marches, tant par deuant
que par derriere: & aura depuis l'aire sous soliués quatorze pieds, & compris les
soliues du plancher, quatorze pieds neuf ponces, auquel on montera par trente
marches de cinq ponces onze lignes chacune.

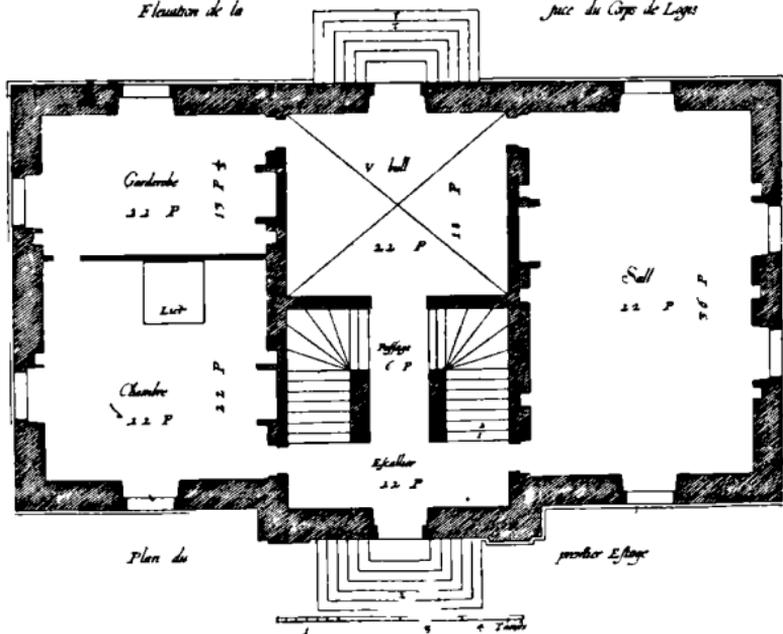
Le second estage aura treize pieds neuf ponces, compris l'espaisseur des soliués
& plancher, auquel on montera par pareille quantité de trente marches, de cinq
ponces & demy chacune.

Le troisieme estage aura douze pieds sous soliués.



Elevation de la

face du Corps de Logis



DISTRIBUTION DE LA

TREIZIESME PLACE DE CENT-VN PIEDS DE LAR-

GEVR SVR QUARANTE-CINQ DE PROFONDEVR, QVI EST VN

CORPS DE LOGIS ENTRE DEUX PAVILLONS.



CE CORPS consiste en deux pavillons aux deux costez, & vne salle au milieu. Chaque pavillon est diuisé en vne chambre sur le derriere, garde-robe & escalier sur le deuant: la garde-robe aura treize pieds de largeur, sur vingt de profondeur; l'escalier dix pieds de largeur sur ladite profondeur de vingt pieds; la chambre aura vingt-quatre pieds en quarré, la salle aura quarante-huict pieds de largeur, sur vingt-quatre de profondeur; & au deuant de la salle sera vne terrasse de quatorze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la salle, qui est quarante-huict pieds. Au dessous tant des pavillons que de la salle seront les offices.

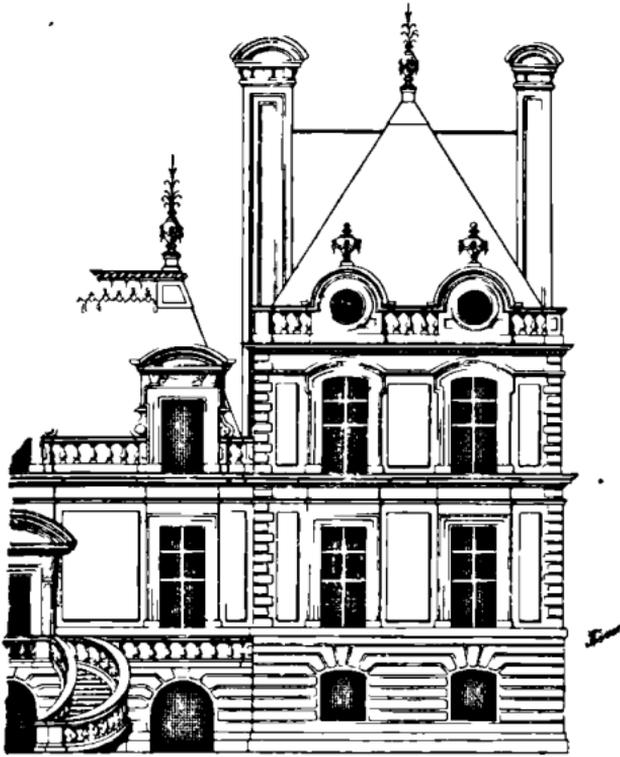
Le second estage ne difere en rien du premier, sinon qu'au dessus de la salle vous pouuez faire deux chambres & vne garde-robe, ainsi que trouuerez plus à propos.

POVR LES hauteurs, l'aire des offices sera de niueau avec le dehors, aufquels on entrera de plain pied sous la terrasse, & auront de hauteur sous soliués neuf pieds, & partant l'aire du corps de logis sera esleuée au dessus du rez de chaussée de neuf pieds neuf poudes, à laquelle on montera de dehors par l'escalier rond, qui est au deuant de la terrasse, & aura de chacun costé dix-sept marches de six poudes deux lignes chacune pour venir à l'aire de la terrasse, de laquelle on montera encore de deux marches de pareille hauteur, tant pour entrer en la salle qu'aux deux escaliers, & ces dix-neuf marches feront iustement les neuf pieds neuf poudes: Et des offices, on montera à couuert aux deux escaliers des pavillons, par dix sept marches de six poudes onze lignes de hauteur chacune.

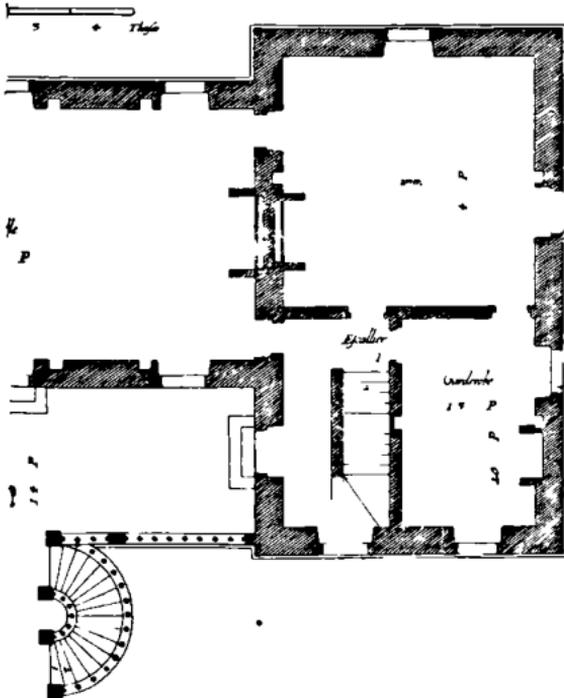
Le premier estage aura de hauteur quatorze pieds neuf poudes, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par les deux rampans par trente-trois marches de cinq poudes quatre lignes chacune. Au dessus de la salle seront chambres qui auront de dix à onze pieds d'exaucement.

Le deuxiesme estage des pavillons aura treize pieds neuf poudes, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel on montera par la mesme quantité de trente-trois marches de cinq poudes de hauteur chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas.



Lage



DES BASTIMENS DE CHARPENTERIE.

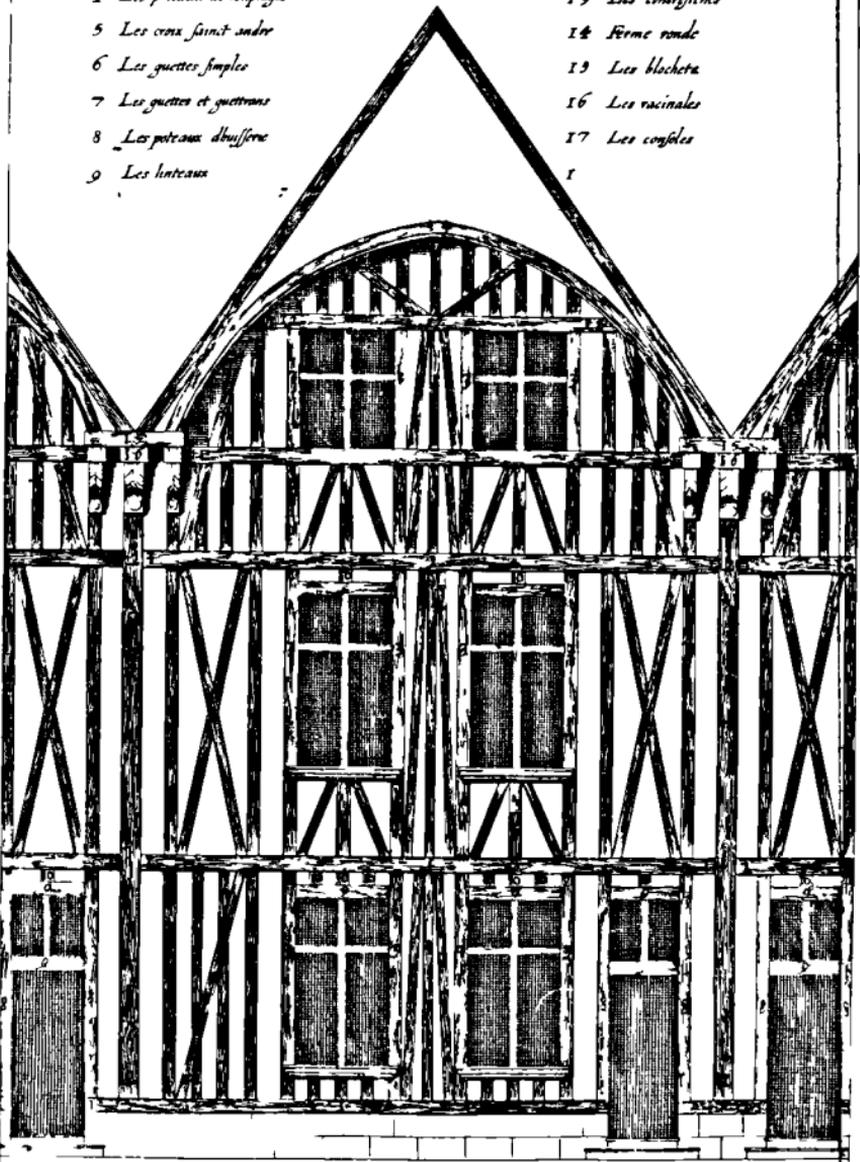


YANT iusques icy traitté amplement des bastimens de maçonnerie, il nous a semblé à propos de traiter aussi de la charpenterie, qui pourra seruir pour les lieux où l'on en bastit ordinairement, & pour les autres encor, aufquels on y est contrainct, à cause du peu de place que l'on a. La charpenterie donc de l'edifice se posera sur maçonnerie de deux pieds ou deux & demy de hauteur, au dessus du rez de chaussée, pour empescher la pourriture des premieres sablieres, lesquelles s'asseoiront sur la maçonnerie avec vn pouce ou pouce & demy de retraitte avec ceste obseruation, pour le regard de la maçonnerie, de garnir de pierre de taille, ou gresserie, ou autre, les endroits des battemens des portes. Les maîtres posteaux qui font separation des bastimens s'assembleront sur les extremitez des sablieres avec demy pouce de retraitte, & est bon que ces maîtres posteaux ayent en grosseur & largeur le double des autres. Dedans ces maîtres posteaux s'assembleront la seconde, troisieme & quatrieme sablieres, dont les secondes & troisieme sont posées à l'endroit des planchers, & dans ces sablieres s'assembleront à tenons & mortaises les posteaux tant d'huifferie que de croisée, que guettes & posteaux de remplage par le milieu; ensemble les croix saint André: & dedans les posteaux de croisée s'assembleront l'appuy au dessous, & le linteau au dessus, & au dessous desdites croisées s'assembleront à tenons & mortaises, à la sabliere & appuy de la croisée, les petits posteaux & petites guettes, & au dessus desdites croisées s'assemblent à tenons & mortaises, à la sabliere & linteau de la croisée, trois petits postelets ou entretoises. Or les espaces qui sont entre les croisées se peuuent remplir en trois manieres, sçauoir avec simples guettes & posteau au mitá, ou bien avec croix saint André & posteaux à costé, les troisiemes avec guettes & guettrons & posteaux à costé: & au dessus des huifferies s'assembleront trois petits posteaux au dedans des linteaux, & au dessus de l'entablement se formera le pignó de charpenterie pour couuerture de thuille ou ardoise, seló la maniere deduite cy-apres, lequel pignon sera fait par le moyen de deux forces & cheurons au dessus, lesquelles forces seront assemblées par bas dans la sabliere de l'entablement & par haut dans vn poinçon; & dedans lesdites forces s'assemblera vn entraitct sur le milieu du poinçon. Dedans lequel entraitct, & dans la sabliere de dessous seront assemblez les posteaux des croisées, & les espaces remplis ainsi qu'il a esté dit, & au dessus dudit entraitct s'assembleront deux contrefiches avec les posteaux de remplage, & au deuant du pignon & pan de bois se fera vne ferme ronde en saillie de deux pieds ou deux pieds & demy, portée par bas sur vn blochet & trois racinales, avec trois consoles par dessous.

Et au cas qu'on voulust faire l'esgout du costé du pan de bois, on le pourra faire, mais au lieu du remplage qui est entre les croisées, il y faudra appliquer des posteaux de membrure, par le moyen desquels on changera les poutres de situation, les faisant porter sur lesdits posteaux, ayans consoles au droit des portées desdites poutres par le dedans.

S^o

- | | | | |
|---|---------------------------|----|--------------------|
| 1 | Les ablics | 10 | Les petits poteaux |
| 2 | Les ar. poteaux | 11 | Les petits poteaux |
| 3 | Les poteaux de creux | 12 | Entraxit |
| 4 | Les p. teaux de remplages | 13 | Les contrefiches |
| 5 | Les croix saint-andré | 14 | Ferme ronde |
| 6 | Les guettes simples | 15 | Les blachets |
| 7 | Les guettes et guetrons | 16 | Les racinales |
| 8 | Les poteaux d'oufforne | 17 | Les confoles |
| 9 | Les linteaux | | |



1 2 Toises

MANIERE DE CONSTRVIRE

LES COMBLES QVI SE FONT POVR LA COVERTVRE:

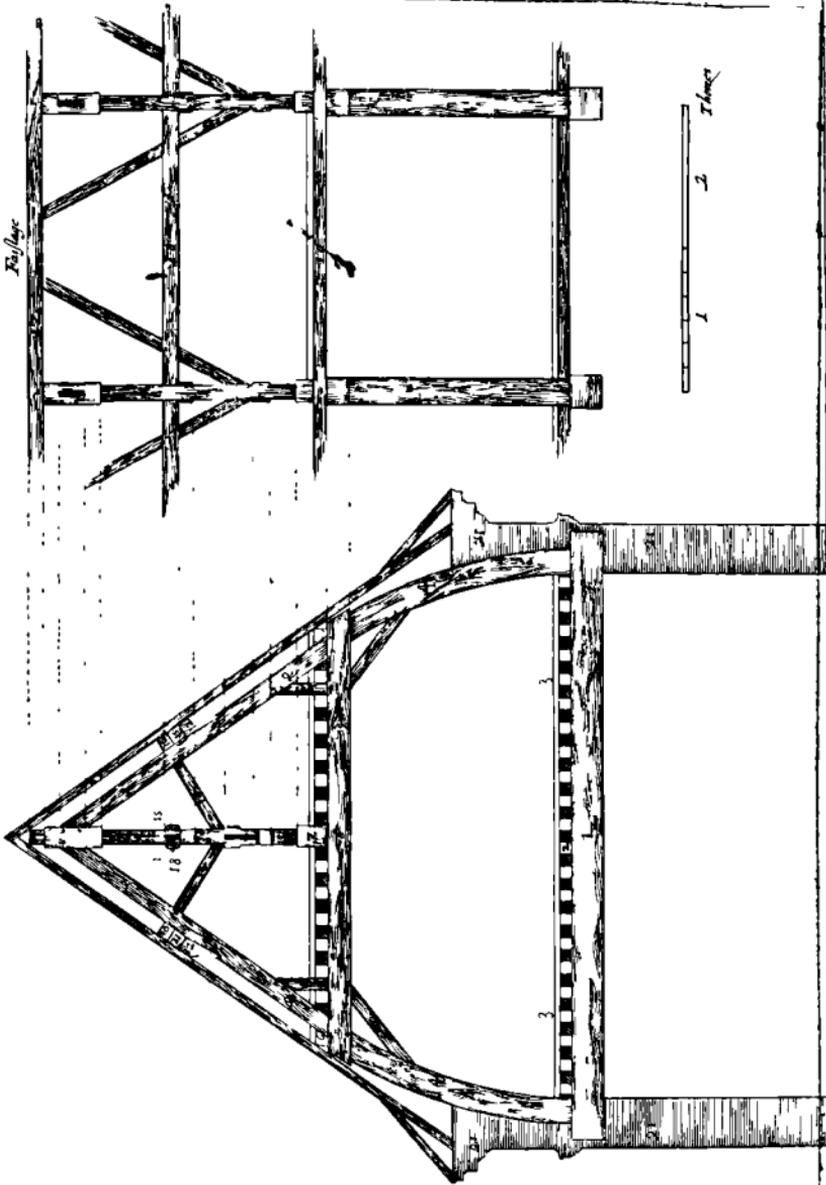
ET PREMIEREMENT DE CEVX AVSQUELS IL Y A EXAUCEMENT

DE L'ENTABLEMENT AV DESSVS DV DERNIER PLANCHER,

comme quand on pratique des chambres en galetas.



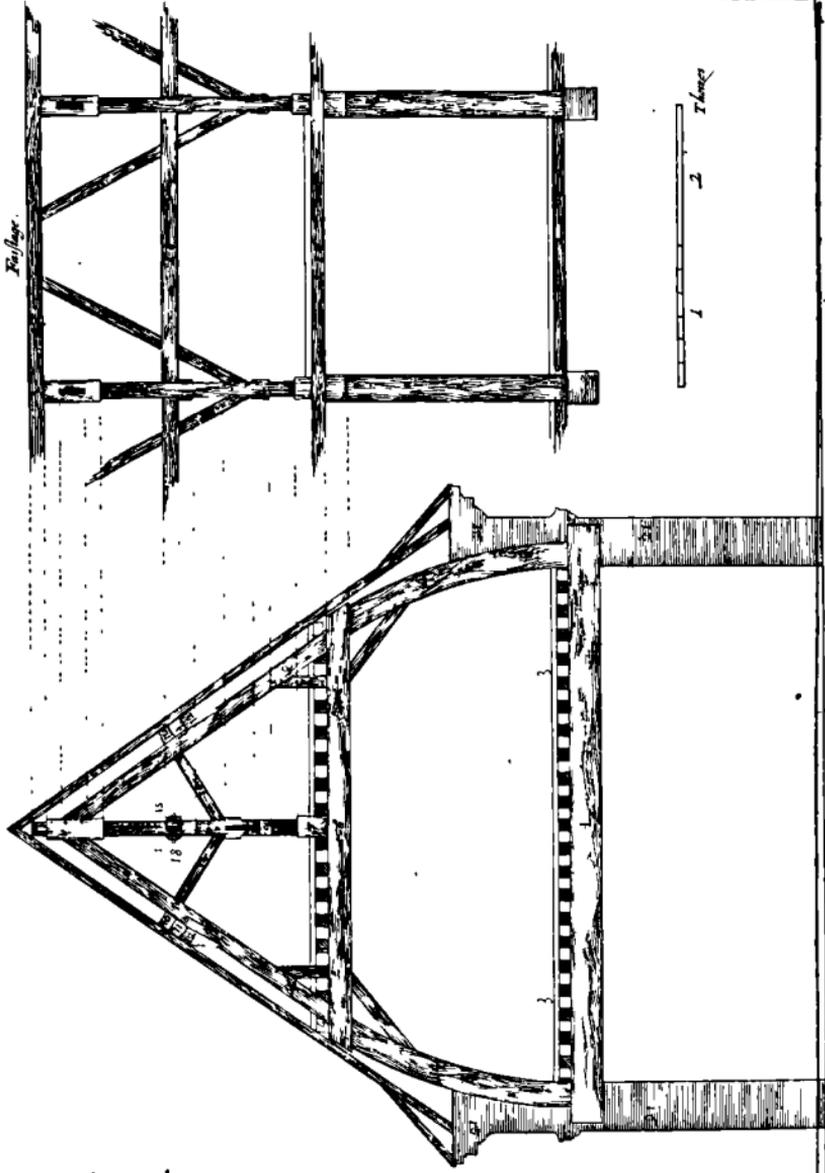
YANT iusques icy traité de l'ordre, mesure & construction des logis tant de maçonnerie que de charpenterie, depuis les fondations iusques à l'entablement: il nous reste à parler des couuertures, & des combles qui les doiuent soustenir. Or ces couuertures seront ou de thuille ou d'ardoise, qui sont les matieres les plus communes & vsitées. La thuille pour estre commodement soustenuë n'a pas besoin que le triangle de son comble ait pareil exaucement que celuy de l'ardoise, mais il suffit que lors que la base, c'est à dire la largeur de tout l'edifice, contiendra huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faïste en ayent chacun sept. Les combles qui sont faits pour ardoise doiuent auoir plus d'exaucement, tant à cause du vent qui enleueroit la dite ardoise, que pour le retour de l'eau qui pourrit. Quelques-vns se contentent du triangle equilateral pour la forme du comble à ardoise, les autres ayant le bois à commandement l'exaucent encores plus, à sçauoir en telle sorte que quand la base qui est touj ours la largeur du massif de l'edifice contient huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faïste en contiennent chacun neuf. Or soit que vous faciez vostre couuerture de thuille ou d'ardoise, vous vous seruirez indifferemment des manieres suiuanes n'y ayant de difference entre l'une & l'autre, que celle qu'apporte la construction des triangles de leurs combles, & telles couuertures tant de thuille que d'ardoise, se font ou avec exaucement de l'entablement au dessus du dernier plancher, ou sans exaucement: si c'est avec exaucement tel ourage se fait encor en deux manieres, à sçauoir entre deux pignons, ou avec croupe, & chacune se diuersifie encor en deux sortes, la premiere avec iambes de force, la seconde avec platte-forme. Selon la premiere maniere les iambes de force se posent sur les portées des poutres, qui sont les extremités d'icelles, qui portent sur les corps des murs, & suffit qu'il y ait de quatre à cinq pouces, depuis l'extremité de la poutre iusques au dehors du mur, & s'assemblent lesdites iambes de force dedans les poutres avec tenons & mortaises: & est à remarquer qu'il faut tenir lesdites iambes de force les plus droites que faire se peut, afin de ne point incommoder le dedans de la place, ayant aussi esgard de ne les pas tenir si droites qu'elles puissent incommoder la couuerture. Ces iambes de force soustiennent vn tirant auquel elles sont assemblées pareillement avec tenons & mortaises, & liées par dessus avec gouffets assemblez aussi avec tenons & mortaises, en sorte que pour deux parties prises dans le tirant, il en soit prises trois en la iambe de force, & sur ce tirant se peut encore faire vn dernier plancher. Au dessus de ce tirant & aux extremités d'iceluy s'assemblent encores deux forces à tenons & mortaises, tant dans le tirant que dedans le haut d'un poinçon, duquel le bas porte à plomb sur le milieu du tirant. Ce poinçon sera garny de bossages tant en haut qu'embas, & aux abouts des contrefiches & liens; ces forces sont encore liées au tirant avec iambettes portans à plomb sur iceluy, & s'assemblent tant avec le tirant qu'avec la force, avecques tenons & mortaises; & dedans le poinçon & les forces, sont en-



- 1 La poutre
- 2 Les Solives
- 3 Saire du plancher
- 4 Les Sables de force
- 5 Les goullets
- 6 Le tirant
- 7 Le poison
- 8 Les Sables
- 9 La petite force
- 10 Les bouts de pannes
- 11 Les tasseaux
- 12 Les chantignolles
- 13 Les arons
- 14 Les contrefiches
- 15 Les bouts des amorces
- 16 Les bouts des pannes
- 17 Le faîte
- 18 Le trou de sautoir
- 19 Le mur
- 20 Les cu aux
- 21 Les murs

103
105

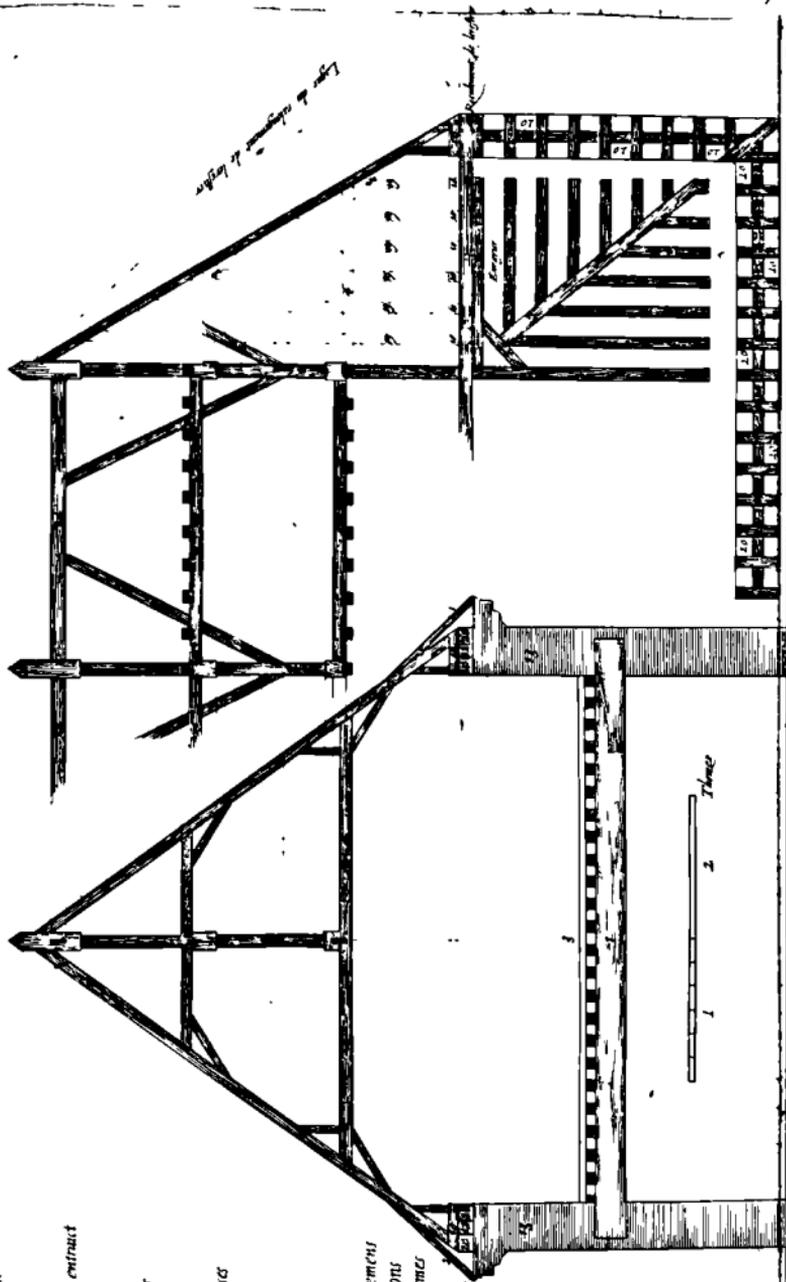
cores assemblées des contrefiches à tenons & mortaises; & se joignent les contrefiches aux forces iustement au droit des pannes, lesquelles pannes sont soutenues des tasseaux cheuilz avec cheuilles de bois; & ces tasseaux sont encore soutenus de chantignoles encastrées d'un pouce ou de trois quarts de pouce par bas dedans le corps de la force, & venés à mourir à rien par haut au dessous du tasseau. Et seront posées deux autres pannes sur les testes desdits tirans, & aux abouts desdites forces, & sur lesdites pannes tât d'en haut que d'embas seront posés les chevrons, qui s'assembleront les vns aux autres, avec tenons & mortaises par haut & encastrés dans l'arestre dudit faistage d'un pouce, & poseront par bas sur l'entablement à un pouce ou pouce & demy de retraite sur l'épaisseur du mur à prendre du dehors sans la saillie: & seront lesdits chevrons percez, ou autrement brandis & cheuilz avec cheuilles de bois à trauers des corps desdites pannes, & sur le bas desdits chevrons seront appliquez coyaux cloiez sur lesdits chevrons, & dont le bas portera iusques aux bords de la saillie de l'entablement, afin de reietter les eaux arriere des murs. Tout ce que dessus est pour la description & deus des fermes. Reste à traiter des faistages qui sont de ferme en ferme, pour la construction desquels s'assemble le faiste dans le bout d'en haut des poinçons, par tenons & mortaises, & un sousfaiste au dessus enuiron le mitan desdits poinçons, pareillement assemblé ausdits poinçons des deux fermes par tenons & mortaises, & dedans lesdits poinçons au dessous du sousfaiste s'assembleront des liens coupez en deux à l'endroit dudit sousfaiste, lesquels se lieront tant avec lesdits poinçons que faiste & sousfaiste à renons & mortaises, & seront tellement espacez par haut qu'ils diuisent le faiste en trois parties: & l'une de ces trois parties estant de rechef partie en deux, il en faudra donner trois semblables à l'espace depuis le dessous du faiste iusques à l'about du lien. Et en cas que les liens & sousfaiste vinssent à se confondre ensemble au poinçon, il faudra prendre la conionction du lien & du poinçon plus bas à la discretion de l'ouurier, pourueu qu'on n'affoiblisse point le corps du poinçon. Et seront les faistes liez les vns aux autres, par le moyen de longs joints à crochettes au droit des poinçons, & cheuilz avec cheuilles de bois; & les sousfaistes, liens & poinçons seront affermis de deux amoises qui embrassent les poinçons, sousfaistes & liens à l'endroit des assemblages. Ces amoises seront cheuilées l'une avec l'autre, & au sousfaiste par cheuilles de bois trauerfantes de part en part, & seront les chevrons espacez sur les faistages & pannes de deux pieds en deux pieds, si les chevrons sont de bonne grosseur, ou de seize pouces, s'ils sont foibles, car par ce moyen la latte qui a communement quatre pieds portera sur trois chevrons de deux en deux pieds, & sur quatre de seize en seize pouces. Voila donc ce qui se peut dire tant des fermes que des faistages des couuertes communes, selon la premiere maniere, mais le tout se verra plus distinctement au dessein qu'il ne se peut exprimer par parole.



- 1 La poutre
- 2 Les solives
- 3 L'aire du plancher
- 4 Les lambes de forces
- 5 Les gouliets
- 6 Le tirant
- 7 Le poisson
- 8 Les jambées
- 9 Les petite forces
- 10 Les bouts des pannes
- 11 Le tircaux
- 12 Le changeonnel
- 13 Les Beuvres
- 14 Les contreforts
- 15 Les bouts des amorces
- 16 Les bouts des pannes
- 17 Le faîte
- 18 Le sous faîte
- 19 Le tiens
- 20 Les copeaux
- 21 Le mur

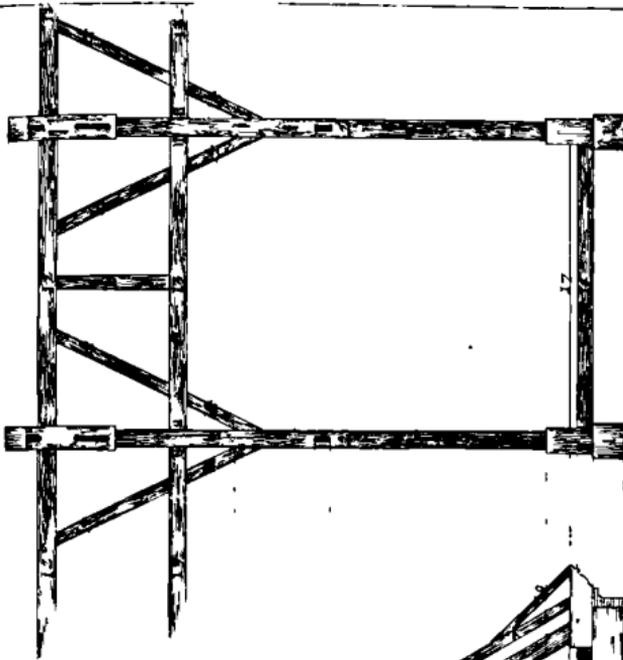
103
105


A SECONDE maniere qui se fait avec exaucement & platte-forme se construit ainsi. Sur les deux extremittez des murs sont posées deux sablieres, en sorte qu'aucune partie d'icelles ne porte à faux: elles seront jointes les vn es autres des entre-toises sur toute leur logueur, espacées entr'elles de six en six pieds. Sur ces sablieres sont trauez des blochets à mordans & queuë d'aironde enfoncez dás icelles d'un pouce ou d'un pouce & demy, en sorte que le dessus desdits blochets vienne de niveau: & au dessus des extremittez des blochets seront posés les maistres cheurons, & assemblez par tenos & mortaises dás lesdits blochets, & en haut dans le corps d'un poinçon: & sur les extremittez du blochet en dedans seront portées des iambettes assemblees avec tenons & mortaises, & à la hauteur que vous voudrez donner à l'estage en galletas sera conduit vn entraiët d'un cheuron à l'autre, assemble avec tenons & mortaises, & liez par dessous avec esliers espacez ainsi que nous auons dit des gouffets, & par le dessus de iâbettes, & au milieu de l'entraiët sera posé le poinçon, dont a esté parlé cy dessus, avec tenos & mortaises & boulós de fer, par dessous l'entraiët si besoin est, & enuiron la moitié dudit poinçon sera assemble vn autre petit entraiët de deux pieces à tenons & mortaises, assemblez & soutenus par esliers comme les precedens. Ce que dessus est la description d'une maistrisse ferme. Or les fermes qui sont entre deux maistresses fermes, s'appellent fermes de remplage, & sont espacées entr'elles de deux en deux pieds, de milieu en milieu, & sôt garnies de pareilles parties que les maistresses fermes, & semblablement assises hormis le poinçon, & que les entraiëts ny les cheurons n'en sont si gros. Ce que dessus est dit pour le regard des fermes tant maistresses que de réplage. Reste à parler des faistages qui se construisent en assemblât des faistes par haut dans les testes des poinçons & deux liernes les vn es autres hautes, trauees sur les entraiëts des fermes de remplage, & assemblees par les deux bouts dans les corps desdits poinçons. Et dans la faiste estant entre deux poinçons sont aséblez par haut deux liens coupez en deux, lesquels par bass'aséblent avec tenons & mortaises, tant à la lierne qu'au corps desdits poinçons: & pour le regard des croupes il se fera vne demye ferme dans le milieu, semblable aux precedentes maistresses fermes, hormis qu'elle sera vn peu plus roide, & de part & d'autre de ladite demye ferme s'espaceront autres demyes fermes de réplage ou empannós de deux pieds en deux pieds, ou de seize en seize pouces, de milieu en milieu, dont les embranchemens s'assembleront avec tenons & mortaises, dans le corps des coyers, & dedans les empannons ou demye ferme: lequel ordre sera aussi gardé du costé du long pan depuis l'arestier, iusques à la rencontre de la maistrisse ferme. Et dedans le blochet qui est en l'angle traue sur la platte-forme est assemble l'arestier, dont le sommet se vajouë à gucule dans l'areste du poinçon par haut, & est cet arestier assemble par bas avec vne iambette dans le dit blochet, & dans le corps dudit arestier, enséble dans des gouffets proches du poinçon, s'assemblerót à tenos & mortaises deux coyers l'un embas l'autre en haut, & seront aséblez deux grands esliers dans les coyers & arestier, en sorte que les petits esliers qui viendront à l'endroit s'y puissent assembler dedás. Pareillement aussi s'assembleront les empannons tant dedans les blochets que dedás l'arestier, ensemble les iâbettes, le tout avec tenos & mortaises, espacez come dit est de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces. Voila ce que nous auons iuge de uoir estre dit pour les lieux où y a exaucement de l'entablement au dessus du dernier plâcher. Reste à parler de ceux où il n'y a point d'exaucement, qui se pourront encor construire par la deuxiesme maniere que nous venons de deduire, & par la troisieme & quatriesme suivantes.



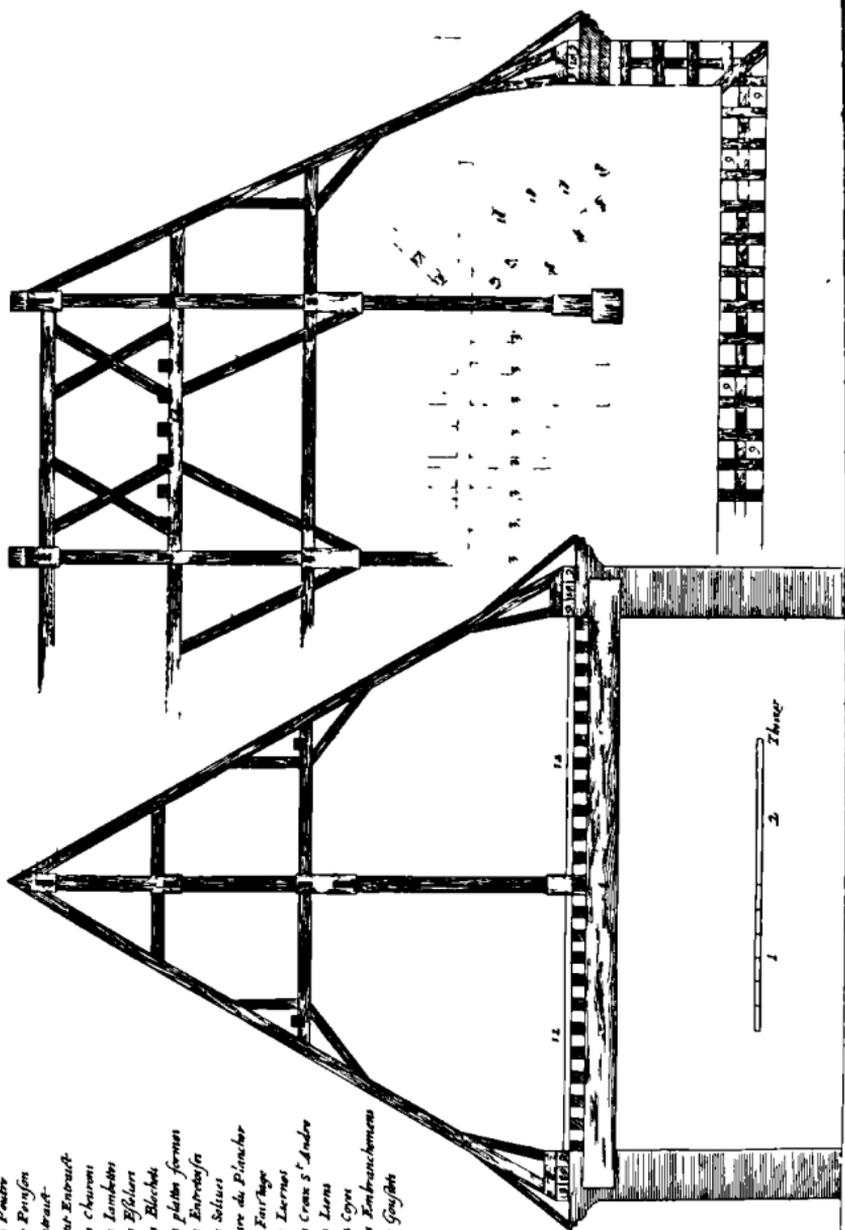
- 1 La poutre
- 2 Les S lins
- 3 L'air du plancher
- 4 L'entrait
- 5 Le poinçon
- 6 Le décroiseme entrait
- 7 Les heurtons
- 8 Le Escarlier
- 9 Les rainboites
- 10 Les blo lets
- 11 Les Sablieres
- 12 Les Entrebous
- 13 Les murs
- 14 Le faitage
- 15 Les fermes
- 16 Les liens
- 17 Les Cops
- 18 Les Embanchemens
- 19 Les Empansons
- 20 Les planks formes
- 21 Les Crops
- 22 Les goutiers

LA TROISIÈME maniere a beaucoup de ressemblance avec la premiere, excepté qu'au lieu des iambes de fortes & des forces appliquées au dessus d'icelles, il n'y a que forces simples, continuées du bas en haut, & qui portent sur les pourres & sur le corps des murs par bas & dans le poinçon par haut. Lequel poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, à laquelle il est ioinct avec tenons & mortaises, & au cas que la poutre ait grande portée on pourra encore lier le poinçon avec icelle, avec boulons de fer ou à estrier, moyennant que les fortes soient bien assemblées dans le corps du poinçon avec abouts. Mais si la poutre n'a pas grande portée on pourra faire l'entraiçt d'une piece, & couper le poinçon au dessus d'iceluy, qui s'assemblera avec ledit entraiçt avec tenons & mortaises, & par ce moyen le grenier sera deliuré de l'incommodité du poinçon.



- 1 Les joints.
- 2 Le pignon
- 3 Entrait
- 4 Les sommets
- 5 Les pignons
- 6 Les forces
- 7 Les cleaux
- 8 Les pannes
- 9 Les tasseaux
- 10 Les charnières
- 11 Les angles
- 12 Les sautoirs
- 13 Les fers, fêles
- 14 Les totes
- 15 Les entresnois
- 16 Les pignons
- 17 L'axe du pignon
- 18 Les murs
- 19 Les toits

LA QUATRIÈME maniere n'est guere dissemblable à la deuxième, excepté que le poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, & que l'entablement n'a point d'exaucement sur le dernier plancher: & outre ce qu'il ya des lierues traüées sur les extremitez des grands entraiçts, le poinçon se ioint avec la poutre avec tenons & mortaises. Et au cas que la poutre ait longue portée on la pourra supporter avec le poinçon, avec boullons ou estriers de fer: mais si la poutre n'a grande portée, on fera l'entraiçt d'une piece, & dans iceluy s'assemblera le poinçon, sans qu'il soit besoin de le continuer plus bas.

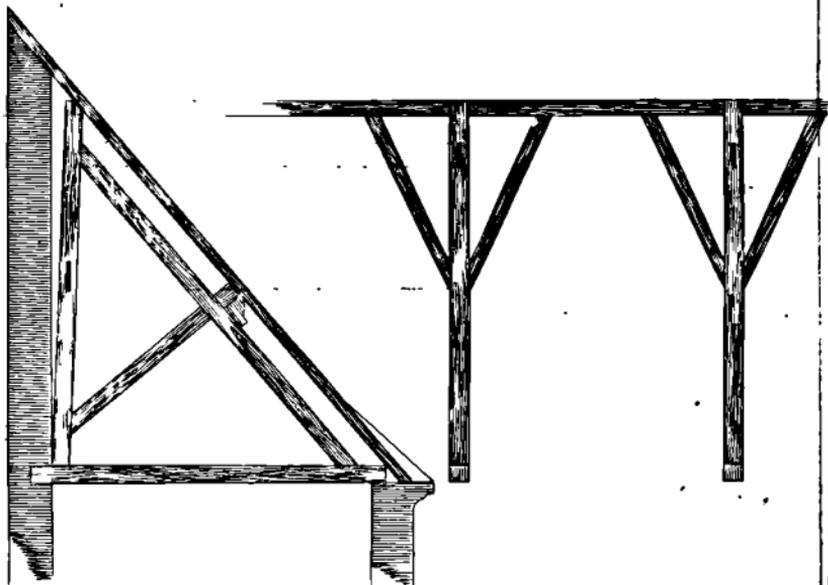
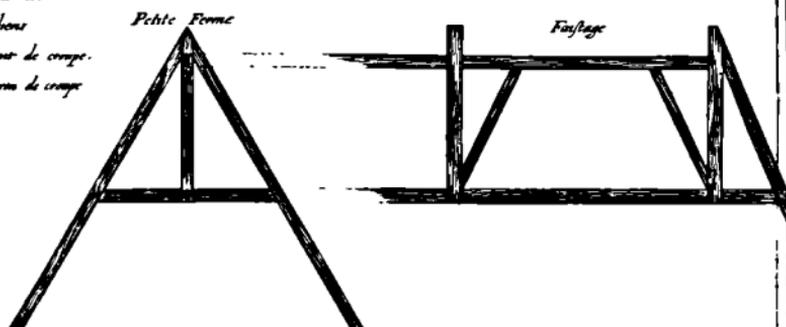


- 1 Les Poutres
- 2 Le Poutre
- 3 Enteauc-
- 4 Pour Enteauc-
- 5 Les charnais
- 6 Les lambours
- 7 Les Bâllures
- 8 Les Bâllures
- 9 Les poutres formées
- 10 Les Enteauc-
- 11 Les Solives
- 12 Laitre du Poutre
- 13 Le Enteauc-
- 14 Les Laitres
- 15 Les Crans s' d'ouche
- 16 Les Laitres
- 17 Les Cuyes
- 18 Les Enteauc-
- 19 Les Gouffes

RESTE encor deux autres manières de petits combles, pour couvrir les passages, escaliers, galleries & autres accommodemens; dont le premier se fait avec petites fermes & fermes simples. Les petites fermes sont composées de deux chevrons, vn poinçon & vn entraiçt, les deux chevrons assemblez par haut dans la teste du poinçon à tenons & mortaises, & portez par bas sur sablières si ce sont pans de bois, ou sur platte-forme si c'est maçonnerie. L'entraiçt s'assemble aux chevrons & au poinçon par tenons & mortaises. Les fermes simples sont composées de deux chevrons couplez par haut avec tenon & mortaise, & d'un entraiçt fait de deux pièces, assenblées dans les chevrons, & dans le corps d'une lierne qui va d'une ferme à l'autre, & porteront les chevrons par bas, sur sablières, ou sur platte-formes, comme dit est. Les fermes simples s'espaceront entre les deux petites fermes de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces. Le faistage entre deux petites fermes sera soustenu par deux liens assemblez, tant dans la pièce du faistage, que dans le corps des poinçons à tenons & mortaises; auquel on pourra adiouster vne entretoise, ou crois. André par le mutan, si la portée est trop longue. La croupe sera composée d'un entraiçt de croupe assemblez dans le grand entraiçt de la ferme, & dans le chevron de croupe, & de deux gouffers pareillement assemblez dans lesdits entraiçts, dans lesquels gouffers seront assemblez deux coyers, lesquels pareillement s'iront assembler dans les arestiers. Et dans les coyers s'assembleront aussi de petits entraiçts espacez entr'eux de seize en seize pouces, ou de deux en deux pieds, comme dit est, & se viendront de rechef assembler dans les empannons, & lesdits empannons s'assembleront par bas dans les sablières ou platte-formes, & par haut dans les arestiers.

L'autre maniere de petit comble est celuy que l'on nomme en appenty ou à potence, lequel est composé d'une demye ferme, qui consiste en vn tirant porté dans les deux corps du mur, sur lequel tirant est assemblez vn poinçon le long du grand mur, & dedans le tirant & poinçon est assemblee vne force, soustenuë par son milieu d'une contre-fiche, pareillement assemblee tant en ladite force que dans le corps du poinçon. A l'endroit de la contre-fiche, & au dessus de la force sera posée vne panne, soustenuë d'un tasseau & d'une chantignolle, & entre deux demye fermes sera le faistage, composé d'une pièce de bois assemblee & portée sur les testes des poinçons à tenons & mortaises, & soustenuës par dessous de liens. Et sur le faistage, panne, sablière ou platte-forme, se poseront les chevrons, espacez de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces, & seront lesdits chevrons percez & brandis avec chevilles de bois, tant sur les pannes que faistage, & au bas d'iceux chevrons seront appliquez des coyaux cloiez sur lesdits chevrons.

- 1 Le poutre
- 2 L'entrait
- 3 Les chevrons
- 4 Le faîtiage
- 5 Les lames.
- 6 Les poutres
- 7 Entrait de coupe.
- 8 Chevrons de coupe



AVGMENTATIONS
DE NOUVEAUX
BASTIMENS
FAITS
EN FRANCE.

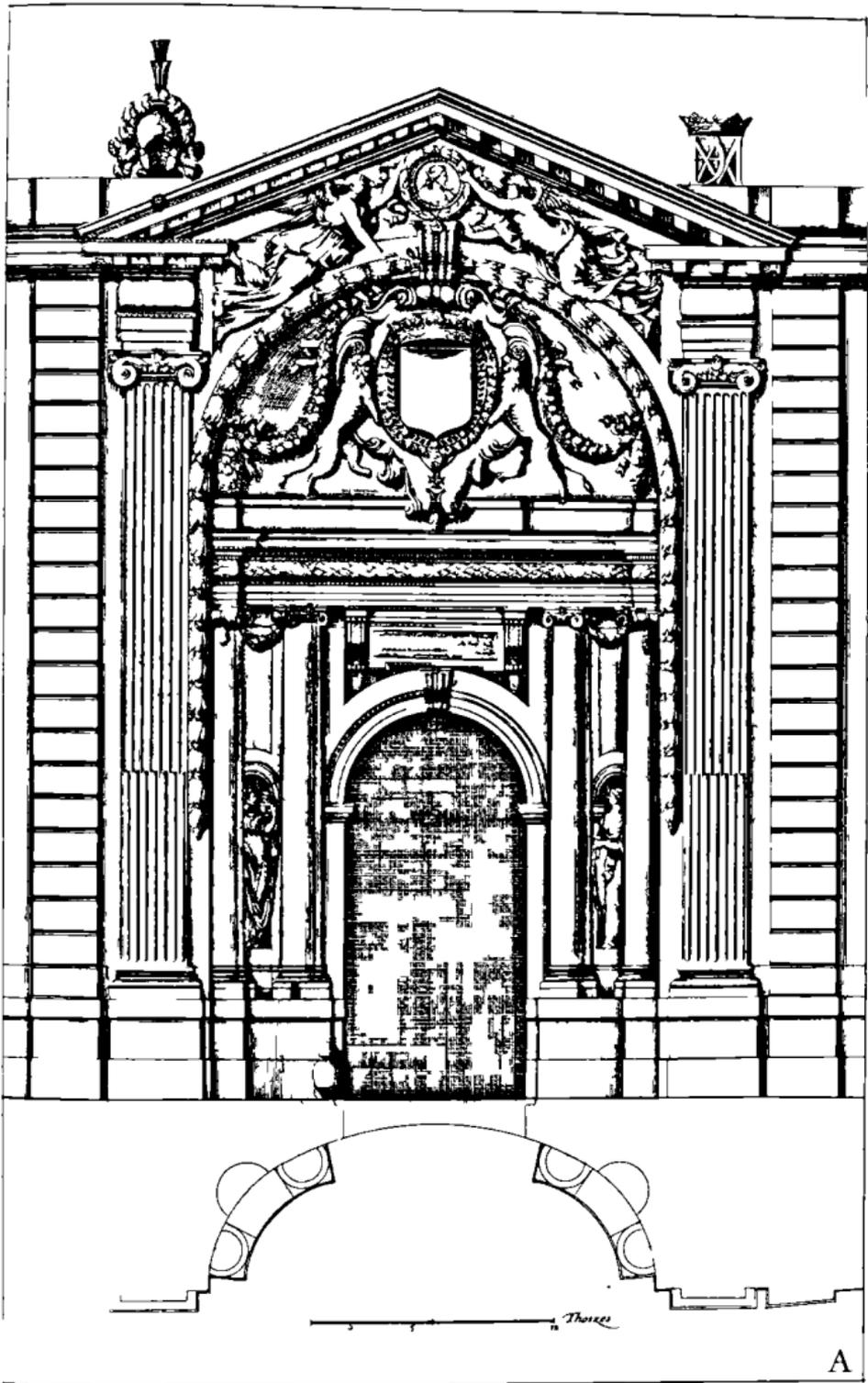
Par les Ordres & Dessesins du Sieur le Muet.



A P A R I S.

Chez la vefue FRANCOIS LANGLOIS , dit CHARTRES,
Marchand Libraire , ruë S. Jacques , aux Colomnes
d'Hercules, prés le Lyon d'Argent.

M. DC. XLVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



Distribution de la neuvieme place de
la largeur de cinquante deux pieds

Jardin

Jardin

Petite salle à manger

Salle

Eſcallier

Thoise

Remize de caroffe

Plan du premier eſtage du rez de
Chauſſée de la cour du petit Baſti-
mant de Monsieur le Preſident
Tubœuf rue des petits champs A Paris

Sommellerie

Porte

Eſcallier

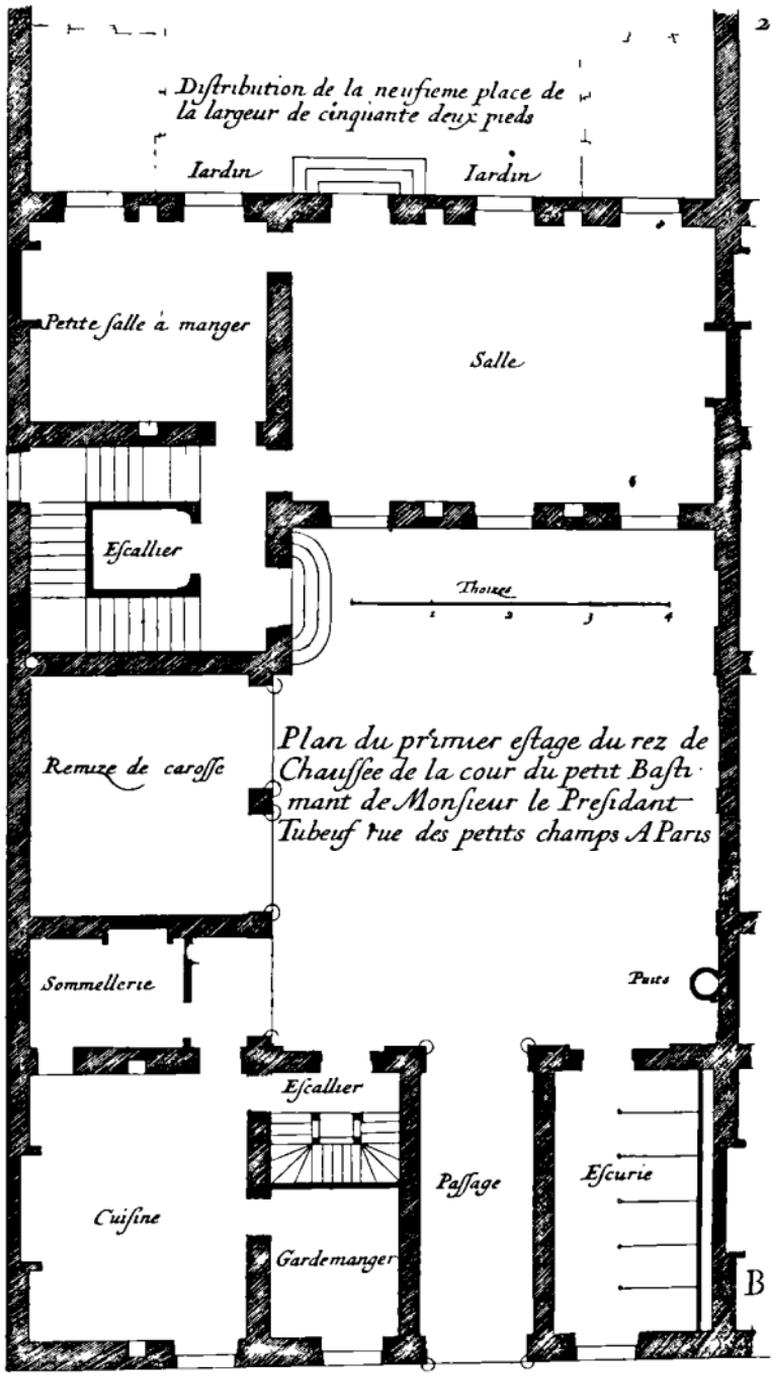
Cuiſine

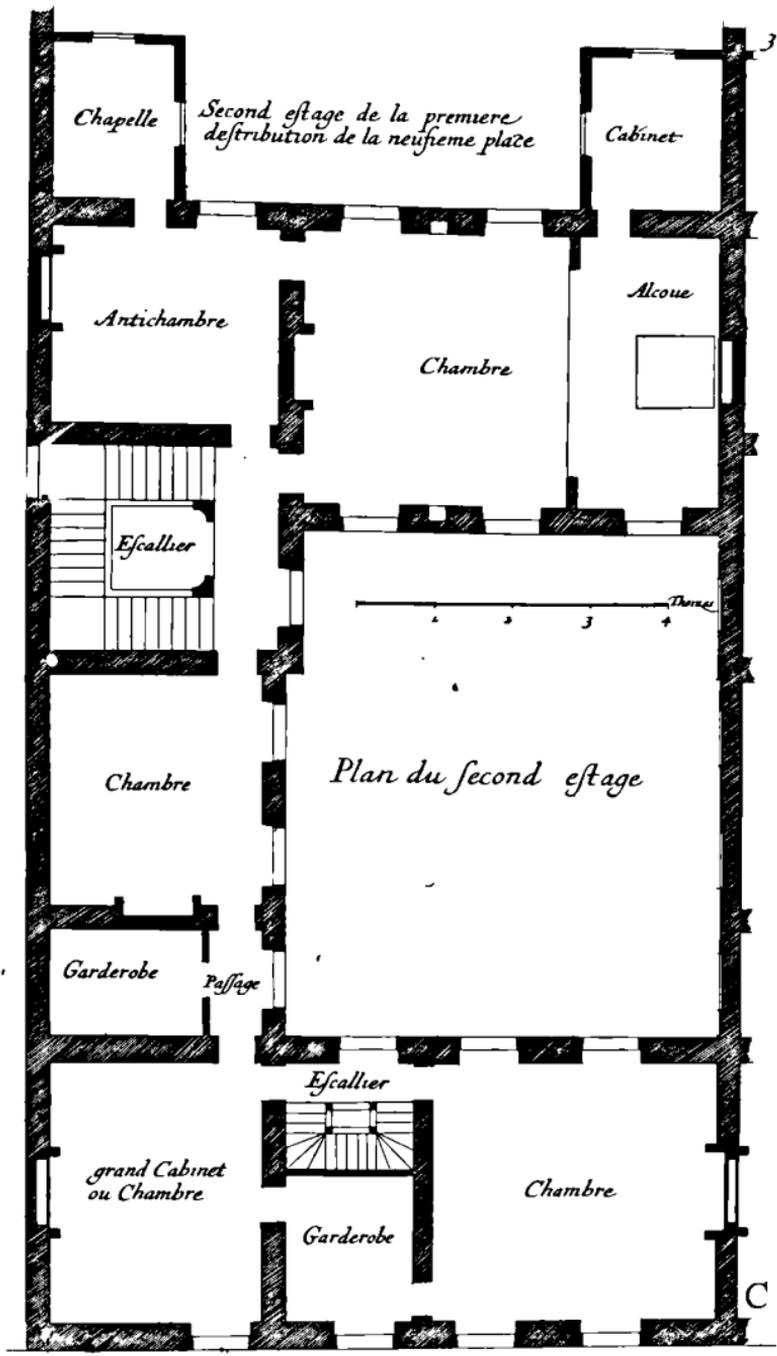
Paſſage

Eſcurie

Gardemanger

B





Chapelle

Second étage de la première distribution de la neuvième place

Cabinet

Antichambre

Chambre

Alcove

Escallier

Chambre

Plan du second étage

Toises

Garderobe

Passage

Escallier

grand Cabinet ou Chambre

Garderobe

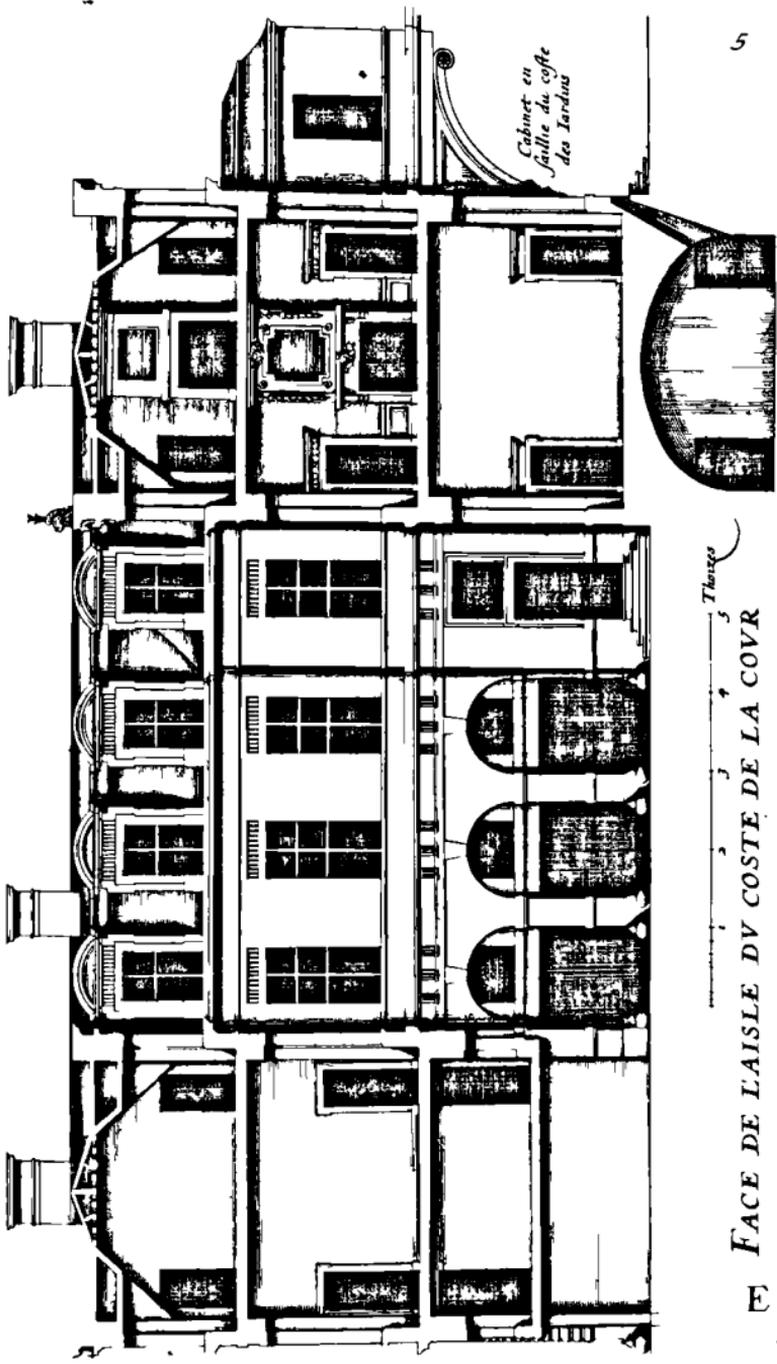
Chambre

3

C

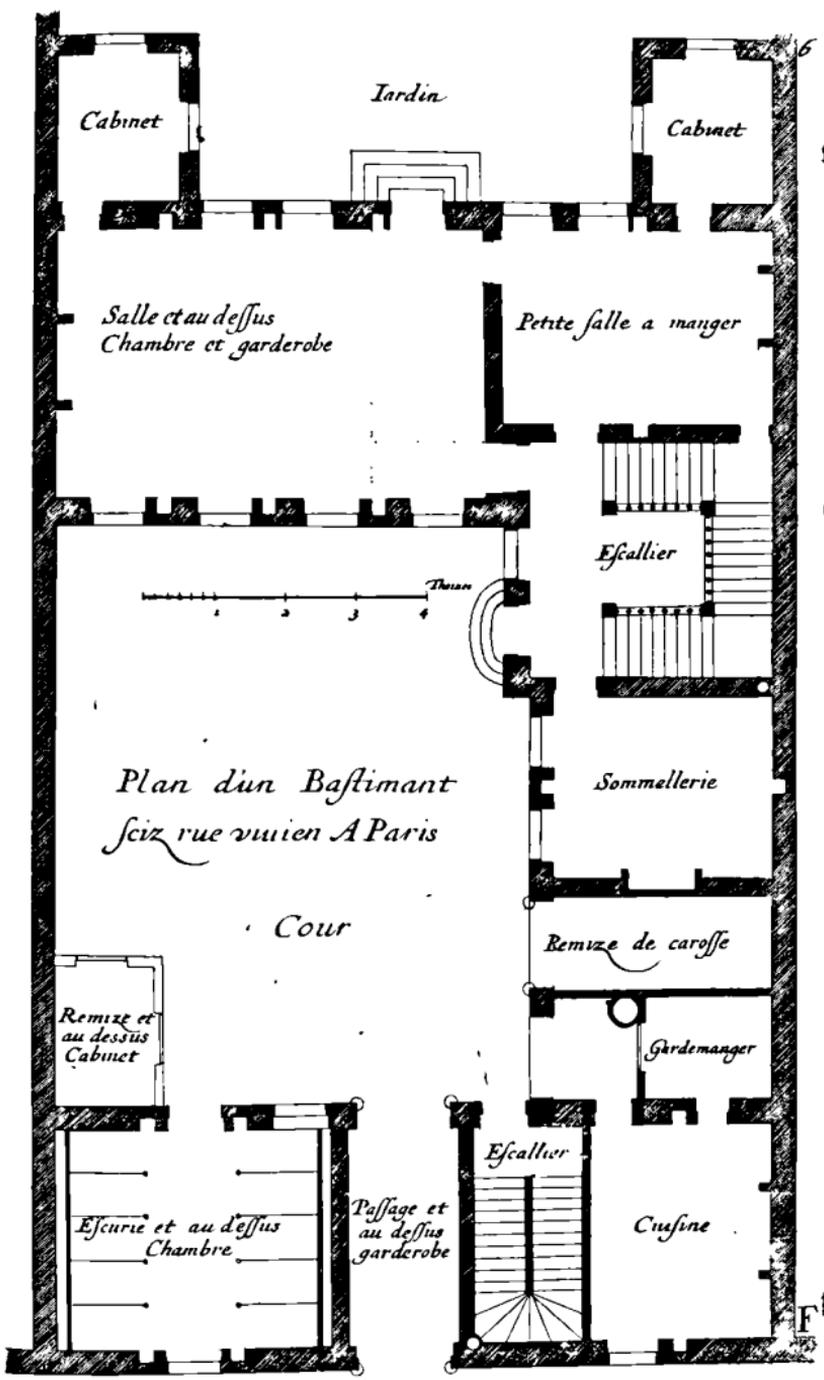
FACE DV BASTIMANT DV COSTE DE LA COVR





FACE DE LAISLE DV COSTE DE LA COVR

5 Toises



*Plan d'un Bastiment
sciz rue vuuien A Paris*

Jardin

Cabinet

Cabinet

*Salle et au dessus
Chambre et garde robe*

Petite salle a manger

Escallier

Toises
1 2 3 4

*Plan d'un Bastiment
sciz rue vuuien A Paris*

Sommellerie

Cour

Remize de carosse

*Remize et
au dessus
Cabinet*

Gardemanger

Escallier

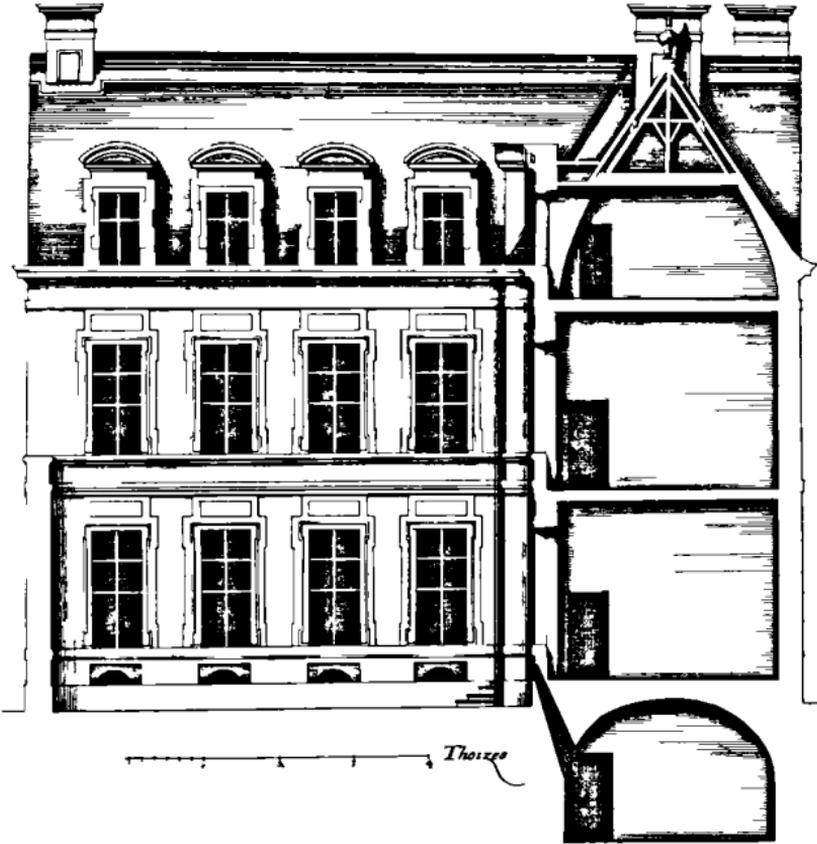
*Ecurie et au dessus
Chambre*

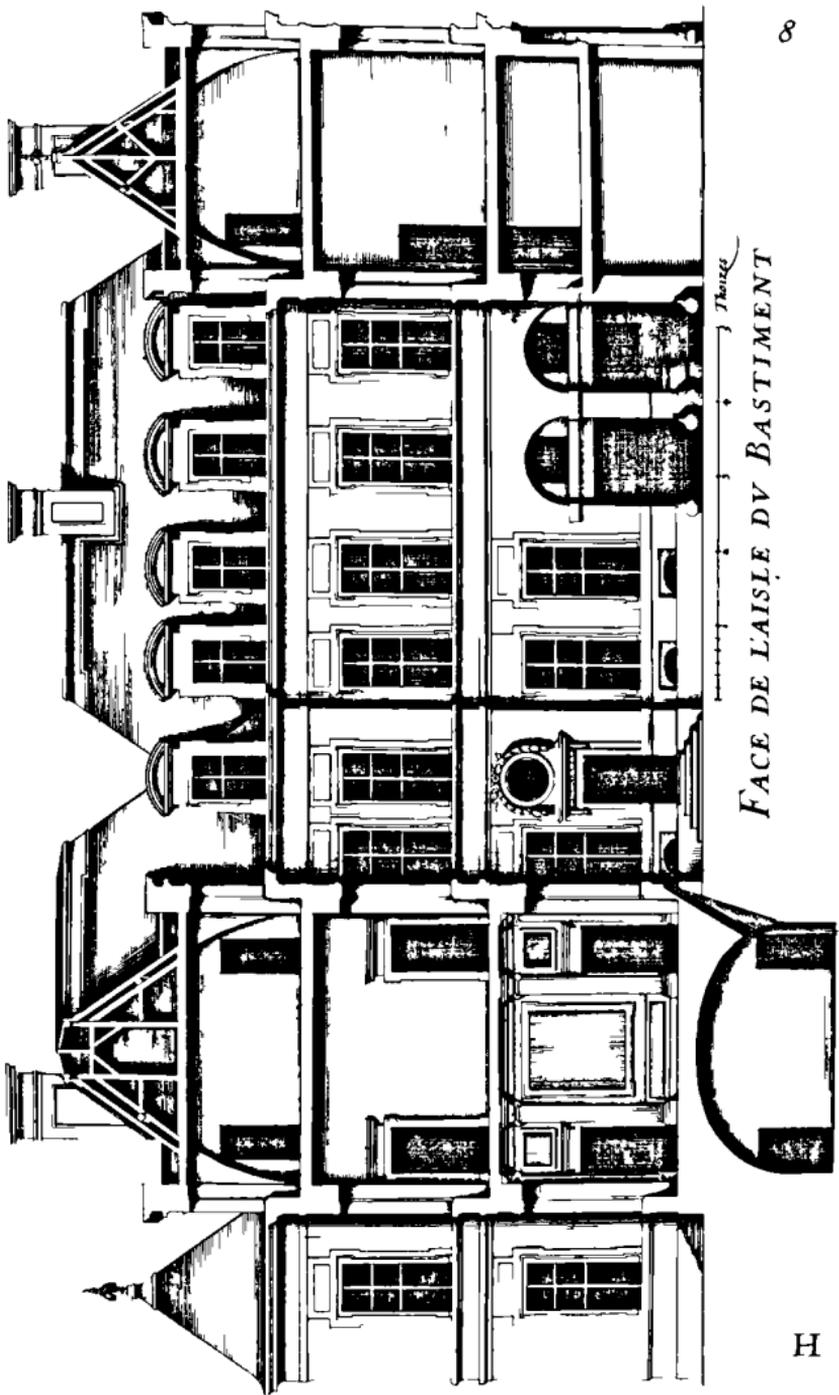
*Passage et
au dessus
garde robe*

Cuisine

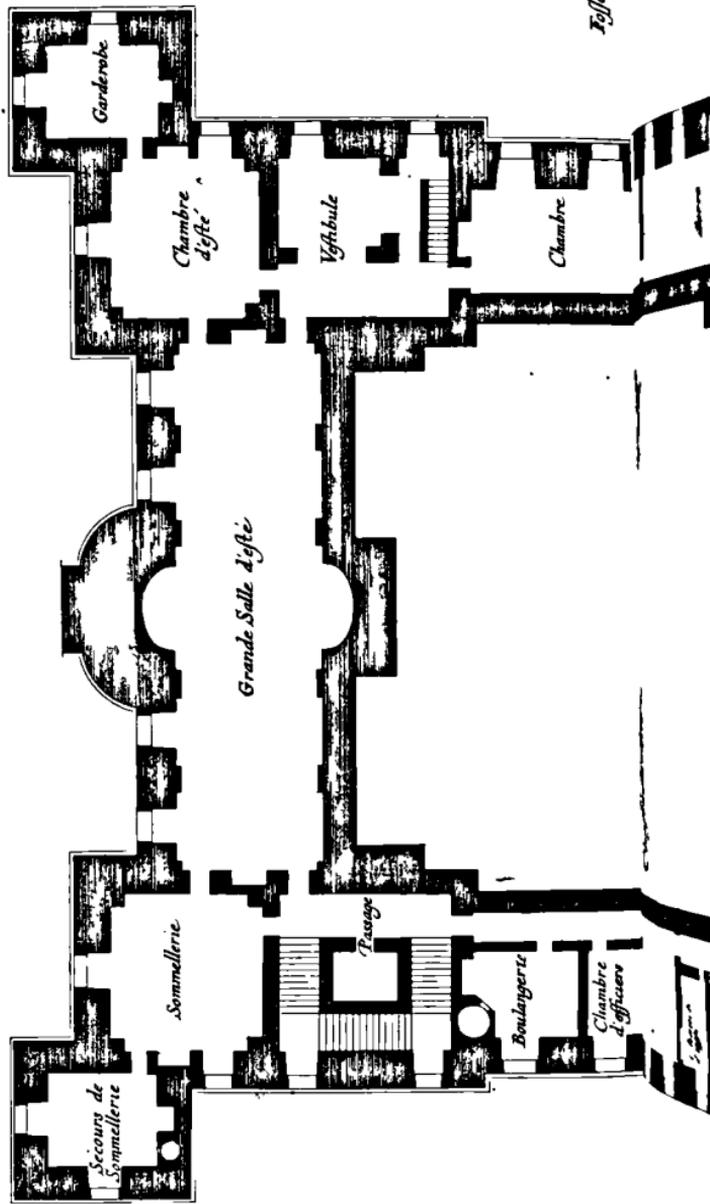
F

FACE DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COVR



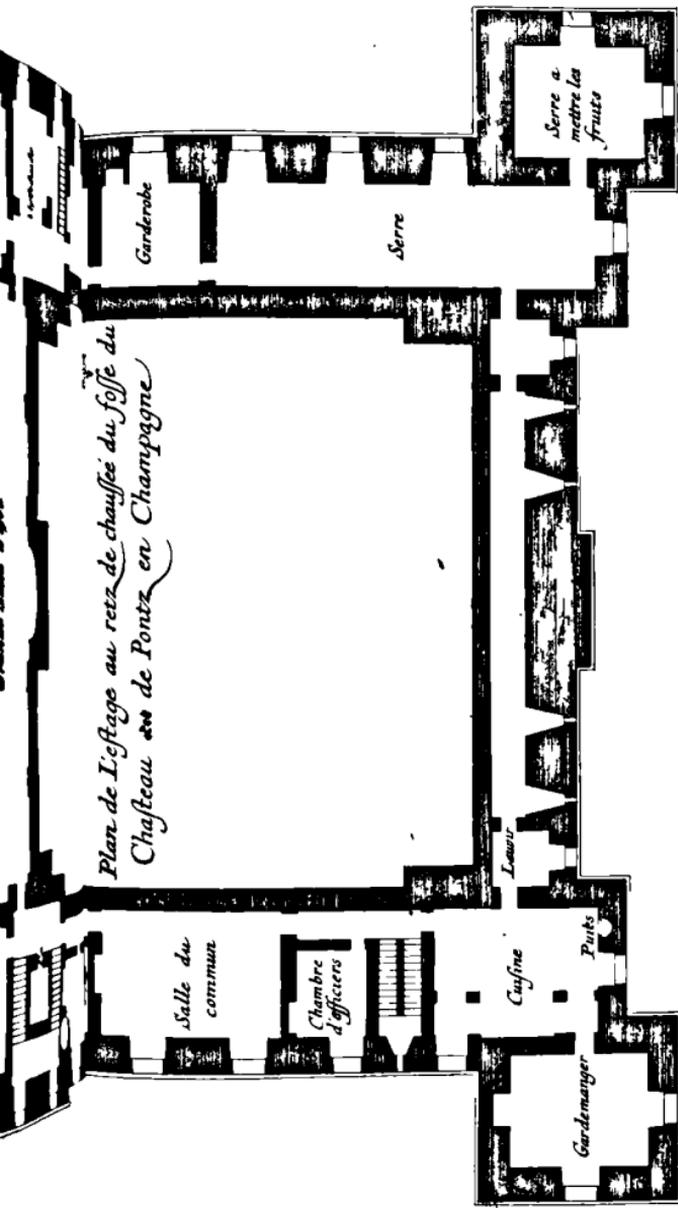


FACE DE LAISLE DV BASTIMENT



Fosse

Fosse

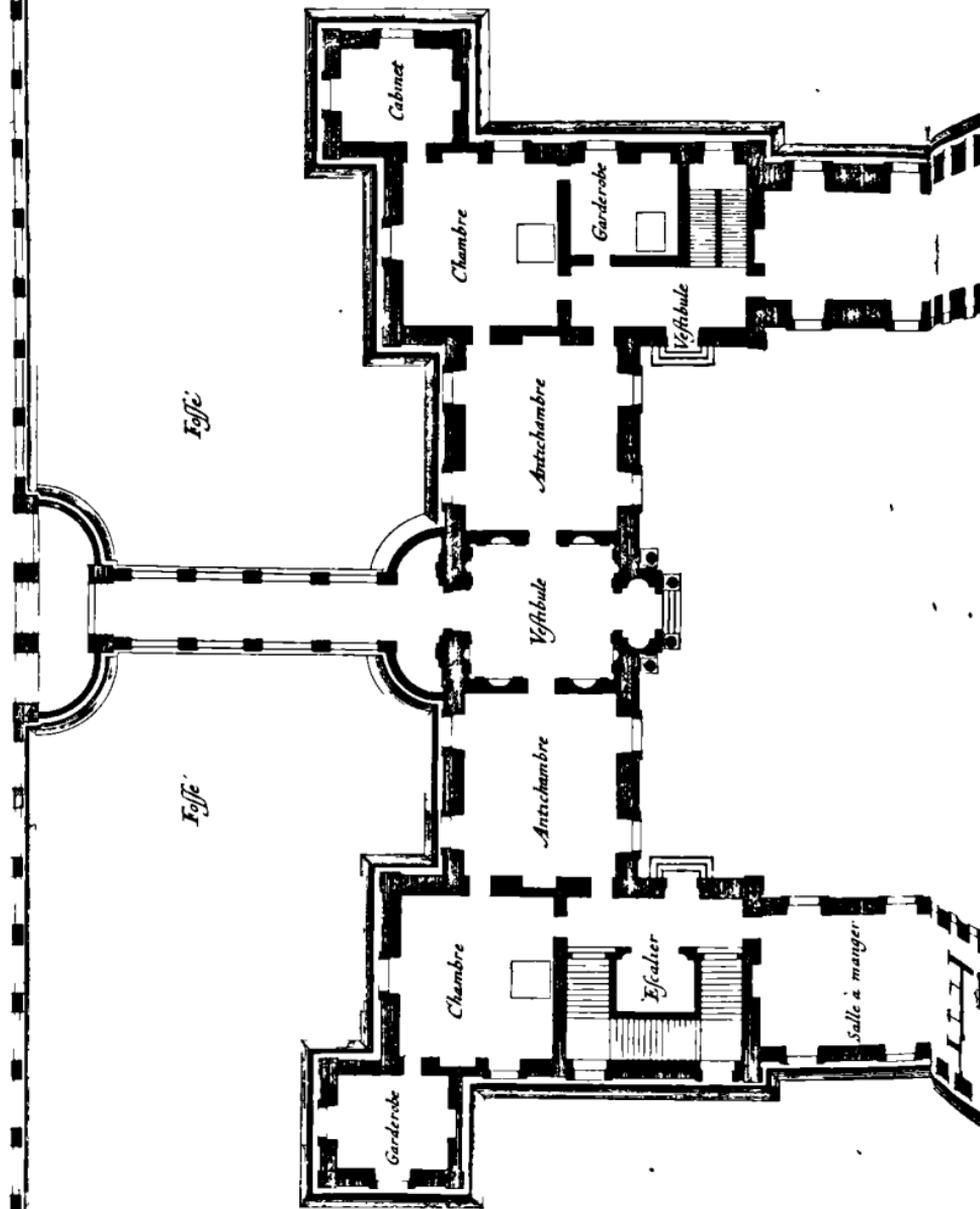


Plan de L'istage au rez de chausses du fosse du Chasteau au de Pontiz en Champagne

Fosse

Fosse

Thausse



Cabinet

Chambre

Garderobe

Vestibule

Fosse

Antichambre

Vestibule

Fosse

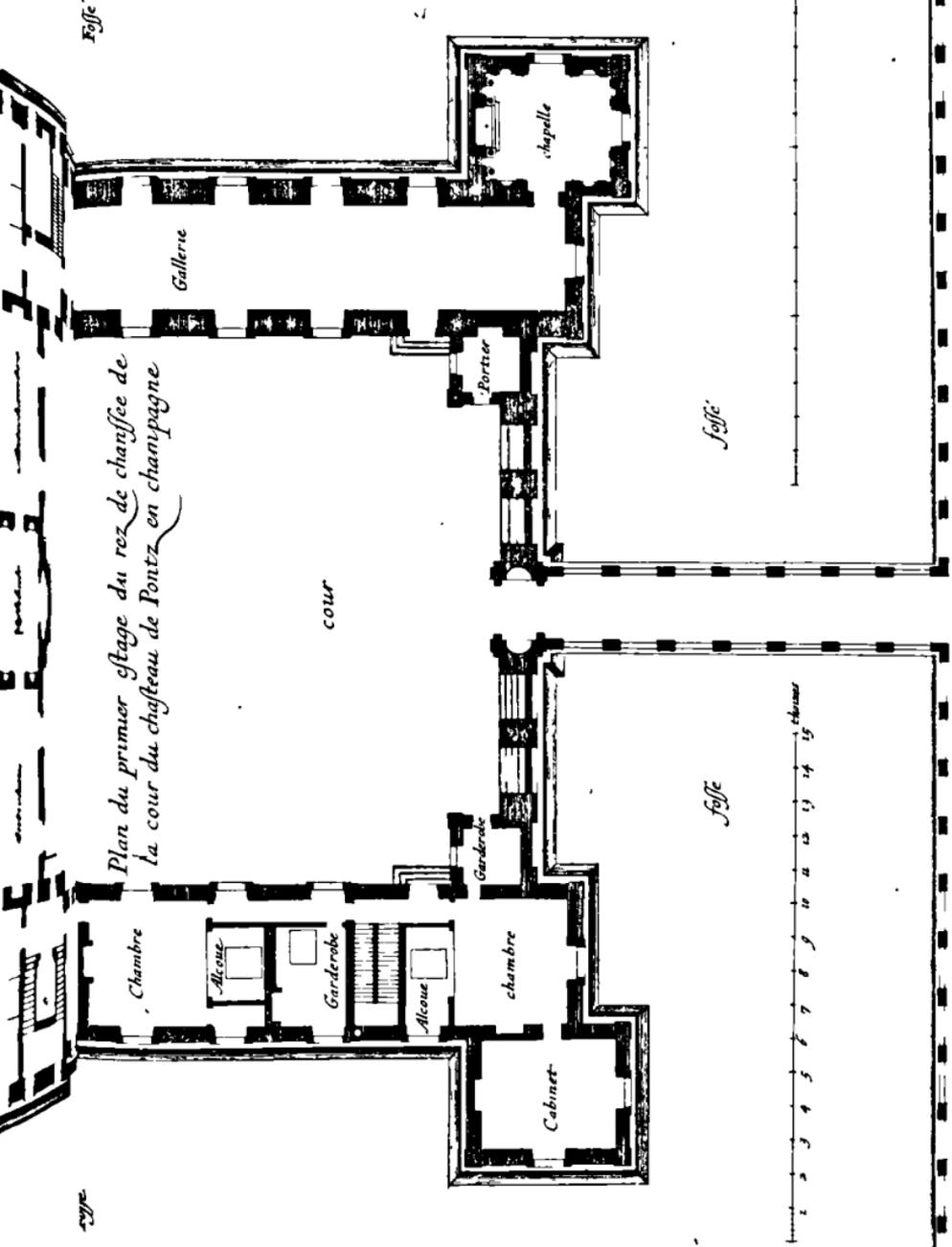
Antichambre

Chambre

Escalier

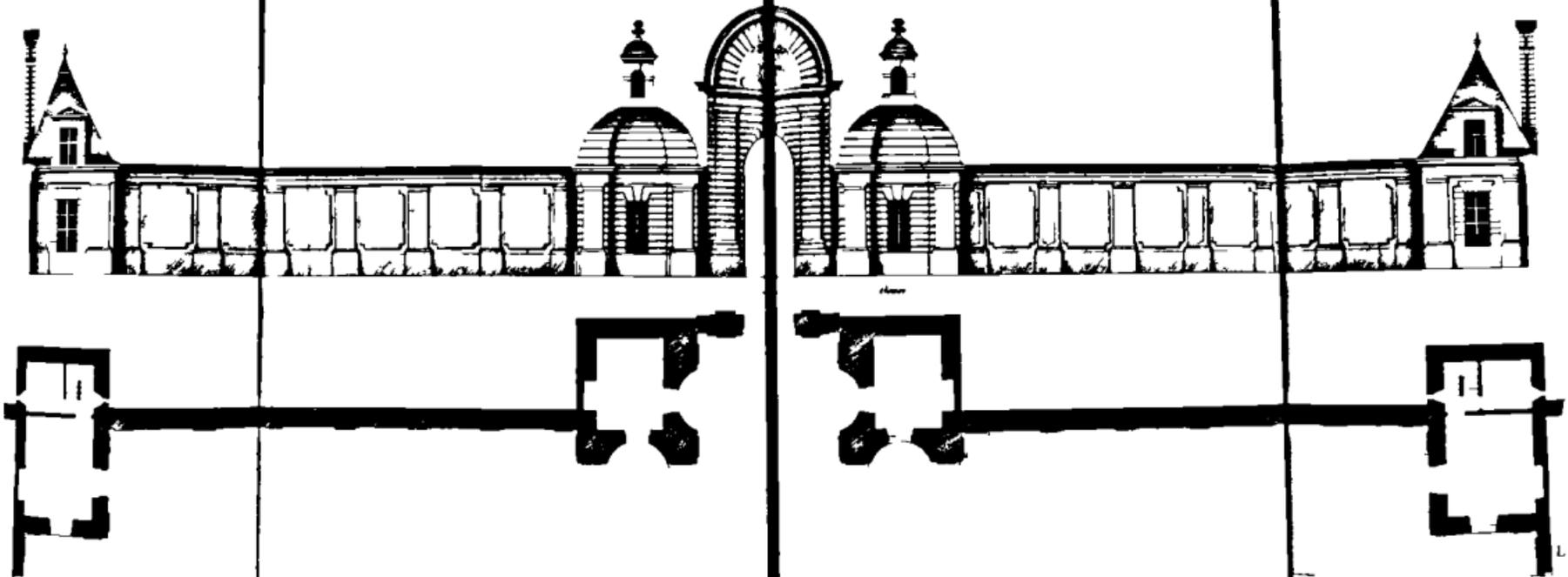
Garderobe

Salle à manger

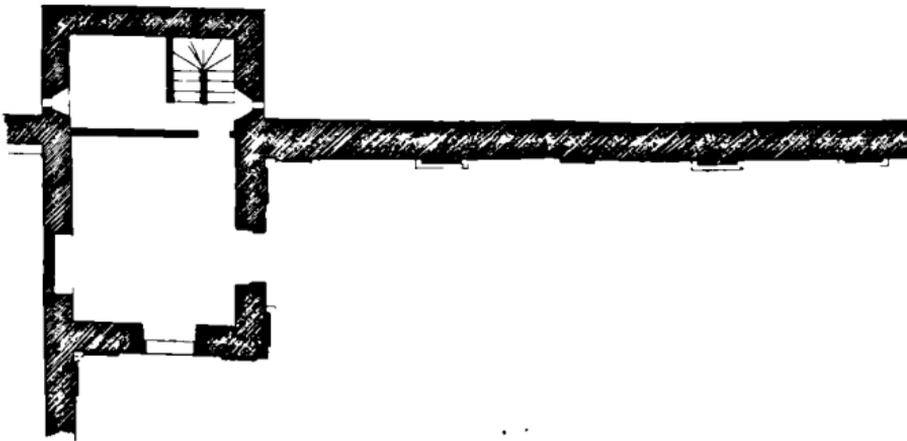
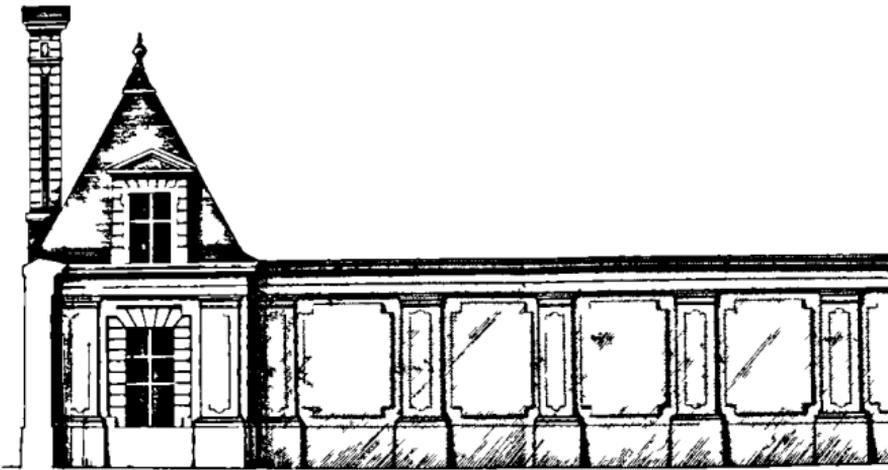


Plan du premier étage du rez de chaussée de la cour du château de Pontz en champagne

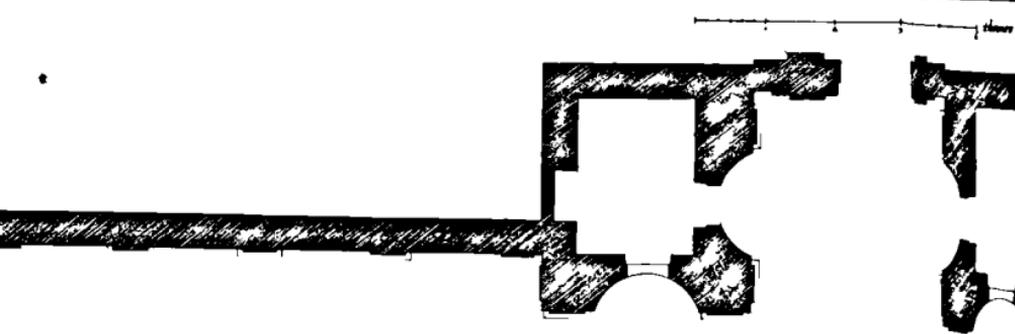
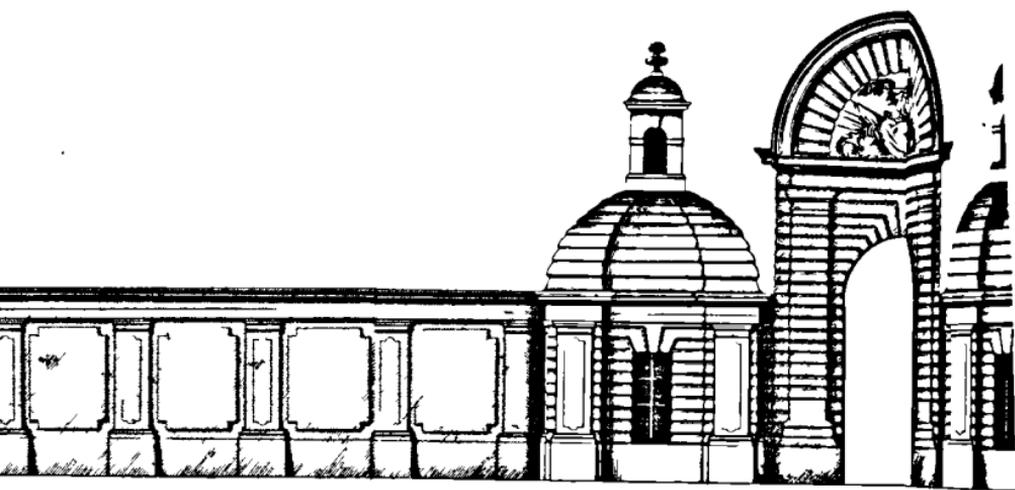
FACE DV MVR D'ARCHITECTURE ET PORTAIL DE LEVÉE AV DE DANS DE L'ANTICOVR DV CHASTEAV DE PONTZ



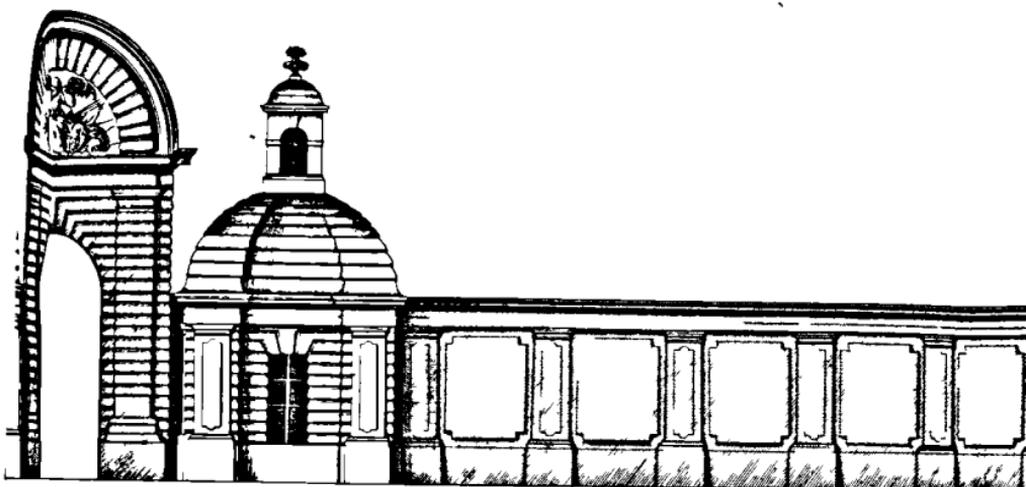
FACE DV MVR D'ARCHI



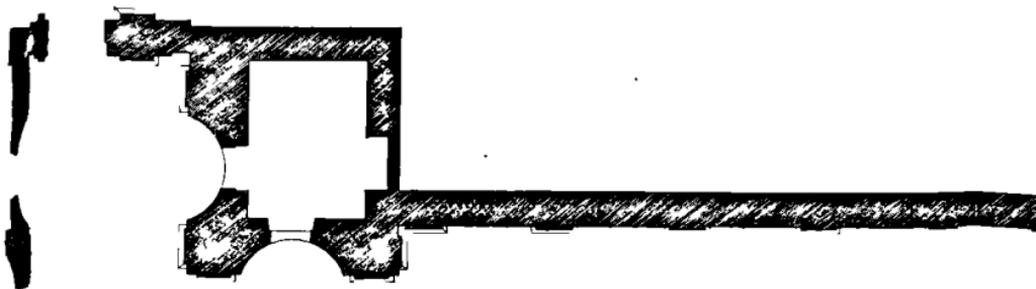
DU MUR D'ARCHITECTURE ET PORTAIL DE L'ENTRÉE AVANT DE D



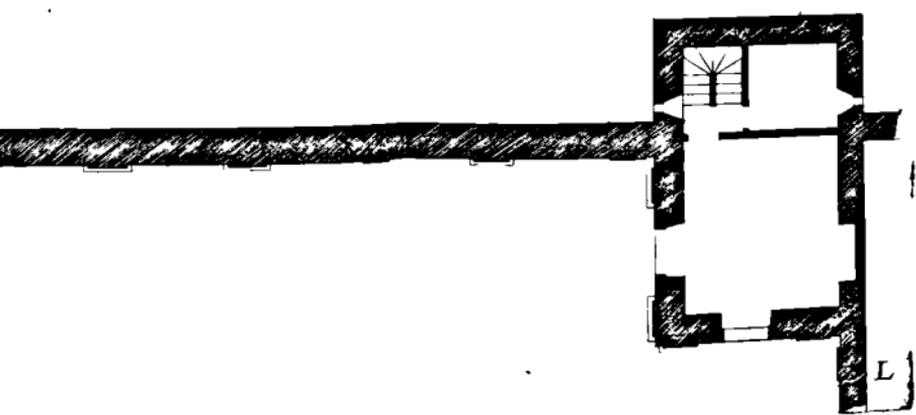
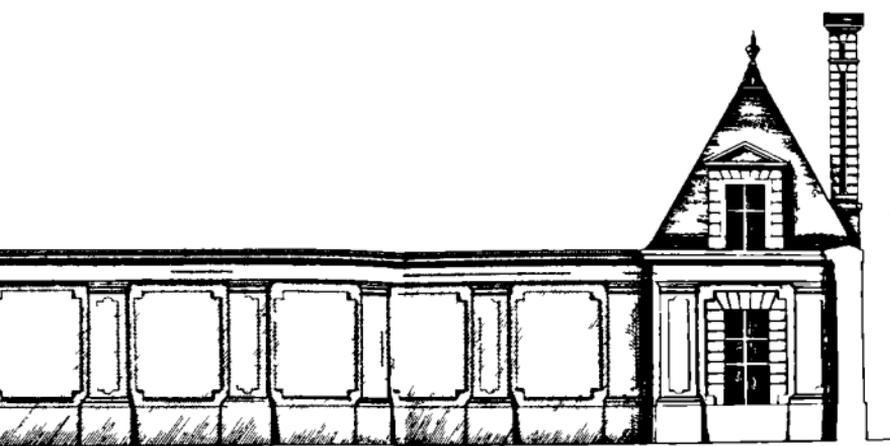
ENTREE AV DE DANS DE L'ANTICOVR DV CHASTEAV DE F



étages



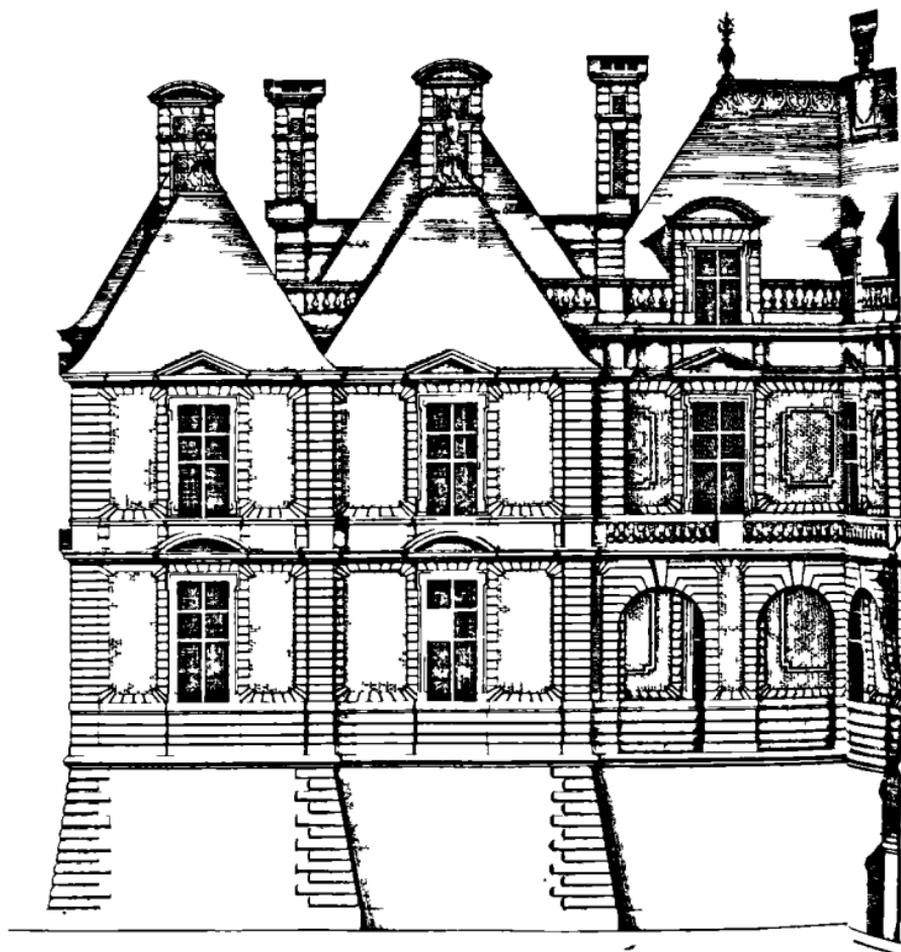
VOIR DV CHASTEAV DE PONTZ



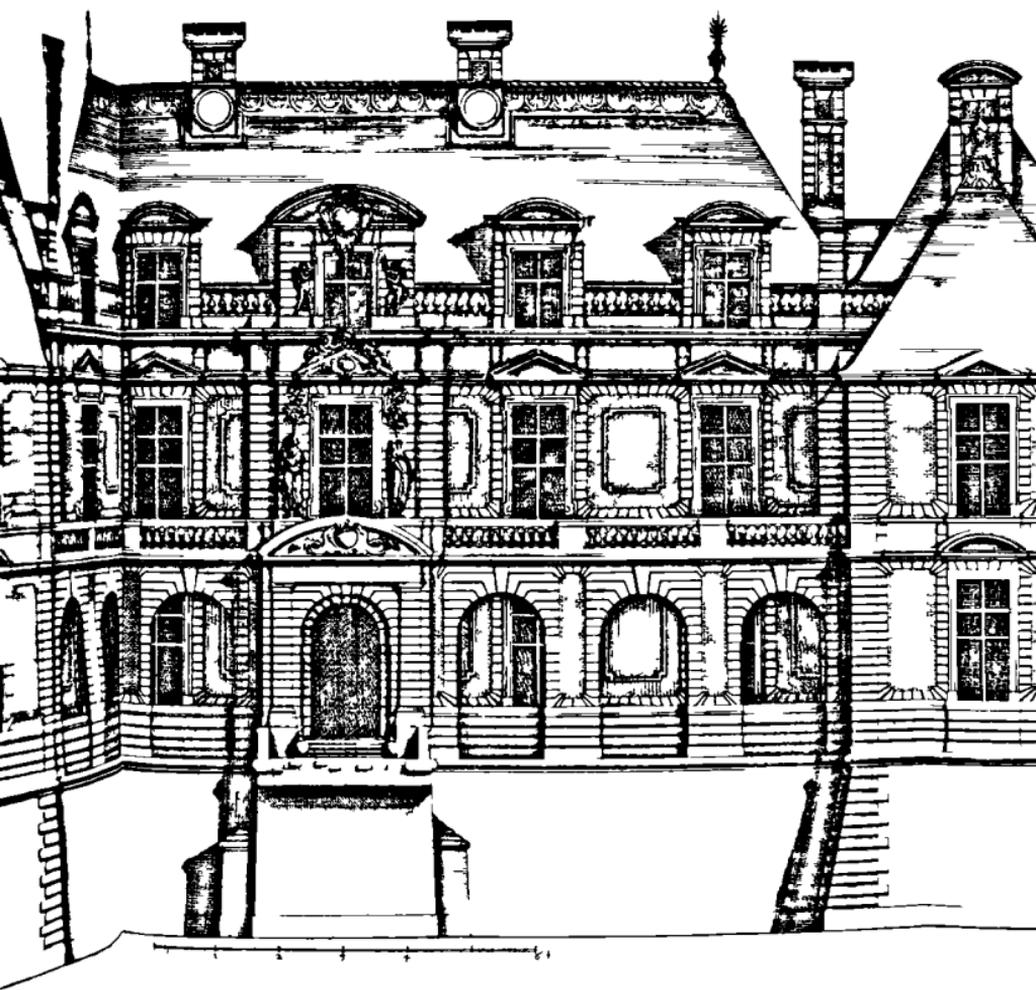
FACI DV COSTE DE LA COUR DV CHASTEAV DE VIZ AVEC LA TERRASSE DE L'ENTREE ET PAVILLON SVR LE DEVANT



FACE DV COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE MIZAN



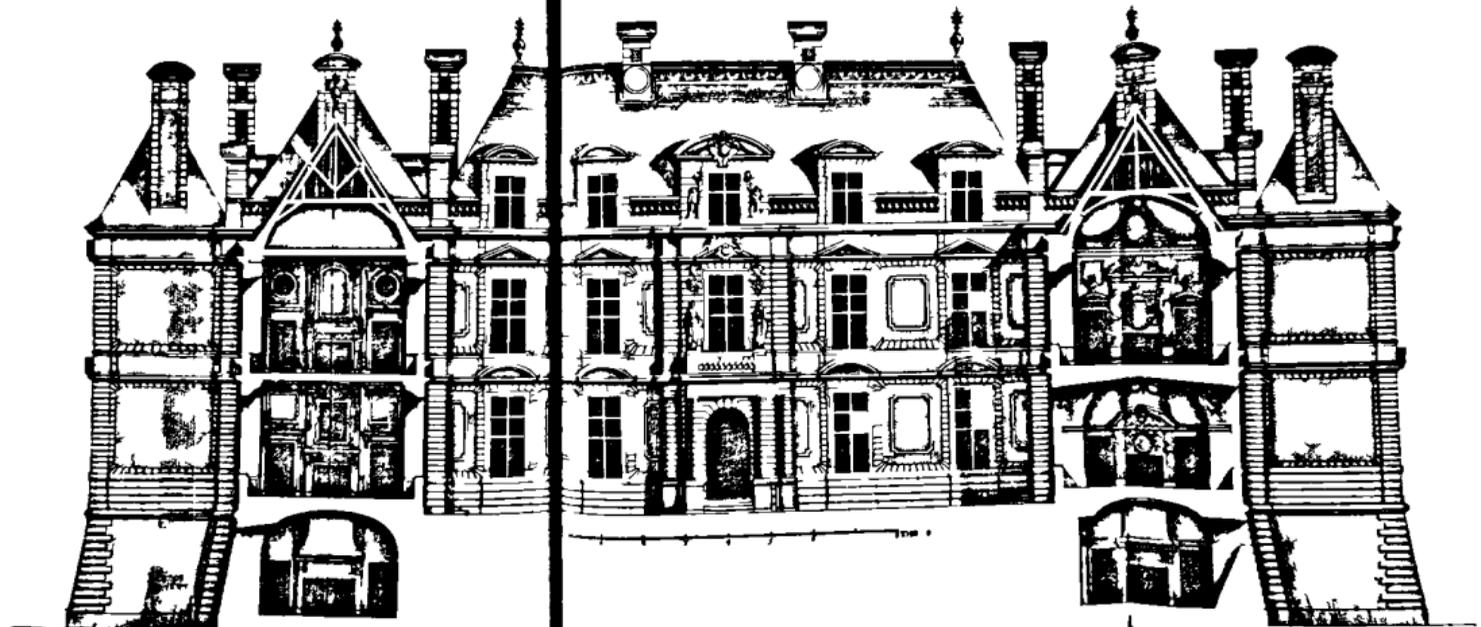
CHATEAU DE PONTZ AVEC LA TERRASSE DE L'ENTRÉE ET PAVILLON



ASSE DE L'ENTRÉE ET PAVILLON SUR LE DEVANT



FACE DV COSTE DE L'OUR DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE



FACE DV COSTÉ DE L.^R DV CI



OSTE DE LA COVR DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE

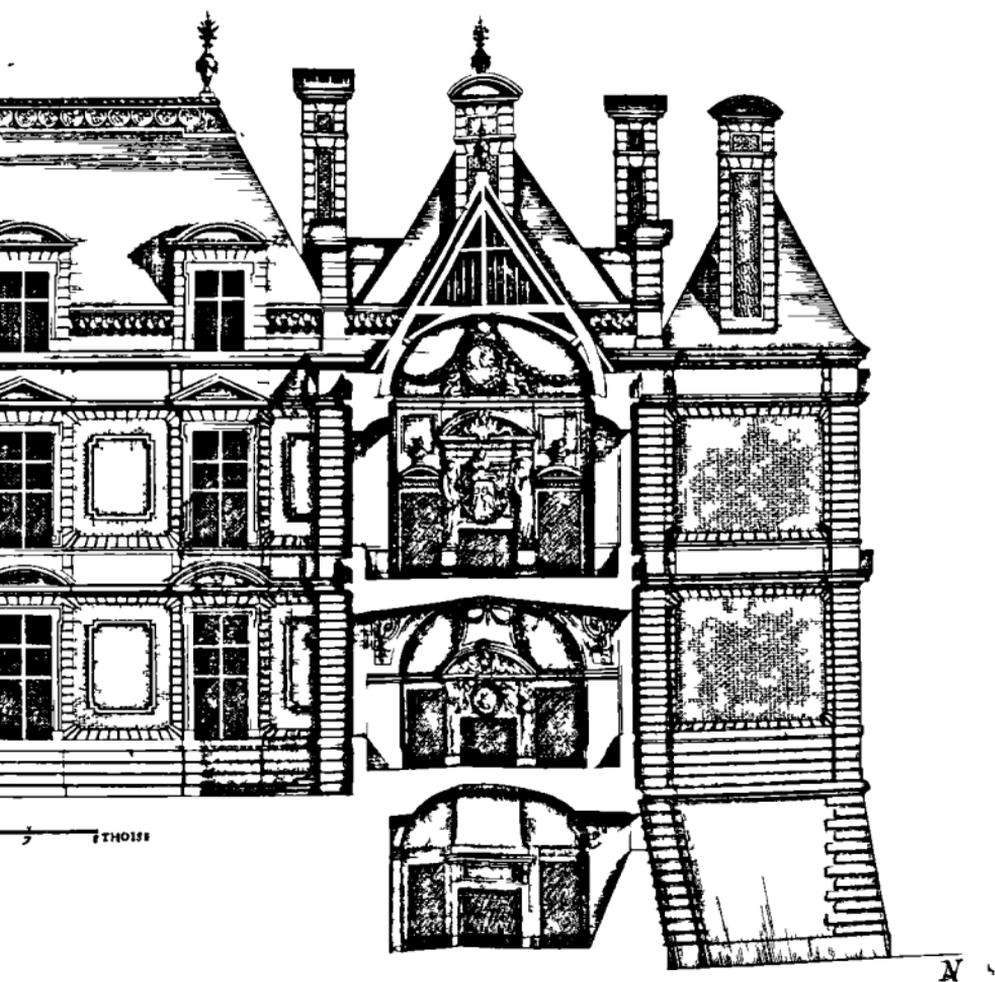


1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

ETHOISE



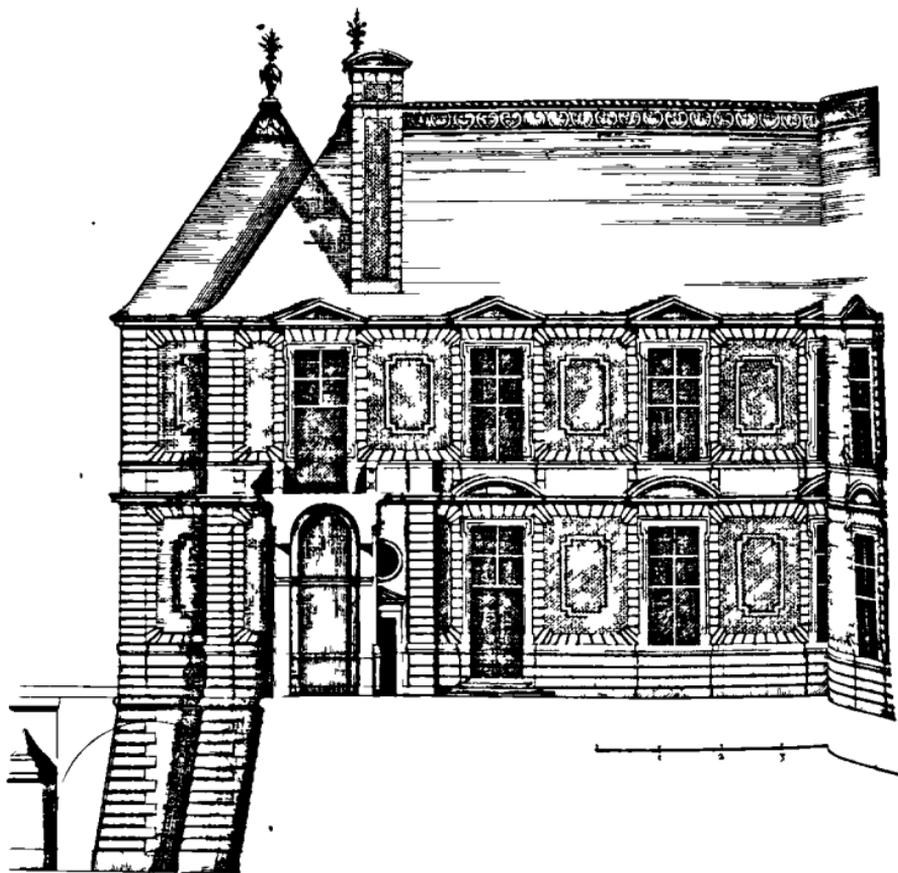
V. DE PONTZ EN CHAMPAGNE



FACE DE LAISLE D COSTE DE LA COVR DV CHASTEAV DE PONTZ



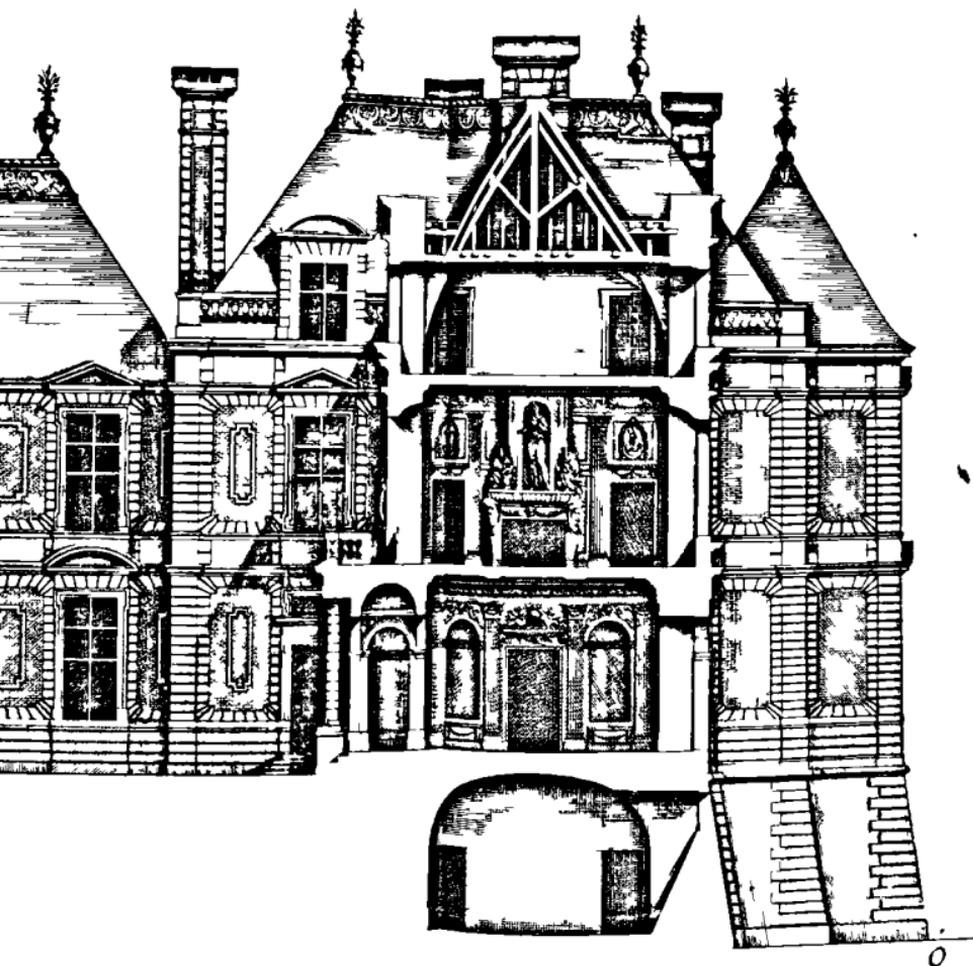
FACE DE LAISLE D'ESTE D.



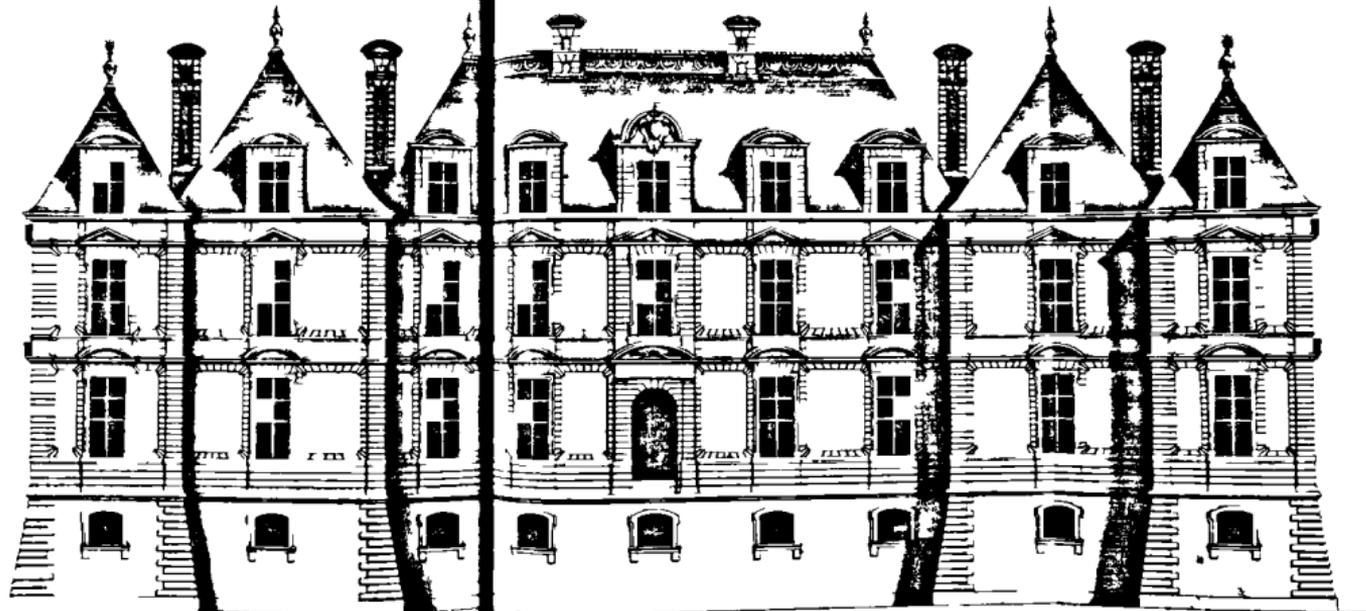
LE
I COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE PO



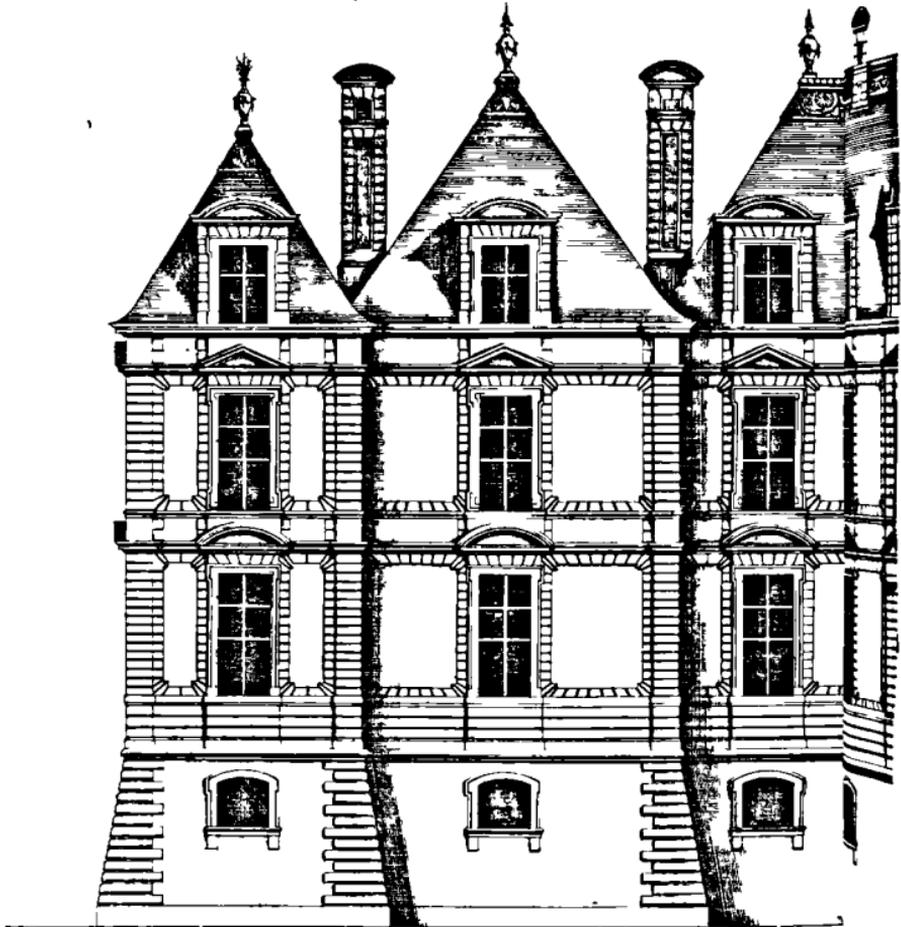
1 2 3 4 5 6 TOISE

VR DV CHASTEAV DE PONTZ

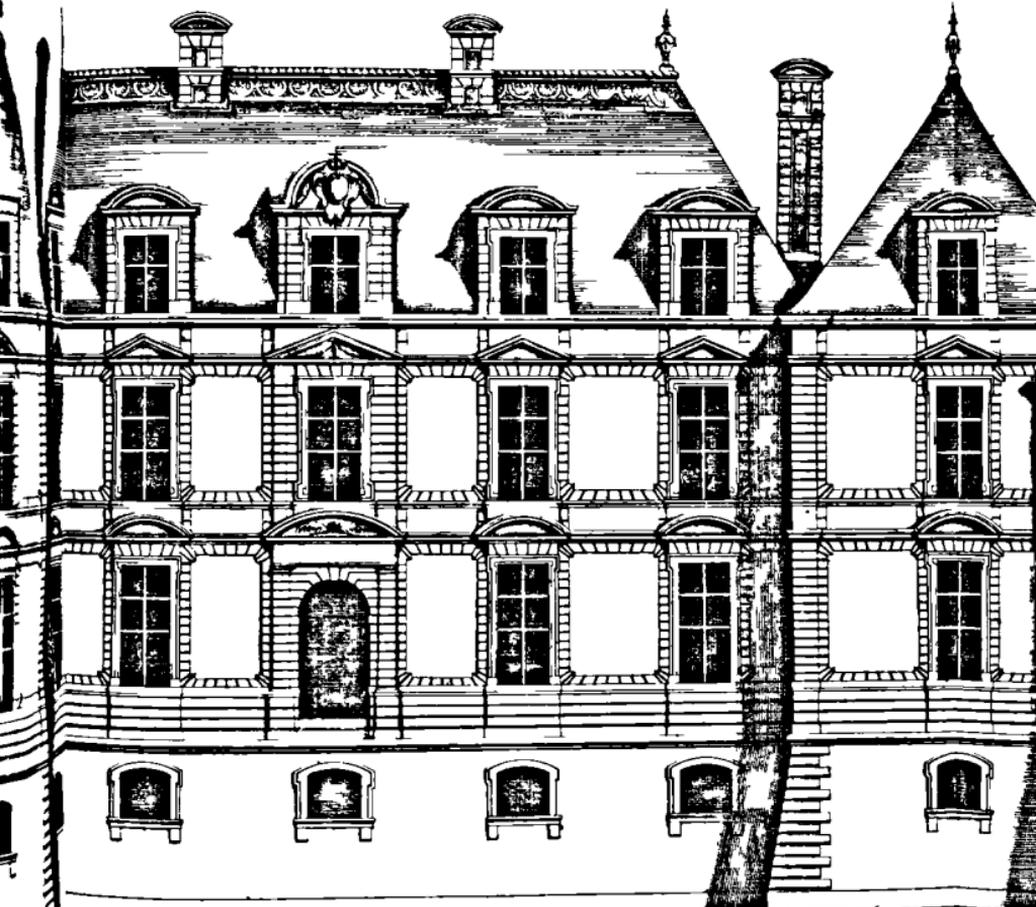
FACE DV COSTE DV PIERRE DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE



FACÉ DV COSTÉ DV PARL DV

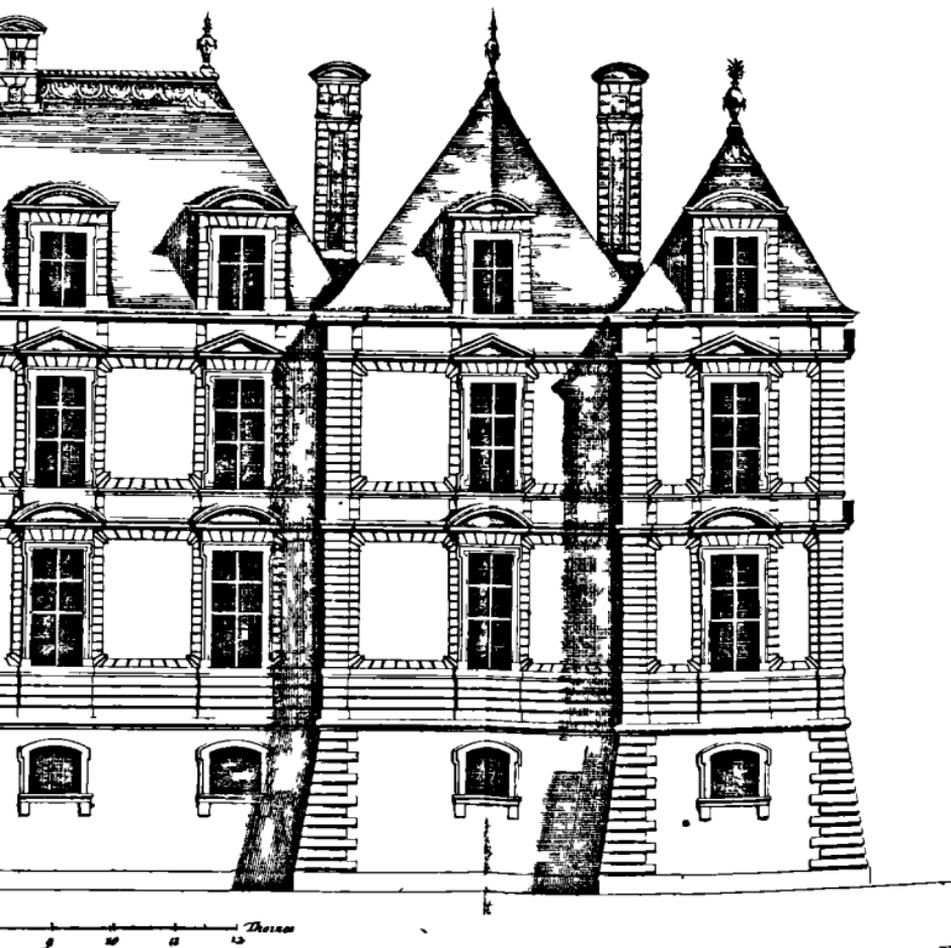


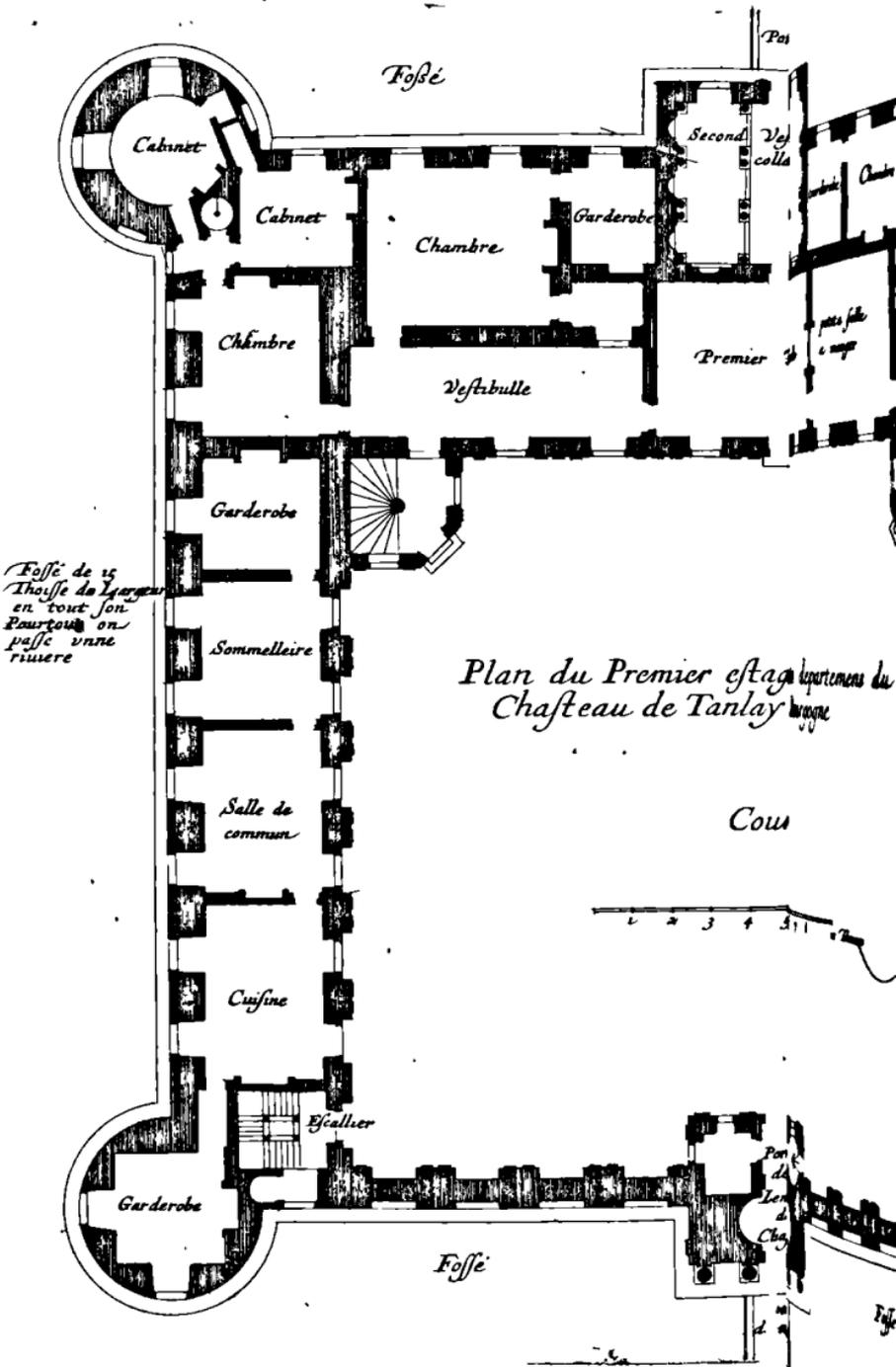
DY COSM...
TERRE DV CHASTEAV DE PONTZ EN CHAMPAGNE



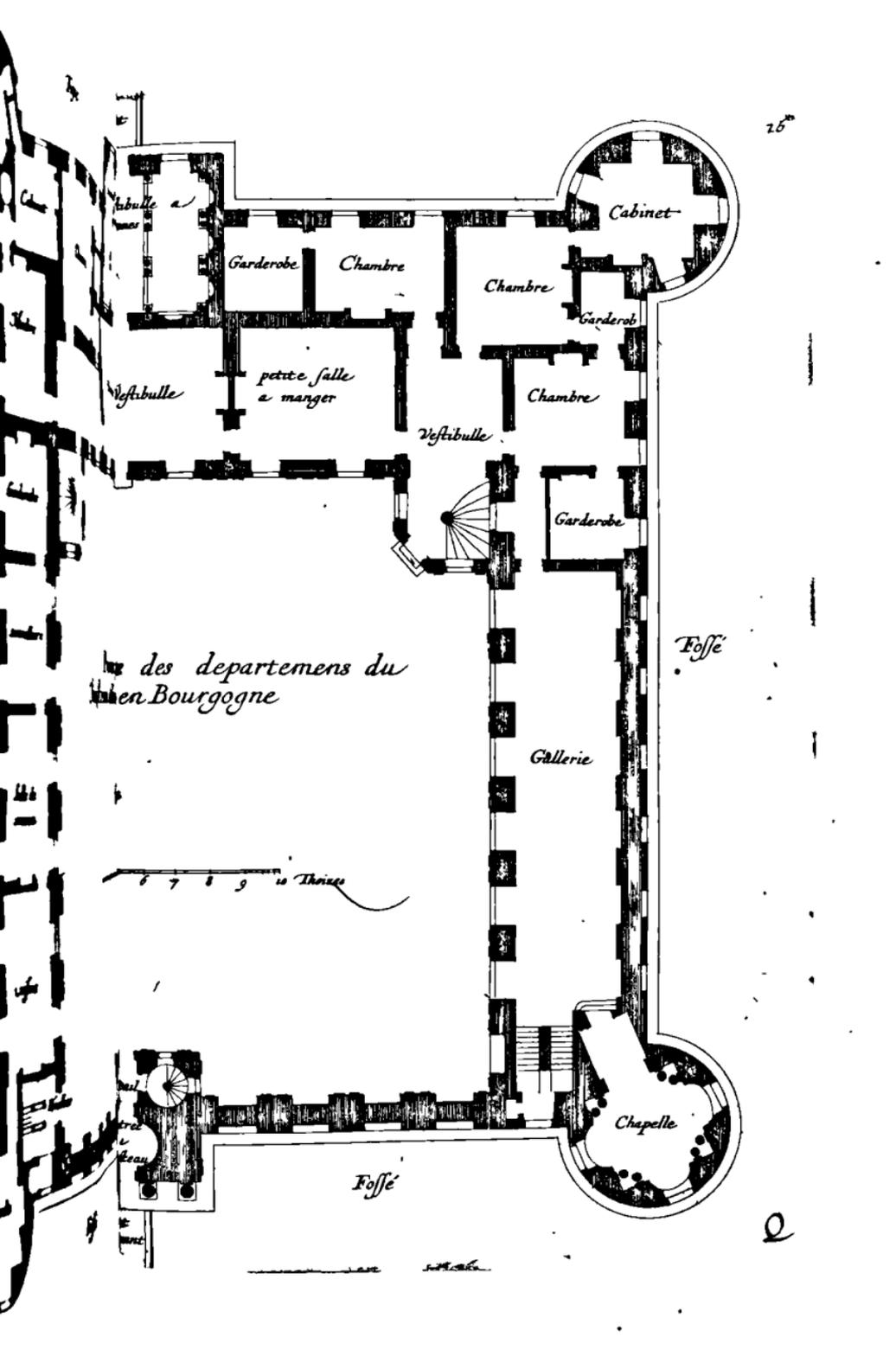
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 *Thiers*

MAISON DE PONTZ EN CHAMPAGNE





Plan du Premier étage appartemens du Chateau de Tanlay



des departemens du
en Bourgogne

6 7 8 9 10 Toises

Fosse

Fosse

Chapelle

Gallerie

Garderobe

Chambre

Chambre

Chambre

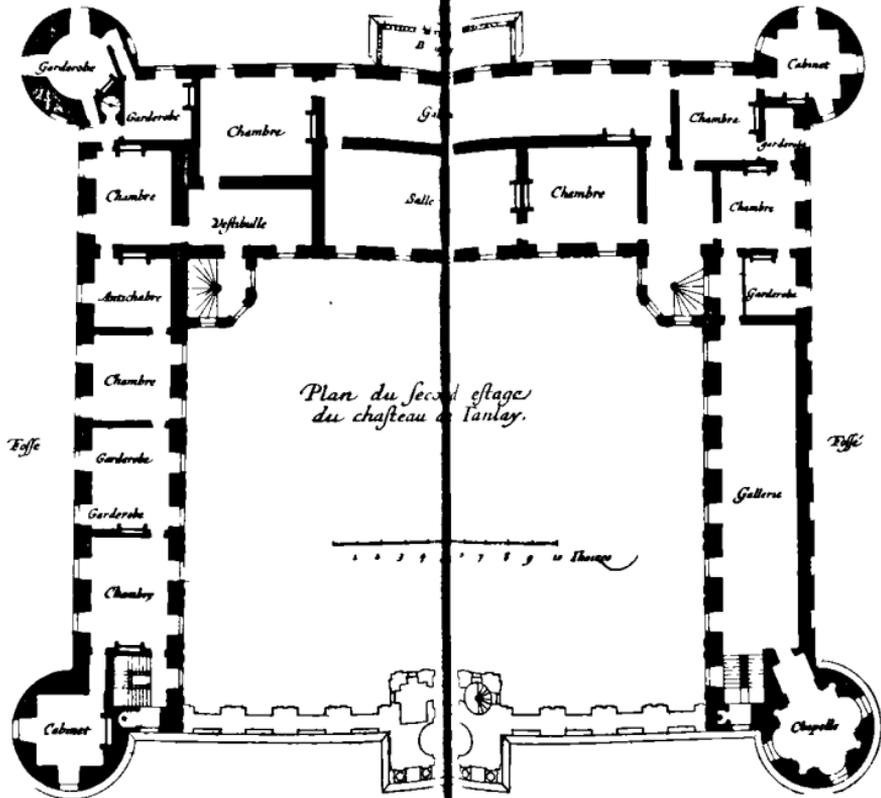
Garderobe

petite salle
a manger

Vestibule

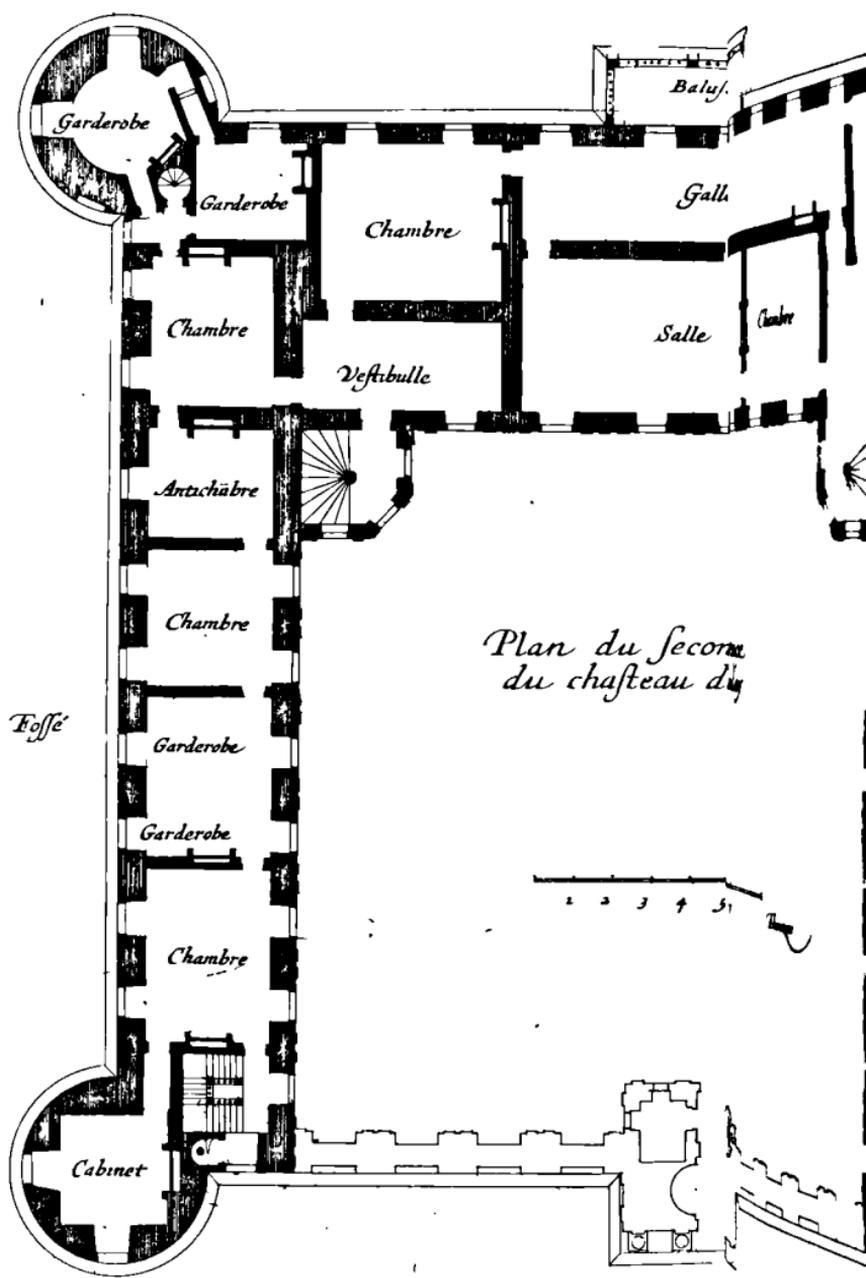
Cabinet

Vestibule

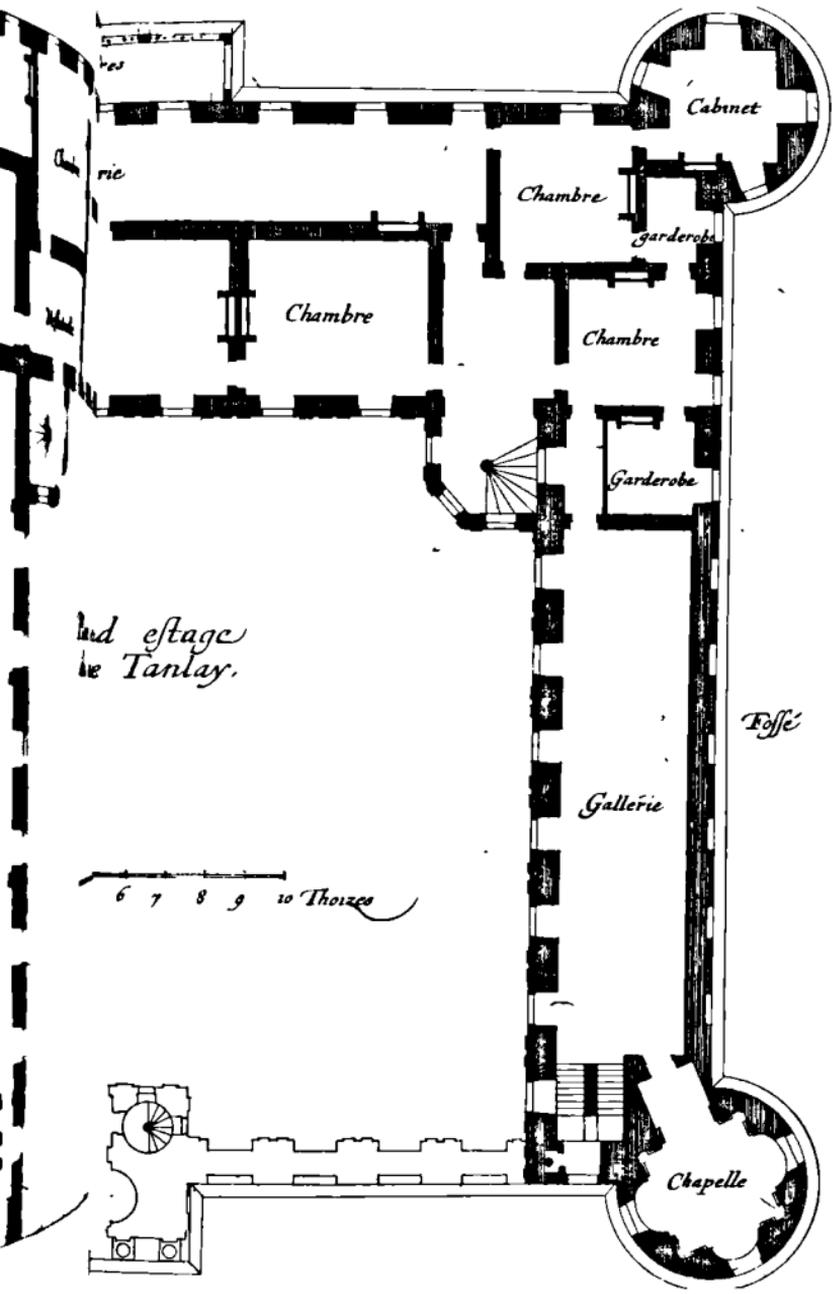


Plan du second étage du château de Lanlay.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises

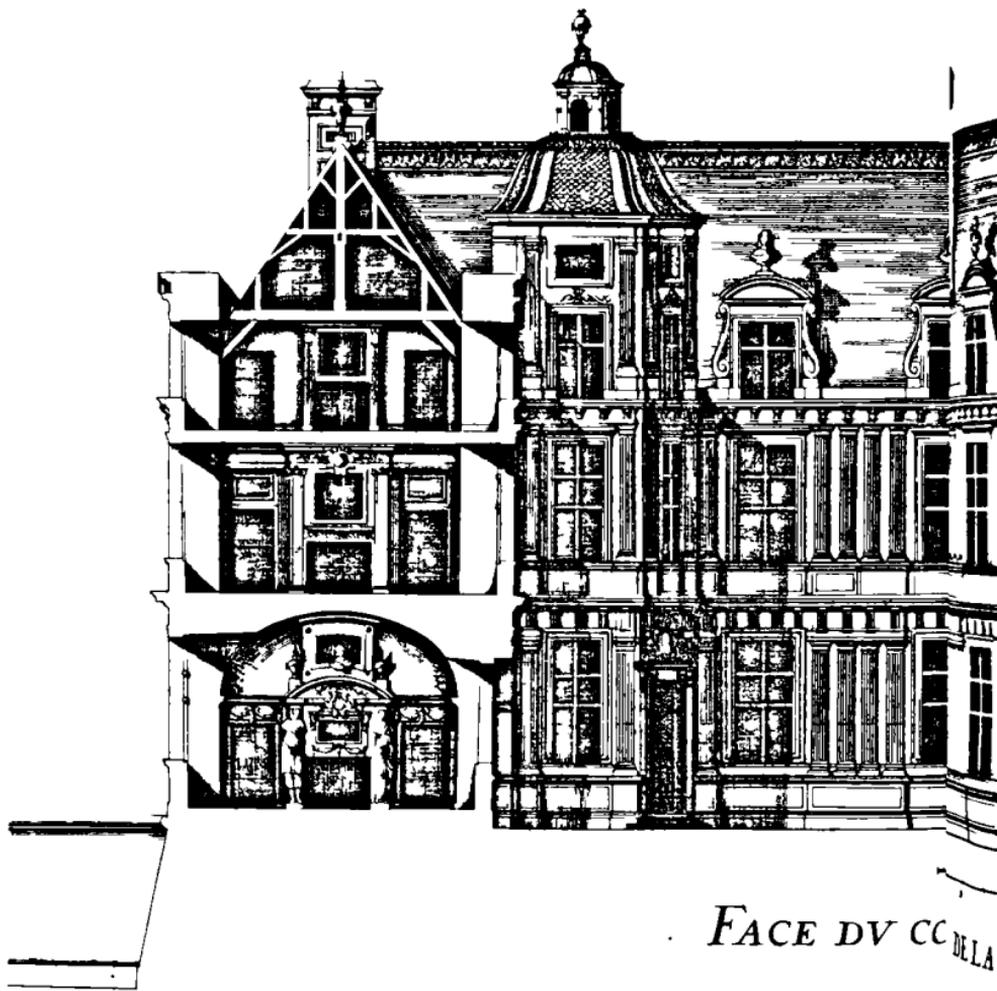


Plan du second
du chasteau d'hy

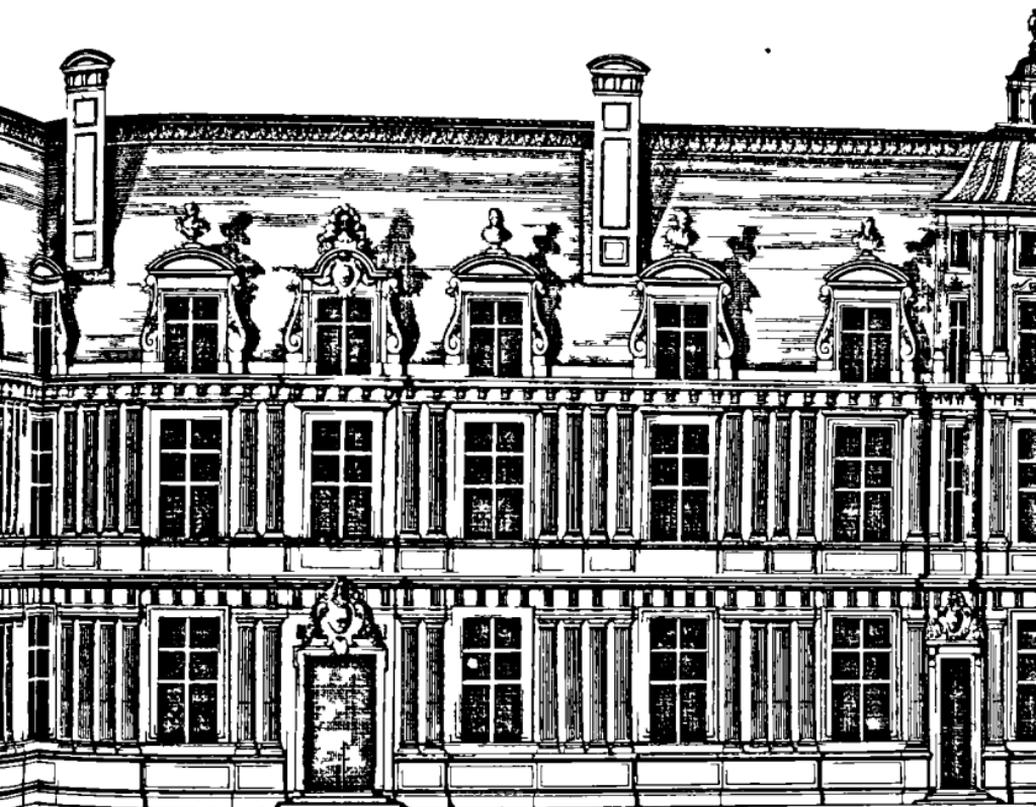




FACE DU CÔTÉ DE LA COUR DU CHÂTEAU DE TANLAY

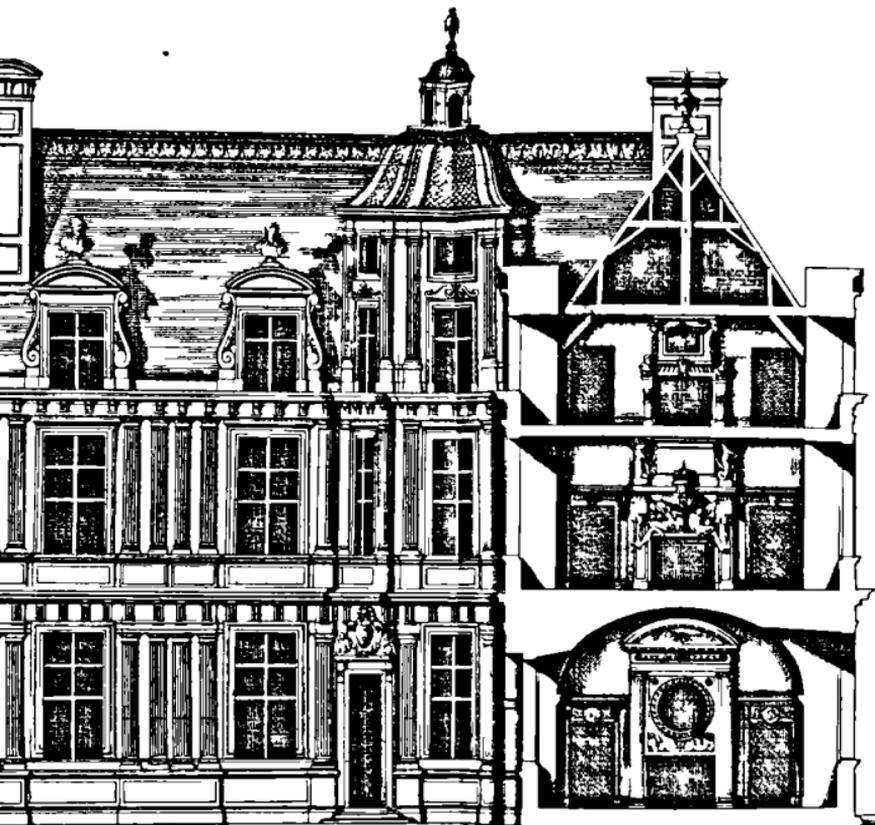


FACE DV CC DELLA



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 toises

DU COSTE DE LA COVR DV CHASTEAV DE TANLAY

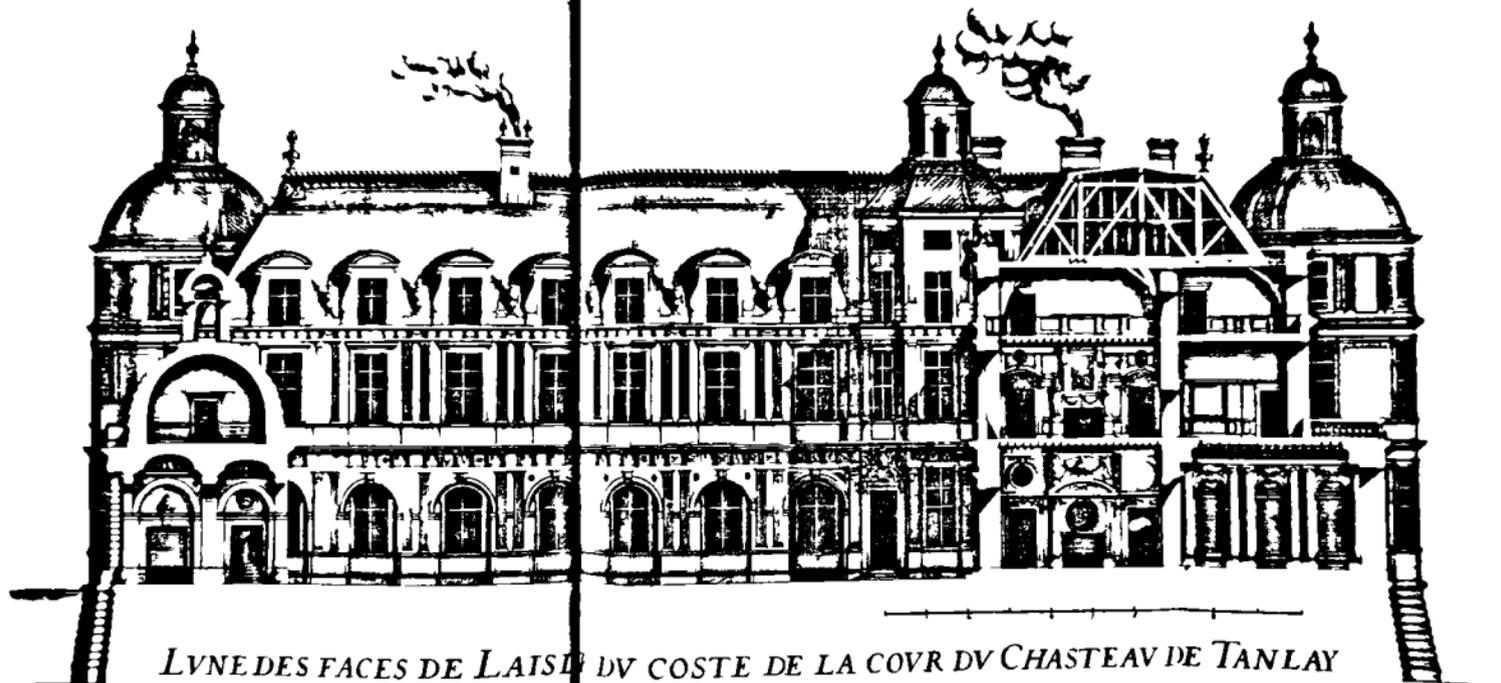


9 10 toises

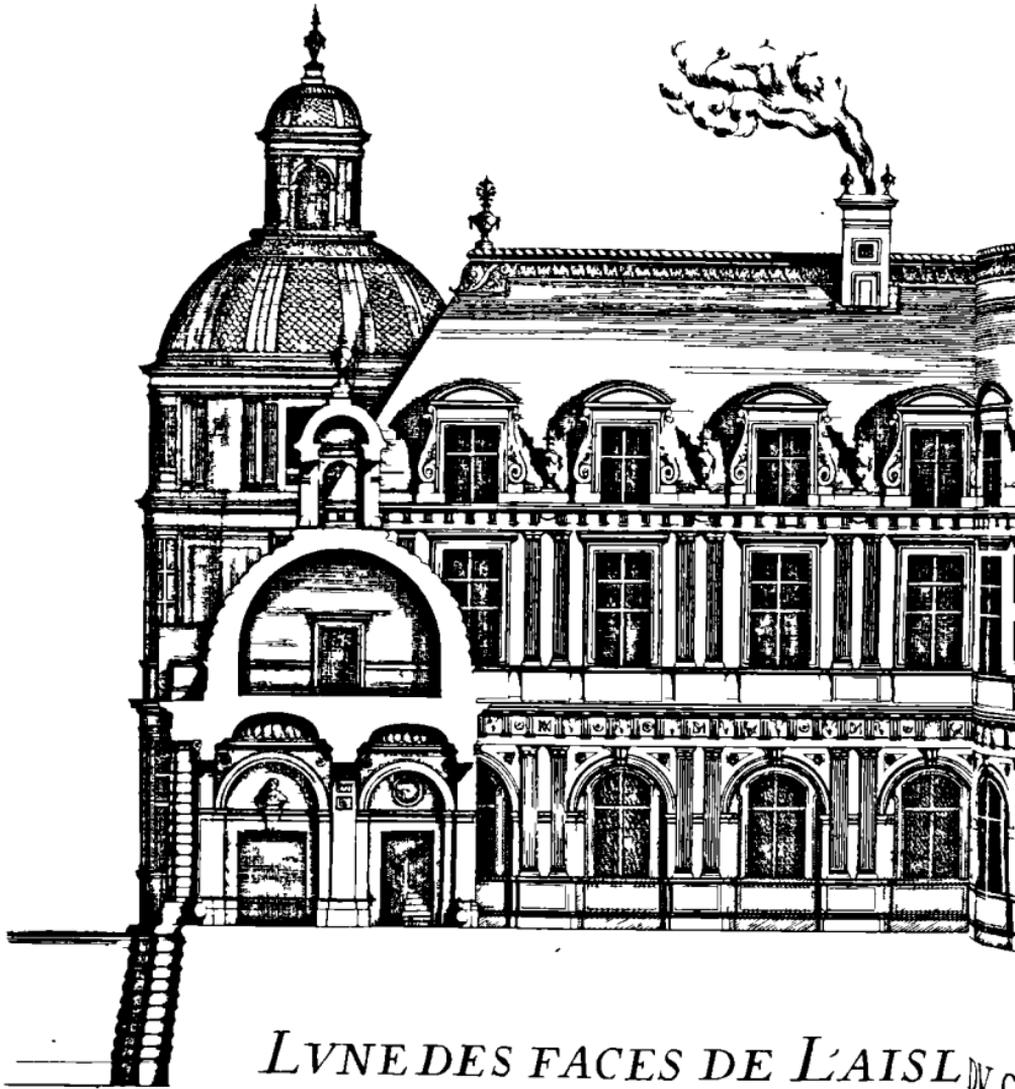
MAISON DE TANLAY



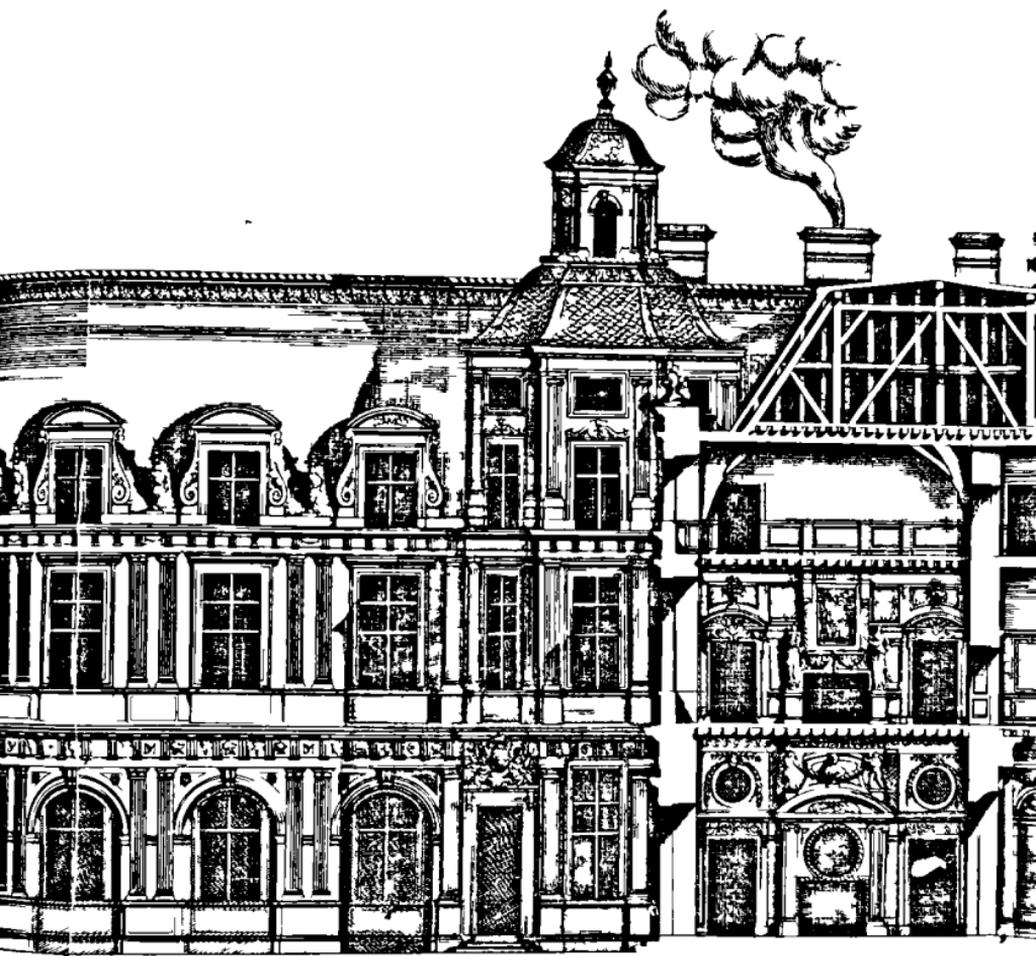
S



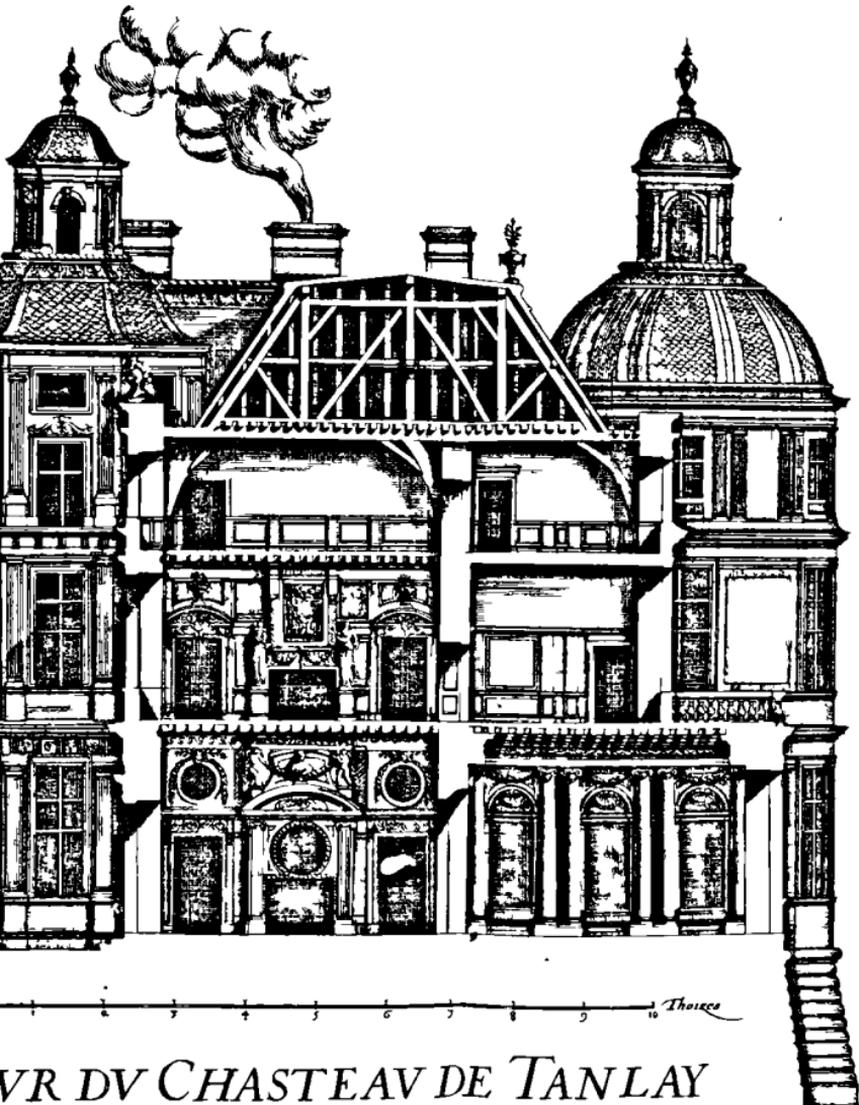
LVNEDES FACES DE LAISE DV COSTE DE LA COVR DV CHASTEAV DE TANLAY



LVNE DES FACES DE LAISL DV C



EDV COSTÉ DE LA COVR DV CHASTEAV DE

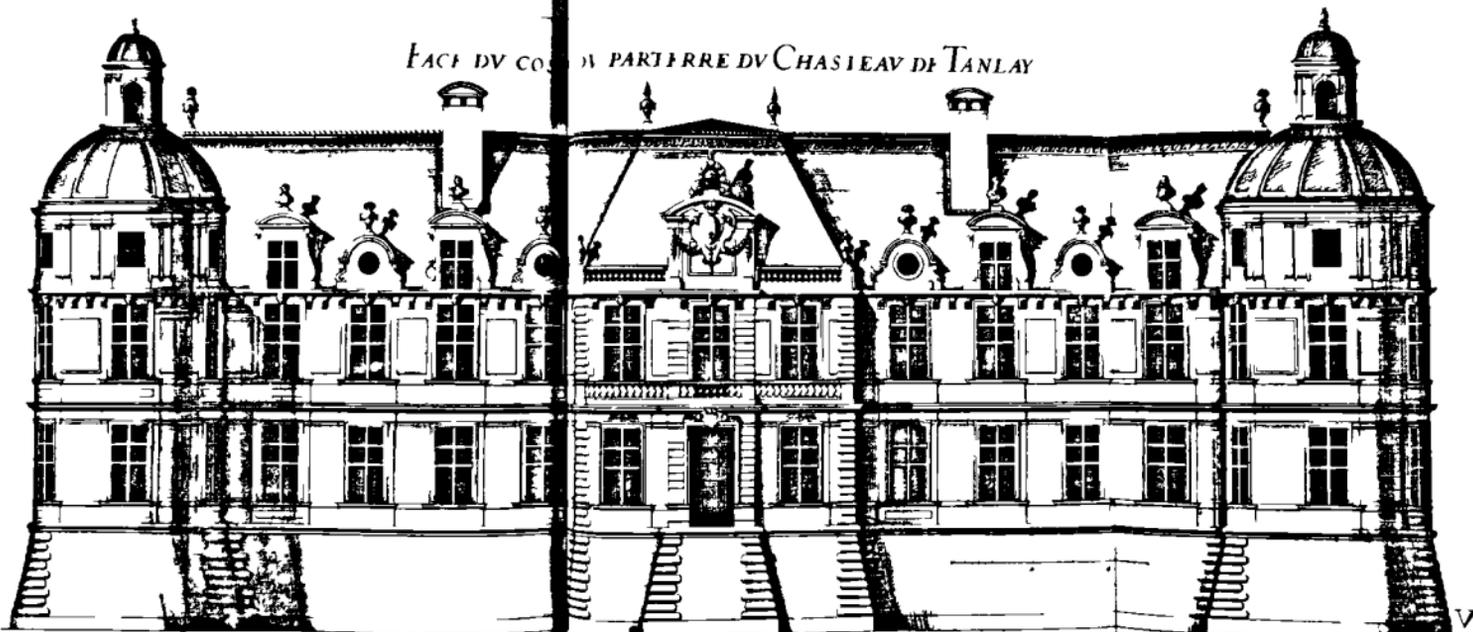


1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises

VR DV CHASTEAV DE TANLAY

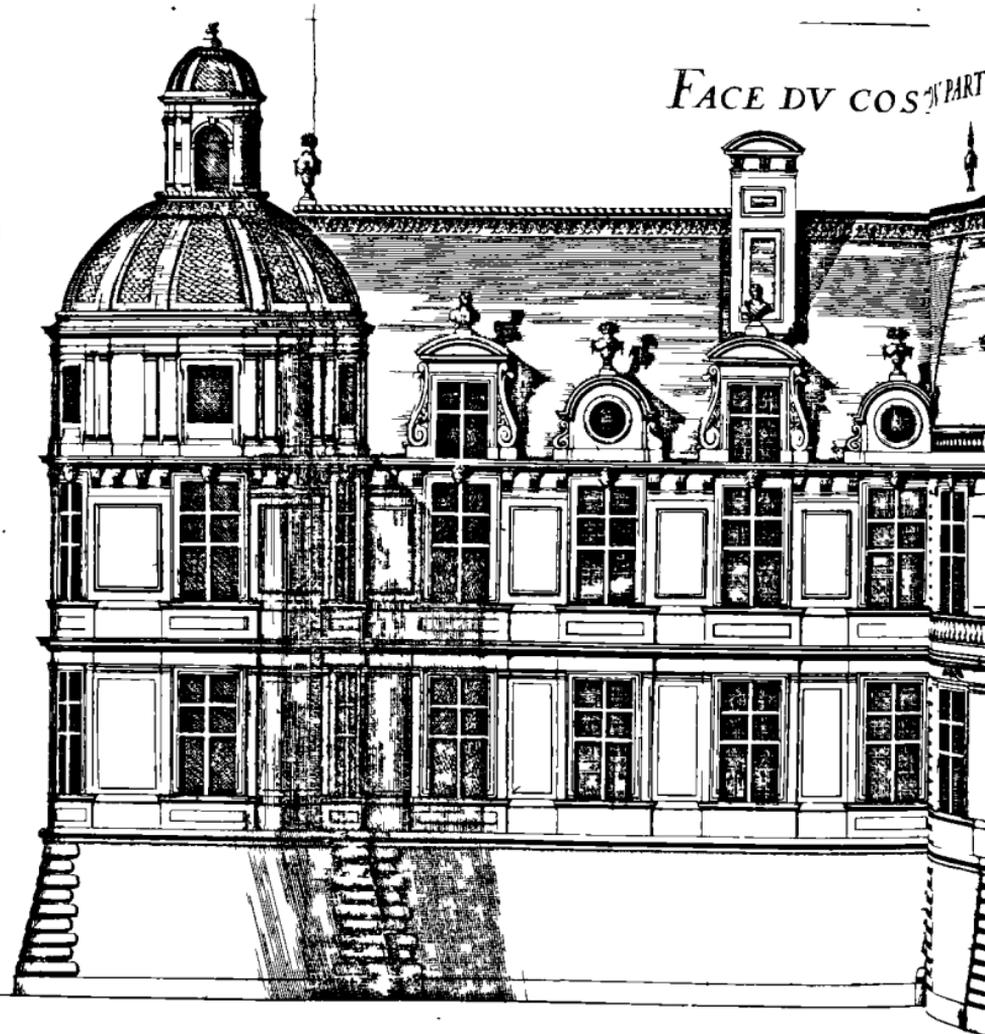
T

FACI DV CO... PARTIRRE DV CHASIEAV DE TANLAY

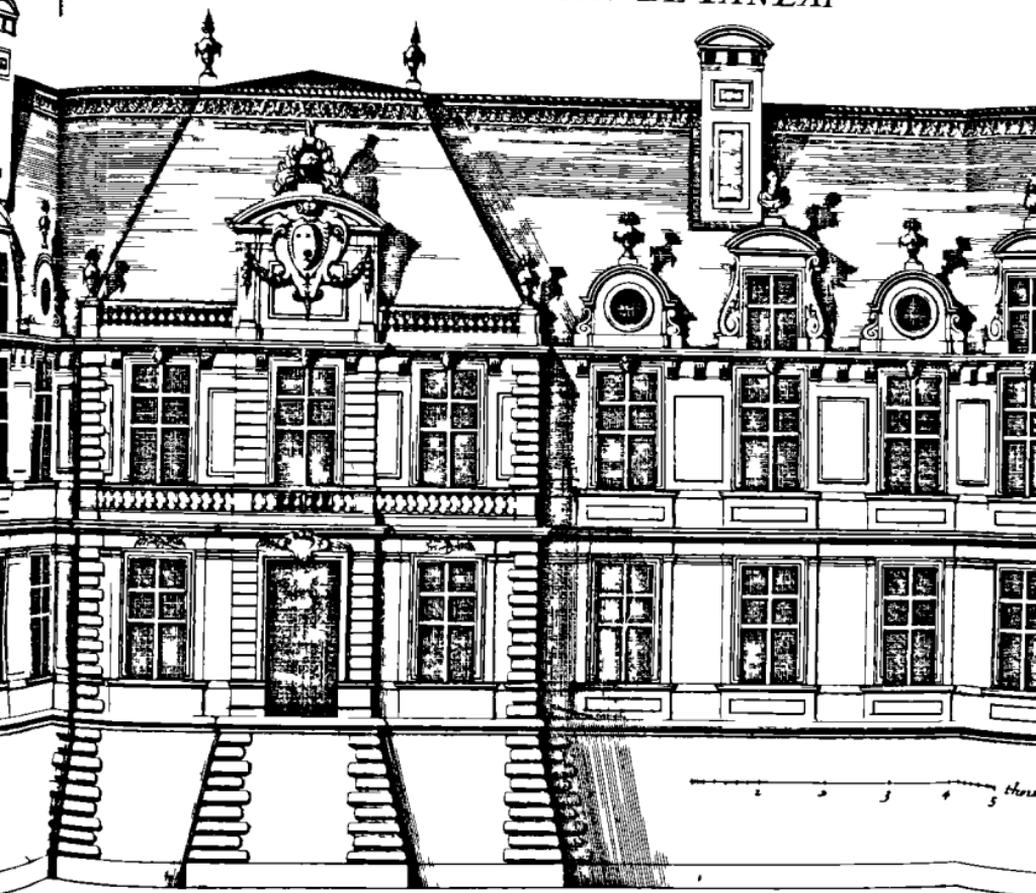


V

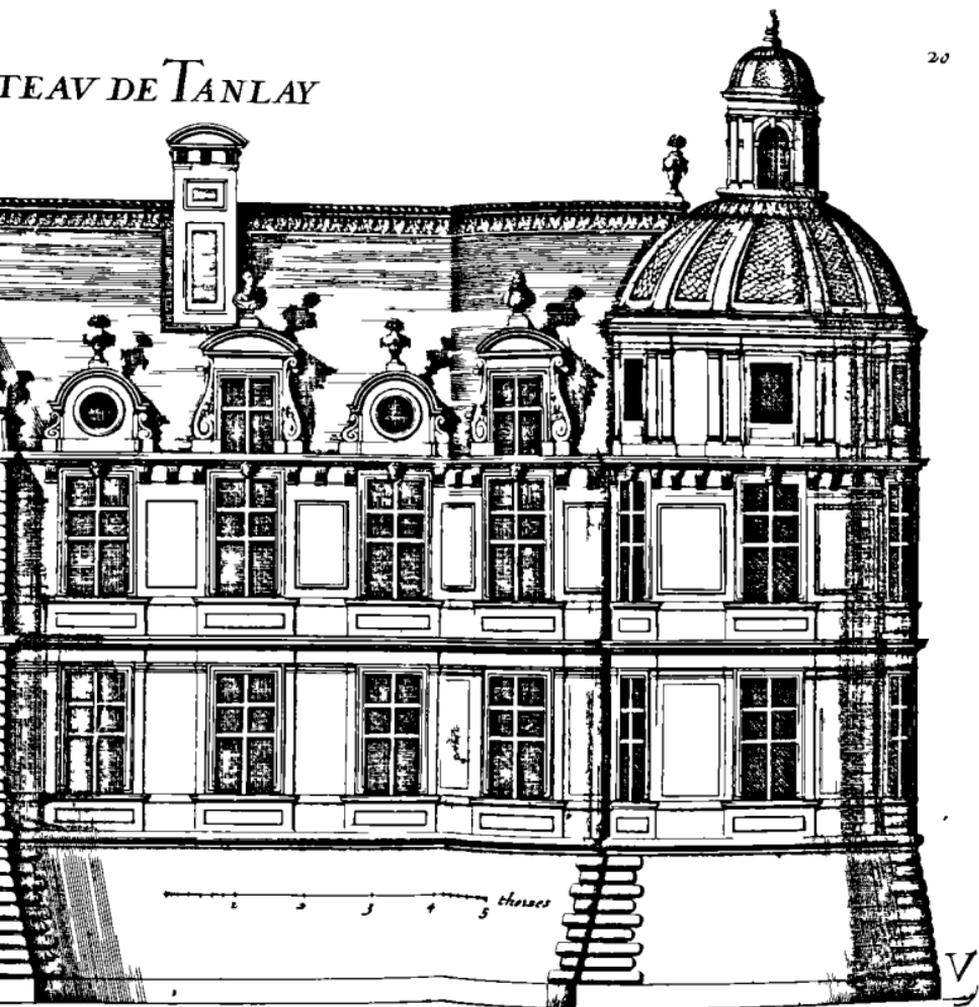
FACE DV COSMOPART



LE CÔTÉ DV PARTERRE DV CHASTEAV DE TANLAY

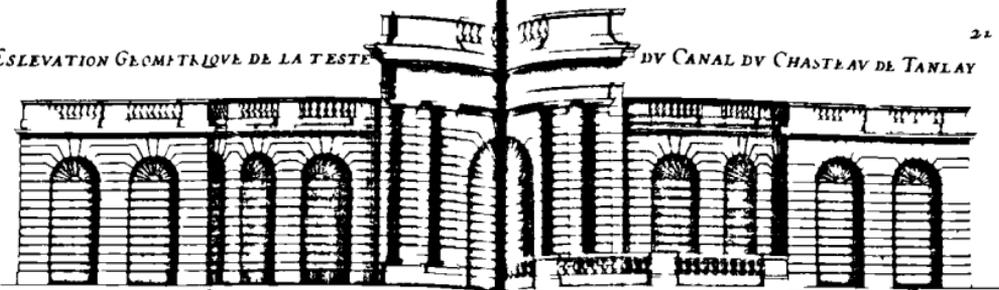


TEAV DE TANLAY



ELEVATION GEOMETRIQUE DE LA TESTE

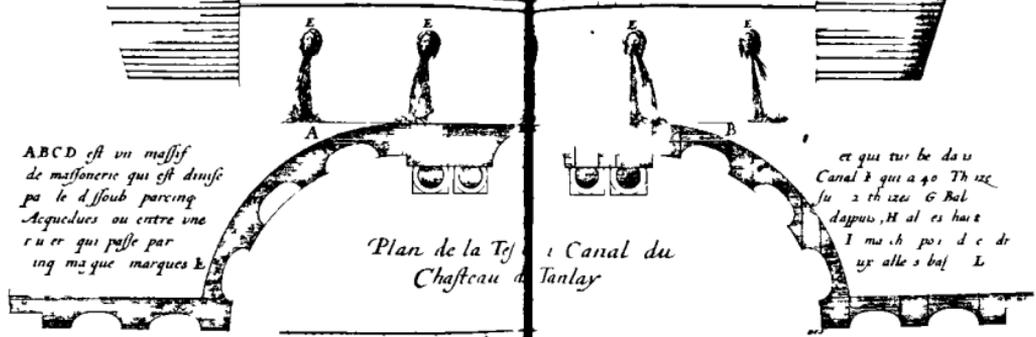
DU CANAL DU CHATEAU DE TANLAY



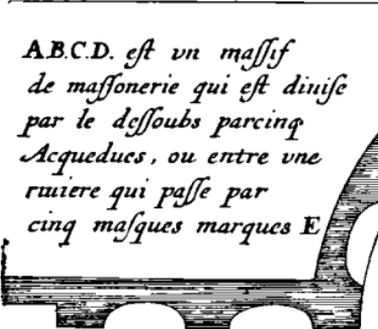
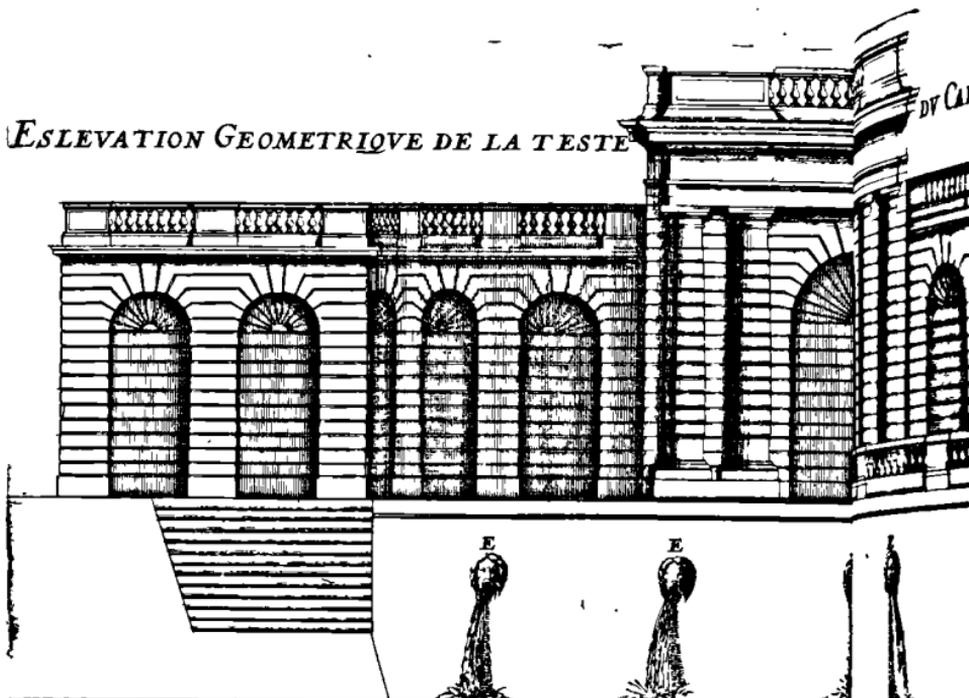
ABCD est un massif
de maçonnerie qui est divisé
par le dessous par cinq
Acqueducs ou entre une
ruer qui passe par
ing miz que marques E

Plan de la Teste du Canal du
Château de Tanlay

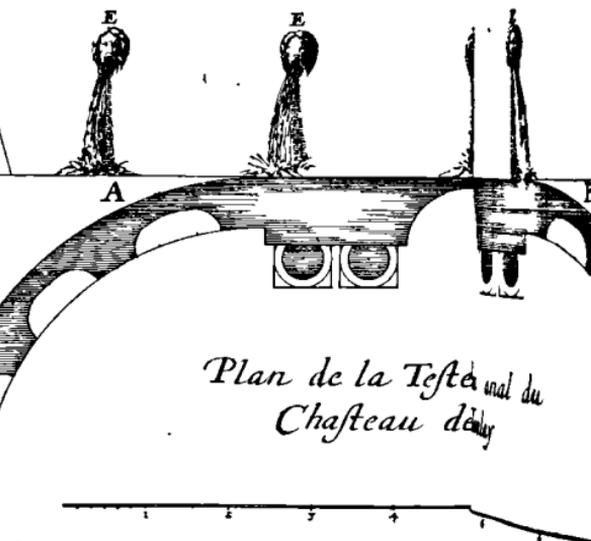
et qui est de la
Canal E qui a 40 Toises
su 2 toises 6 Toises
d'apuis H al es haut
I ma ch pos d e de
ux alle s bas L



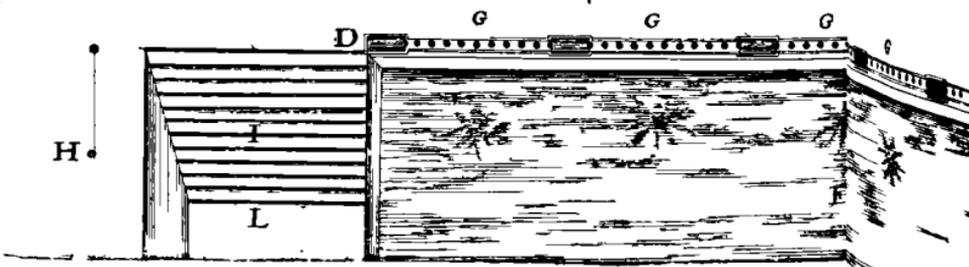
ESLEVATION GEOMETRIQVE DE LA TESTE



ABC.D. est un massif de maçonnerie qui est divisé par le dessous par cinq Acqueducs, ou entre une ruïere qui passe par cinq masques marqués E



Plan de la Teste aval du Chasteau de...



H

L

D

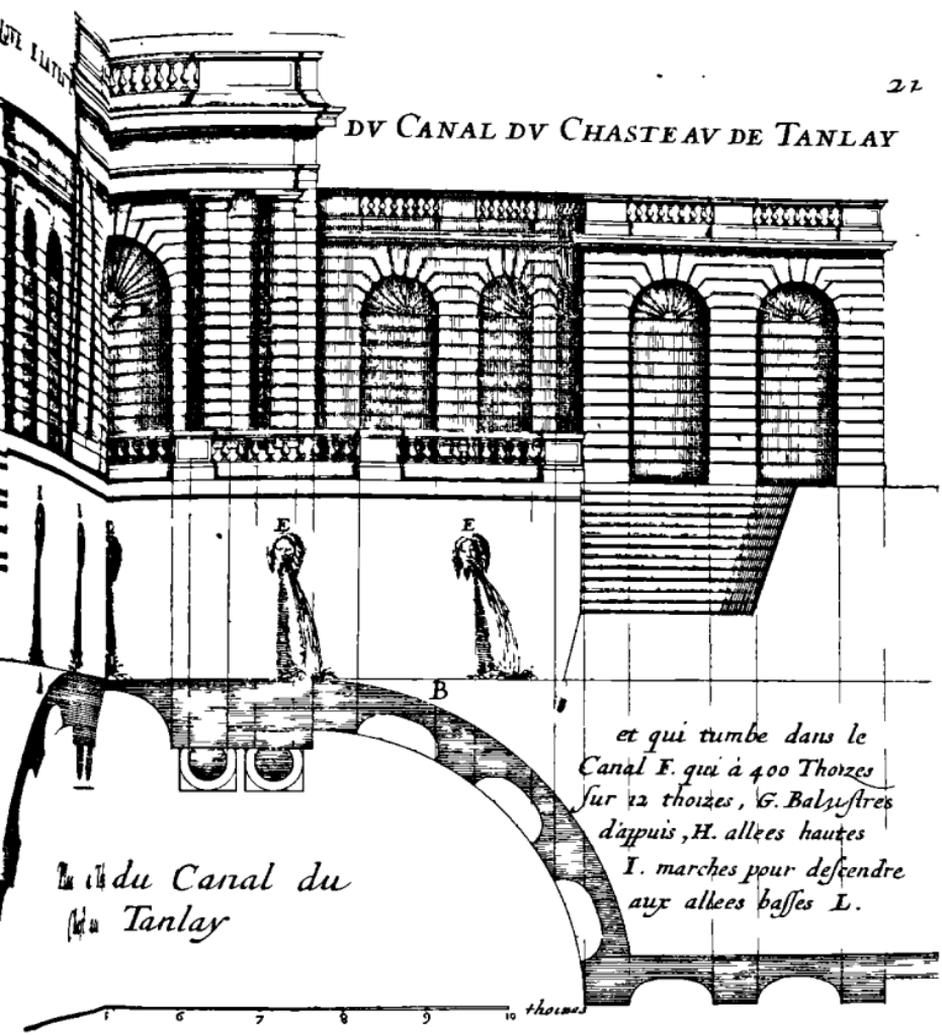
G

G

G

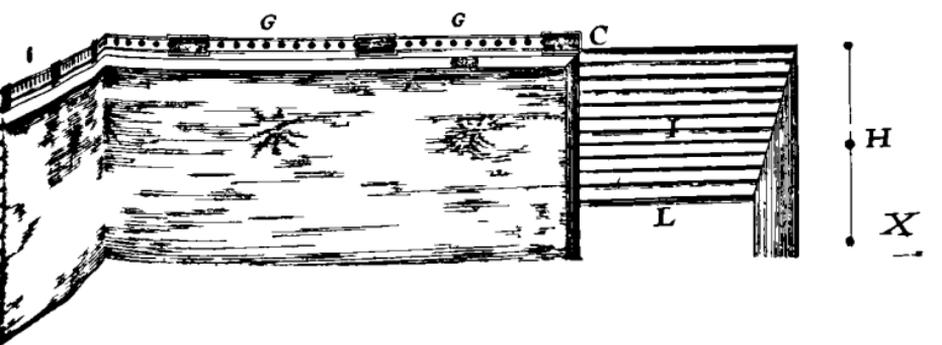
G

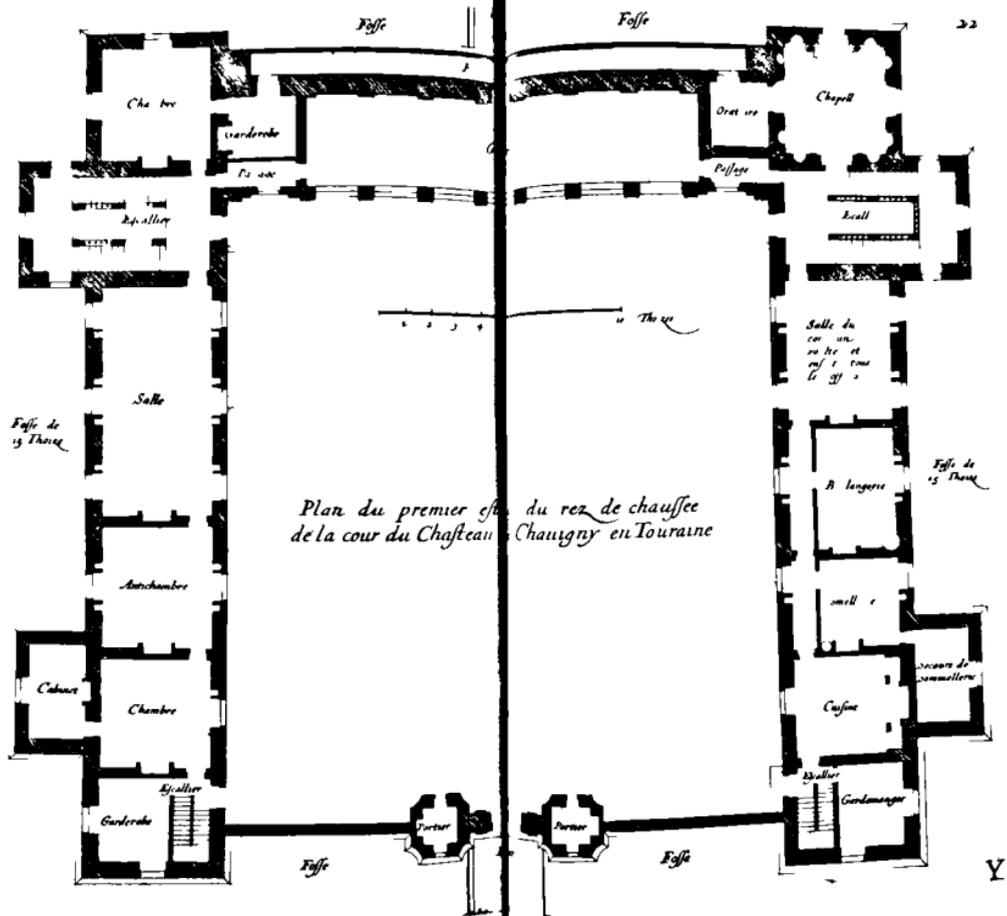
DU CANAL DV CHASTEAV DE TANLAY

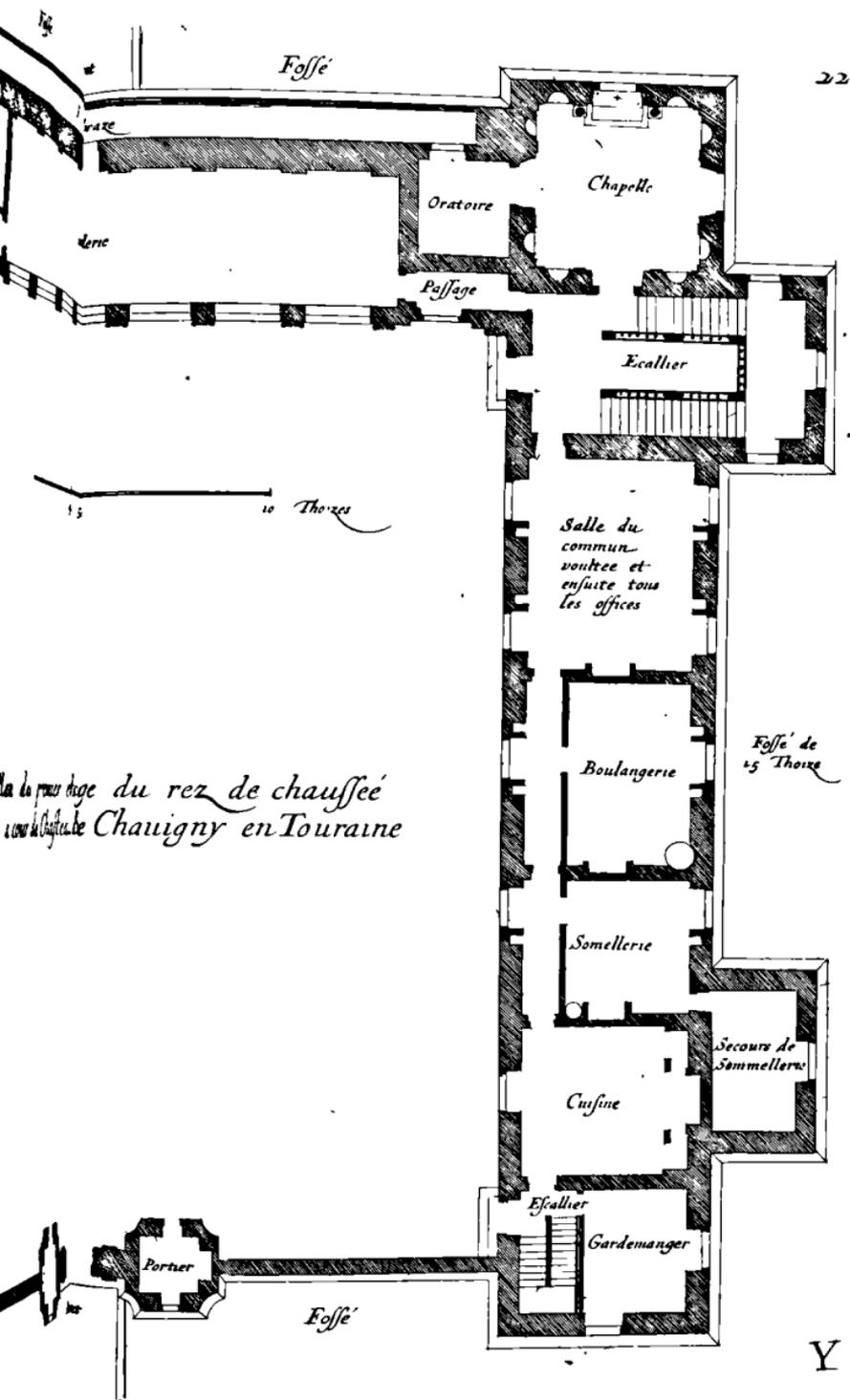


et qui tombe dans le
 Canal F. qui à 400 Thoizes
 sur 12 thoizes, G. Balzistres
 d'après, H. allées hautes
 I. marches pour descendre
 aux allées basses L.

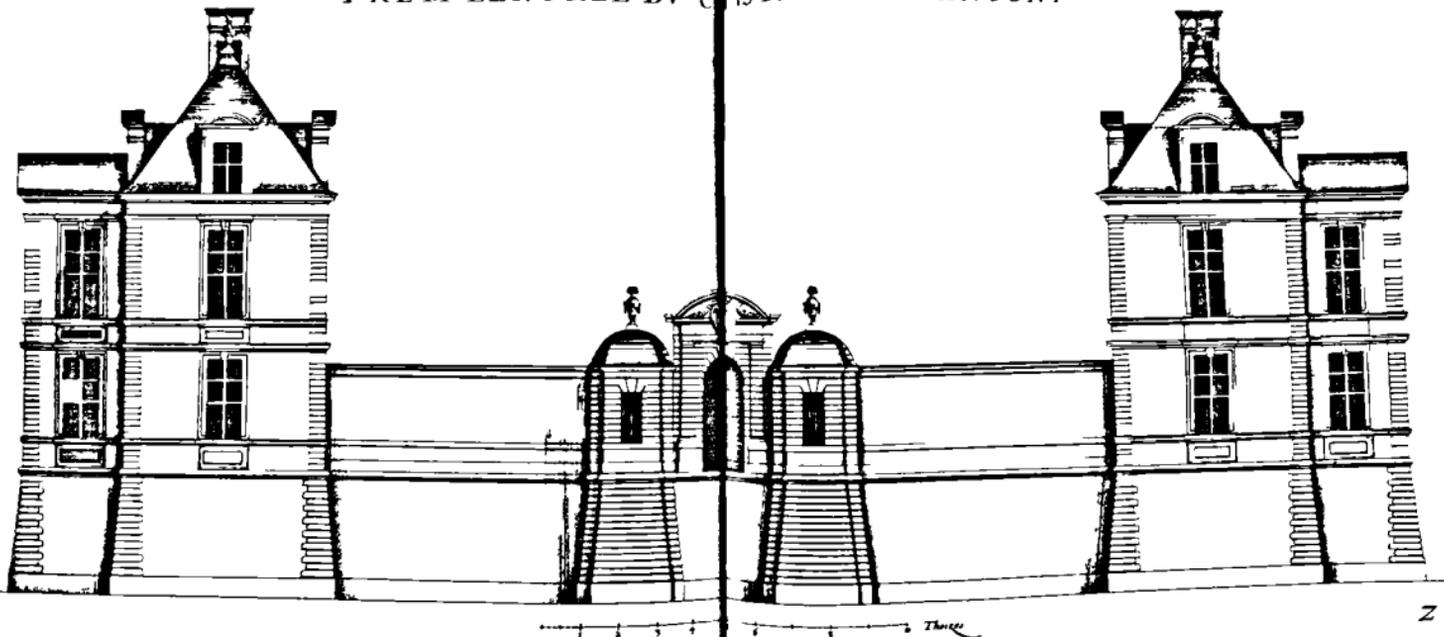
Plan de la Canal du
 Chateau Tanlay



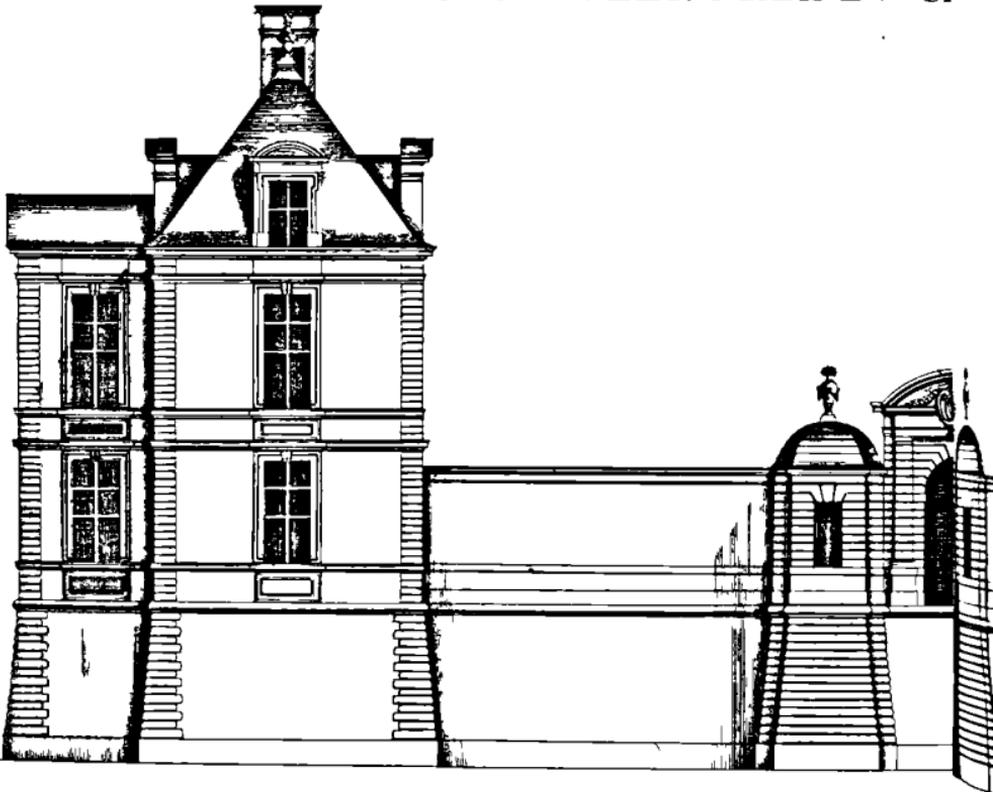




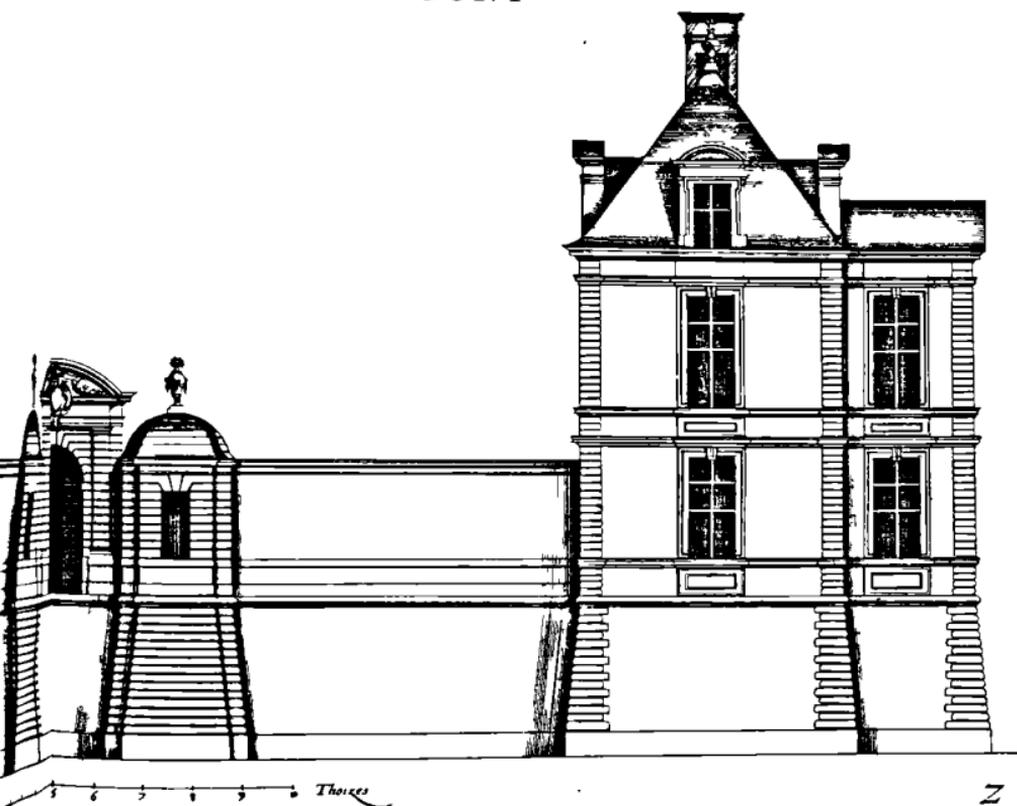
FACE DE L'ENTREE DU CHATEAU DE CHAVIGNY

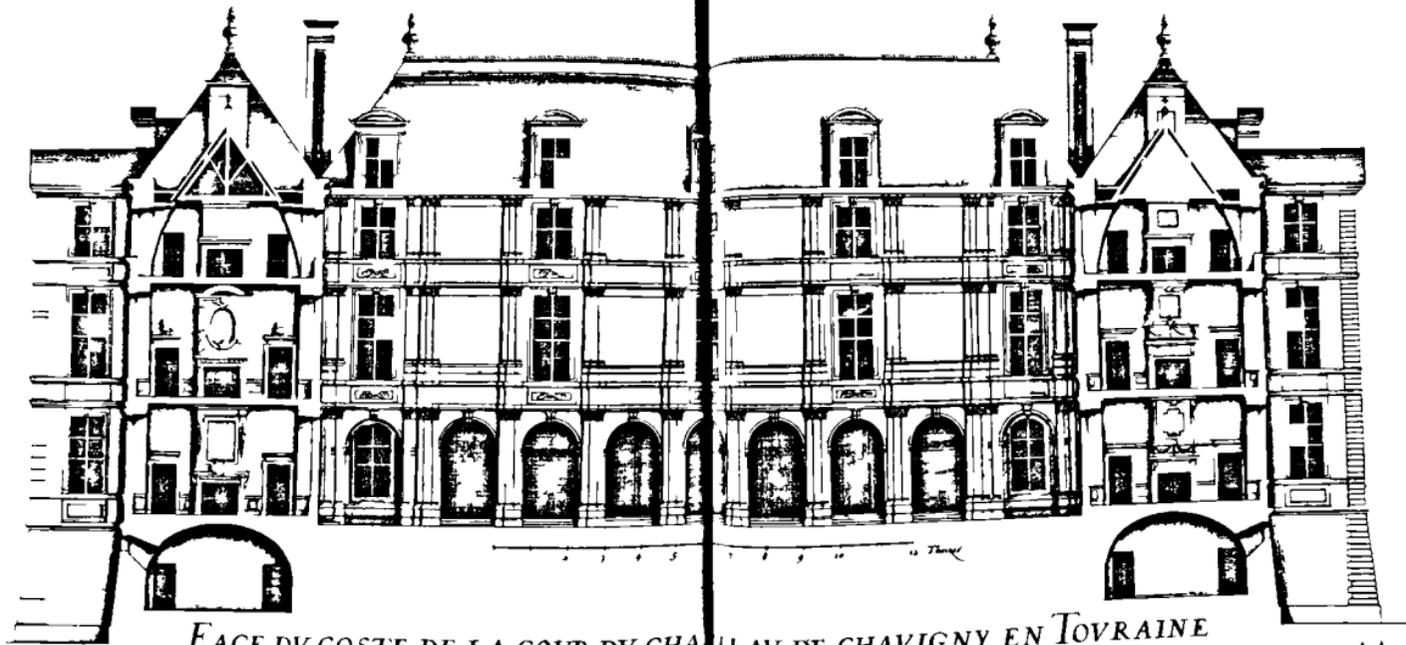


FACE DE L'ENTREE DV CI^{II} D^{II}

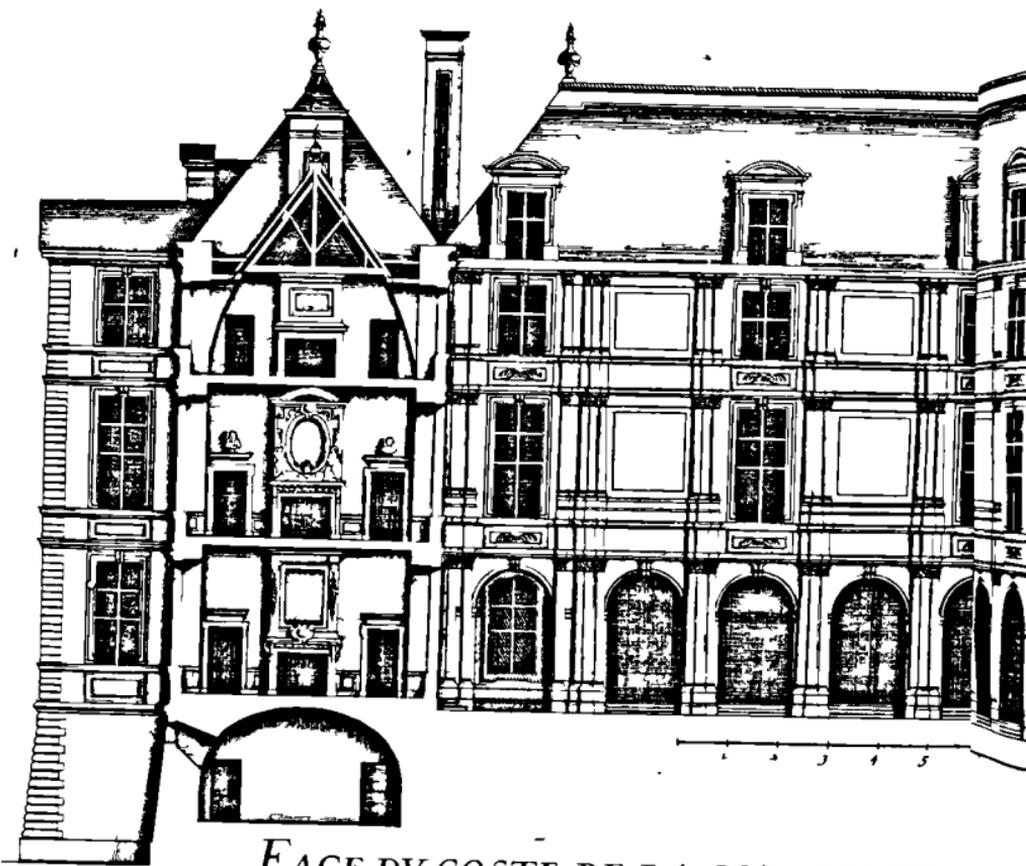


CASTEAU DE CHAVIGNY

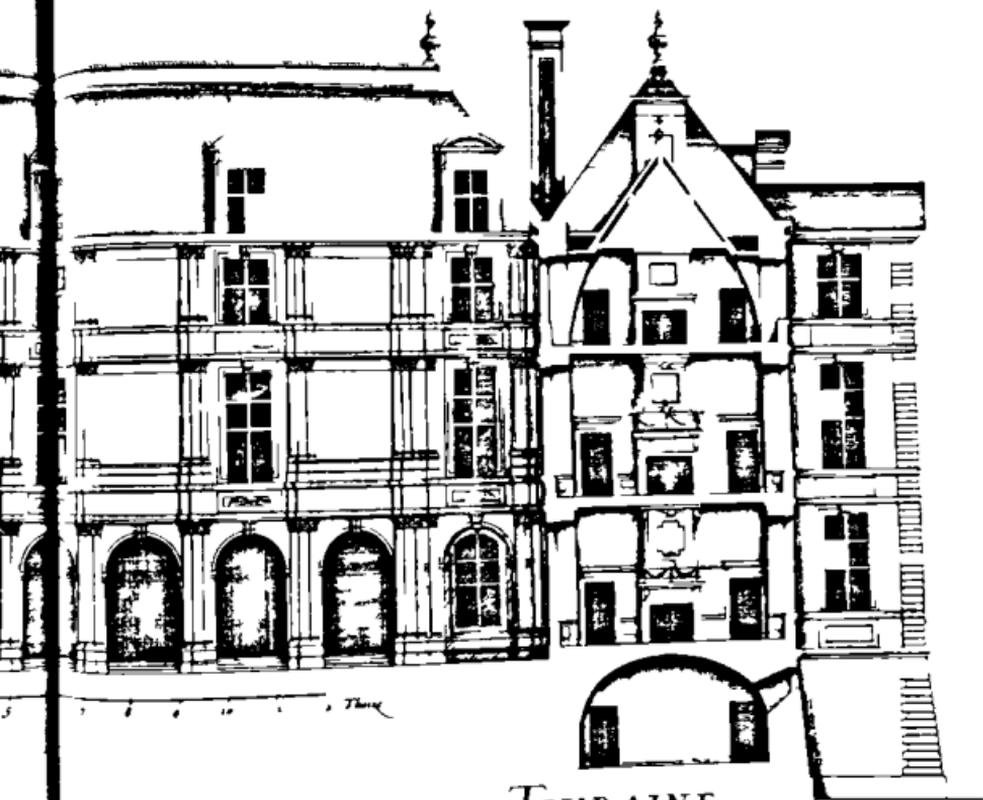




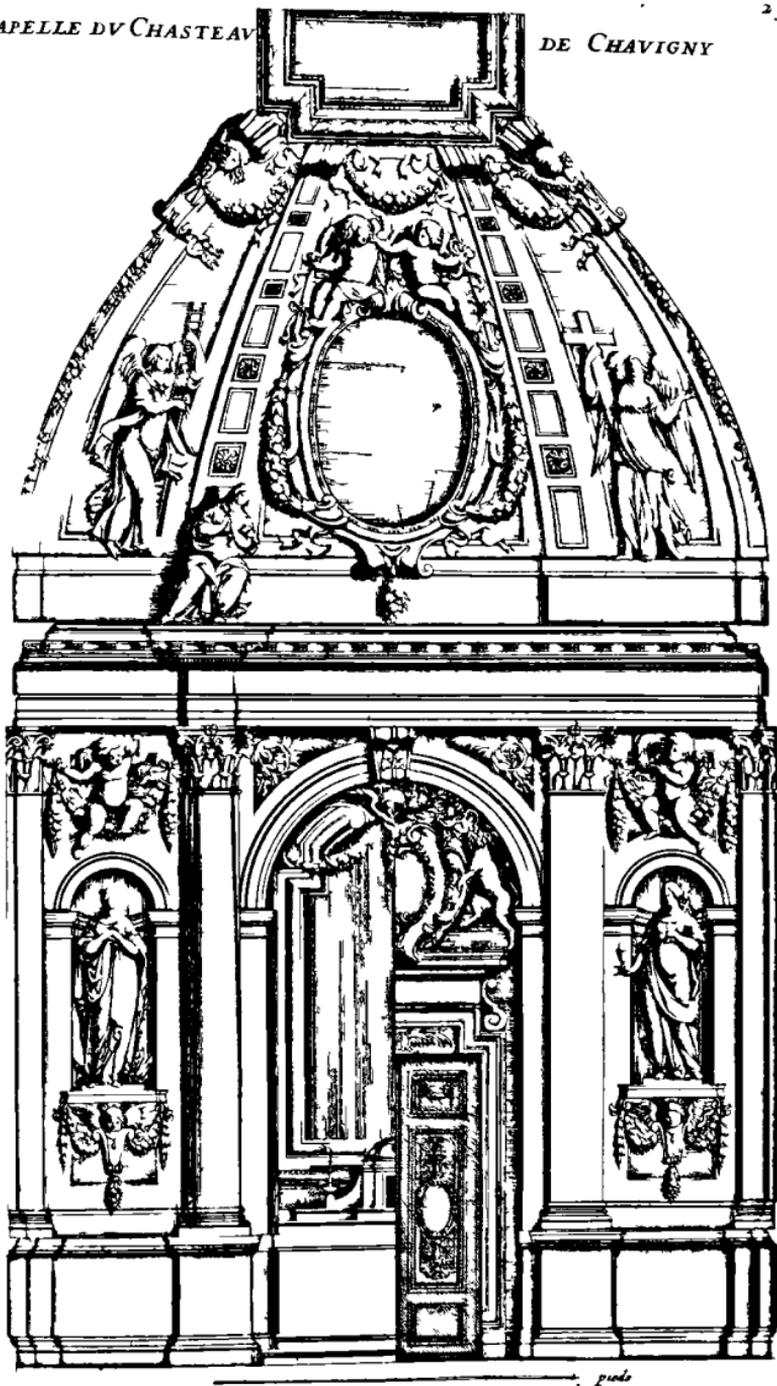
FACE DV COSTE DE LA COVR DV CHATELAIN DE CHAVIGNY EN TOURAINE



FACE DV COSTÉ DE LA COVR DV CHA² DE HA

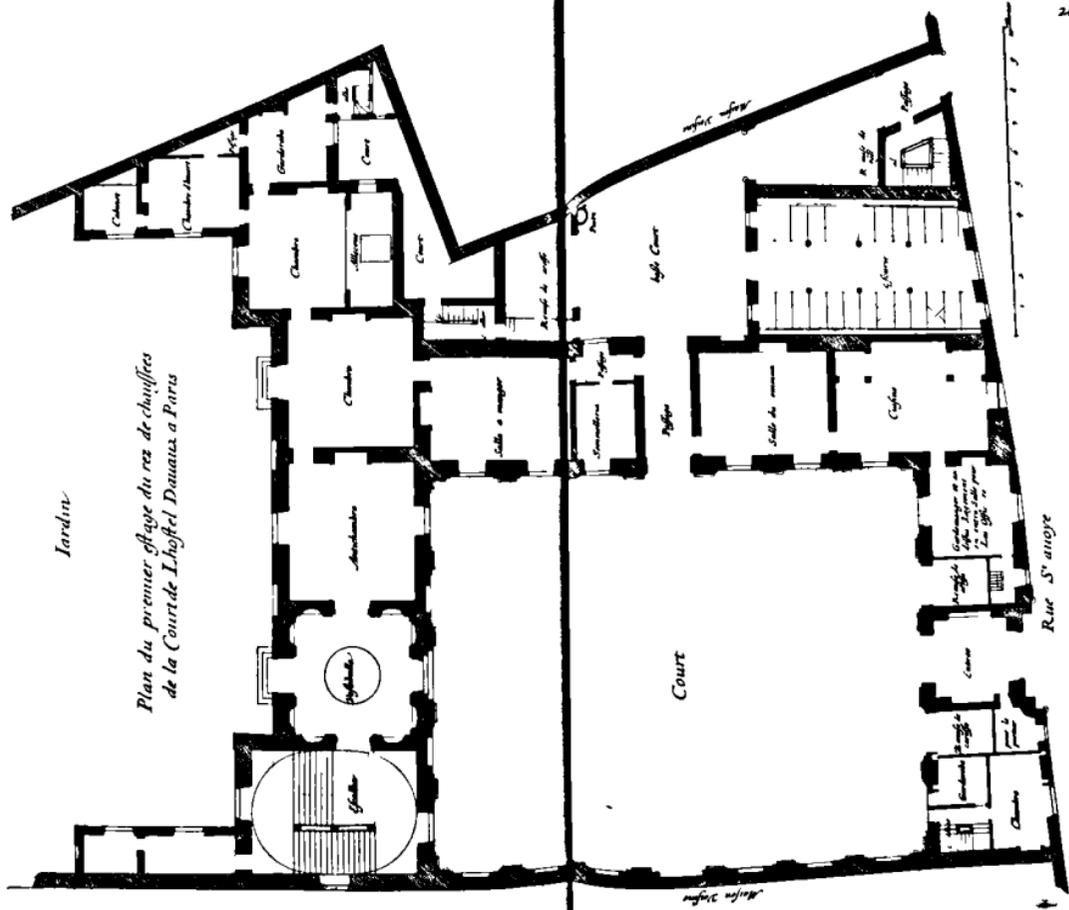


CHATEAU DE CHAVIGNY EN TOURAINE



Jardin

Plan du premier étage du rez de chauffées
de la Cour de L'Hotel Daucou a Paris



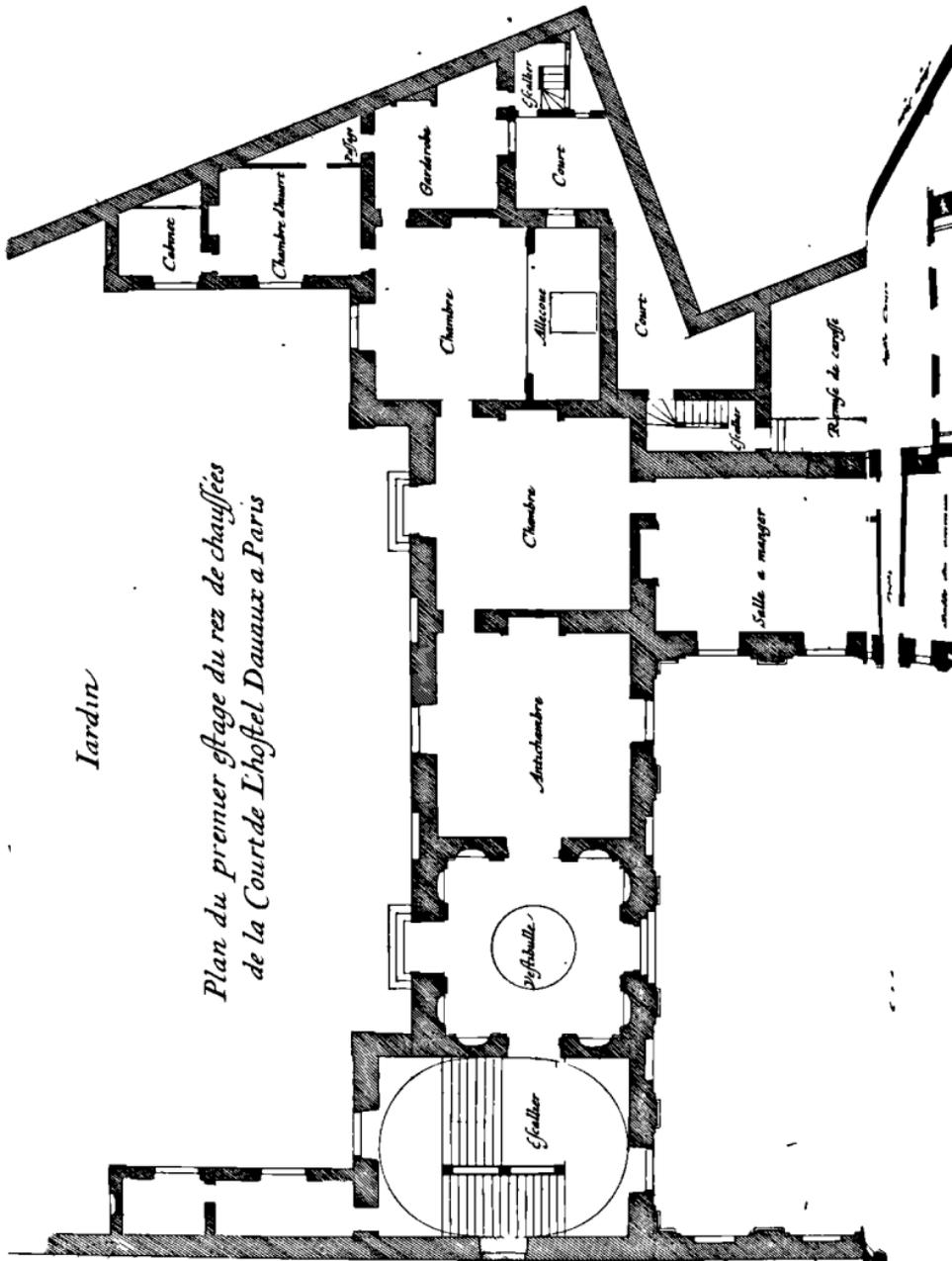
Rue S^e anoye

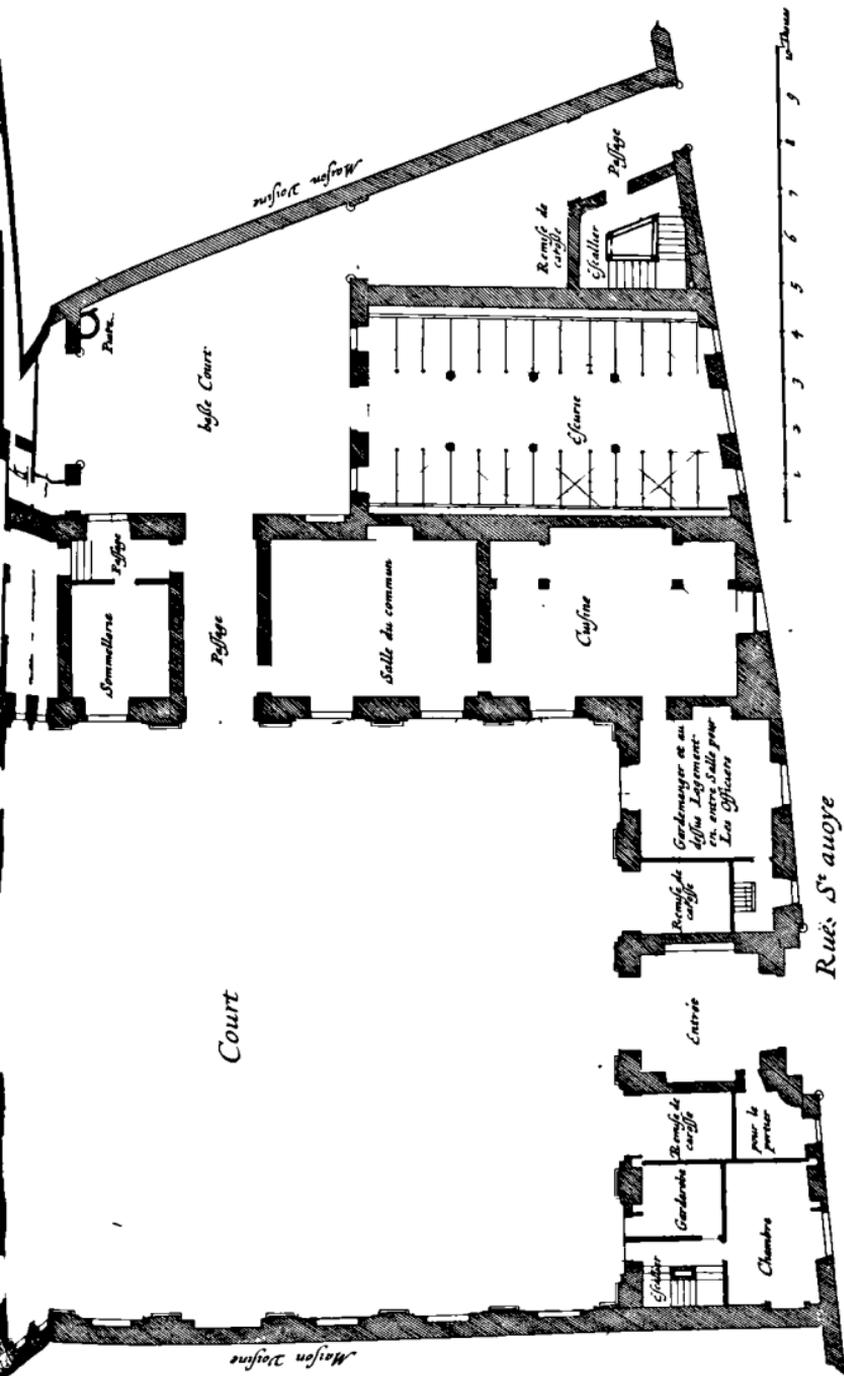
CC

26

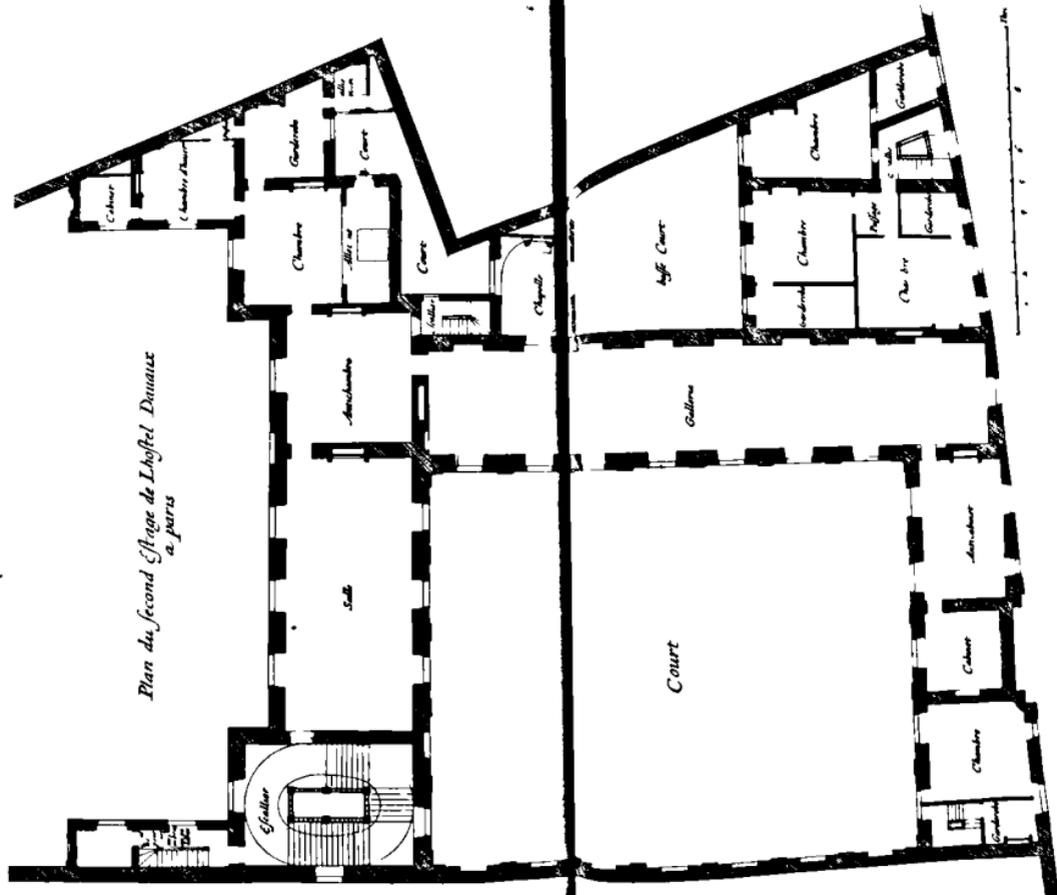
Jardin

*Plan du premier étage du rez de chauffées
de la Court de l'hostel Dauvaux a Paris*

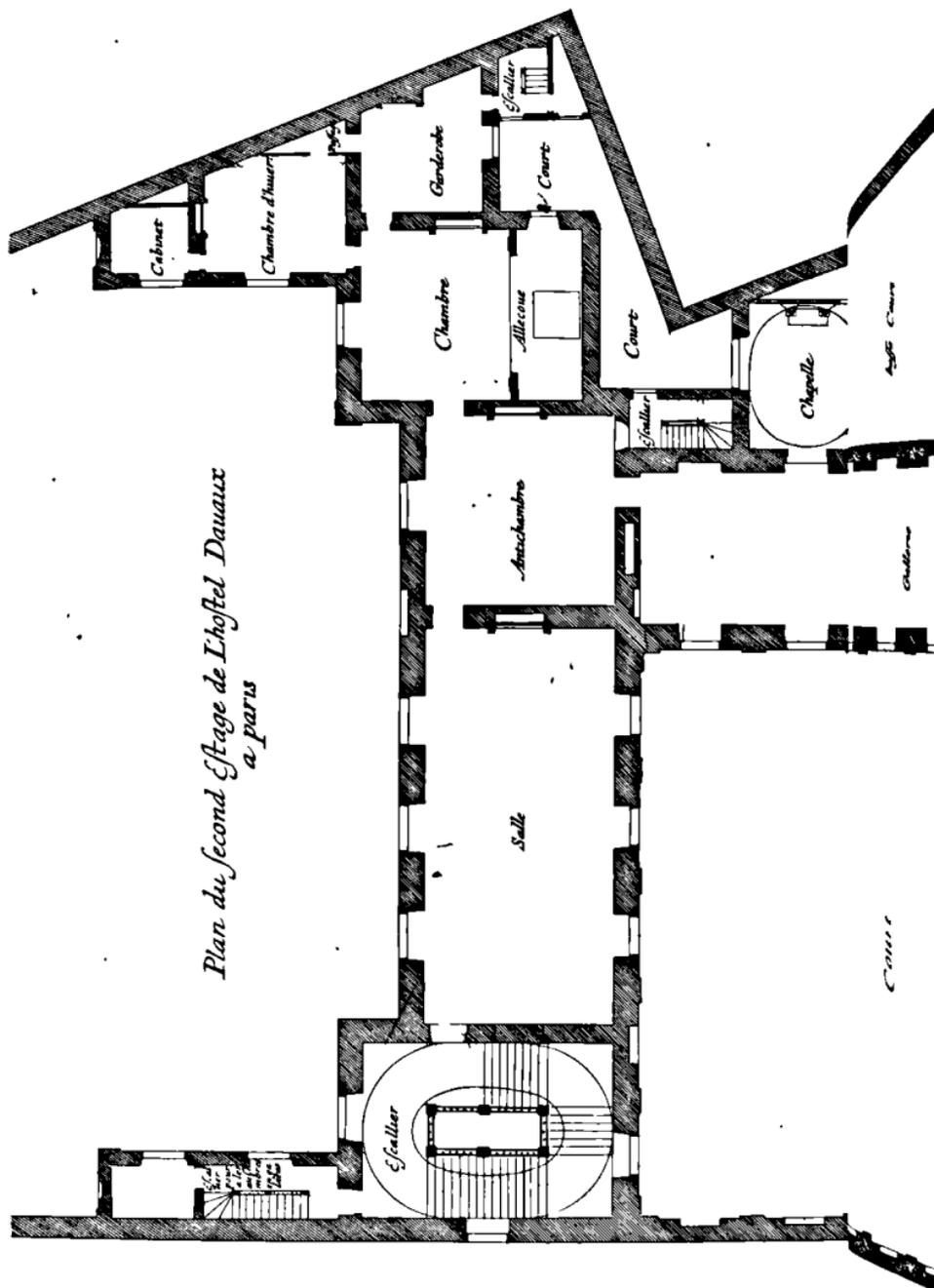


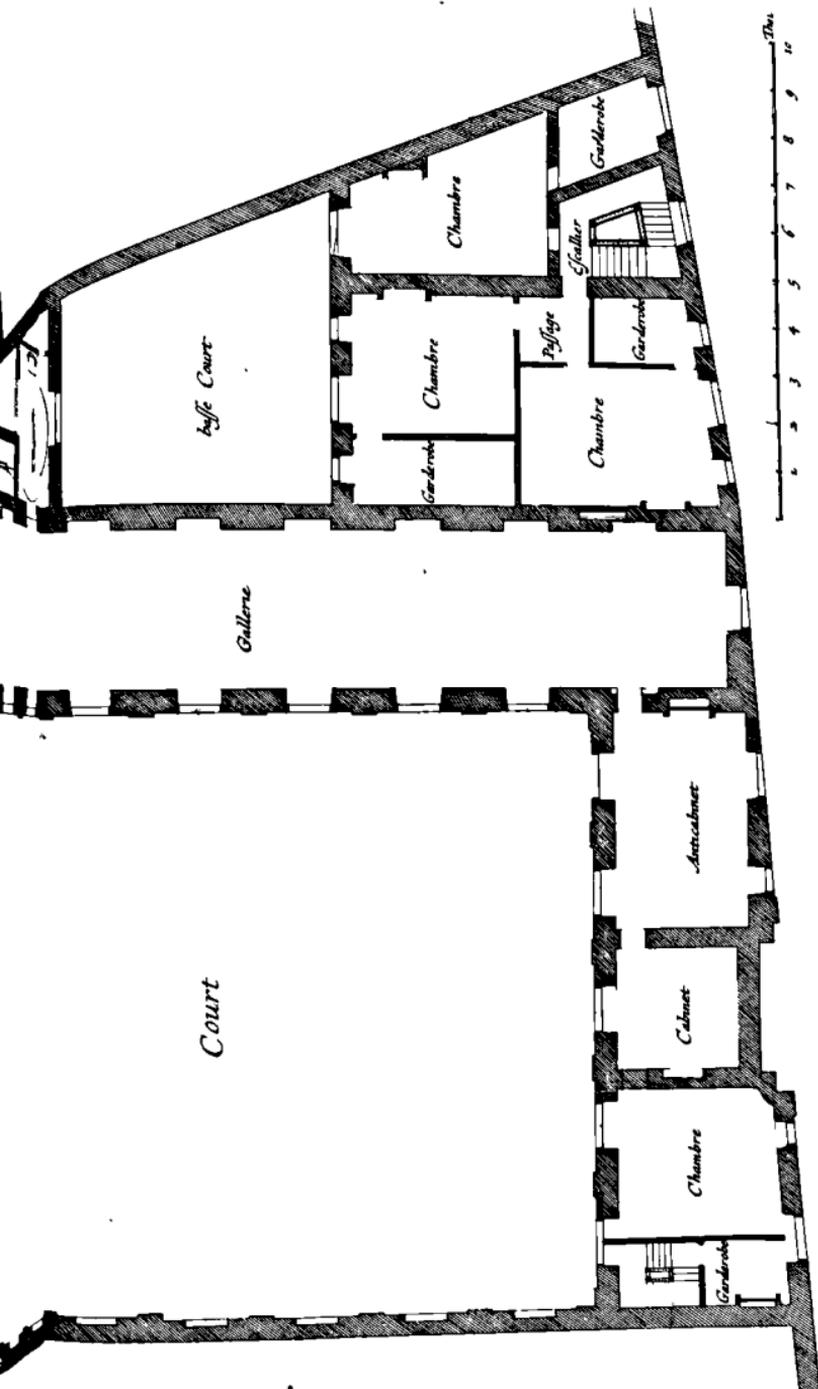


*Plan du second Etage de l'Hôtel Danville
à Paris*

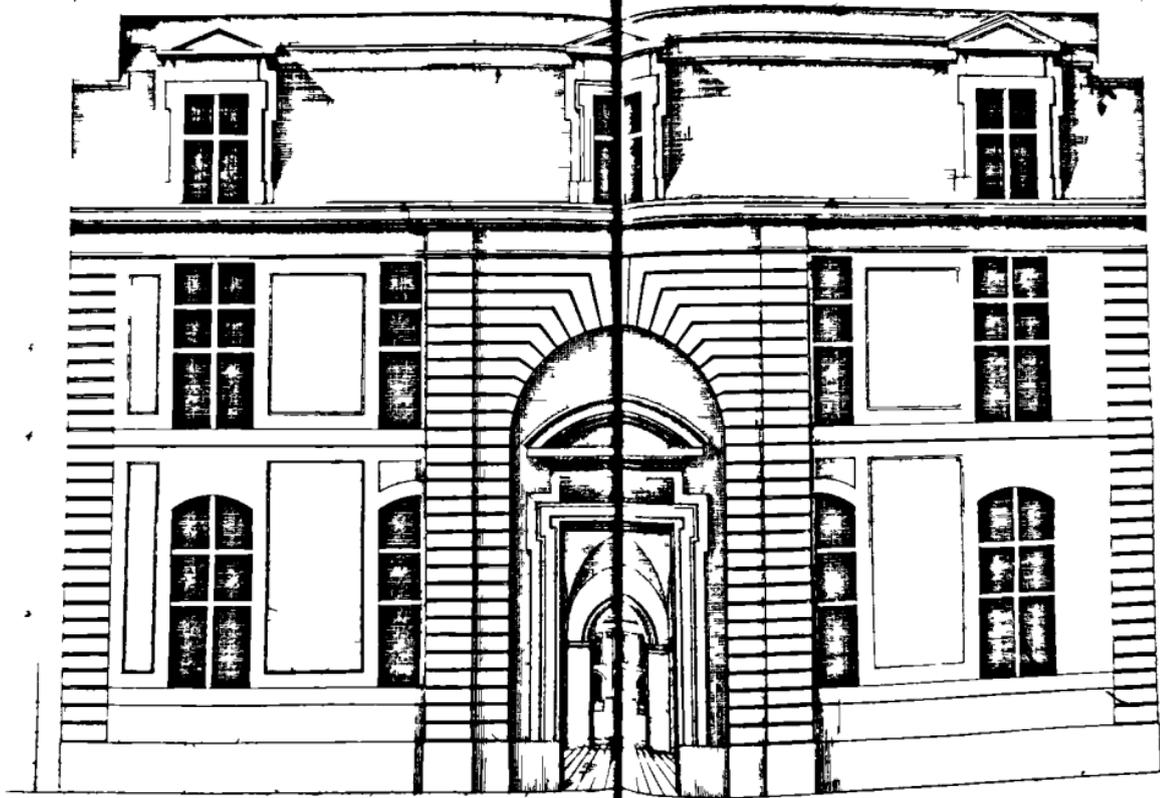


*Plan du second Etage de L'Hotel Dauvaux
a paris*

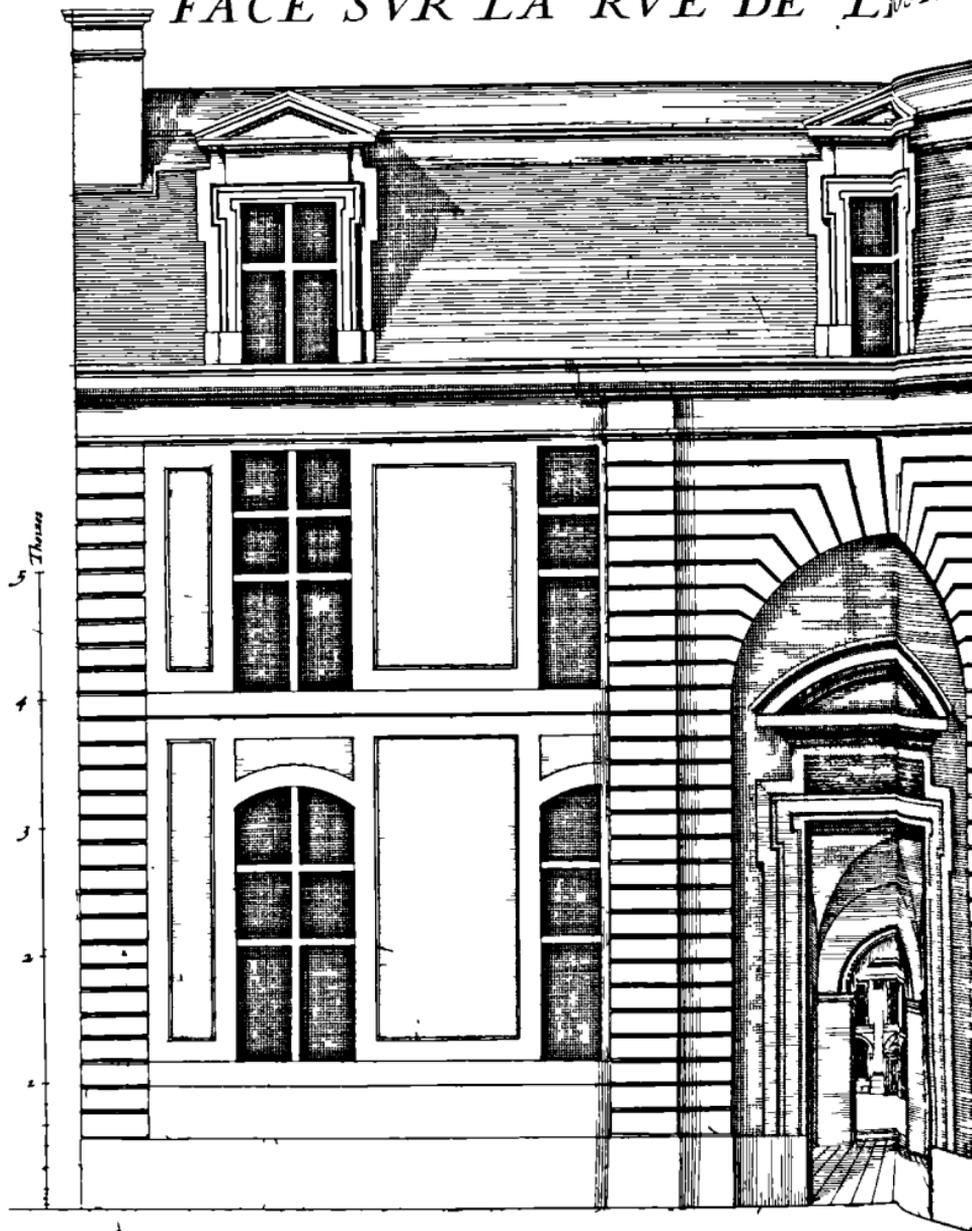




FACE SUR LA RVE DE L'HOSTEL D'AVAVX A PARIS



FACE SVR LA RVE DE L'HOSTEL



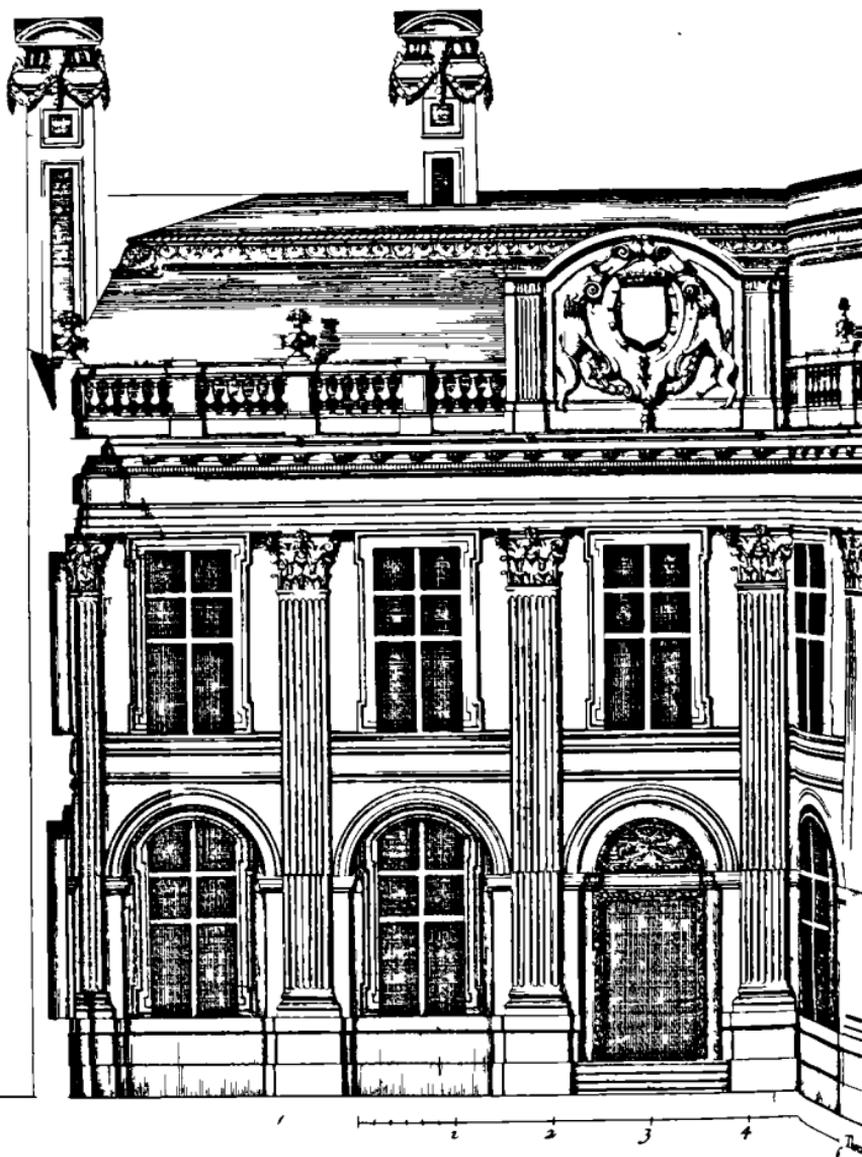
A RUE DE *HOSTEL DAVAVX A PARIS*



FACE DU CÔTÉ DE LA COUR^R DE L'HOTEL D'AVAYX A PARIS



FACE DV COSTÉ DE LA COVR^T DE HOSTEL



PLAN DE L'HOSTEL D'AVAYX A PARIS



Thouss

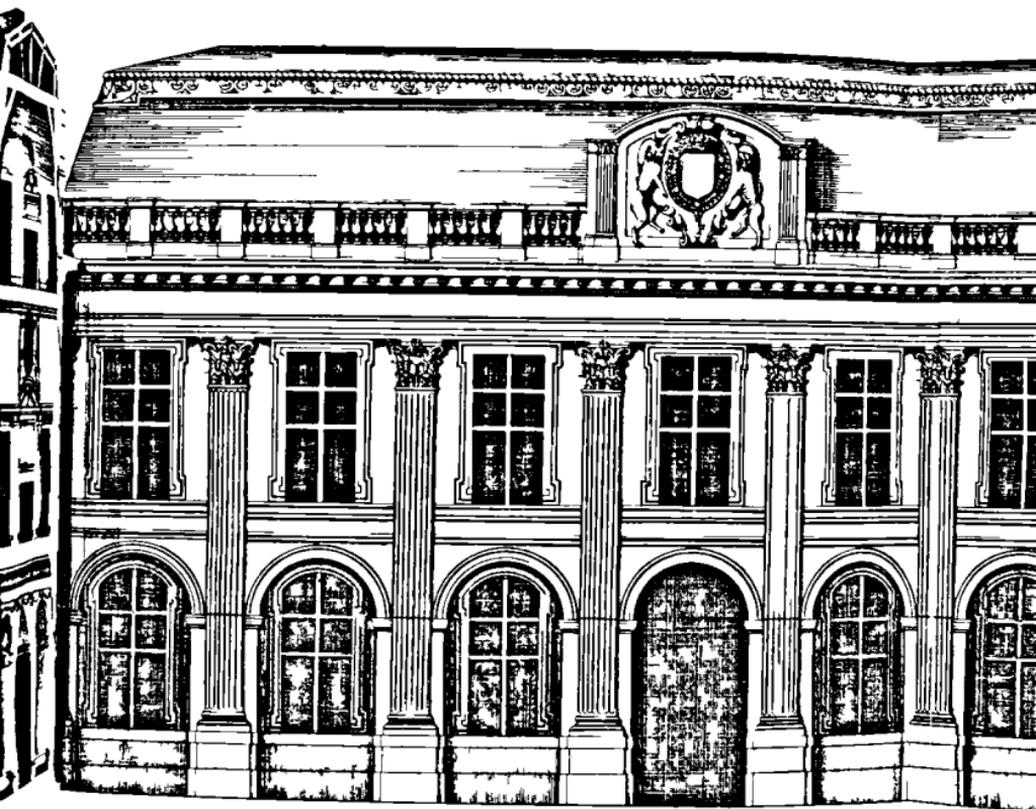
5 6

FACE DE LAISIF DV COSTE DE LA C V LE LHOSTEI DAVAX A PARIS





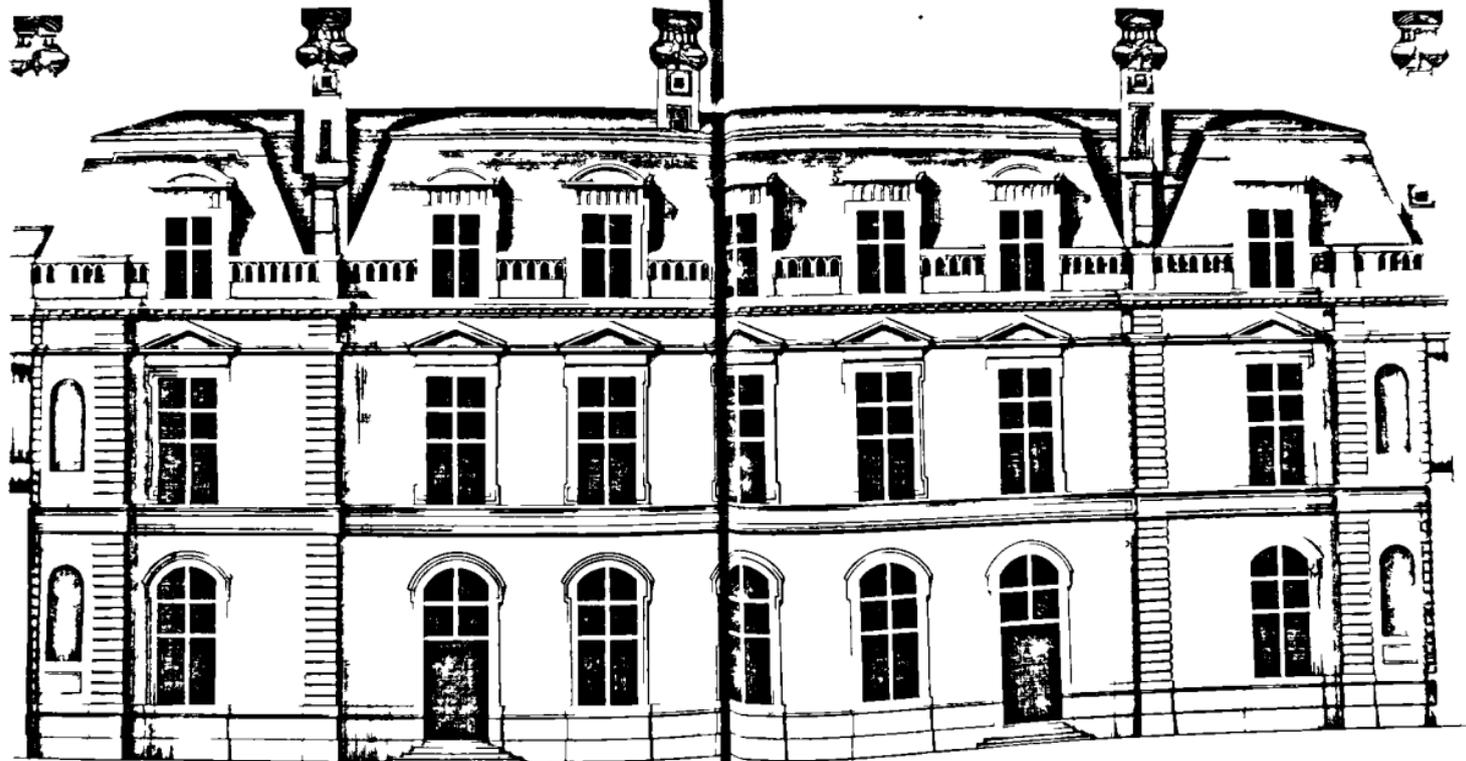
FACE DE LAISLE DV COSTE DE LA COVR^T DE LHOS



DE LA COUVR^T DE L'HOSTEL D'AVAYX A PARIS



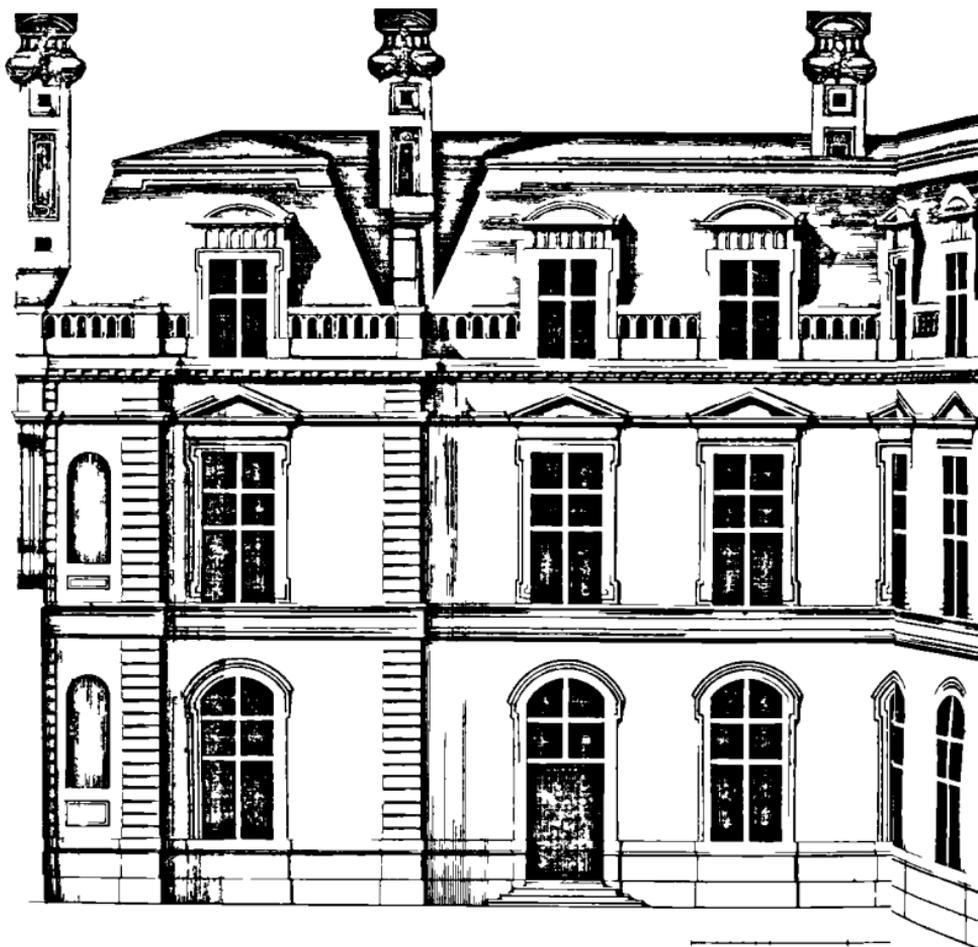
F. (F. DU COSTE DU JARDIN) D. JOSIFI DAVAVX A TARI



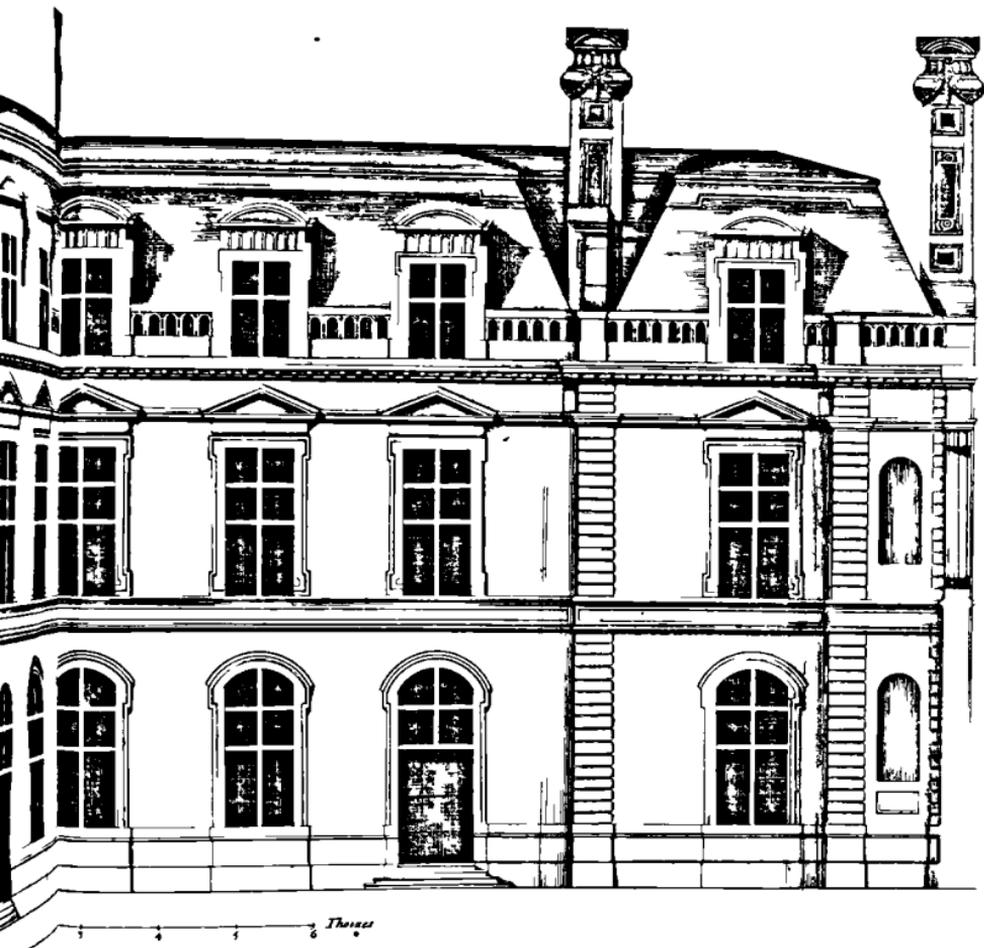
Three

HH

FACE DV COSTE DV IARDIN DEFRANTE D



L'HOSTEL D'AVAYX A PARIS



HH

